



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 11 mai 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil
d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166628001

Accorder un contrat à Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur OUEST (180 337,14 \$, taxes incluses), un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur CENTRE (283 614,58 \$, taxes incluses) et un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur EST (146 075,74 \$, taxes incluses), pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 16-15237 (5 soumissionnaires, secteur OUEST, 4 soumissionnaires secteur CENTRE et EST)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de sécurité incendie de Montréal, Direction de la prévention et de la planification - 1162725001

Conclure avec AI Carrière Extincteur (1991) une entente-cadre d'une durée de 36 mois, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 16-15144 (6 soumissionnaires) (Montant estimé : 811 780,99 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166628002

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, avec BioForest Technologies inc., pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin - Contrat de gré à gré (fournisseur unique) (Montant estimé de l'entente : 9 363 564 \$, taxes incluses)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la concertation des arrondissements - 1164631003

Accorder 5 contrats à Michele & Angelo Cardillo inc. et Coupes Forexpert inc. pour la fourniture d'un service de déchetage de branches sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé jusqu'au 30 novembre 2016, avec une option de prolongation pour 2017 - Dépense maximale totale de 395 768,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15259 (5 soumissionnaires)

20.005 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1166765013

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), le remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Guin Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 001 706,54 \$, taxes incluses (contrat 1 888 402,40 \$ + incidences 113 304,14 \$) - Appel d'offres public ST-16-06 (9 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.006 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1161009001

Autoriser une dépense additionnelle de 2 041 962,80 \$, taxes incluses pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29), dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc. (CG15 0090) majorant ainsi le montant total du contrat de 22 397 663,52 \$ à 24 439 626,32 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.008 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160660004

Accorder un contrat à 9006-9311 Québec inc. Devcor (1994) pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance - Dépense totale de 2 322 682,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5796 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.009 Contrat de construction

CG Ville-Marie, Direction des travaux publics - 1160890005

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la rue Émery - Dépense maximale de 3 760 614,66 \$ - Appel d'offres public VMP-16-004 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.010 Contrat de construction

CM Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1166316008

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc., pour l'aménagement de l'entrée Saint-Laurent et Jarry - Dépense totale de 4 067 792,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6713 (12 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.011 Contrat de construction

CG Service des infrastructures, voirie et transports - 1161009008

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la réalisation de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale de 17 606 506,05 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 16 624 006,05 \$ + incidences 982 500 \$) - Appel d'offres public 329702 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.012 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1161009007

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 14 974 791,46 \$ + boni potentiel de performance : 287 437,50 \$ + incidences : 890 000 \$) - Appel d'offres public 329701 (2 soumissionnaires, 1 conforme)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.013 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1164102005

Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 10 928 272,00 \$ (Contrat - secteur Est : 10 728 272,00 \$ + incidences : 200 000,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 329407 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.014 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231008

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 11 481 000 \$ (contrat: 10 395 000 \$ + incidences: 1 086 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 233506 (9 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.015 Contrat de construction

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1164956004

Accorder un contrat d'exécution de travaux à Aménagement Côté Jardin inc. pour le lot 1A du projet des Escales découvertes du mont Royal - Dépense totale de 3 523 368,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6864 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.016 Contrat de construction

CG Service de l'environnement - 1167035002

Accorder un contrat à Vidolo Excavation et à Mélimax Transport, pour la fourniture et transport de matières par conteneur pour les éco-centres, pour une période de 36 et 42 mois, avec une option de 2 prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 9 413 890 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15121 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.017 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1167237001

Accorder un contrat à Néoelect inc., pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique pour une période de 12 mois - Somme maximale de 6 515 414,22 \$, taxes incluses (contrat: 5 665 577,58 \$; incidences: 849 836,64 \$) - Appel d'offres public 16-14789 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.018 Contrat de construction

CM Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166688008

Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 328 arbres pour une période de 3 ans ainsi qu'un contrat à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 1 945 arbres pour une période de 3 ans - Dépense totale de 4 245 823,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15070 (7 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.019 Contrat de construction

CG Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1166441003

Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue Saint François Xavier entre les rues Notre Dame Ouest et Saint Paul Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense maximale de 5 177 597,19 \$ - Appel d'offres public VMP-16-003 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.020 Contrat de construction

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166316011

Accorder un contrat à Ramcor Construction inc. pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II) - Dépense totale de 2 842 059,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 16-6869 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.021 Contrat de services professionnels

CE Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire
- 1156075005

Conclure une entente cadre de services professionnels avec CGI inc., pour l'expertise en développement informatique dans le cadre du projet Salubrité module inspection - Appel d'offres public 15-14587 (3 soumissionnaires) (Montant estimé 283 585,84 \$, taxes incluses) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.022 Contrat de services professionnels

CE Service de la culture - 1166344001

Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et la Compagnie de théâtre le Carrousel (CE13 1743) en faveur de l'organisme le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions, dans le cadre de la réalisation du projet de collecte de fonds pour le projet d'immobilisation le Cube - Approuver un projet de convention à cet effet

20.023 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1161009004

Accorder un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre des chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale maximale de 401 768,64 \$, taxes incluses (prix soumis : 358 722 \$ + contingences : 17 936,10 \$ + incidences : 17 936,10 \$ + déboursés : 7 174,44 \$) - Appel d'offres public 16-15155 (3 soumissionnaires) - Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.024 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1166075002

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Pro2p Services Conseils inc. (Entente 2 : 374 732,27 \$, taxes incluses), STI Maintenance inc. (Entente 3 : 1 600 888,91 \$, taxes incluses), R3D Conseil inc. (Entente 4 : 1 006 318,69 \$, taxes incluses) et CIMA+ (Entente 5 : 518 210,72 \$, taxes incluses), pour l'acquisition de services professionnels informatiques spécialisés, pour une durée de 4 ans, pour le projet 71550 Gestion des actifs municipaux - Appel d'offres public 15-14943 (9 soumissionnaires) - Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.025 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI - 1165260002

Accorder un contrat de services professionnels à SIR Solutions inc. pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV) pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15 14704 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin - Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 75 600 \$ au net à compter de 2018

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.026 Entente

CM Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1167195001

Autoriser, à la demande de l'Association musicale Feuilles d'Érable 2014, la tenue du «Défilé de la Fête du Canada» le 1er juillet 2016 de 11 h à 13 h, qui sera suivi de festivités à la Place du Canada de 13 h à 16 h 30 - Autoriser l'occupation du domaine public afférent - Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 70 000 \$

20.027 Entente

CG Service du développement économique - 1165175006

Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et six organismes de développement économique local

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.028 Entente

CG Service du développement économique - 1165175010

Approuver l'entente entre la Ville et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.029 Entente

CG Service du développement économique - 1165175009

Approuver une entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.030 Entente

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1166083002

Approuver l'entente de subvention de Rockefeller Philanthropy Advisors, Inc. pour la mise en place d'une stratégie de résilience urbaine à Montréal - Approuver la création du Bureau de la résilience à la Direction générale - Autoriser un virement de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau de la résilience - Édicter en vertu de l'article 3 du Règlement 14-012 « Règlement sur les services » une ordonnance afin de modifier le 1er paragraphe de l'article 1 du règlement pour créer le Bureau de la résilience

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.031 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.032 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.033 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une acquisition d'immeuble. En vertu du paragraphe 7 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.034 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1165941001

Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec pour une durée de 5 ans, à compter du 1er juin 2016 et avec clause de résiliation prématurée, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 368 m², sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux fins de stationnement de véhicules, pour un loyer de 294 228,00 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ

20.035 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.036 Obligations contractuelles

CG Service du développement économique - 1165175014

Mettre fin aux treize conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ et rembourser la somme de 2 290 000 \$ inscrite au crédit variable FLS

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.037 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1165175013

Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux 6 organismes PME MTL - Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578 \$ aux 6 organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL - Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC - Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ - Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.038 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1165175015

Accorder une contribution financière annuelle totale de 250 000 \$ à PME MTL Centre-Est relative au financement du Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal de 2016 à 2020 - Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.039 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service de la culture - 1161103002

Approuver le projet de convention entre la Ville et le Partenariat du Quartier des spectacles visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, d'une somme maximale de 1,549 M\$ pour la réalisation du projet Le Grand Parcours du Quartier des spectacles en 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

20.040 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1166370002

Accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet « Jardins Gamelin » en 2016 et 2017 - Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la culture - Approuver un projet de convention à cet effet

20.041 Autres affaires contractuelles

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164602002

Autoriser l'Agence métropolitaine de transport à procéder à l'aménagement et à la construction d'un édicule, d'un passage piétonnier ainsi qu'à l'installation d'une affiche pour le projet de la gare Sauvé sur deux parcelles de terrain de la Ville situées dans le prolongement sud de la rue Saint-Denis et de la rue de Port-Royal à la voie ferrée, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet du Train de l'est - Approuver à cette fin le document intitulé « Demande d'autorisation » - Fermer et retirer du domaine public les parties concernées du lot 5 038 095 du cadastre du Québec

20.042 Subvention - Contribution financière

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1165917003

(AJOUT) Autoriser une dépense totale de 100 000 \$ en accordant un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant la catastrophe survenue à Fort McMurray - Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

20.043 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.002 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1167321001

Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design, du 31 mai au 3 juin 2016, à Rimouski, afin de participer au colloque Les Arts et la Ville 2016 - Montant estimé : 1 589,92 \$

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur les finances et l'administration. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.006 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des communications - 1160957003

Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des communications, pour réaliser les opérations municipales de communication liées au 40e anniversaire de la tenue des Jeux olympiques de Montréal en 1976

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1161574002

Autoriser un virement budgétaire de 243 035 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière afin de donner suite au Programme de rénovation, agrandissement et construction des bibliothèques de Montréal (RAC)

30.008 Budget - Autorisation de dépense

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1161368005

Approuver une dépense estimée au montant de 193 000 \$, plus les taxes applicables, payable à la Société de transport de Montréal, pour des travaux de raccordement de l'aqueduc et de l'égout reliés à l'édicule de la station de métro Rosemont, dans le cadre de la vente par la Ville de l'immeuble adjacent à l'Office municipal d'habitation de Montréal

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156923002

Autoriser un virement budgétaire de 706 696,88 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière afin d'effectuer le remboursement à la SHDM, toutes taxes et intérêts inclus, pour des travaux exécutés par la CCUM à la suite des travaux de l'autoroute Bonaventure, selon les termes du bail au 801 rue Brennan

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

30.010 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.011 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.012 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.013 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Lachine, Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1166759001

Prendre connaissance du Rapport annuel 2015 du Musée de Lachine

60.002 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal - 1161079002

Prendre connaissance du rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de Montréal

60.003 Dépôt

CE Service du greffe - 1161155002

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 0590 »

60.004 Dépôt

CG Direction générale, Cabinet du directeur général - 1163570002

Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	26

CE : 10.002

2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166628001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_ programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur OUEST pour la somme de 180 337,14\$, taxes incluses, un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur CENTRE pour la somme de 283 614, 58\$, taxes incluses, et un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur EST pour une somme de 146 075,74\$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 16-15237 - cinq soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur OUEST pour la somme de 180 337,14\$, taxes incluses, un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur CENTRE pour la somme de 283 614, 58\$, taxes incluses, et un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur EST pour une somme de 146 075,74\$, taxes incluses, tous trois soumissionnaires conformes, les contrats à ces fins, aux prix des soumissions, soit une somme totale de de 610 027, 46\$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 16-15237;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-27 17:28

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166628001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Bio-Contrôle Arboricole inc. pour le secteur OUEST pour la somme de 180 337,14\$, taxes incluses, un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur CENTRE pour la somme de 283 614, 58\$, taxes incluses, et un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) inc. pour le secteur EST pour une somme de 146 075,74\$, taxes incluses, pour les services d'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 16-15237 - cinq soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'agrile du frêne, un insecte ravageur exotique qui détruit les frênes en quelques années, a été détecté sur le territoire de la Ville le 19 juillet 2011. Originaire d'Asie du Sud-Est, cet insecte a déjà décimé plus de 75 millions de frênes en Amérique du Nord. Le 18 avril 2012, un plan d'action a été adopté par le comité exécutif afin de ralentir sa dispersion et réduire ses impacts sur la forêt urbaine montréalaise (CE12 0555). La réalisation de ce plan d'action est gérée par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR). Au fil des années, le SGPVMR a poursuivi ses activités de dépistage, d'injection des frênes à conserver et d'abattage des frênes infestés ou en mauvaise condition.

Au 1er avril 2016, 931 frênes publics ont été déclarés infestés par l'agrile du frêne en 2015. Pour contrecarrer ce phénomène, le SGPVMR recommande l'injection de plus de 18 000 frênes situés dans un rayon de 300 mètres en périphérie des frênes infestés dans le but de diminuer radicalement les populations d'insectes à ces endroits et ainsi ralentir la vitesse de dispersion de l'infestation. Parallèlement, reconnaissant la nécessité de protéger les frênes à long terme, la présente administration a alloué des crédits pour la continuité du programme de conservation des frênes publics dans son réseau des grands parcs: environ 2 500 frênes de qualité localisés hors des zones à risque pourront être traités selon les critères de sélection retenus.

Un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, a été mené. Dans le but d'assurer la

réalisation de ce projet, l'appel d'offres a paru dans le quotidien Le Devoir et a été publié sur le site électronique d'appel d'offres de la SÉAO en plus de celui de la Ville de Montréal le 6 avril 2016. La durée de la publication a été de 19 jours, soit du 6 au 25 avril 2016. L'ouverture des soumissions a été faite le 25 avril à 14h00. Selon les clauses administratives incluses au cahier des charges, la soumission est valide jusqu'au 23 août 2016. Un addenda a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0647 - Accorder trois contrats à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, pour les secteurs OUEST, CENTRE et EST, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une somme totale maximale de 693 615,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14268 - Un seul soumissionnaire.

CM15 0307 - 23 mars 2015 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre de gré à gré avec Bioforest Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin™ (CM13 0431), pour une durée de 12 mois.

CM14 0610 - 16 juin 2014 - Accorder un contrat au Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - (1 soum.).

CE14 0667 - 23 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire de 2 645 000 \$ en provenance du service des Finances vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir la lutte à l'agrile du frêne, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1060 - 31 juillet 2013 - Approuver le projet de convention visant le partenariat entre l'organisme à but non lucratif Arbres Canada et la Ville de Montréal afin de traiter, par des injections de biopesticides, des frênes jugés exceptionnels contre l'agrile du frêne dans 12 arrondissements en échange d'actions de visibilité pour cet organisme.

CE13 0939 - 19 juin 2013 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025. Autoriser des crédits additionnels de 298 300 \$ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne.

CM13 0431 - 27 mai 2013 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 \$, taxes incluses.

CE12 1311 - 8 août 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 19 300,67 \$, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin™ et l'achat de boîtes d'injection système Ecoject de 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 68 610,37 \$ à 87 911,04 taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0970 - 13 juin 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 5 951,62 \$, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de boîtes d'injection système Ecojet 8 ml, 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 62 658,75 \$ à 68 610,37 \$ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0548 – 18 avril 2012 – Accorder un contrat à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de 100 litres de l'insecticide TreeAzin™, pour une somme maximale de 62 658,75 \$ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste principalement et de façon non limitative à faire exécuter des travaux, ayant pour but de protéger des frênes montréalais et diminuer les populations d'agrile du frêne, tels que :

- la réception, l'entreposage et la manutention de l'insecticide;
- les services d'injection de frênes sur le domaine public;
- le marquage de l'arbre une fois les travaux d'injection complétés;
- les travaux correctifs liés aux blessures et/ou dommages causés aux arbres;
- le transport hors des sites d'injection des résidus indésirables.

L'appel d'offres public 16-15237 prévoit l'octroi de trois contrats de services d'injection de frênes sur le domaine public dans les 19 arrondissements et certains grands parcs urbains selon un regroupement d'arrondissements en trois secteurs soit: OUEST, CENTRE et EST. Le SGPVMR est chargé de l'achat de l'insecticide TreeAzin™ qu'il fournira à l'adjudicataire au rythme des besoins à combler.

Le bordereau de soumission ne comporte pas de contingences.

Aucun montant pour des incidences n'est prévu suite à la réalisation de ces trois contrats.

La liste du SÉAO indique neuf (9) preneurs de cahier de charges, soit :

1. Antidote arboriculture inc.
2. Bio-Contrôle arboricole inc.
3. Del Degan, Massé et associés inc. (Groupe DDM)
4. Les Entreprises forestières Amtech
5. Novafor inc.
6. Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Itée
7. Services des espaces verts
8. Service d'entretien d'arbres Viau
9. 9187-8447 Québec inc.

JUSTIFICATION

Des 9 preneurs, cinq firmes ont déposé des soumissions pour le secteur OUEST, et quatre firmes pour les secteurs CENTRE et EST. Un seul avis de désistement a été retourné, le motif de non-dépôt est que le territoire de la Ville de Montréal se situe hors de leur zone de services pour la saison 2016.

Suite à l'analyse des soumissions déposées pour le contrat concernant le secteur OUEST, la soumission la plus basse a été jugée conforme.

Firme soumissionnaire - Secteur OUEST	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Bio-Contrôle arboricole inc.	180 337,14 \$	0 \$	180 337,14 \$
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée	185 914,58 \$	0 \$	185 914,58 \$
Services des espaces verts	212 473,80 \$	0 \$	212 473,80 \$
Del Degan, Massé et associés inc. (Groupe DDM)	236 377,10 \$	0 \$	236 377,10 \$
9187-8447 Québec inc.	249 656,72 \$	0 \$	249 656,72 \$
Estimation réalisée par le SGPVMR	254 100,00 \$	0 \$	254 100,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes			212 951,87 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$)			-73762,86
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%)			-29%
Écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire (\$)			69 319,58 \$
Écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire (%)			38%
Écart entre le plus bas et le second plus bas soumissionnaire (\$)			5 577,44 \$
Écart entre le plus bas et le second plus bas soumissionnaire (%)			3%

Suite à l'analyse des soumissions déposées pour le contrat concernant le secteur CENTRE, la soumission la plus basse a été jugée conforme.

Firme soumissionnaire - Secteur CENTRE	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée	283 614,58 \$	0 \$	283 614,58 \$
Del Degan, Massé et associés inc. (Groupe DDM)	365 821,71 \$	0 \$	365 821,71 \$
Services des espaces verts	369 932,06 \$	0 \$	369 932,06 \$
9187-8447 Québec inc.	427 477,05 \$	0 \$	427 477,05 \$
Estimation réalisée par le SGPVMR	396 825,00 \$	0 \$	396 825,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes			361 711,35 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$)			-113210,42
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%)			-29%
Écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire (\$)			143 862,47 \$
Écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire (%)			51%
Écart entre le plus bas et le second plus bas soumissionnaire (\$)			82 207,13 \$
Écart entre le plus bas et le second plus bas soumissionnaire (%)			29%

Suite à l'analyse des soumissions déposées pour le contrat concernant le secteur EST, la soumission la plus basse a été jugée conforme.

Firme soumissionnaire - Secteur EST	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée	146 075,74 \$	0 \$	146 075,74 \$
Del Degan, Massé et associés inc. (Groupe DDM)	177 377,68 \$	0 \$	177 377,68 \$
9187-8447 Québec inc.	179 464,48 \$	0 \$	179 464,48 \$
Services des espaces verts	187 811,66 \$	0 \$	187 811,66 \$
Estimation réalisée par le SGPVMR	201 465,00 \$	0 \$	201 465,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes			172 682,39 \$
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (\$)			-55389,26
Écart entre l'estimation et l'adjudicataire (%)			-27%
Écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire (\$)			41 735,92 \$
Écart entre le plus haut et le plus bas soumissionnaire (%)			29%
Écart entre le plus bas et le second plus bas soumissionnaire (\$)			31 301,94 \$
Écart entre le plus bas et le second plus bas soumissionnaire (%)			21%

En 2015, les injections de frêne sur le domaine public ont fait l'objet d'un appel d'offres pour lequel trois contrats ont été octroyés pour les 19 arrondissements, selon une répartition par secteurs OUEST, CENTRE et EST. Un seul soumissionnaire avait déposé des prix et ce, pour l'ensemble des trois contrats. Les prix unitaires obtenus, jugés compétitifs sur le marché, ont servi de base d'estimation pour le présent contrat.

Cette année, le contrat est à nouveau scindé en trois secteurs. Cependant, les limites des secteurs OUEST, CENTRE et EST ont été légèrement déplacées afin d'intéresser d'autres fournisseurs, notamment des firmes d'envergures différentes. Ainsi, cette manoeuvre a mené à l'élaboration de secteurs de dimensions différentes, contrairement à des secteurs de dimensions semblables en 2015. Cette hypothèse s'est avérée, ce qui entraîné les offres de cinq entreprises et des soumissions inférieures aux estimations réalisées pour les trois secteurs, soit -29 % (OUEST), -29 % (CENTRE) et - 27% (EST). La plus forte compétition entre les entreprises apparaît donc comme principale explication pour justifier les écarts.

Par ailleurs, contrairement à l'an dernier, la localisation sur le territoire ne semble pas influencer le prix unitaire des soumissions (coût par centimètre de tronc injecté), la différence de prix unitaire observée selon les trois secteurs est de moins de 0,03 \$.

Les termes inscrits au cahier des charges décrivent bien les travaux à faire et l'entrepreneur sera tenu de les réaliser tel que décrit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total des trois contrats de services techniques est de 610 027, 46 \$, taxes incluses. Le SGPVMR est responsable de la lutte contre l'agrile du frêne. Les crédits budgétaires nets pour financer cette dépense proviennent du budget de fonctionnement du SGPVMR. L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances. Cette dépense est assumée entièrement par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le traitement des arbres sur les sites d'infestation vise la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et du patrimoine arboricole et contribuera à réduire les pertes de la canopée sur le territoire. De plus, un programme de conservation à long terme d'une partie des frênes publics hors des zones à risque est poursuivi pour une troisième année via ces trois contrats.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un délai d'intervention dans le traitement des frênes sur les sites d'infestation permettra à l'agrile de se propager plus rapidement sur le territoire et d'infester de nouveaux sites. Retarder l'intervention aura aussi pour conséquence d'augmenter le nombre d'abattages et de remplacements d'arbres sur une plus courte période. De plus, l'atteinte des objectifs d'accroissement de 5% de la canopée pourrait être retardée. L'octroi de ces trois contrats doit être fait obligatoirement à la séance du conseil municipal du 16 mai 2016 afin de permettre la confirmation du début des contrats dans les jours suivant la réception de la résolution au conseil. L'adjudicataire doit recevoir une quantité très importante de TreeAzin™ de notre fournisseur au plus tard dans la première semaine de juin pour la réalisation des traitements prévus la semaine suivante. La fenêtre d'intervention pour les injections est de juin à août, inclusivement, chaque année. Le report d'une décision entraînerait une diminution importante des injections de frênes pour l'année 2016 ce qui causerait d'importantes pertes financières et l'augmentation de la vitesse de propagation de l'insecte sur le territoire montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de démarrage: le 30 mai 2016

Début des travaux: le 1er juin 2016

Fin des travaux: le 31 août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Étienne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUVAL
Ingénieur forestier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-26

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-04-27



Dossier # : 1162725001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Al Carrière Extincteur (1991) une entente -cadre d'une durée de 36 mois, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium. Appel d'offres public 16-15144 (six (6) soumissionnaires) - (Montant estimé 811 780,99 \$ taxes incluses).

Il est recommandé :

1. De conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée au lithium.
2. D'accorder à la firme Al Carrière Extincteur (1991), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15144;
3. D'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses sont entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-03 11:43

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162725001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de l'expertise et du développement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 d) soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Al Carrière Extincteur (1991) une entente -cadre d'une durée de 36 mois, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium. Appel d'offres public 16-15144 (six (6) soumissionnaires) - (Montant estimé 811 780,99 \$ taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Afin de s'assurer de la présence d'avertisseurs de fumée opérationnels, le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie prévoit pour chaque année la vérification de 50 000 logements et résidences par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et ses partenaires.

Lors des précédentes vérifications annuelles de 2015, le SIM constate qu'en moyenne, plus de 25 % des 99 984 logements ne sont pas protégés par un avertisseur de fumée fonctionnel (15 % aucun et 11 % non fonctionnel).

En plus de présenter une baisse constante depuis 2011, les décès en 2015 ont atteint le nombre record de 7, soit 60 % de moins que la moyenne des 13 années précédentes. Nous pouvons présumer que cette réduction des décès est en bonne partie attribuable à la vérification accrue des avertisseurs de fumée au cours des dernières années puisqu'elle coïncide avec l'entrée en vigueur de la brigade des avertisseurs de fumée (2010) mais également une conséquence des programmes d'inspection de vérification des avertisseurs de fumée effectués par les pompiers et agents de prévention ainsi que de la nouvelle réglementation en prévention incendie (2012).

Le lancement de l'appel d'offres a eu lieu le 14 mars 2016 et l'ouverture des soumissions le 30 mars 2016. Nous avons publié l'appel d'offres dans le journal le Devoir, pour une durée de 17 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1486 - 12 août 2015 - D'accorder au seul soumissionnaire Al Carrière Extincteur (1990), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de douze mois, le contrat pour la fourniture d'avertisseurs de fumée à pile au lithium, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14494 montant estimé : 227 305,58 \$ taxes incluses (15 000 avertisseurs à 13,18 \$ /l'unité).

CE14 0821- 28 mai 2014 - Conclure avec la firme NEDCO Québec, une entente-cadre d'une durée de douze mois, pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 14-13607 (6 soumissionnaires) - Montant estimé : 256 854,15 \$ taxes incluses (20 000 avertisseurs à 11.17 \$ l'unité).

DESCRIPTION

Pour augmenter le nombre d'avertisseurs de fumée fonctionnels et ainsi contribuer à réduire les pertes de vie et les autres conséquences des incendies sur le territoire de l'agglomération, le SIM procédera à la distribution d'avertisseurs de fumée munis d'une pile longue durée au lithium de 10 ans dans les logements lorsqu'il constate leur absence à l'occasion de ses visites préventives.

Cette mesure vise en priorité les îlots à risques présents sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le nombre d'incendies, le nombre de décès et les pertes matérielles par l'incendie servent à déterminer les îlots à risques ainsi que certains facteurs sociodémographiques.

En plus de ses visites préventives, le SIM embauche encore cette année une brigade de 45 étudiants pompiers qui se consacreront exclusivement à la vérification et l'installation d'avertisseurs de fumée durant l'été.

JUSTIFICATION

L'efficacité des avertisseurs de fumée dans les résidences est amplement connue et documentée. L'achat d'avertisseurs de fumée qui seront installés par le SIM est une des stratégies pour promouvoir l'augmentation du nombre d'avertisseurs de fumée fonctionnels sur le territoire de l'agglomération en conformité avec les engagements pris au schéma de couverture de risques d'incendie.

De plus, en installant un avertisseur de fumée, le SIM vient rétablir immédiatement le niveau de sécurité que procure un avertisseur de fumée fonctionnel dans un logement en infraction. Cette mesure est complémentaire aux activités d'inspection et de sensibilisation du public que le SIM met en œuvre quotidiennement.

Ci-joint, la présentation des résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation justifiant le choix de la compagnie Al Carrière Extincteur (1991) Ltée

Par la présente demande, nous effectuons un achat de 45 000 avertisseurs de fumée à 15,69 \$/l'unité, pour une somme de 811 780,99 \$ taxes incluses.

Soumissions conformes		Total
Al Carrière Extincteur (1991) Ltée		811 780,99 \$
Nedco, Rexel Canada Electric Inc		841 789,46 \$
Équipement d'incendie Globe Inc.		876 971,81 \$
Franklin Empire Inc.		898 960,78 \$
Mircom (Québec) Inc.		949 406,06 \$
Acklands-Grainger Inc.		1 233 969,19 \$

Estimation		805 317,37 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		422 188,20 \$ 52 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme		30 008,47 \$ 4 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		123 698,73 \$ 15 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation	(\$) (%)	6 463,62 \$ 1 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme de 741 264,25 \$ (net de ristourne) répartie également sur les années 2016, 2017 et 2018 est prévue à la base budgétaire du Service de sécurité incendie de Montréal. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le Service de sécurité incendie de Montréal s'assurera de prioriser cette dépense à son budget de fonctionnement en 2017 et en 2018. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de cette dépense permet de respecter le plan de mise en œuvre compris dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le lancement d'une brigade de 45 étudiants qui se consacreront exclusivement à la vérification et l'installation des avertisseurs de fumée durant l'été 2016 est prévu dans la semaine du 6 juin. Des communications médiatiques sont aussi prévues à l'occasion du changement d'heure et pour promouvoir le mois de la prévention des incendies.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 19 mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Francis R RUEST, Service de sécurité incendie de Montréal
Daniel DE VRIES, Service de sécurité incendie de Montréal
Diane TRUDEL, Service de sécurité incendie de Montréal
Helena SALAS DE MICHELE, Service de sécurité incendie de Montréal
Badre Eddine SAKHI, Service de l'approvisionnement
Nathalie GUIMOND, Service des finances
Sylvie PILON, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Nathalie GUIMOND, 3 mai 2016
Badre Eddine SAKHI, 28 avril 2016
Daniel DE VRIES, 28 avril 2016
Diane TRUDEL, 21 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francis R RUEST
Chef aux operations - sim

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-28

Daniel DE VRIES
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Patrick TAILLEFER
Directeur adjoint

Approuvé le : 2016-04-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

François SIM MASSÉ
Directeur

Approuvé le : 2016-04-28



Dossier # : 1166628002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin. Montant de l'entente-cadre: 9 363 564 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 2 926 114 \$ pour l'année 2016, taxes incluses.

Il est recommandé d'autoriser l'entente-cadre de gré à gré avec la firme Bioforest Technologies Inc. fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin, pour une durée 30 mois - Montant de la dépense 9 363 564 \$ taxes incluses. Autoriser une dépense de 2 926 114 \$ pour l'année 2016, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-25 15:30

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166628002

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin. Montant de l'entente-cadre: 9 363 564 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 2 926 114 \$ pour l'année 2016, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de ralentir la dispersion de l'insecte sur le territoire de la Ville, le plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2016 prévoit l'injection de près de 20 000 frênes publics à l'aide de l'insecticide TreeAzin^{MD} afin de protéger les frênes sains à proximité des zones infestées. L'insecticide systémique TreeAzin^{MD} fait l'objet d'une homologation permanente par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), pour la gestion de l'agrile du frêne en Ontario et au Québec. Ce produit est administré aux frênes en traitements curatifs et préventifs par injection du produit dans le tronc des arbres. L'abattage des frênes infestés, combiné à l'injection des frênes sains à proximité des arbres atteints, permettrait de réduire de 30 % la dispersion naturelle de l'insecte sur le territoire. Des impacts économiques, sociaux et environnementaux substantiels sont prévus au fur et à mesure que l'agrile prendra de l'ampleur sur le territoire montréalais. Il y a donc urgence de poursuivre le contrôle des foyers d'infestations détectés sur le territoire de la Ville. L'abattage des frênes infestés, pratiqué seul, n'est pas envisagé car cela produirait un effet opposé sur l'objectif de ralentissement de la propagation par une contribution à une dispersion accrue de l'insecte sur le territoire. Le traitement des frênes faisant l'objet de cet achat de pesticide permettra donc la création d'une barrière pour ralentir la progression de l'insecte sur le territoire de Montréal.

Il existe cinq insecticides homologués au Canada pour lutter contre l'agrile du frêne : le TreeAzin^{MD}, l'Acecap®97, le Confidor®200SL, Ima-Jet® et Ima-Jet 10®. Toutefois, suite à la résolution du 25 mai 2015 (CM 15 0701) et à la modification du règlement, en vigueur depuis le 1^e février 2016, sur l'utilisation des pesticides (RMV 04-041) qui s'ensuit, l'utilisation des pesticides de la famille des néonicotinoïdes est interdite sur l'île de Montréal, ce qui laisse comme deux seules options le TreeAzin^{MD} et l'Acecap®97. Le TreeAzin^{MD} est

l'insecticide retenu car il présente de nombreux avantages par rapport à l'autre produit. Le TreeAzin^{MD} est considéré comme un pesticide à faible impact en raison de sa très faible toxicité. Ainsi, il est le seul produit autorisé dans les zones sensibles comme les jardins d'enfants ou services de garde en milieu familial régis par la Loi sur les centres de la petite enfance, les aires de jeux des parcs municipaux, les terrains sportifs des parcs municipaux utilisés par les enfants de moins de 14 ans et les établissements dispensant de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement de niveau primaire ou secondaire régis par la Loi sur l'instruction publique.

Depuis son homologation permanente (no d'homologation 30559) pour autoriser son utilisation contre l'agrile du frêne par l'ARLA, responsable de l'homologation des pesticides au Canada, le TreeAzin^{MD} est classé comme pesticide à risque réduit par le gouvernement provincial ontarien. L'Environmental Protection Agency aux États-Unis considère l'azadirachtine, ingrédient actif du TreeAzin^{MD}, comme un biopesticide. Enfin, sur l'étiquette du produit, le TreeAzin^{MD} est le seul produit dont le fabricant recommande le traitement aux deux ans, il n'est pas obligatoire de l'administrer annuellement, ce qui réduit les blessures infligées au tronc lors du traitement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0647 - 25 mai 2015 - Accorder trois contrats à Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée pour les services d'injection de frênes sur le domaine public, pour les secteurs OUEST, CENTRE et EST, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une somme totale maximale de 693 615,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14268 - Un seul soumissionnaire.

CM15 0307- 23 mars 2015 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre de gré à gré avec la firme Bioforest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin – CM13 0431, pour une durée de 12 mois – Montant de la dépense supplémentaire : 2 092 504,76 \$ taxes incluses.

CM14 0610 - 16 juin 2014 - Accorder un contrat au Service des Espaces Verts pour l'injection de frênes sur le domaine public dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour une somme maximale de 1 998 552,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6698 - (1 soum.).

CE14 0667 - 23 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire de 2 645 000 \$ en provenance du service des Finances vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir la lutte à l'agrile du frêne, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1384 - 11 septembre 2013 - Majorer l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Élagage Prestige inc. (CE13 0287) pour le service de déchiquetage des branches de feuillus provenant du domaine privé, dans le cadre des efforts de lutte à l'agrile du frêne, la faisant passer de 332 277,75 \$, taxes incluses, à 432 742,91 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense additionnelle de 100 465,16 \$, taxes incluses.

CE13 0287 - 13 mars 2013 - Conclure une entente-cadre avec Élagage Prestige inc. pour la fourniture du service de collecte et de déchiquetage des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, de avril à novembre 2013 - Appel d'offres 13-12626 (5 soum.) (montant estimé de l'entente : 332 277,75 \$, taxes incluses).

CE13 1060 - 31 juillet 2013 - Approuver le projet de convention visant le partenariat entre l'organisme à but non lucratif Arbres Canada et la Ville de Montréal afin de traiter, par des injections de biopesticides, des frênes jugés exceptionnels contre l'agrile du frêne dans 12

arrondissements en échange d'actions de visibilité pour cet organisme.

CE13 0939 -19 juin 2013 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025. Autoriser des crédits additionnels de 298 300 \$ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne.

CM13 0431 - 27 mai 2013 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 \$, taxes incluses.

CM13 0132 - 26 février 2013- Offrir aux conseils d'arrondissements, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de collecte et de déchetage des branches pour l'année 2013, provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants.

CE12 1311 – 8 août 2012 – Autoriser une dépense additionnelle de 19 300,67 \$, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin^{MD} et l'achat de boîtes d'injection système Ecoject de 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 68 610,37 \$ à 87 911,04 taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0970 – 13 juin 2012 – Autoriser une dépense additionnelle de 5 951,62 \$, taxes et transport inclus au contrat accordé à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de boîtes d'injection système Ecojet 8 ml, 20 ml et d'embouts standards majorant ainsi le montant total du contrat de 62 658,75 \$ à 68 610,37 \$ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

CE12 0548 – 18 avril 2012 – Accorder un contrat à la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de 100 litres de l'insecticide TreeAzin^{MD}, pour une somme maximale de 62 658,75 \$ taxes incluses. - Contrat gré à gré - Fournisseur unique.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc. pour la fourniture de l'insecticide TreeAzinTM. Le contrat convenu avec le fournisseur est effectif pour une période de trente (30) mois à partir de la date de l'autorisation d'octroi. La Ville mettra un terme au contrat lorsque la durée maximale du contrat sera atteinte. Cette entente-cadre sera également accessible pour les arrondissements de la Ville de Montréal qui ne disposent pas d'une entente valide avec le fournisseur. À ces occasions, l'imputation budgétaire reviendra à chacun des arrondissements concernés.

JUSTIFICATION

La Ville a entrepris en 2012 sa première campagne d'injection des frênes sur le domaine public. En 2013, afin de solutionner une problématique d'approvisionnement, la Ville avait octroyé un contrat à Bioforest Technologies inc. pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin^{MD}. À cette époque, ce sont les arrondissements qui faisaient les travaux d'injection.

En 2014, devant l'ampleur de la tâche, la Ville a dû faire appel à un entrepreneur spécialisé pour réaliser les travaux d'injection. Le contrat prévoyait également la fourniture de l'insecticide TreeAzin^{MD}. Or, cet élément représentait 67,1 % du montant total, soit un

montant de 1 341 029 \$. Cette situation a eu pour effet de restreindre l'accès au marché des petites entreprises spécialisées en injection.

Pour l'année 2015, afin d'augmenter le nombre de fournisseurs potentiels de services lors d'un prochain appel d'offres public (15-14268), le Service de l'approvisionnement a recommandé que la Ville retire l'élément de fourniture du TreeAzin^{MD}. L'acquisition du TreeAzin^{MD} a alors été faite par la ville centrale et cette dernière s'est assuré d'approvisionner l'adjudicataire en cours de réalisation de contrat. Ainsi, la valeur du contrat estimée à environ 2,9 M\$ a été diminuée significativement, de même que la valeur des garanties exigées. De cette manière, il a été observé que de plus petits fournisseurs ont pu soumissionner à l'appel d'offres pour les travaux à réaliser en 2015.

En résumé, en 2013, la Ville avait créé une première entente-cadre avec BioForest Technologies Inc. (CM13 0431) et celle-ci avait été reconduite en 2015 (CM13 0431). Pour 2016, une nouvelle entente-cadre est requise, la prolongation de la précédente étant échue depuis mars dernier.

Par ailleurs, une vérification a été faite à l'effet que Bioforest Technologies demeure toujours le seul fournisseur du produit TreeAzin^{MD} en date du 5 avril 2016. Le TreeAzinTM présente plusieurs autres avantages par rapport à l'autre produit disponible. Il dispose de son propre système d'injection : le système Ecoject. Ce système a, de surcroît, des impacts beaucoup moindres sur les arbres traités que le mode d'injection de l'autre produit disponible sur le marché: contrairement à ce dernier, les traitements au TreeAzinTM ne sont pas nécessaires à chaque année, mais seulement aux deux ans, ce qui diminue les blessures d'injection des arbres traités. Dans une optique de conservation des arbres à long terme, la fréquence des blessures (nombre de traitements par année) et son degré d'importance (grosseur du trou pratiqué dans l'arbre et nombre de trous total) sont deux paramètres devant obligatoirement être pris en compte dans le choix du produit à utiliser.

Contrairement au TreeAzinTM, l'efficacité de l'Accecap®97 n'a pas été démontrée scientifiquement dans toutes les situations. L'étiquette de l'Accecap®97 mentionne clairement que le traitement réduit les populations, mais ne supprime pas nécessairement l'insecte ce qui est hautement problématique lorsque ce dernier est un ravageur exotique sans prédateur naturel au Canada. Enfin, le TreeAzinTM est largement utilisé dans d'autres villes canadiennes pour lutter contre l'agrile du frêne. À titre indicatif, les villes de Toronto, d'Ottawa, d'Oakville et de Gatineau en font l'usage. La Ville d'Oakville, en Ontario, prévoit traiter 5 700 frênes chaque deux ans durant les 15 prochaines années.

Une estimation des coûts de 2013 à 2015 a été produite à l'interne selon la liste des prix en vigueur du fabricant du produit.

Compte tenu que la valeur totale de ce contrat de biens et services est de plus de deux millions de dollars (2 M\$), celui-ci doit être examiné par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tel que le prévoit l'entente-cadre, le prix pourrait varier selon les conditions du fabricant, mais il sera soit inférieur ou égal au prix négocié pour 2016 et ce, pour la durée de l'entente. L'entente-cadre prévoit, sans frais pour la Ville, les services de formation théorique et pratique du personnel de la Ville, la participation à une rencontre de démarrage avec les adjudicataires de la Ville et un minimum de deux journées complètes de visites sur le terrain effectués par un représentant du fabricant. Par ailleurs, le fait de conclure une entente cadre pour trois ans permet d'importantes économies pour la Ville, soit un minimum de 522 350 \$ jusqu'à un maximum de 660 000 \$, tel que décrit dans la soumission du

fournisseur.

Les achats d'insecticide seront effectués sur demande via des bons de commande. Le produit sera livré directement chez l'adjudicataire de contrat d'injection. Cette dépense de livraison est assumée par la ville centrale. En 2015, le coût moyen de frais de livraison par litre de produit était de 0.42\$ / litre. Ainsi, la dépense attendue pour les livraisons 2016 devrait être de l'ordre de 2 100 \$.

Le budget du présent dossier est prévu au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal - DGA - Qualité de vie, Division de la Stratégies, programmes et politiques, Section "Forêt urbaine - Local". Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont Royal va également prévoir à son budget les achats planifiés pour 2017 et 2018.

Le montant approximatif de la dépense sur 3 ans est évalué à 9 363 564 \$, taxes incluses.

Information budgétaire/comptable : les comptes d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des finances.

La Ville devra s'autocotiser afin de rembourser la TVQ à Revenu Québec sur la marchandise achetée puisque ladite compagnie est située en Ontario et ne possède pas de numéro de TVQ. En effet, seule la TPS est payable à cette entreprise.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le traitement des arbres sur les sites d'infestation, par l'injection de TreeAzin^{MD}, vise la protection de la biodiversité, des milieux naturels, des espaces verts et du patrimoine arboricole et contribuera à réduire les pertes de la canopée sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard supplémentaire dans le traitement des frênes sur les sites d'infestation permettra à l'agrile de se propager plus rapidement sur le territoire et d'infester de nouveaux sites. Retarder l'intervention aura aussi pour conséquence d'augmenter le nombre d'abattages et de remplacements d'arbres sur une plus courte période. De plus, l'atteinte des objectifs d'accroissement de 5% de la canopée pourrait être retardée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres public sur l'injection de frênes sur le domaine public : 2016-04-06

Fin mai 2016: Création de l'entente-cadre sur le TreeAzin^{MD}

Début des travaux d'injection: 2016-06-01

Fin des travaux d'injection: 2016-08-31

Hivers 2017 et 2018: Lancements d'appels d'offres pour l'injection de frênes sur le domaine public.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francois ORBAN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre DUVAL
Ingénieur forestier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-22

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-04-25

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 16 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE166628002**

**Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée
de 30 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc.,
fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide
TreeAzin. Montant de l'entente-cadre: 9 363 564 \$,
taxes incluses. Autoriser une dépense de 2 926 114 \$
pour l'année 2016, taxes incluses.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE166628002

Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 30 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin. Montant de l'entente-cadre: 9 363 564 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense de 2 926 114 \$ pour l'année 2016, taxes incluses.

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel aucun appel d'offres n'a été effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.*

Le 5 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont apprécié les explications du Service confirmant que l'adjudicataire est bel et bien un fournisseur unique. Ils ont aussi compris que les prix négociés avec le fournisseur étaient avantageux pour la Ville.

Le Service a assuré les membres de la commission que les prix négociés avec le fournisseur étaient avantageux pour la Ville, mais les membres auraient souhaité obtenir des comparaisons avec les prix payés par d'autres municipalités. Le Service a souligné qu'il pourrait faire des recherches auprès d'autres villes québécoises et canadiennes, mais a fait remarquer que les données pourraient ne pas être comparables dans la mesure où plusieurs municipalités sollicitent les marchés pour obtenir dans un même contrat le produit et les services pour l'injection des frênes.

Pour la Commission, il conviendrait, à l'avenir, de démarrer le processus d'acquisition de l'insecticide plus tôt et de colliger des données comparatives sur les prix payés par d'autres clients.

Les membres croient enfin qu'il serait utile, à l'avenir, avant de lancer un processus d'acquisition de l'insecticide TreeAzin et des services pour l'injection des arbres, de mesurer laquelle des deux approches serait la plus rentable pour la Ville : un contrat pour l'acquisition de l'insecticide et un autre pour les services d'injection ou un contrat unique couvrant les deux besoins.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel aucun appel d'offres n'a été effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE166628002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1164631003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder cinq contrats aux firmes Michele & Angelo Cardillo inc. et Coupes Forexpert inc. pour la fourniture d'un service de déchetage de branches sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé jusqu'au 30 novembre 2016, avec une option de prolongation pour 2017 - Dépense maximale totale de 395 768,08\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15259 - cinq soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une période allant jusqu'au 30 novembre 2016, avec un option de prolongation pour 2017, les contrats pour la fourniture d'un service de déchetage de branches sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé, au prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15259 et aux tableaux des prix reçus joints à l'intervention du Service de l'approvisionnement ;

<u>Firmes</u>	<u>Contrats</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Michele & Angelo Cardillo Ltee	1, 2 et 5	280 908,06 \$
Coupes Forexpert inc.	3 et 4	114 860,02 \$

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-04 14:24

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164631003

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder cinq contrats aux firmes Michele & Angelo Cardillo inc. et Coupes Forexpert inc. pour la fourniture d'un service de déchetage de branches sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé jusqu'au 30 novembre 2016, avec une option de prolongation pour 2017 - Dépense maximale totale de 395 768,08\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15259 - cinq soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de limiter la propagation de l'agrile du frêne sur son territoire, la Ville de Montréal demande aux citoyens de ne plus déposer leurs branches de feuillus avec les ordures ménagères ou les résidus verts. Depuis 2012, elle offre plutôt un service de déchetage et de collecte de branches de feuillus en bordure de rue. Les arrondissements sont libres de se prévaloir de ce service ou bien d'effectuer les travaux avec les équipes en régie. Pour la saison 2016, 16 arrondissements ont signifié leur intérêt à se prévaloir de l'entente contractée par la Ville centre.

Un premier appel d'offres a été lancé le 6 janvier 2016 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 janvier 2016. Seulement trois entreprises ont déposé une soumission et les prix unitaires de l'ensemble des soumissionnaires avaient augmenté de 23% en moyenne par rapport à l'année précédente. Dans ce contexte, le comité exécutif a alors décidé de retourner en appel d'offres afin de tester le marché de nouveau. Au lieu d'avoir un seul et grand contrat couvrant les 16 arrondissements, la Ville a divisé le territoire en cinq contrats avec chacun des quantités prévisionnelles de déchetages différentes (un petit contrat, deux moyens et un grand) dans le but d'ouvrir le marché.

Le deuxième appel d'offres a été lancé le 6 avril 2016 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 avril 2016. Dix-neuf jours ont été laissées aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. Aucun addenda n'a été produit.

Malgré l'absence d'entente-cadre, le service de déchetage des branches a tout de même été offert aux citoyens depuis le début avril. Chaque arrondissement a décidé de la meilleure stratégie dans son contexte. Des arrondissements ont conclu des contrats gré à gré avec l'entreprise de leur choix; d'autres ont effectué les travaux en régie. Les arrondissements seront compensés pour la réalisation de cette opération par le Service de la concertation des arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0112 - 26 janvier 2016 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2016.

CE16 0009 - 13 janvier 2016 - Majorer l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Coupes Forexpert inc. pour la fourniture de service de déchetage sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants dans le cadre de la lutte à l'agrile du frêne, la faisant passer de 293 617,41 \$, taxes incluses, à 308 276,72 \$. taxes incluses / Autoriser une dépense supplémentaire de 14 659,31 \$, taxes incluses.

CE15 0374 - 11 mars 2015 - Autoriser une dépense de 293 617,41 \$, taxes incluses, afin de prolonger l'entente-cadre avec la compagnie Coupes Forexpert inc. pour la fourniture de service de déchetage sur place et de collecte de branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, pour la période allant du 15 mars au 30 novembre 2015, conformément à l'appel d'offres public 13-13252.

CM14 1124 - 25 novembre 2014 - Offrir aux conseils d'arrondissement, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte, en bordure de rue, des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2015.

CE14 0167 -12 février 2014 - Conclure avec Coupes Forexpert inc. une entente-cadre de mars à novembre 2014, avec une option de prolongation d'une année, pour la fourniture de service de déchetage sur place et collecte des branches provenant du domaine privé sur tout le territoire des arrondissements participants, dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne - Appel d'offres public 13-13252 (4 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente : 362 171,25 \$, taxes incluses)

CM13 1147 - 16 décembre 2013 - Offrir aux conseils d'arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'assumer la responsabilité de l'offre de service de déchetage et de collecte des branches provenant du domaine privé sur le territoire des arrondissements participants pour l'année 2014.

DESCRIPTION

L'octroi des présents contrats aux plus bas soumissionnaire conforme, soit les compagnies Michele & Angelo Cadillo inc. et Coupes Forexpert inc., permettra de prendre en charge le déchetage des branches déposées en bordure de rue par les citoyens dans les prochains jours. Toutes les branches de feuillus sont incluses au contrat. Ceci prévient les erreurs qui pourraient survenir si les citoyens ou l'adjudicataire devaient différencier les frênes des autres espèces de feuillus. Comme il est relativement simple de différencier les feuillus des conifères, ces derniers sont exclus de l'entente.

Le déchetage s'effectue sur appel à la suite de demandes de citoyens au 311. Cette pratique est plus appropriée et moins dispendieuse qu'une collecte porte-à-porte.

L'adjudicataire doit traiter les demandes de déchetage dans un délai de quatre jours ouvrables maximum, excluant la journée de transmission des demandes. Le traitement des demandes inclut le déchetage des branches et le retour à l'arrondissement sur les travaux effectués. Le déchetage est réalisé sur place et les copeaux résultant du déchetage doivent respecter les exigences du *Règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Montréal*, soit de posséder une taille maximale de 2,5 cm sur deux dimensions. Les travaux de déchetage sont exécutés entre 7 h et 19 h du lundi au vendredi.

La base de paiement à l'adjudicataire, soit par déchetage par adresse, a été privilégiée pour l'appel d'offres. Le prix unitaire comprend le déplacement à l'adresse désignée lors de

la demande, le déchetage des branches sur place et le transport des copeaux de bois déchetés à l'endroit désigné par la Ville. En outre, le prix unitaire comprend la fourniture du matériel, de la main-d'oeuvre et, de façon générale, tous les frais à encourir pour l'exécution des travaux et autres dépenses inhérentes. Le prix unitaire est ferme pour toute la durée du contrat. Le contrat peut être prolongé d'une année.

L'an dernier, 17 804 déchetages ont été effectués dans les 16 arrondissements participants.

JUSTIFICATION

Des 9 entreprises qui ont obtenu le devis, 5 ont déposé une soumission pour l'un ou l'autre des contrats (56 %).

L'entreprise Michele & Angelo Cardillo Ltée remporte les contrats numéros 1, 2 et 5.

L'entreprise Coupes Forexpert inc. remporte les contrats 3 et 4.

Contrat 1 (Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles)

Soumissions conformes	Coût de base (prix par déchetage, sans taxes)	Total pour 5 800 déchetages (avec taxes)
Michèle & Angelo Cardillo Ltée	18,37 \$	122 501,26 \$
Coupes Forexpert inc.	18,50 \$	123 368,18 \$
Élagage Prestige inc.	19,50 \$	130 036,73 \$
Dernière estimation réalisée	16,75 \$	111 698,21 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)		125 302,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100		2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		7 535,47 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100		6%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		10 803,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100		10%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		866,92 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100		1%

Contrat 2 (Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont - La Petite-Patrie)

Soumissions conformes	Coût de base (prix par déchetage, sans taxes)	Total pour 2 900 déchetages (avec taxes)
Michèle & Angelo Cardillo Ltée	18,37 \$	61 250,63 \$
Coupes Forexpert inc.	18,50 \$	61 684,09 \$
Élagage Prestige inc.	19,50 \$	65 018,36 \$
Dernière estimation réalisée	16,75 \$	55 849,11 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		62 651,03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		3 767,73 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		6%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		5 401,52 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		10%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		433,46 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		1%

Contrat 3 (Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal)

Soumissions conformes	Coût de base (prix par déchetage, sans taxes)	Total pour 2 200 déchetages (avec taxes)
Coupes Forexpert inc.	18,50 \$	46 794,82 \$
Michèle & Angelo Cardillo Ltée	18,50 \$	46 794,82 \$
Élagage Prestige inc.	19,50 \$	49 324,28 \$
7762763 Canada inc	50,00 \$	126 472,50 \$
Dernière estimation réalisée	16,75 \$	42 368,29 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		67 346,61 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		44%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		79 677,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		170%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		4 426,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		10%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		0,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		0%

Pour le contrat numéro 3 deux entreprises ont soumis un prix unitaire identique. Ce contrat a finalement été remporté par l'entreprise Coupes Forexpert inc., à la suite d'un tirage au sort fait par le Service de l'Approvisionnement le 29 avril dernier.

L'entreprise 7762763 Canada inc. semble avoir soumis pour la première fois des prix pour le service de déchetage des branches à la Ville. Elle a déposé un prix uniquement pour le contrat numéro 3.

Contrat 4 (LaSalle, Le Sud-Ouest, Verdun, Ville-Marie)

Soumissions conformes	Coût de base (prix par déchetage, sans taxes)	Total pour 3 200 déchetages (avec taxes)
Coupes Forexpert inc.	18,50 \$	68 065,20 \$
Élagage Prestige inc.	19,50 \$	71 744,40 \$
Michele & Angelo Cardillo Ltée	20,50 \$	75 423,60 \$
Émondage et abattage Dionne inc.	43,99 \$	161 848,01 \$
Dernière estimation réalisée	16,75 \$	61 626,60 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>		94 270,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		39%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>		93 782,81 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>		138%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>		6 438,60 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>		10%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>		3 679,20 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>		5%

Pour ce contrat, le plus haut soumissionnaire, Émondage et abattage Dionne inc. a soumis un prix unitaire très élevé. Cette entreprise a soumissionné pour les contrats de déchetage des branches à quelques reprises déjà et ses prix ont toujours été très élevés par rapport au plus bas soumissionnaire conforme.

Contrat 5 (Ahuntsic-Cartierville, L'Île-Bizard - Ste-Geneviève, St-Laurent, Villeray - St-Michel - Parc-Extension)

Soumissions conformes	Coût de base (prix par déchetage, sans taxes)	Total pour 4 600 déchetages (avec taxes)
Michèle & Angelo Cardillo Ltée	18,37 \$	97 156,17 \$
Coupes Forexpert inc.	18,50 \$	97 843,73 \$
Élagage Prestige inc.	19,50 \$	103 132,58 \$
Émondage et abattage Dionne inc.	43,99 \$	232 656,51 \$
Dernière estimation réalisée	16,75 \$	88 588,24 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)		132 697,25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100		37%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		135 500,34 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100		139%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		8 567,93 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100		10%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		687,56 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100		1%

Les grands écarts pour le contrat numéro 5 peuvent aussi être expliqués par le prix unitaire soumis par Émondage et abattage Dionne inc. qui semble être disproportionné.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts qui seront reliés à l'utilisation de ce contrat seront assumés par la Ville centre. Les crédits prévus pour le contrat de déchetage de branches sont prévus au budget 2016 du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat permettra de réduire les pertes de la canopée sur le territoire et contribuera à diminuer les risques de nouveaux foyers d'infestation d'agrile du frêne.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat permettra de débiter le service de déchetage dans les prochains jours. Un report ou le non octroi des contrats pourrait mettre en jeu l'offre de service pour la saison 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En ce qui concerne le plan de communication interne avec les arrondissements, des mesures sont toujours mises en place afin d'assurer la coordination avec les répondants du 311.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : dans les jours suivant l'octroi.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-02

André HAMEL
C/d - proprete_ denoigement et concertation
des arrond

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757
Approuvé le : 2016-05-04



Dossier # : 1166765013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), le remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 001 706,54 \$, taxes incluses (contrat 1 888 402,40 \$ + incidences 113 304,14 \$) - Appel d'offres public ST-16-06 (9 soumissionnaires)

Il est recommandé au Conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense totale de 2 001 706,54 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), le remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;

2- d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Bau-Val inc., le contrat numéro ST-16-06 au montant de soumission, soit 1 888 402,40 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

3- d'imputer cette dépense assumée à 100 % par la Ville centre conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-05-04 14:24

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166765013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), le remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 2 001 706,54 \$, taxes incluses (contrat 1 888 402,40 \$ + incidences 113 304,14 \$) - Appel d'offres public ST-16-06 (9 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Une nouvelle conduite d'égout sanitaire sur le boulevard Gouin entre la 3e Avenue Nord et la station de pompage Belvédère, ainsi que la récente rénovation de cette dernière, permettra la reconstruction de conduites désuètes de la 2e, 3e et 4e Avenue Nord avec des pentes rencontrant les normes applicables à ce domaine. En effet, ces conduites présentent des problèmes de refoulement et plusieurs anomalies structurales importantes (CIS 4 et 5).

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré (mars 2012), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Un appel d'offres public a été lancé le 11 mars 2016 et sa séance publique d'ouverture s'est

tenue le 8 avril 2016, laissant ainsi un délai de plus de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Les addenda suivants ont été publiés:

- Le 22 mars 2016 - Précisions concernant l'échéancier des travaux, la validité du cautionnement de soumission, remplacement des plans 1200-25-1_V2 et 1200-29-1_V1, modification des articles # 5 de la section A «Égout sanitaire», # 1 de la section F «Généralités» et à la section G «Maintenance de la circulation», le paiement du remblayage des conduites sanitaires et réponses aux questions des soumissionnaires concernant la profondeur des regards, l'étude géotechnique du secteur S1 (est), le dynamitage et la fermeture complète du boulevard Gouin. Également, la date d'ouverture des soumissions a été reportée pour le 8 avril 2016.
- Le 30 mars 2016 - Précisions concernant la réparation d'un branchement de services existants, l'heure d'ouverture des soumissions et réponses aux questions des soumissionnaires concernant le passage du roc des tranchées de nuit, le remplissage des tranchées et le nombre de fuites à prévoir à l'article 27 du bordereau de prix.

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat ST-16-08 consiste en des travaux de construction d'un égout sanitaire (entre la station de pompage située au 10402, rue du Belvédère et la 3e Avenue Nord), le remplacement d'un égout sanitaire (entre la 6e Avenue et la 8e Avenue) et travaux connexes sur le boulevard Gouin Ouest dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de l'eau visant des infrastructures performantes. Ils font partie intégrante des interventions qui contribuent à améliorer la durabilité des infrastructures collectives, le niveau du service rendu aux usagers et la qualité de vie des citoyens concernés.

La dépense des travaux sera assumée à 100 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

Nom de la rue	Type de travaux	Type d'actif	Matériaux	Diamètre (mm)	Année d'installation	Longueur (m)	% coût assumé par la DGSRE
Le Boulevard à 3e Avenue Nord	Pose nouvelle conduite	Sanitaire	TBA	300	2016	386	84.89%
6e Avenue à 8e Avenue	Remplacement	Sanitaire	TBA	250	1956	119	15.11%
Total						505	100.00%

La nouvelle conduite est un prérequis à la reconstruction des conduites d'égout sanitaires désuètes de la 2e, 3e et 4e Avenue Nord avec des pentes rencontrant les normes en vigueur.

La reconstruction de la conduite d'égout dans le boulevard Gouin entre 6^e Avenue et 8^e Avenue Nord est justifiée techniquement, car celle-ci présente des défaillances reconnues par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire). En effet, elle présente une cote d'intégrité structurale de 5 avec des anomalies structurales majeures telles que des fractures, trous, déformations supérieures à 15 %, effondrement, des problèmes structuraux majeurs.

Un montant équivalent à 15 % du contrat a été prévu pour les contingences et est inscrit au bordereau de soumission. Un montant de 113 304,14 \$ est prévu pour couvrir les incidences (toutes taxes incluses) qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire et des honoraires de surveillance des travaux, pour un total de 6 %. Le montant des incidences sera payé à 100 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

Les entrepreneurs suivants se sont procuré le cahier d'appel d'offres et ont déposé des soumissions:

Socomec Industriel inc.
 Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc.
 Construction Bau-Val inc.
 Les Excavations Gilbert Théorêt inc.
 Pavages D'amour inc.
 Construction G-nesis inc.
 Groupe Damiano inc.
 Roxboro Excavation inc.
 Les excavations super inc.

Les principales raisons du désistement des entrepreneurs n'ayant pas soumissionné se résument à des prix donnés en sous-traitance.

JUSTIFICATION

Sur un nombre de quatorze (14) preneurs de cahier des charges, neuf (9) entrepreneurs ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

L'analyse des prix soumis révèle qu'ils sont légèrement inférieurs à notre estimation.

	Contrat	Contingences	Total
1. Construction Bau-Val inc.	1 642 089.05 \$	246 313.36 \$	1 888 402.40 \$
2. Les excavations Gilbert Théoret	1 681 056.37 \$	252 158.46 \$	1 933 214.83 \$
3. Pavages D'amour Inc.	1 713 403.44 \$	257 010.52 \$	1 970 413.96 \$
4. Construction G-Nesis inc.	1 784 767.27 \$	267 715.09 \$	2 052 482.36 \$
5. Groupe Damiano inc.	2 042 317.02 \$	306 347.55 \$	2 348 664.57 \$
6. Roxboro Excavation inc.	2 057 563.95 \$	308 634.59 \$	2 366 198.54 \$
7. Les Excavation super inc.	2 111 337.66 \$	316 700.65 \$	2 428 038.31 \$
Estimation interne	1 685 953.73 \$	252 893.06 \$	1 938 846.79 \$
Coût moyen des soumissionnaires reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			2 141 059.28 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			13.38%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			539 635.91 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			28.58%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation des professionnels)			(50 444.39 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-2.60%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			44 812.43 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			2.37%

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites.

Suite à la vérification et à l'analyse de la conformité des documents administratifs, les firmes Socomec Industriel inc. et Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. ont été rejetées à défaut de se conformer à l'article 1.6 « Envoi des soumissions » du document « Instructions aux soumissionnaires ». La firme Socomec Industriel inc. a négligé d'inclure dans les documents de soumissions la résolution de la compagnie et la firme Duroking Construction / 9200-2088 Québec inc. a négligé d'inclure la page sommaire et la liste des sous-traitants.

Ainsi, nous recommandons d'octroyer le contrat à Construction Bau-Val inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'adjudicataire recommandé Construction Bau-Val inc., no de licence RBQ 1134-9958-52 a fourni l'attestation de Revenu Québec numéro 200140-BKZB-0269105 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date de 5 décembre 2013 une lettre de l'Autorité des marchés financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2013-CPSM-0257 (lettre jointe aux présentes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de ce contrat sera assumée à 100 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE).

La dépense pour les travaux est de 1 888 402,40 \$, taxes incluses et de 113 304,14 \$ pour les incidences, pour un coût net de 1 827 824,88 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Pour la pose de la nouvelle conduite sanitaire, la dépense est de 1 699 311,01 \$, toutes taxes incluses, ce qui représente 84,89 % de la dépense des travaux. Pour le remplacement de la vieille conduite sanitaire, la dépense est de 302 395,53 \$, toutes taxes incluses, ce qui représente 15,11 % de la dépense des travaux.

Seulement la dépense pour le remplacement de la vieille conduite sanitaire est admissible à une subvention estimée à 276 127,42 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec). La dépense restante de 1 551 697,46 \$ net sera financée par la réserve de l'eau locale.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des bris et des coûts d'entretien reliés;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Refoulement d'égouts;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 4 juillet 2016

Fin des travaux : 4 novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Comlan Djanta AFANOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Mathieu-Pierre LABERGE, 12 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain MARCOUX
C/d ing.trav.pub.& inf.<<arr.pier/roxboro)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-11

Anne CASTONGUAY
Directrice



Dossier # : 1161009001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 041 962,80 \$, taxes incluses pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29), dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc. (CG15 0090) majorant ainsi le montant total du contrat de 22 397 663,52 \$ à 24 439 626,32 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 2 041 962,80 \$, taxes incluses pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29), dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc. (CG15 0090) majorant ainsi le montant total du contrat de 22 397 663,52 \$ à 24 439 626,32 \$, taxes incluses.
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-04 14:41

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1161009001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 2 041 962,80 \$, taxes incluses pour des travaux contingents du Projet Bonaventure (Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29), dans le cadre du contrat octroyé à Construction Bau-Val inc. (CG15 0090) majorant ainsi le montant total du contrat de 22 397 663,52 \$ à 24 439 626,32 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents. C'est dans cette optique que la Ville de Montréal a accordé le 27 février 2014 un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. inc. pour la réalisation des plans et devis d'ingénierie. De ce fait, Les consultants S.M. inc. se doit d'assumer entièrement la responsabilité professionnelle des plans et devis signés et scellés.

Le 26 février 2015, la Ville de Montréal a octroyé à Construction Bauval inc. un contrat pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle de l'autoroute Bonaventure et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William.

Le coût total du contrat de construction octroyé était de 22 397 663,52 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 20 361 512,30 \$ (taxes incluses) pour les travaux identifiés aux plans et devis et un montant de 2 036 151,23 \$ (taxes incluses) pour les contingences, c'est-à-dire les travaux imprévus qui arrivent inmanquablement sur un chantier (voir résumé sur le tableau ci-dessous). Soulignons que chacun de ces deux budgets doit être respecté distinctement.

Projet Bonaventure : rampes au sud de la rue Wellington et démolition de l'autoroute au sud de la rue William.

Coûts des travaux prévus initialement (A)	20 361 512,30 \$
---	------------------

Contingences prévues initialement (B)	2 036 151,23 \$
Total du contrat initial [(A) + (B)] = (C)	22 397 663,52 \$

Les travaux ont été amorcés au mois de mai 2015 et doivent se terminer à la fin de 2016. Tel que prévu, la première portion des travaux a été complétée en décembre 2015. La seconde portion doit débuter en mai 2016, tel que prévu initialement.

Dès le début des travaux en 2015 et fréquemment par la suite, des directives techniques ont été émises afin de combler les omissions lors de la production des plans et devis émis pour construction. Par conséquent, les sommes prévues pour les contingences sont maintenant insuffisantes pour terminer le chantier.

À la lumière de ce qui précède, soulignons que la Ville de Montréal a mandaté son Service des affaires juridiques afin que les démarches juridiques appropriées soient entreprises à l'égard du consultant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William, comprenant des travaux portant notamment sur la géométrie routière (structure et voirie), les infrastructures souterraines, l'éclairage et les feux de signalisation. Dépense totale 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises en lien avec les lots de travaux 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23, 30A, 8, 8A, 26A, 27 et 29, qui débuteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débuteront en 2015 des lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23, 30A, 8, 8A, 26A, 27 et 29 dans le cadre du projet Bonaventure.

CG14 0088 - 27 février 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Les consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus pour débuter en 2015 et 2016 dans le cadre du Projet Bonaventure. Dépense maximale de 3 569 259,54 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise un accroissement du budget des contingences pour le contrat relatif à la démolition complète de la structure de l'autoroute Bonaventure à partir de la rue de la Commune jusqu'à la rue William, à la réparation de la bretelle Brennan, à la construction des nouvelles rampes d'accès (rampes Duke et Nazareth) et à la construction d'infrastructures souterraines connexes (égout, aqueduc, massifs CSÉM, etc.).

Le montant initialement prévu pour les imprévus de chantier continue d'être requis. De plus, à la suite d'une revue des documents contractuels, nous jugeons qu'un montant supplémentaire de 2 041 962,80 \$ est nécessaire pour compléter les travaux requis mais non prévus aux plans et devis de construction.

Cette somme additionnelle peut être répartie comme suit :

- 1 426 962,80\$ pour les travaux réalisés en 2015, soit l'équivalent de 70,1% du budget des contingences prévu initialement;
- 615 000,00\$ pour les travaux non prévus aux plans et devis qui se feront en 2016, soit l'équivalent de 30,2 % du budget des contingences prévu initialement.

Le tableau suivant récapitule les changements proposés (taxes incluses) :

Coûts des travaux prévus initialement (A)	20 361 512,30 \$
Contingences prévues initialement (B)	2 036 151,23 \$
Total du contrat initial [(A) + (B)] = (C)	22 397 663,52 \$
Contingences additionnelles proposées (D)	2 041 962,80 \$
Total du contrat révisé [(C) + (D)]	24 439 626,32 \$

Ainsi, le montant total majoré du contrat passerait à 24 439 626,32 \$ (taxes incluses), incluant un montant inchangé de 20 361 512,30 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant total de 4 078 114,02 \$ (taxes incluses) pour les contingences (B+D au tableau ci-dessus). Le montant des contingences représenterait ainsi 20% du coût total des travaux (A au tableau ci-dessus).

JUSTIFICATION

L'augmentation proposée du montant alloué aux contingences découle :

- des omissions aux plans et devis produits, notamment en ce qui touche l'aspect à l'intégration des différentes disciplines (structures et civils), chez le fournisseur.

Les travaux liés à ces changements ont grevé à eux seuls 70,1% du montant alloué aux contingences en 2015.

Tableau récapitulatif des travaux effectués non prévus aux plans et devis pour l'année 2015.

Description	Montant (taxes incluses)	Valeur en % sur le budget initial des contingences
1) Travaux d'égout pluvial au niveau de la pile D1	172 846,77 \$	8,5%
2) Travaux de la bretelle Brennan	767 082,38 \$	37,7%
3) Démolition de la glissière et enlèvement de l'égout de la rampe Wellington	89 238,20 \$	4,4%
4) Travaux d'aqueduc de la rue Brennan, gainage et protection	97 085,73 \$	4,8%
5) Autres changements (voir section 5 plus bas)	300 709,72 \$	14,8%
Total	1 426 962,80 \$	70,1%

L'explication de ces changements se rapporte aux éléments suivants :

1) Travaux d'égout pluvial au niveau de la pile D1

Le réseau de drainage de chacune des piles de l'autoroute Bonaventure a dû être abandonné, car il était en conflit avec les semelles des futurs piliers temporaires.

En effet, durant la construction, on s'est aperçu que les semelles des piliers temporaires à construire se trouveraient au-dessus de la conduite d'égout pluvial de 450mm, ce qui n'avait pas été pris en considération lors de la préparation des plans et devis.

Celle-ci a dû être enlevée afin de permettre la construction des semelles. Cette découverte eut pour corollaire l'installation d'un nouveau réseau de drainage temporaire léger en PVC, suspendu sous les chevêtres du côté ouest de l'autoroute, qui servira à recueillir l'eau des puisards des axes 16 à 20.

De plus, le drainage de la pile D1, branché sur ce système, doit être reconstruit pour se déverser dans le réseau d'égout de la rue de la Commune.

2) Travaux de la bretelle Brennan

Il a été découvert pendant les travaux au début du mois de juin 2015 que la dalle de la bretelle Brennan était en état de dégradation avancée. Sur le bordereau de soumission, il était prévu aux plans et devis de réparer une superficie de 50 mètres carrés sur une superficie totale de la bretelle de 1 250 mètres carrés (soit seulement 4% de l'aire totale), ce qui s'est avéré nettement sous-estimé.

Finalement, 726,78 mètres carrés de réparation ont été réalisés au lieu des 50 mètres carrés initialement prévu. À cela s'ajoute des travaux non inclus aux plans et devis de :

- modification du profil de la bretelle Brennan;
- modification du drainage de la bretelle Brennan (déplacement de trois puisards);
- sécurisation entre les axes 23 et 26 par l'installation d'un pontage en bois pour éviter les chutes de morceaux de béton dans le canal de Lachine;
- maintien de la circulation durant ces travaux.

Parallèlement, à la suite d'une inspection vidéo effectuée dans le réseau d'égout pluvial de la rampe Brennan, il s'est avéré que la conduite existante de 90 mètres de long était en très mauvais état, d'où la nécessité de la remplacer.

C'est dans cette optique qu'on s'est rendu compte de la nécessité de reconstruire également le drainage de la pile D1 de la bretelle Brennan vers le réseau d'égout de la rue de la Commune. Auparavant, la pile D1 était desservie par le même système de drainage que les piles des axes 16 à 20, c'est-à-dire celui en conflit avec les semelles des piliers temporaires à construire.

3) Démolition de la glissière et enlèvement de l'égout de la rampe Wellington

Glissières: Sur les plans de soumission, il était indiqué que des bordures étaient à démolir. Cependant sur le chantier, on retrouvait des glissières au lieu des bordures. Il s'est avéré que la quantité prévue de 210 glissières à enlever sur chaque côté de la rampe Wellington était insuffisante. Finalement, 336 glissières furent enlevées, soit 126 de plus qu'au bordereau. Aussi, le mur de retour en béton situé sur le côté Ouest de la rampe Wellington non spécifié sur les plans a dû être démoli.

Égout de la rampe Wellington: Il était initialement prévu d'abandonner 67,4 mètres de conduite d'égout en la laissant en place. Pourtant lors de la démolition de cette rampe, cette conduite se retrouvait plus haute que le terrain naturel et elle aurait dépassé le niveau de la nouvelle rampe Wellington. Par conséquent, elle a dû être démolie.

4) Travaux d'aqueduc de la rue Brennan, gainage et protection

Dans le cadre des travaux réalisés antérieurement sur la rue Brennan entre les rues de Nazareth et Duke, les conduites d'aqueduc 300 millimètres et 1 200 millimètres gainées étaient trop courtes, ce qui n'a pas été pris en considération lors de la préparation des plans et devis. Lors de la période des travaux, la nécessité de prolonger la gaine de la conduite de 300 millimètres et de protéger la conduite de 1 200 millimètres par du béton remblai avec une dalle posée dessus a été constatée.

5) Autres changements

En plus, 11 autres situations non prévues aux plans et devis ont mené à des travaux contingents en 2015.

- le drainage temporaire aérien de l'autoroute situé entre les rues de la Commune et Brennan (axes 16 à 21);
- la démolition du mail central entre les rues Saint-Jacques et Notre-Dame;
- la jonction du regard de l'égout drainant les puisards de l'autoroute Bonaventure;
- la disposition du réseau d'égouts pluviaux sous l'autoroute Bonaventure entre les axes 16 à 21;
- le pavage sous le mail central entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques;
- la démolition de la dalle mixte de la rampe Wellington;
- l'enlèvement de regards existants;
- la modification des travaux d'égout sur la rue Wellington;
- l'installation des glissières au sol;
- la construction des bases de lampadaires dans les bacs de la rue Duke;
- l'alimentation électrique des lampadaires sur la rampe Duke.

Autres changements à prévoir pour les travaux de l'année 2016

Compte tenu des problématiques vécues en 2015, le Bureau de Projet Bonaventure s'est penché sur les plans et devis produits par le consultant à des fins de vérification pour déceler des omissions et autres problèmes potentiels en 2016.

C'est dans cette optique qu'une estimation des éléments non inclus aux plans et devis à prévoir pour l'année 2016 a été réalisée et s'élève à 615 000 \$ (taxes incluses), soit l'équivalent de 30,2% du budget des contingences prévu initialement.

Comme l'ensemble des travaux ci-dessus correspond à un montant de **2 041 962,80 \$** (taxes incluses), il est recommandé d'ajuster à la hausse le montant alloué aux contingences afin que le projet puisse se réaliser dans sa totalité selon les critères de qualité visés et sans interruption des travaux.

Il est important de souligner que le présent dossier n'aura aucun impact sur l'échéancier de livraison global du projet et que le budget total du projet Bonaventure de 141,7 M\$ est toujours respecté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation proposée du montant alloué aux contingences est de 2 041 962,80 \$ (taxes incluses), ce qui équivaut à 9,1% du montant du contrat initial. Cette augmentation fait passer le montant total du contrat de 22 397 663,52 \$ (taxes incluses) à 24 439 626,32 \$ (taxes incluses).

Il convient de mentionner aussi que le montant des incidences du contrat initial qui s'élève

à 1 820 923,95 \$ (taxes incluses) n'est pas affecté par ces changements.

La dépense totale sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas augmenter le budget des contingences compromettrait la progression des travaux qui restent à réaliser dans ce contrat.

Cela aurait des effets en cascade sur tous les autres lots de construction du projet Bonaventure en cours et à venir et d'importants impacts sur les citoyens tant au niveau de la circulation qu'en terme d'image de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- **Conseil d'agglomération:** avril 2016.
- **Reprise des travaux liés à ce dossier après la pause hivernale :** mai 2016.
- **Fin des travaux liés à ce dossier:** novembre 2016 tel qu'initialement prévu.
- **Parachèvement du Projet Bonaventure:** septembre 2017 (tel que prévu).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jovette MÉTIVIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lamine DIALLO
Ingénieur chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-11

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-04-04

CE : 20.007
2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160660004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance (218) - Dépense totale de 2 322 682,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5796 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 322 682,96 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance (218), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 212 682,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5796;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-03-24 10:51

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160660004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance (218) - Dépense totale de 2 322 682,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5796 - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le 1800, chemin Remembrance, est le bâtiment de service du parc du mont Royal occupé par le Service des travaux publics de l'Arrondissement Ville-Marie, responsable de l'entretien du parc. Il s'agit d'un édifice de quelque 485 mètres carrés d'aire de bâtiment avec façades en pierres et toit à double versants construit en 1961 dans le secteur de la clairière entre la maison Smith et le Pavillon du Lac-aux-Castors. Il comporte un étage de bureaux et un sous-sol où sont situés les garages. Trois abris pour matériaux en vrac, construits de façon temporaire avec de gros blocs de béton massifs empilés, se retrouvent dans la cour de service située derrière le bâtiment, du côté sud. Après 55 ans, la toiture de cuivre, les portes et fenêtres, les chaudières du système de chauffage, le réseau de plomberie et les appareils d'éclairage sont rendus à la limite de leur durée de vie utile et doivent être refaits. Des infiltrations d'eau au sous-sol doivent être corrigées, des dalles de béton doivent être réparées. Le bâtiment doit également être rendu accessible et les abris pour matériaux en vrac doivent être reconstruits de façon permanente, car non sécuritaires présentement. En même temps, le magasin sera réaménagé pour mieux satisfaire les besoins de l'occupant.

Des plans et devis ont été préparés à cet effet par des firmes externes.

L'appel d'offres public 5796, publié dans le Devoir le 8 février 2016, a offert aux soumissionnaires un délai de 29 jours de calendrier afin d'obtenir les documents nécessaires sur SÉAO, prendre un rendez-vous pour visiter le site et déposer leur soumission. Cinq addenda ont été émis les 16 et 29 février ainsi que les 1er, 2 et 3 mars 2016. Il ont apporté des corrections aux documents dans chacune des disciplines notamment suite aux questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0502 - 20 août 2015 Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien inc. et Stantec Experts-Conseils Itée pour la réalisation de divers projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs pour une somme maximale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance (218).

Ces travaux comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- La réfection de la toiture de cuivre;
- Le remplacement des fenêtres et des portes, incluant certaines portes de garage;
- Modification d'une ouverture de porte de garage en fonction du nouveau Ski-dozer;
- Le remplacement des chaudières du système de chauffage et sa conversion bi-énergie électricité-propane;
- Étanchéité d'une partie des fondations;
- La réfection de la plomberie;
- Remplacement des appareils d'éclairage;
- Installation d'unités de climatisation;
- Aménagement d'une entrée et de salles de toilettes accessibles;
- Installation de nouvelles marquises pour assurer la sécurité des personnes en cas de glissement de neige ou de glace sur la toiture;
- Réaménagement du magasin au sous-sol;
- L'installation d'un compteur d'eau;
- Reconstruction de trois abris pour matériaux en vrac dans la cour de service.

JUSTIFICATION

Douze entreprises se sont procurées les documents au cours de la période d'appel d'offres. Quatre soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture le 7 mars 2016 à l'hôtel de ville de Montréal. Les raisons évoquées par les autres preneurs de documents pour ne pas avoir déposé de soumission sont surtout relatives à la portée des travaux qui ne les intéressait pas.

Les douze preneurs de cahier des charges ont été :

1. Armatures Bois-Francis Inc (ABF)
2. Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ)
3. Construction Arcade
4. Couverture Montréal-Nord Ltée
5. Couvreur Verdun Inc.
6. DEVCOR (1994)
7. Développement Atrium inc.
8. Groupe VIG Inc.
9. Les Couvertures St-Léonard Inc.
10. Merlain Canada inc.
11. Norgereq Ltée
12. Trempro Construction Inc.

Les quatre preneurs de cahier de charges ayant remis une soumission sont :

1. DEVCOR (1994)
2. Développement Atrium inc.

3. Norgereq Ltée
4. Groupe VIG Inc.

À la suite de l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire lequel fut jugé conforme. Tous les soumissionnaires sont conformes par ailleurs.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
DEVCOR (1994)	1 924 072,14 \$	288 610,82 \$	2 212 682,96 \$
Développement Atrium inc.	2 061 480,75 \$	309 222,11 \$	2 370 702,86 \$
Norgereq Ltée	2 085 925,62 \$	312 888,84 \$	2 398 814,46 \$
Groupe VIG Inc.	2 654 782,60 \$	398 217,40 \$	3 053 000,00 \$
Estimation finale des professionnels	3 084 091,35 \$	462 613,70 \$	3 546 705,06 \$
Coût moyen des soumissions conformes			2 508 800,07 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			13,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			840 317,05 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			38,0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 1 334 022,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			- 37,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			158 019,91 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			7,1 %

Les montants des soumissions et de l'estimation comprennent les taxes applicables. L'estimation finale avait été réalisée par les professionnels externes ayant préparé les documents d'appel d'offres.

L'écart entre la plus basse soumission par DEVCOR (1994) avec l'estimation fournie par les professionnels du projet incluant les addenda est de - 37,6 %. Étant donné que l'écart entre l'estimation et la moyenne des soumissions est également élevé, soit de - 29,3 %, il semble que les professionnels aient surestimé la valeur des travaux dans un contexte où les conditions du marché semblent favorables aux donneurs d'ouvrage. Les plus grands écarts se retrouvent dans les sections suivantes du devis :

Section du devis	coût de la section coût total travaux	Coût soumis	Coût estimé	Écart	
Charges générales	14%	236 110 \$	181 500 \$	- 54 610 \$	- 23 %
Structure / civil	18 %	299 089 \$	435 897 \$	+ 136 808 \$	+ 18 %
Métaux ouvrés	2 %	55 835 \$	123 736 \$	+ 67 901 \$	+ 122 %
Isolation / étanchéité	11 %	177 674 \$	686 950 \$	+ 509 276 \$	+ 287 %
Mécanique	28 %	461 900 \$	615 998 \$	+ 154 098 \$	+ 33 %
Électricité	5 %	76 560 \$	166 705 \$	+ 90 145 \$	+ 118 %
Décontamination	0,4 %	7 260 \$	66 517 \$	+ 59 257 \$	+ 824 %

En raison de cet écart important entre le prix soumis et la dernière estimation et parce que le contrat est d'une valeur supérieure à 2M \$, le dossier doit être soumis à la Commission d'examen des contrats.

Toutefois, le faible écart entre la plus basse soumission avec la seconde (+7,1%) et la

moyenne (+13,4%) laisse croire que les documents d'appel d'offres devaient être compréhensibles et précis et que la soumission de DEVCOR (1994) est juste par rapport au marché actuel.

L'analyse des soumissions par l'architecte externe démontre que DEVCOR (1994) est le plus bas soumissionnaire conforme. Il recommande en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation de l'architecte et le tableau d'analyse présentés en pièces jointes).

Étant donné que les travaux ont lieu dans de l'existant et que, pour cette raison, peuvent survenir des imprévus dus aux conditions de chantier (non prévisibles préalablement), un budget pour travaux contingents de 15 % est ajouté au contrat.

La firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) n'est pas inscrite au RENA et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Par ailleurs, elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle. 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et n'en possède pas une.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 2 322 682,96 \$. Étant donné la ristourne de taxes et la subvention, le montant total net à emprunter est de 1 806 366,32 \$ (voir le calcul des coûts en pièces jointes). Le projet bénéficiera d'une subvention à la restauration dans le cadre du Fonds du patrimoine culture québécois, volet 1 (2013-2015) du Service de la mise en valeur du territoire. Les décaissements seront entièrement faits en 2016. Le budget pour travaux contingents est de 288 610,82 \$, taxes incluses, soit 15 % de la valeur des travaux.

Le budget d'incidences est de 110 000,00 \$, taxes incluses (5 %). Il servira à couvrir les frais de laboratoire pour le contrôle de qualité des matériaux, la surveillance en résidence des travaux de toiture, la location de roulottes pour la relocalisation temporaire des occupants durant les travaux, les frais de déménagement et l'achat d'équipements premiers (étagères et autres) suite aux travaux.

L'objet du présent dossier est prévu au PTI 2016-2018 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon l'analyse préliminaire faite à l'interne par un professionnel accrédité LEED, le 1800 Remembrance ne pourrait pas être certifié par LEED avec le présent projet. Ainsi, selon une directive interne venant préciser l'exigence de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal selon laquelle tout projet de rénovation majeure de plus de 500 000 \$ doit atteindre un niveau de certification équivalent à LEED-argent, le présent projet est exempté de s'y conformer.

Néanmoins, les directives de développement durable, notamment celle de la gestion des déchets et peintures écologiques, seront respectées dans le cadre du présent projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ensemble des travaux s'échelonnent sur six mois. Pour éviter des coûts additionnels relatifs à des conditions d'hiver, il faut absolument qu'ils se déroulent durant la belle saison, c'est-à-dire du début mai à la fin octobre. Pour respecter cet échéancier, le contrat doit être octroyé au plus tard par le conseil municipal à sa séance du mois de mai.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que prévu au cahier des charges, des écriteaux de chantier seront installés par l'entrepreneur. Leur localisation sera coordonnée au chantier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat de construction au CM mai 2016
Travaux mai à octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

José PIERRE, Ville-Marie
Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Liette CHARLAND, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Liette CHARLAND, 16 mars 2016
Pierre-Paul SAVIGNAC, 14 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-03-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-03-23

Sylvie DESJARDINS
En remplacement de Marie-Claude LAVOIE
Directrice - SGPI
(pour la période du 23 au 30 mars 2016)

Approuvé le : 2016-03-23

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE160660004**

**Accorder un contrat à la firme 9006-9311 Québec Inc.
DEVCOR (1994) pour les travaux de réfection de la
toiture et autres travaux au 1800, chemin
Remembrance (218) - Dépense totale de
2 322 682,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public
5796 - 4 soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE160660004

Accorder un contrat à la firme 9006-9311 Québec Inc. DEVCOR (1994) pour les travaux de réfection de la toiture et autres travaux au 1800, chemin Remembrance (218) - Dépense totale de 2 322 682,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5796 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 20 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Les membres ont bien compris que ce contrat comportait une série de travaux très variés qui nécessiteront sans doute l'embauche de sous-traitants par l'adjudicataire.

Ils ont reçu des explications précises quant à la nature des travaux qui seront effectués et ont bien compris que la portée des travaux ne permettait pas l'obtention de la certification LEED.

Enfin, les membres ont apprécié les analyses faites par le Service dans le but d'éventuellement évaluer la performance des entreprises avec lesquelles il travaille.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE160660004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1160890005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 3 418 740,60 \$ à Aménagement Côté Jardin pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la rue Émery et autoriser une dépense maximale de 3 760 614,66 \$ (appel d'offres public VMP-16-004 - 1 soumissionnaire)

D'autoriser une dépense maximale de 3 760 614,66 \$, comprenant les frais de contingence et d'incidence, le cas échéant, pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la rue Émery (appel d'offres public VMP-16-004 - 1 soumissionnaire);

D'accorder le contrat à Aménagement Côté Jardin, plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au prix et aux conditions de sa soumission en plus des frais de contingences, soit au prix total approximatif de 3 418 740,60 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-26 12:04

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160890005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 3 418 740,60 \$ à Aménagement Côté Jardin pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la rue Émery et autoriser une dépense maximale de 3 760 614,66 \$ (appel d'offres public VMP-16-004 – 1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de surface de la rue Émery constituent une première étape dans la mise en oeuvre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) Quartier des spectacles - Pôle Quartier latin. Le projet de la rue Émery a été identifié par l'arrondissement de Ville-Marie et ses partenaires du Quartier latin comme un projet structurant à réaliser en priorité. Les travaux de la rue Émery consistent principalement à reconstruire l'égout et l'aqueduc sous la rue Émery, réhabiliter l'égout sous la rue Sanguinet, entre la rue Ontario et le boulevard de Maisonneuve, ainsi qu'à réaménager les surfaces de trottoirs et de chaussée en pavés de béton, planter de nouveaux arbres dans des fosses agrandies et installer du nouveau mobilier urbain incluant un nouveau système d'éclairage de rue. Ce projet vise également l'installation d'un nouveau feu de circulation à l'intersection des rues Émery et Saint-Denis.

La réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux ont été confiées à la firme BC2 et CIMA+.

Étapes antérieures :

- Rétention de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et de la surveillance du projet de restauration des arches et de la pagode : octobre 2015 à automne 2016

Étape à autoriser dans le présent dossier :

- Réalisation des travaux d'aménagement de la rue Émery : été 2016 à automne 2016

L'appel d'offres public a été lancé le 29 mars 2016. Après vingt (20) jours alloués pour la

période de soumission, le dépôt d'un offre a été fait le 18 avril 2016 à 11 h. Le processus d'appel d'offres a été supervisé par le Bureau de projets du centre-ville.

Quatre (4) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 29 mars 2016) : ajout des plans et devis de la CSEM
 - Addenda n°2 (émis le 7 avril 2016) : report de la date de dépôt des soumissions et précisions techniques apportées aux plans et devis
 - Addenda n°3 (émis le 12 avril 2016) : précisions techniques en électricité apportées aux plans et devis
 - Addenda n°4 (émis le 14 avril 2016) : précisions apportées au bordereau de soumission

L'émission de ces addenda n'a eu aucun impact sur le dépôt de la soumission.

Le délai prévu pour la validité de la soumission est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0791 - 17 décembre 2015 : Règlement autorisant un emprunt de 13 750 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement du domaine public PPU Quartier Latin

CG15 0613 - 29 octobre 2015 : Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la rue Émery - Dépense totale de 322 963,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-15-019 (1 soum.)

CM12 0867 - 25 septembre 2012 : Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – Pôle du Quartier latin », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

CA15 240413 - 3 septembre 2015 : Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif, la planification budgétaire 2016 du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 de l'arrondissement de Ville-Marie

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme Aménagement Côté Jardin en vue de réaliser les travaux d'aménagement de la rue Émery.

Le mandat de l'entrepreneur comprendra, notamment, les activités suivantes :

Reconstruction d'un égout unitaire dans la rue Émery, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis;
Reconstruction d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Émery, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis;
Réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue Sanguinet entre les rues de Maisonneuve et Ontario;
Fourniture et installation de mobilier d'éclairage de rue;
Fourniture et installation de feux de circulation;
Aménagement de surface;
Maintien de la circulation;
Travaux de la CSEM.

La valeur maximale du contrat est de 3 418 740,60 \$.

10% de contingences étaient inscrits aux documents d'appel d'offres.

10% de dépenses incidentes sont applicables au présent projet. Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière de services d'utilité publique, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés, et la surveillance des travaux.

Sur les seize (16) preneurs de documents d'appel d'offres, seule la firme Aménagement Côté Jardin a soumissionné. Parmi les quinze (15) firmes n'ayant pas soumissionné, sept (7) sont des sous-traitants. Les motifs de désistement pour les huit (8) autres firmes sont présentés en pièce jointe au sommaire. Il est compréhensible, dans un contexte où le marché de la construction est sollicité par un volume important d'appel d'offres pour des travaux qui sont prévus au même moment, de voir des firmes être plus sélectives et cibler davantage certains appels d'offres plutôt que d'autres.

Les travaux d'infrastructures souterraines s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le Bureau de projets du Centre-Ville à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans « tels que construits » devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la DGSRE.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres public a été suivi et les documents contractuels ont été mis en ligne sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) le 29 mars 2016.

L'offre reçue a été présentée conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées. L'offre de services reçue a été analysée en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de la proposition technique sans les honoraires - enveloppe no 1). L'offre a obtenu le pointage minimal requis, afin d'être admissible à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Montant incluant taxes	Contingence (10%) incluant taxes	Total
Aménagement Côté Jardin	76,83	0,35	3 277 181,22 \$	327 718,12 \$	3 604 899,34 \$
Dernière estimation réalisée					3 000 000,47 \$
Moyenne des prix reçus					3 604 899,34 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					604 898,87 \$

<i>(l'adjudicataire - estimation)</i>	
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>	20,16%

Le prix du plus bas soumissionnaire est de 20,16% (604 899,34 \$) plus haut que l'estimation faite par BC2 et CIMA+ qui était de 3 000 000,47 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette estimation est basée sur les plans et devis pour soumission élaborés par BC2 et CIMA+.

Après l'analyse de l'offre reçue par le comité de sélection, celui-ci recommande de retenir l'offre d'Aménagement Côté Jardin, puisque la firme a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires.

Étant donné que l'arrondissement de Ville-Marie a reçu une seule soumission et que l'écart de prix entre l'adjudicataire et la dernière soumission est légèrement supérieur à 20%, le Bureau de projets du centre-ville a demandé à la firme Aménagement Côté Jardin de réviser son prix à la baisse en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et Villes :

“Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité”

Aménagement Côté Jardin a donc révisé son prix et en a fourni un autre selon le détail suivant :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Montant incluant taxes	Contingence (10%) incluant taxes	Total
Aménagement Côté Jardin	76,83	0,35	3 107 946,00 \$	310 794,60 \$	3 418 740,60 \$
Dernière estimation réalisée					3 000 000,47 \$
Moyenne des prix reçus					3 418 740,60 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					418 740,13 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					13,96%

La différence de 13,96% entre la dernière estimation réalisée et le prix révisé d'Aménagement Côté Jardin peut s'expliquer par les facteurs suivants :

- Travaux réalisés au centre-ville de Montréal;
- La présence de massifs de la CSEM et de conduites de Gaz Métro qui oblige l'entrepreneur à les soutenir et à travailler plus lentement;
- Le phasage contraignant des travaux qui vient diminuer leur impact auprès des commerçants.

Aménagement Côté Jardin n'est pas inscrit sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas non plus inscrite au RENA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal prévu au contrat est de 3 418 740,60 \$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix de 3 107 946,00 \$ (taxes incluses) et un budget de contingence de 310 794 60 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 341 874,06 \$ (taxes incluses) est demandé. Le montant de la dépense à autoriser est de 3 760 614,66 \$. Le Service de l'eau assumera la portion du coût des travaux en lien avec les infrastructures souterraines de la rue Émery (aqueduc et égout) et de la rue Sanguinet (réhabilitation de l'égout), dont le montant prévu au contrat est de 1 303 831,72 \$ (taxes incluses). Un budget de dépenses incidentes de 130 383,17 \$ (taxes incluses) est demandé. Le montant de la dépense à autoriser est de 1 434 214,89 \$.

La DGSRE a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'agglomération la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Pour la DGSRE (Eau) la dépense de 1 434 214,89 \$ taxes incluses, ou 1 309 629,36 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 1 047 703,49 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 261 925,88 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du Centre-ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette intervention est faite en respectant la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que les travaux de la rue Émery soient complétés en 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la Division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le CG : 19 mai 2016

Début des travaux : juin 2016

Fin des travaux : octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Comlan Djanta AFANOU)

Certification de fonds :
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Son Thu LÊ, 19 avril 2016
Joelinnot Elsomin VANOMARO, 19 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS
Ingénieur préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Louis-François MONET
Chef de division

Le : 2016-03-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE160890005**

**Accorder un contrat de 3 418 740,60 \$ à
Aménagement Côté Jardin pour les travaux
d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la
rue Emery et autoriser une dépense maximale de
3 760 614,66 \$ (appel d'offres public VMP-16-004 –
1 soumissionnaire).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE160890005

Accorder un contrat de 3 418 740,60 \$ à Aménagement Côté Jardin pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement de la rue Emery et autoriser une dépense maximale de 3 760 614,66 \$ (appel d'offres public VMP-16-004 – 1 soumissionnaire).

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de l'arrondissement de Ville-Marie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont noté que l'arrondissement a choisi d'utiliser un système à deux enveloppes pour l'évaluation des offres. Ils ont jugé que cette approche est intéressante dans le présent dossier.

Les membres se sont par contre questionnés sur la présence d'un seul soumissionnaire.

Enfin, il convient de souligner le fait que l'arrondissement a profité de la possibilité de négocier avec le seul soumissionnaire conforme et a pu obtenir une diminution significative du coût du contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE160890005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1166316008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Super inc., pour l'aménagement de l'entrée Saint-Laurent et Jarry pour une dépense totale de 4 067 792,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6713) - (12 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 067 792 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de l'entrée Saint-Laurent et Jarry, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 673 749,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-6713);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-13 15:15

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Super inc., pour l'aménagement de l'entrée Saint-Laurent et Jarry pour une dépense totale de 4 067 792,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6713) - (12 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Situé dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, le parc Jarry, d'une superficie de 44 hectares (incluant Tennis Canada), est bordé par le boulevard Saint-Laurent à l'est, la rue Jarry au nord, la rue Gary-Carter (Faillon) au sud et la voie ferrée nord-sud du Canadien National (CN) à l'ouest. Il est l'un des grands parcs métropolitains et dessert notamment une population multiethnique provenant des quartiers Parc-Extension et Villeray, lesquels sont densément peuplés et déficitaires en espaces verts. Ces citoyens utilisent fréquemment le parc, particulièrement lors de pique-niques familiaux au cours des fins de semaine estivales, ainsi que des activités extensives comme la marche, la course et les activités sportives comme le baseball, le soccer et le tennis.

C'est au début des années 2000 que le projet d'agrandissement des installations de Tennis Canada a suscité des questions sur la vision future du parc et la nécessité de réfléchir au sujet de l'espace occupé par les différentes fonctions. Ainsi, l'évaluation de l'ensemble du parc Jarry a permis de proposer un plan directeur à la population en juin 2005, lequel a été actualisé et adopté par le Comité exécutif (CE08 0580) en avril 2008. Ce plan directeur a comme but principal d'harmoniser la composition globale résultant d'interventions sporadiques réalisées à travers le temps et d'actualiser les installations sportives et ludiques dans le parc. Le Plan directeur reconnaît cinq grandes zones dans le parc et confirme la superficie occupée par ces espaces de façon à les préserver dans leur intégralité et à les bonifier. Outre les installations de Tennis Canada, qui sont situées à l'extérieur des limites officielles du parc, on retrouve quatre secteurs distincts, soit le secteur à vocation de détente et de promenade comprenant l'étang et la piscine extérieure situés dans la portion sud/sud-est du parc, le parterre occupant le centre, le secteur à vocation récréative et sportive dans les secteurs nord-ouest et nord-est et enfin la bande verte ceinturant le parc.

Depuis 2008, une série d'interventions a été réalisée en alternant les projets à vocation sportive et ceux pour les espaces de détente de manière à mettre en oeuvre le plan directeur.

Le présent dossier représente la deuxième intervention majeure d'un grand projet de réaménagement du secteur nord du parc où la vocation récréative et sportive est mise en valeur.

La première étape visait des travaux de réfection de trois terrains de balles, dont deux devaient être mis aux normes pour les jeux du Québec 2016. Le premier projet a été réalisé principalement en 2015 et concernait le secteur nord-ouest. Ces travaux seront complétés au printemps 2016.

La deuxième phase d'interventions, celle qui concerne le présent projet, se situe dans le secteur nord-est du parc. Les principales interventions sont notamment l'aménagement d'une entrée significative et marquante à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue Jarry, la reconstruction d'un terrain de baseball de niveau pee-wee, la réfection des terrains de volleyball de plage, de bocce et de pétanque.

Une troisième phase d'interventions est en cours de planification afin de compléter l'aménagement du secteur. Cette phase visera, entre autres, le réaménagement du stationnement, la réfection de la surface du terrain de cricket (entre les terrains de soccer numéros 3 et 4), la construction de deux patinoires permanentes pour la pratique du hockey (hiver-été) et l'aménagement d'une aire d'entraînement physique avec appareils.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 15 mars et s'est terminé 20 jours plus tard, soit le 4 avril 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 4 avril 2016 à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Trois addenda ont été produits. Le premier addenda, transmis le 17 mars 2016, visait à remplacer une page au bordereau et à reporter la date d'ouverture de soumission au 4 avril 2016 au lieu du 30 mars 2016. Le deuxième addenda, transmis le 23 mars 2016, visait à ajouter un article au bordereau et à répondre aux questions des soumissionnaires. Le troisième addenda, transmis le 30 mars 2016, visait à remplacer deux pages du bordereau et répondre à plusieurs questions. Les trois addenda ont fourni des précisions au cahier des charges. Ils ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres. Les modifications au bordereau ont eu un impact mineur sur les prix.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 150 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions seront donc valides jusqu'au 1er septembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1485 - 12 août 2015 - Accorder un contrat à Néolect Inc. pour le remplacement du système d'éclairage des terrains sportifs du parc Jarry
CM15 0531 - 22 avril 2015 - Accorder un contrat à NMP Golf Construction inc. pour l'aménagement du secteur nord - Phase 1 du parc Jarry
CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)
CE08 0580 - 16 avril 2008 - Adoption du Plan directeur du parc Jarry par le Comité exécutif.

DESCRIPTION

Le projet prévoit le réaménagement du secteur nord-est incluant notamment la construction de l'entrée Saint-Laurent et Jarry, la reconstruction du terrain de balle de catégorie pee-wee, la réfection des deux terrains de volleyball, l'aménagement d'un terrain de pétanque et d'un terrain de bocce, la mise en place d'un système de drainage, l'aménagement de nouveaux sentiers, le remplacement et l'ajout de lampadaires.

Pour l'entrée Saint-Laurent et Jarry, les aménagements sont les suivants :

- nouveaux sentiers asphaltés et bien éclairés par de nouveaux lampadaires;
- création d'une placette pour rassemblement et détente, éclairée par cinq colonnes lumineuses;
- engazonnement des surfaces;
- mise en place de tables de pique-nique, de bancs et de tables de ping-pong.

Pour le terrain de baseball de catégorie pee-wee, les aménagements sont les suivants :

- la démolition et l'enlèvement des équipements désuets;
- la construction de l'avant-champ;
- le nivellement et l'engazonnement du champ extérieur;
- l'installation de gradins, bancs de joueurs, plaque de lanceur, buts, marbre, clôtures, poteaux de ligne, arrêt balle, système de drainage et table pour officiels.

Pour les terrains de volleyball, les aménagements sont les suivants :

- la mise en place d'un bassin de rétention sous la surface de jeu;
- la construction de bordures;
- l'installation de gradins, de poteaux avec filets;
- l'installation de bancs et corbeilles à déchets.

Pour les terrains de bocce et de pétanque, les aménagements sont les suivants :

- la mise en place des surfaces de poussière de pierre;
- la construction des bordures;
- la mise en place des infrastructures de drainage;
- la mise en place d'un système d'éclairage;
- l'installation de bancs, de tables de pique-nique et de corbeilles à déchets.

Le contrat comprend aussi les aménagements suivants :

- la mise en place d'un réseau de drainage incluant puisards, égouts et système de rétention;
- la mise à jour et le remplacement de projecteurs d'éclairage dans le skate park;
- la mise en place de trois fontaines à boire dont une avec brumisateurs;
- la plantation de 236 arbres et de 156 arbustes ;
- l'ensemencement de vivaces ;
- l'installation de chaises longues permanentes;
- etc.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 % en raison des facteurs de risque associés à la présence potentielle et non répertoriée, de sols contaminés et d'infrastructures souterraines (électricité, eau et égout) datant de plus de 50 ans.

Les incidences représentent 9,7 % du total du contrat, soit 394 042,32 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés au contrôle qualitatif, environnemental, à diverses expertises techniques et à l'achat de mobilier (bancs, tables de pique-nique et paniers de broche) qui sera installé par l'entrepreneur.

Ouverts à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 24 entrepreneurs, sous-traitants ou fournisseurs, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, douze entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. Les douze soumissionnaires étaient conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont:

A. Entrepreneurs généraux :

- Aménagements Sud-Ouest ;
- Bau-Québec Itée. ;
- Charex inc. ;
- E2R inc. ;
- Les Constructions et Pavage Jeskar inc. ;
- Lanco Aménagement inc. ;
- Les Entrepreneurs Bucaro ;
- Les Entreprises Daniel Robert inc. ;
- Les Entreprises Ventec inc. ;
- Les Excavations Super inc. ;
- Les Pavages Chenail inc. ;
- LV Construction ;
- NMP Golf Construction inc. ;
- Paysagiste Promovert inc. ;
- Salvex inc. ;
- Terrassement Ahuntsic inc. ;
- Urbex Construction inc. .

B. Sous-traitants :

- Construction NRC Inc. ;
- Laurin et Laurin inc. ;
- Les Entreprises d'électricité Renaissance inc. ;
- Lumidaire inc. ;
- Macogep inc. ;
- Musco Sports Lighting ;
- Néoelect inc. .

JUSTIFICATION

Sur la totalité des 17 entrepreneurs généraux, douze ont déposé une soumission. Cela représente 70,6 % des preneurs des documents d'appel d'offre ayant déposé une soumission et 29,4 % n'ayant pas déposé de soumission.

À la suite des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, les suivantes :

- manque de temps pour déposer la soumission;
- projet trop complexe pour leur entreprise.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les Excavations Super inc.	3 339 772,44 \$	333 977,24 \$	3 673 749,68 \$
Bau-Québec Itée.	3 407 784,84 \$	340 778,48 \$	3 748 563,32 \$
Salvex inc.	3 426 367,68 \$	342 636,77 \$	3 769 004,45 \$
Charex inc.	3 430 909,08 \$	343 090,91 \$	3 774 000,00 \$
Urbex Construction inc	3 432 003,75 \$	343 200,38 \$	3 775 204,13 \$
Les Pavages Chenail inc.	3 533 038,49 \$	353 303,85 \$	3 886 342,34 \$

Paysagiste Promovert inc.	3 573 018,29 \$	357 301,83 \$	3 930 320,12 \$
E2R inc.	3 594 233,42 \$	359 423,35 \$	3 953 656,77 \$
NMP Golf Construction inc.	3 688 879,65 \$	368 887,96 \$	4 057 767,62 \$
Lanco Aménagement inc.	3 828 469,17 \$	382 846,92 \$	4 211 316,08 \$
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	3 924 733,71 \$	392 473,37 \$	4 317 207,08 \$
Les Entrepreneurs Bucaro	4 328 815,94 \$	432 881,59 \$	4 761 697,52 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	4 433 881,53 \$	443 388,15 \$	4 877 269,68 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 988 235,76 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			8,56 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			1 087 947,84 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			29,61 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 1 203 520,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 24,68 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			74 813,64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			2,04 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 24,7 % à l'estimation réalisée à l'interne.

L'estimation réalisée à l'interne a été contre vérifiée par une firme spécialisée en estimation de coûts de travaux. La firme a procédé à son estimation dans les mêmes conditions et délais impartis aux entrepreneurs.

La firme a déposé son estimation le 1er avril,

Estimations	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Dernière estimation réalisée à l'externe (firme Macogep)	4 473 497,30 \$	447 349,73 \$	4 920 847,03 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	4 433 881,53 \$	443 388,15 \$	4 877 269,68 \$

Écart entre l'estimation externe et l'interne (\$) ((l'estimation externe - l'estimation interne)	43 577.35 \$
Écart entre l'estimation externe et l'interne (%) ((l'estimation externe - l'estimation interne) / l'estimation interne) x 100	0.89 %

La firme spécialisée a déposé une estimation de 0.89% plus élevée que celle réalisée à l'interne.

Après l'analyse des soumissions, nous pouvons observer des écarts importants dans quatre volets des travaux, soit:

- 1- la restauration des sols ;
- 2- le terrassement, excavation et remblayage ;
- 3- l'apport de terre de culture ;
- 4- l'éclairage et électrification d'extérieur.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des coûts ayant un écart majeur.

Description	Estimation SGPVMR	Les Excavations Super inc.	Moyenne des soumissionnaires	Quantité
1- La restauration des sols	638 200,00 \$	341 630,00 \$	391 804,18 \$	N/A
2- Le terrassement, excavation et remblayage	206 055,00 \$	94 490,50 \$	120 673,63 \$	N/A
3- L'apport de terre de culture - pour le gazon en plaques	154 500,00 \$	99 910,00 \$	123 703,00 \$	20600 m ²
4- L'éclairage et électrification d'extérieur	213 000,00 \$	99 400,00 \$	117 125,00 \$	1420 m
canalisations souterraines	72		52 920,00	58 unités
bases en béton pour lampadaires de sentier	500,00 \$ 230	51 040,00 \$ 172	\$ 188 951,54 \$	53 unités
système d'éclairage : lampadaires de sentier	550,00 \$ 50	250,00 \$ 35 000,00 \$	35 283,33 \$	10 000 m
câbles et conducteurs électriques	000,00 \$			
Total des prix (taxes en sus)	1 564 805,00 \$	893 720,50 \$	1 030 460,68 \$	
<i>Écart total avec Estimation</i>		671 084,50 \$	534 344,32 \$	

Les écarts sont perceptibles dans l'ensemble des items des deux premiers volets, alors que pour le troisième volet, seule la terre de culture pour le gazon présente un écart important très élevé. Le gros volume de terre explique probablement les prix à la baisse pour cet item. Pour le volet éclairage et électrification d'extérieur, les grands écarts touchent les items à grand volume, soit les canalisations (électrique), les bases de lampadaire et lampadaires de sentier ainsi que le câblage.

Excluant ces quatre volets, l'écart entre la dernière estimation réalisée à l'interne et les prix déposés par le plus bas soumissionnaire est de -11.25%.

Les facteurs généraux qui peuvent aussi expliquer les écarts de prix sont les suivants :

- Le début de l'année (fin de l'hiver, début du printemps) est une période propice pour obtenir des prix plus concurrentiels puisque les entrepreneurs cherchent à combler leur

carnet de commandes ;

- L'économie d'échelle dans un projet comme celui du parc Jarry permet d'obtenir des prix concurrentiels, généralement à la baisse ;
- La localisation du parc Jarry près des voies importantes de circulation permet aux entrepreneurs un gain de temps dans les déplacements qu'ils doivent effectuer entre le site du projet et les fournisseurs ;
- Nous avons anticipé que les nombreux projets des legs en vue du 375^e anniversaire de Montréal auraient un impact à la hausse sur les prix de soumission, ce ne fut pas le cas.

Ces facteurs généraux font partie des paramètres pour la réalisation d'une estimation réaliste, mais il est pratiquement impossible d'anticiper leurs impacts réels sur les coûts de soumission. L'estimation de la firme vient corroborer ce fait. Les variations des prix sont constamment ajustées lors de nos estimations selon les chiffres des dernières soumissions et de prix budgétaires soutirés de notre analyse du marché.

En vertu du Règlement sur la commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et de la résolution CM11 0202, le dossier doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CPEC) parce qu'il s'agit d'un contrat dont la valeur est supérieure à 2 M\$ et que l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation réalisée à l'interne et les prix déposés par le plus bas soumissionnaire.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret du 23 octobre 2013, (chapitre V2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1)). L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 11 février 2015. Son numéro d'identifiant AMF est le suivant : 2700022659. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 4 067 792,00 \$, taxes, contingences et incidences incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 3 714 436,29 \$, contingences et incidences incluses sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporative # RCM 15-079 - « Réaménagement du réseau des grands parcs », du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet respecte les conditions imposées par le règlement municipal C1.1 pour la gestion des eaux pluviales. Ces interventions permettent de mieux gérer les eaux de pluie et de réduire l'importance du débit lors du rejet aux réseaux d'égouts durant les précipitations importantes.

Le projet prévoit la plantation de 236 arbres, augmentant ainsi significativement la canopée du parc. De plus, on s'assure de diversifier les essences pour réduire les impacts lors d'infestation, comme c'est le cas actuellement avec l'agrile du frêne.

En collaboration avec Hydro-Québec la ville participe à un programme de développement durable et d'efficacité énergétique portant sur des systèmes d'éclairage extérieur utilisés dans les applications de sentiers, pistes cyclables et terrains sportifs qu'on retrouve dans les parcs. Le parc Jarry a été identifié comme premier projet pilote.

L'introduction des compacteurs à déchets dans les parcs depuis 2012 fait partie de la stratégie de mise en place du programme de recyclage montréalais. Le projet du parc Jarry permet de continuer la mise en place de ces équipements qui permettent de maximiser le volume de déchets dans un même lieu et ainsi réduire les déplacements pour la cueillette.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux auront un impact sur la circulation des utilisateurs qui proviennent de l'intersection Jarry et Saint-Laurent et en particulier pour les étudiants des différentes institutions d'enseignement en périphérie du parc.

Les deux terrains de volleyball seront fermés pour la saison 2016. Des réservoirs de rétention seront construits sous ces terrains. Les adeptes de ce sport seront invités à utiliser les autres terrains disponibles dans les parcs de la ville.

Les deux terrains de basketball demeureront accessibles, mais une gestion de l'accès sera faite pour assurer la sécurité des utilisateurs.

Une portion du stationnement sera fermée pour la saison pour permettre l'accès des véhicules et de la machinerie au chantier. Cependant, le stationnement sera totalement disponible durant la période des deux événements principaux, soit les Jeux du Québec et la Coupe Rogers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 27 avril 2016

Commission permanente sur l'examen des contrats : 4 mai 2016

Comité exécutif : 11 mai 2016

Conseil municipal: 16 mai 2016

Octroi du contrat : 24 mai 2016

Début des travaux : 1er juin 2016

Fin des travaux : 26 mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CUIERRIER, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Jean CUIERRIER, 11 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie GINGRAS
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-07

Jean-François NADON
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-04-13

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 16 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE166316008**

**Accorder un contrat à Les Excavations Super inc.,
pour l'aménagement de l'entrée Saint-Laurent et Jarry
pour une dépense totale de 4 067 792,00 \$, taxes
incluses - Appel d'offres public (16-6713) -
(12 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE166316008

Accorder un contrat à Les Excavations Super inc., pour l'aménagement de l'entrée Saint-Laurent et Jarry pour une dépense totale de 4 067 792,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6713) - (12 soumissionnaires).

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien noté la présence de douze soumissionnaires, un résultat fort intéressant. Il convient, cependant, de signaler que tous les soumissionnaires ont déposé des prix inférieurs à l'estimation réalisée à l'interne. Le Service s'attendait à des soumissions plus élevées anticipant un possible effet de hausse des prix en raison des nombreux projets des legs du 375^e anniversaire de Montréal. À l'évidence, ce ne fut pas le cas dans ce dossier.

Il convient de noter également que les soumissionnaires ont soumis des prix très inférieurs à l'estimation en ce qui a trait à la restauration des sols, au terrassement, à l'excavation et au remblayage.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE166316008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1161009008**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Dépense totale de 17 606 506,05 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 16 624 006,05 \$ + incidences 982 500 \$). Appel d'offres public 329702 - Un soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », une dépense de 17 606 506,05 \$, incluant taxes, contingences, boni de performance potentiel et incidences, pour des travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish;
2. d'accorder au seul soumissionnaire, SADE Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 16 624 006,05 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 329702;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-18 11:24

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161009008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Dépense totale de 17 606 506,05 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 16 624 006,05 \$ + incidences 982 500 \$). Appel d'offres public 329702 - Un soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » vise à relier deux lieux emblématiques de la Ville, soit le fleuve Saint-Laurent et le mont Royal. Destinée en premier lieu aux piétons, cette Promenade offrira des itinéraires riches en expériences dévoilant l'histoire, le patrimoine et la spécificité culturelle des territoires traversés. Le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » a été divisé en treize tronçons (voir plan de localisation en pièce jointe) :

1. avenue des Pins, entre les rues Redpath Crescent et McTavish;
2. rue McTavish, entre l'avenue des Pins et l'avenue du Docteur-Penfield;
3. avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Précisons que la rampe McTavish relie la rue du même nom à l'avenue du Docteur-Penfield;
4. rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke;
5. rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa;
6. avenue McGill College, entre les rues Sherbrooke et Cathcart;
7. rue Ste-Catherine, entre l'avenue McGill College et la rue Place Phillips;
8. rue Place Phillips, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque;
9. rue de la Côte du Beaver Hall, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger;
10. rue du Square-Victoria, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Jacques;
11. rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et Marguerite d'Youville;
12. rue Place d'Youville, entre les rues McGill et de la Commune (note : ce tronçon inclut le réaménagement de la portion de la Place d'Youville située à l'ouest de la rue Saint-Pierre);
13. secteur entourant l'intersection des rues Place d'Youville et de la Commune.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » ont été divisés en paquets de lots de construction.

La nature de ces paquets de même que l'avancement du projet sont résumés dans le tableau suivant :

Paquets et interventions	Début prévu des travaux	Fin prévue des travaux
<p><u>Paquet A (tronçons 1 et 2)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Déplacement et reconstruction de réseaux techniques urbains (RTU). · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. · Ajout de signalisation en lien avec l'utilisation de la rue McTavish comme rue partagée au nord de l'avenue du Docteur-Penfield. 	Juillet 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet B (tronçons 3 et 4; paquet faisant l'objet du présent dossier)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Réaménagement de la portion piétonne de la rue McTavish au sud de l'avenue du Docteur-Penfield. · Reconstruction d'un escalier dans l'axe de la rue McTavish. · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. 	Juin 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet C (tronçon 5)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. 	Juin 2016	Mai 2017

<ul style="list-style-type: none"> · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. 		
<u>Paquet D (tronçons 6 à 8)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes et l'avenue McGill College. · Piétonnisation d'une voie sur quatre dans l'avenue McGill College de même qu'ajout de mobilier et de plantations dans cette voie. Note : il est prévu que la voie piétonnisée soit celle située le plus à l'ouest de l'avenue. 	Sept. 2016	Mai 2017
<u>Paquet E (tronçons 9 à 12)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. · Réaménagement de la portion de la Place d'Youville située à l'ouest de la rue Saint-Pierre. 	Sept. 2016	Nov. 2016
<u>Paquet F (tronçon 13)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Réalisation d'aménagements de surface légers. · Construction d'un lieu de pause. 	Sept. 2016	Nov. 2016

Le présent dossier porte sur les travaux requis dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish (paquet B).

Pour ces travaux, un appel d'offres public (# 329702) a été lancé le 7 mars 2016. La durée de publication prévue initialement était de 23 jours de calendrier, ce qui est supérieur au minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes. Cependant, à la demande d'un soumissionnaire potentiel et afin de laisser plus de temps pour la préparation des soumissions, un premier délai additionnel de 5 jours de calendrier a été consenti. Par la suite, un second délai de 2 jours de calendrier a été requis afin de permettre la correction d'une erreur dans les clauses administratives particulières. La date de fermeture de l'appel d'offres a donc été reportée, au final, au 6 avril 2016.

L'appel d'offres a été publié dans Le Devoir et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). Précisons qu'il est prévu que les soumissions déposées demeurent valides pendant les 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 4 août 2016.

Quatre (4) addenda ont été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser les preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Numéro d'addenda	Date de publication	Contenu
1	18 mars 2016	Clarifications et ajustements aux clauses administratives particulières et aux plans et devis de voirie, d'environnement, d'électricité et d'infrastructures.

2	24 mars 2016	Clarifications et ajustements aux plans et devis de voirie, d'environnement, d'électricité et d'infrastructures.
3	29 mars 2016	Report de la date d'ouverture des soumissions du 30 mars au 4 avril 2016.
4	1 ^{er} avril 2016	Report de la date d'ouverture des soumissions du 4 avril 2016 au 6 avril 2016 et ajustement des clauses administratives particulières.

Mentionnons finalement que :

- certains des travaux liés au présent dossier touchent le site patrimonial du Mont-Royal et nécessitent pour cette raison l'approbation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Cette approbation devrait être obtenue d'ici la date prévue pour le début des travaux sur le terrain;
- la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait partie des legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal;
- l'octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct portant le numéro 1161009002;
- le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre de service exécutant pour ce projet, dont le requérant est le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR).

Des renseignements additionnels quant à la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" peuvent être obtenus sur le site Internet du projet à l'adresse électronique suivante :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7377,142290879&_dad=portal&_schema=PORTAL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0149 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.
CG15 0127 - 26 février 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » et les travaux d'infrastructures souterraines lui étant connexes.

CE12 1082 - 27 juin 2012 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) afin d'élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements concernés, un plan de mise en œuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier le fleuve Saint-Laurent au mont Royal.

CA10 240266 - 10 mai 2010 - Adopter le Règlement autorisant l'occupation du domaine public par l'Université McGill dans la rue McTavish, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Docteur-Penfield, à des fins de piétonnisation.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish.
De façon plus spécifique, ces travaux incluent :

Tronçon	Travaux
Rue McTavish	<ul style="list-style-type: none"> · Déplacement et reconstruction de RTU (Commission des services électriques de Montréal, ou CSEM, Bell et Gaz Métro). · Reconstruction ou réhabilitation de branchements privés (égout). · Reconstruction de massifs appartenant à l'Université McGill. · Installation de bollards hydrauliques, de bollards fixes, d'une caméra et d'un intercom afin de faciliter le contrôle, par l'Université McGill, de l'accès véhiculaire à la portion piétonne de la rue McTavish. · Reconstruction de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton, afin de confirmer la vocation piétonne de la rue. · Construction de lieux de pause comprenant du mobilier sur mesure, une fontaine à boire, des plantations et de l'éclairage d'ambiance. · Installation de mobilier urbain (bancs, poubelles, référents visuels marquant le tracé de la Promenade urbaine, etc.). · Implantation d'une signalisation spécifique en lien avec la vocation piétonne de la rue. · Réalisation de travaux de plantation. · Mise en place de nouveaux lampadaires.
Avenue du Docteur-Penfield	<ul style="list-style-type: none"> · Déplacement et reconstruction de RTU (CSEM). · Reconstruction d'une section d'égout secondaire. · Abandon d'un égout secondaire et reconstruction d'un nouvel égout. · Reconstruction d'une section d'aqueduc secondaire. · Reconstruction de trois conduites d'aqueduc principales et d'une chambre de vannes. · Reconstruction de l'escalier situé dans l'axe de la rue McTavish. · Reconstruction des trottoirs, incluant la pose de bordures de granit. · Installation de mobilier urbain. · Réalisation de travaux de plantation. · Relocalisation de lampadaires existants et mise en place de nouveaux lampadaires. · Relocalisation des feux de circulation existants. · Reconstruction de la chaussée.

En vertu de la résolution CA10 240266, l'arrondissement de Ville-Marie a approuvé en 2010 l'occupation du domaine public de la rue McTavish par l'Université McGill à des fins de piétonnisation, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Docteur-Penfield. Une des exigences découlant de cette résolution porte sur l'obligation, pour l'Université, de maintenir en place des barrières ou des bollards afin de contrôler la circulation des véhicules dans la rue McTavish. Dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », l'Université a demandé à la Ville s'il était possible d'installer de nouveaux équipements de contrôle (bollards hydrauliques, caméra, etc.). Afin de faciliter la réalisation du chantier et d'éviter que l'Université n'effectue des interventions dans la rue McTavish d'ici les prochaines années, ces travaux ont été intégrés dans les documents d'appel d'offres. La réalisation de ces travaux de même que leur remboursement par l'Université font l'objet d'une entente qui sera soumise au comité exécutif sous peu.

L'Université McGill possède par ailleurs quatre massifs de conduits qui passent sous la rue McTavish et qui relient leurs bâtiments. Ces massifs servent entre autres pour le chauffage,

la climatisation et les télécommunications. Dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », l'Université a demandé à la Ville s'il était possible de remplacer deux de leurs massifs qui sont en mauvais état. Pour les raisons identifiées ci-dessus, ces travaux ont également été intégrés dans les documents d'appel d'offres et l'entente prévue. Encore ici, l'Université devra rembourser la Ville pour les travaux effectués.

Précisons finalement que :

- des travaux de déplacement sont requis sur les RTU de la CSEM et de Bell en raison du projet. Ces travaux ont été intégrés au bordereau de soumission et seront financés par la Ville (les équipements en place étant récents et en bonne condition);
- des travaux de déplacement sont également requis sur les RTU de Gaz Métro en raison du projet. Ces travaux seront réalisés par l'organisme, en coordination avec l'adjudicataire de la Ville. Avec le contrat proposé, des frais incidents sont prévus pour ces travaux, qui portent sur le déplacement d'équipements ayant plus de cinq ans et qui seront donc financés en partie par l'entreprise et en partie par la Ville.

Contingences et incidences

Le bordereau de soumission prévoit 10% de travaux contingents.

Des dépenses incidentes sont également prévues pour un total de 982 500 \$, taxes incluses. Celles-ci comprennent des dépenses relatives aux RTU, aux communications, au marquage et à la signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au contrat prévu apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Boni et pénalités

En raison de l'importance du respect du calendrier de réalisation fixé, un boni et des pénalités potentiels ont été prévus au cahier des charges. De façon plus spécifique, l'adjudicataire :

- devra payer à la Ville une pénalité de 0,1% du prix du contrat accordé pour chaque jour de calendrier de retard par rapport à un certain nombre de dates butoirs fixées;
- pourra obtenir un boni de 5000 \$ par jour, avant taxes, si le chantier est complété avant le 16 mai 2017. Le montant maximal du boni ne pourra cependant dépasser 100 000 \$, avant taxes.

JUSTIFICATION

Justification des travaux

Les travaux prévus visent l'atteinte du principal objectif d'aménagement du projet, à savoir l'amélioration du confort, de la sécurité et de l'expérience des piétons. Plusieurs interventions ont été programmées en ce sens : élargissement des trottoirs et des traverses piétonnes, augmentation de la canopée, ajout de mobilier urbain, etc.

La vocation piétonne de la portion de la rue McTavish située au sud de l'avenue du Docteur-Penfield sera par ailleurs renforcée par les aménagements réalisés.

Mentionnons que les travaux prévus visent également le remplacement d'infrastructures souterraines et d'un escalier dont la fin de la vie utile approche.

Analyse des soumissions

Sur 25 preneurs du cahier des charges, un seul a déposé une soumission et 24 n'en n'ont pas déposé, soit respectivement 4% et 96%.

Parmi les 24 firmes qui n'ont pas déposé de soumission :

- 4 sont connues comme étant des sous-traitants;
- une était en fait la Direction des infrastructures de la Ville de Montréal (le cahier des charges a été pris en lien avec la production de l'estimation de soumission);
- 19 n'ont pas donné de motif pour leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges est fournie en pièce jointe.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres, soit le nom du soumissionnaire conforme, le prix proposé et l'estimation de soumission déposée, le tout incluant les taxes. Il présente également l'écart entre la soumission conforme reçue et l'estimation de soumission.

RÉSULTATS DE SOUMISSION

(taxes incluses)

FIRME SOUMISSIONNAIRE CONFORME	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Sade Canada inc. (Licence RBQ #5680-8025-01) (Attestation Revenu Québec délivrée le 16 février 2016)	15 008 210,05 \$	1 500 821,00 \$	16 509 031,05 \$
Estimation des professionnels la firme Macogep inc.	12 530 987,01 \$	1 253 098,71 \$	13 784 085,72 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	2 724 945,33 \$ 19,8%

Le prix de soumission et l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) furent vérifiés pour la soumission reçue. Également, les documents fournis lors du dépôt de la soumission furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'estimation de soumission faite par la firme Macogep inc. pendant l'appel d'offres s'élevait à 13 784 085,72 \$, incluant les contingences et les taxes. L'écart entre le prix soumis par SADE Canada inc. et l'estimation de soumission est donc de 2 724 945,33 \$, soit 19,8%.

Après analyse, il a été constaté que les principaux écarts étaient liés à trois postes budgétaires. En effet, le prix total soumis pour le poste budgétaire :

- « Travaux d'aqueduc », soit 4 191 381 \$ (taxes incluses), était environ 42 % plus élevé que celui estimé, soit 2 956 971 \$. Cette différence pourrait être liée au caractère inhabituel des travaux à réaliser, qui incluent la pose de trois conduites d'aqueduc principales en séquence de même que la construction d'une chambre de vannes significative. La présence de roc pourrait également être mise en cause;
- « Travaux d'égout », soit 2 163 922 \$ (taxes incluses), était environ 51 % plus élevé que celui estimé, soit 1 432 772 \$. Encore ici, la complexité des travaux à réaliser et la présence de roc pourraient possiblement expliquer l'écart;

- « Travaux de trottoirs et bordures », soit 2 665 968 \$ (taxes incluses), était environ 63,4 % plus élevé que celui estimé, soit 1 630 709 \$. Cette différence semble être en grande partie attribuable aux fosses d'arbres à construire, qui sont plus vastes que dans plusieurs autres projets.

De façon plus générale, l'écart entre les montants soumis et estimés pourrait être attribuable aux prix donnés par des fournisseurs et des sous-traitants, à la disponibilité de certains sous-traitants, à la proximité d'autres chantiers et au régime accéléré imposé à l'entrepreneur.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, SADE Canada inc. détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 5 février 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, SADE Canada inc., est le suivant : 5680-8025-01. Une attestation valide délivrée le 19 février 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

Mentionnons finalement que le contrat faisant l'objet du présent dossier devra être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CPEC), car sa valeur dépasse 10 M\$ et car une seule soumission conforme a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat prévu est de 16 624 006,05 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 15 008 210,05 \$ pour les travaux (taxes incluses), un montant de 1 500 821,00 \$ pour les contingences (taxes incluses) et un montant de 114 975 \$ pour le boni potentiel (taxes incluses).

La dépense totale maximale prévue est de 17 606 506,05 \$ (taxes incluses), car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 982 500 \$ (taxes incluses).

La dépense totale maximale prévue sera assumée à 100 % par l'agglomération. Cette dépense représente un montant net de 16 077 086,79 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Un montant maximal de 8 967 061,48 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-016 – Aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne.

Un montant maximal de 8 639 444,57 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 07-037 – Travaux de réfection routière et de reconstruction de rues sur le réseau routier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus visent notamment l'amélioration du confort, de la sécurité et de l'expérience des piétons. Plusieurs interventions ont été programmées en ce sens :

- élargissement et réaménagement des trottoirs;
- élargissement et réaménagement des traverses piétonnes, incluant dans certains cas une reprogrammation des feux de circulation;
- agrandissement des fosses de plantation et ajout d'arbres;

- ajout de plantations arbustives dans certaines saillies;
- ajout de mobilier urbain (bancs, poubelles, supports à vélos, etc).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'objectif visé pour la fin des travaux est le début du mois de mai 2017 (i.e. le début des festivités de célébration du 375e anniversaire de Montréal). Pour ce faire, il est nécessaire que ces travaux débutent dès le mois de juin 2016.

Les travaux prévus occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, des devis de maintien de la circulation ont été développés de concert avec l'ensemble des intervenants concernés, dont l'arrondissement de Ville-Marie.

Précisons qu'il est prévu que l'adjudicataire puisse réaliser, le cas échéant, des travaux 24h par jour et 7 jours par semaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat de travaux par le conseil d'agglomération : 19 mai 2016.
- Début des travaux sur le terrain : juin 2016.
- Fin du chantier : mai 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude DUBOIS, Ville-Marie
Kathy DAVID, Service de l'eau
Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Sébastien GERMAIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Clément ARNAUD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Anna VIZIOLI, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Sébastien GERMAIN, 18 avril 2016

Anna VIZIOLI, 14 avril 2016

Claude DUBOIS, 13 avril 2016

Kathy DAVID, 12 avril 2016

Clément ARNAUD, 11 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis L'ESPÉRANCE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-11

Sébastien DESHAIES
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-04-15

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE161009008**

Accorder un contrat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Dépense totale de 17 606 506,05 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 16 624 006,05 \$ + incidences 982 500 \$). Appel d'offres public 329702 - Un soumissionnaire.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE161009008

Accorder un contrat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Dépense totale de 17 606 506,05 \$, taxes incluses (travaux, contingences et boni potentiel : 16 624 006,05 \$ + incidences 982 500 \$). Appel d'offres public 329702 - Un soumissionnaire.

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 4 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et du Service des grands parcs du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Les membres se sont questionnés sur la présence d'un seul soumissionnaire et ont constaté que ce contrat présentait un certain nombre d'exigences contraignantes pour les soumissionnaires éventuels.

Les membres ont toutefois apprécié le fait que le Service ait tenté de négocier le prix du contrat avec le seul soumissionnaire conforme.

Enfin, les membres ont exprimé l'avis que l'appel d'offres aurait dû être tenu plus tôt, compte tenu que ce projet était dans l'air depuis un certain nombre d'années. Cela aurait peut-être pu favoriser la présence de plus de soumissionnaires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et du Service des grands parcs du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE161009008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation d'amélioration des processus

La Commission recommande que, dans le cas de dossiers où les sommes prévues au chapitre des incidences sont plus élevées que les normes habituelles, les unités d'affaires présentent une ventilation détaillée de celles-ci.



Dossier # : 1161009007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 14 974 791,46 \$ + boni potentiel de performance : 287 437,50 \$ + incidences : 890 000 \$). Appel d'offres public 329701 - 2 soumissionnaires, dont 1 conforme.

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », une dépense maximale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Les Excavations Gilbert Théorêt inc, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 15 262 228,96 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 329701;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 94,4 % par l'agglomération et à 5,6 % par la ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-18 11:23

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161009007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 14 974 791,46 \$ + boni potentiel de performance : 287 437,50 \$ + incidences : 890 000 \$). Appel d'offres public 329701 - 2 soumissionnaires, dont 1 conforme.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » vise à relier deux lieux emblématiques de la Ville, soit le fleuve Saint-Laurent et le mont Royal. Destinée en premier lieu aux piétons, cette Promenade offrira des itinéraires riches en expériences dévoilant l'histoire, le patrimoine et la spécificité culturelle des territoires traversés. Le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » a été divisé en treize tronçons (voir plan de localisation en pièce jointe) :

1. avenue des Pins, entre les rues Redpath Crescent et McTavish;
2. rue McTavish, entre l'avenue des Pins et l'avenue du Docteur-Penfield;
3. avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Précisons que la rampe McTavish relie la rue du même nom à l'avenue du Docteur-Penfield;
4. rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke;
5. rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa;
6. avenue McGill College, entre les rues Sherbrooke et Cathcart;
7. rue Ste-Catherine, entre l'avenue McGill College et la rue Place Phillips;
8. rue Place Phillips, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque;
9. rue de la Côte du Beaver Hall, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger;
10. rue du Square-Victoria, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Jacques;
11. rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et Marguerite d'Youville;
12. rue Place d'Youville, entre les rues McGill et de la Commune (note : ce tronçon inclut le réaménagement de la portion de la Place d'Youville située à l'ouest de la rue Saint-Pierre);
13. secteur entourant l'intersection des rues Place d'Youville et de la Commune.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le projet de la

Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » ont été divisés en paquets de lots de construction.

La nature de ces paquets de même que l'avancement du projet sont résumés dans le tableau suivant :

Paquets et interventions	Début prévu des travaux	Fin prévue des travaux
<p><u>Paquet A (tronçons 1 et 2)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Déplacement et reconstruction de réseaux techniques urbains (RTU). · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. · Ajout de signalisation en lien avec l'utilisation de la rue McTavish comme rue partagée au nord de l'avenue du Docteur-Penfield. 	Juillet 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet B (tronçons 3 et 4)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Réaménagement de la portion piétonne de la rue McTavish au sud de l'avenue du Docteur-Penfield. · Reconstruction d'un escalier dans l'axe de la rue McTavish. · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. 	Juin 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet C (tronçon 5; paquet faisant l'objet du présent dossier)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. 	Juin 2016	Mai 2017 (voir rubrique «Calendrier et étapes subséquentes»)
<p><u>Paquet D (tronçons 6 à 8)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. 	Sept. 2016	Mai 2017

<ul style="list-style-type: none"> · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes et l'avenue McGill College. · Piétonnisation d'une voie sur quatre dans l'avenue McGill College de même qu'ajout de mobilier et de plantations dans cette voie. Note : il est prévu que la voie piétonnisée soit celle située le plus à l'ouest de l'avenue. 		
<u>Paquet E (tronçons 9 à 12)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. · Réaménagement de la portion de la Place d'Youville située à l'ouest de la rue Saint-Pierre. 	Sept. 2016	Nov. 2016
<u>Paquet F (tronçon 13)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Réalisation d'aménagements de surface légers. · Construction d'un lieu de pause. 	Sept. 2016	Nov. 2016

Le présent dossier porte sur les travaux requis dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa (paquet C).

Pour ces travaux, un appel d'offres public (# 329701) a été lancé le 7 mars 2016. La durée de publication prévue initialement était de 23 jours de calendrier, ce qui est supérieur au minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes. Cependant, à la demande d'un soumissionnaire potentiel et afin de laisser plus de temps pour la préparation des soumissions, un délai additionnel de 5 jours de calendrier a été consenti. La date de fermeture de l'appel d'offres a donc été reportée au 4 avril 2016.

L'appel d'offres a été publié dans Le Devoir et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO). Précisons qu'il est prévu que les soumissions déposées demeurent valides pendant les 120 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 2 août 2016.

Quatre (4) addenda ont été émis lors de l'appel d'offres afin d'aviser les preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Numéro d'addenda	Date de publication	Contenu
1	17 mars 2016	Clarifications et ajustements aux clauses administratives et aux plans et devis d'infrastructures, d'aménagement et d'environnement.
2	22 mars 2016	Clarifications et ajustements aux clauses administratives.
3	24 mars 2016	Clarifications et ajustements aux plans et devis d'infrastructures, de structure et d'électricité.
4	29 mars 2016	Report de la date d'ouverture des soumissions du 30 mars au 4 avril 2016.

Mentionnons finalement que :

- certains des travaux liés au présent dossier touchent le site patrimonial du Mont-Royal et nécessitent pour cette raison l'approbation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Cette approbation devrait être obtenue d'ici la date

prévue pour le début des travaux sur le terrain;

· la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait partie des legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal;

· le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre de service exécutant pour ce projet, dont le requérant est le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR);

· l'octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct portant le numéro 1161009002.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0149 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.
CG15 0127 - 26 février 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » et les travaux d'infrastructures souterraines lui étant connexes.

CE12 1082 - 27 juin 2012 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) afin d'élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements concernés, un plan de mise en œuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier le fleuve Saint-Laurent au mont Royal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa. De façon plus spécifique, ces travaux incluent :

Secteur	Travaux
Côté nord de la rue	<ul style="list-style-type: none">· Déplacement et reconstruction de RTU (Commission des services électriques de Montréal, ou CSEM, et Bell).· Reconstruction d'une section d'égout secondaire.· Reconstruction d'un aqueduc secondaire.· Réhabilitation ou reconstruction, selon les endroits, d'un aqueduc principal.· Reconstruction ou réhabilitation de branchements privés (aqueduc et égout).· Reconstruction et élargissement des trottoirs, incluant la pose de bordures de granit.· Installation de mobilier urbain (bancs, poubelles, référents visuels marquant le tracé de la Promenade urbaine, etc.).· Réalisation de travaux de plantation.· Relocalisation des lampadaires existants et ajout de lampadaires.· Relocalisation des feux de circulation existants.· Reconstruction de la chaussée.
Côté sud de la rue	<ul style="list-style-type: none">· Déplacement et reconstruction de RTU (CSEM, Bell et Gaz Métro).· Reconstruction d'une section d'égout secondaire.· Réhabilitation d'un aqueduc secondaire.

	<ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction ou réhabilitation de branchements privés (aqueduc et égout). · Reconstruction des trottoirs, incluant la pose de bordures de granit. · Installation de mobilier urbain. · Réalisation de travaux de plantation. · Relocalisation des lampadaires existants et ajout de lampadaires. · Relocalisation des feux de circulation existants. · Reconstruction de la chaussée.
Centre de la rue	<ul style="list-style-type: none"> · Réhabilitation ou reconstruction, selon les endroits, d'une section de collecteur d'égout. · Reconstruction de la chaussée.

Les travaux de déplacement et de mise à niveau requis sur les RTU de Bell et de la CSEM ont été intégrés au bordereau de soumission. Un remboursement des coûts relatifs à la portion de ces travaux portant sur la mise à niveau des équipements a été convenu avec ces organismes. Gaz Métropolitain réalisera pour sa part ses travaux en coordination avec l'adjudicataire de la Ville. Aucuns frais incident ne sont prévus pour ces travaux, qui portent sur la mise à niveau d'équipements et qui seront donc financés entièrement par l'entreprise.

Archéologie

En raison du potentiel archéologique du secteur visé par les travaux, un certain nombre d'interventions archéologiques sont prévues. Des prescriptions spéciales ont été intégrées dans le cahier des charges à ce sujet.

Soulignons qu'il est prévu d'avoir recours à un contrat cadre de la Ville pour les services professionnels requis en archéologie.

Contingences et incidences

Le bordereau de soumission prévoit 10% de travaux contingents.

Des dépenses incidentes sont également prévues pour un total de 890 000 \$, taxes incluses. Celles-ci comprennent des dépenses relatives aux utilités publiques, à la surveillance environnementale, à la fourniture de mobilier urbain, aux communications, au marquage et à la signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe des incidences applicables au contrat prévu apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Expérience du maître d'œuvre

Étant donné l'envergure et la complexité du contrat prévu, une clause particulière portant sur l'expérience du maître d'œuvre a été incluse au cahier des charges. Cette clause prévoit l'obligation, pour tous les soumissionnaires, d'avoir exécuté un minimum de deux contrats de nature similaire et d'une valeur de 5 000 000 \$ et plus au cours des cinq dernières années.

Boni et pénalités

En raison de l'importance du respect du calendrier de réalisation fixé, un boni et des pénalités potentiels ont été prévus au cahier des charges. De façon plus spécifique, l'adjudicataire :

- devra payer à la Ville une pénalité de 0,1% du prix du contrat accordé pour chaque jour de calendrier de retard par rapport à un certain nombre de dates butoirs fixées;
- pourra obtenir un boni de 287 437,50 \$, taxes incluses, s'il complète l'ensemble des

travaux avant le 12 mai 2017.

Précisons que dans l'éventualité où l'adjudicataire ne pourrait compléter l'ensemble du chantier avant le 12 mai 2017, il devra démobiliser ses ressources avant cette date et les remobiliser en 2018 à ses frais. Aucuns travaux ne seront donc réalisés durant les festivités entourant le 375^e anniversaire de Montréal.

JUSTIFICATION

Justification des travaux

Les travaux prévus visent l'atteinte du principal objectif d'aménagement du projet, à savoir l'amélioration du confort, de la sécurité et de l'expérience des piétons. Plusieurs interventions ont été programmées en ce sens : élargissement des trottoirs et des traverses piétonnes, augmentation de la canopée, ajout de mobilier urbain, etc.

Les travaux prévus visent également le remplacement d'infrastructures souterraines dont la fin de la vie utile approche.

Analyse des soumissions

Sur 22 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé une soumission et 20 n'en n'ont pas déposé, soit respectivement 9,1 % et 90,9 %. Une soumission a été jugée non conforme car l'entrepreneur, SADE Canada Inc., ne respectait pas la clause prévue sur l'expérience du maître d'oeuvre. La soumission déposée par SADE Canada Inc. s'élevait à 19 117 098,08 \$, incluant les taxes et les contingences.

Parmi les 20 firmes qui n'ont pas déposé de soumission :

- 8 sont connues comme étant des sous-traitants;
- une a mentionné avoir pris les documents pour des raisons académiques;
- 11 n'ont pas motivé leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges est fournie en pièce jointe.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres, soit le nom du soumissionnaire conforme, le prix proposé et l'estimation de soumission déposée, le tout incluant les taxes. Il présente également l'écart entre la soumission conforme reçue et l'estimation de soumission.

Résultats des soumissions (taxes incluses)

FIRME SOUMISSIONNAIRE CONFORME		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Excavations Gilbert Théoret inc. (Licence RBQ # 2641-0001-70; Attestation de Revenu Québec délivrée le 18 janvier 2016)	13 613 446,78 \$	1 361 344,68 \$	14 974 791,46 \$
Estimation de soumission préparée par la firme Legico-CHP inc.		11 601 964,76 \$	1 160 196,48 \$	12 762 161,24 \$
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation			(\$)	2 212 630,22 \$
			(%)	17,3%

Les prix de soumission et l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) furent vérifiés pour les deux soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour les deux soumissionnaires (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'estimation de soumission faite par la firme Consultants Legico-CHP inc. pendant l'appel d'offres s'élevait à 12 762 161,24 \$, incluant les contingences et les taxes. L'écart entre le prix soumis par Les Excavations Gilbert Théorêt inc. et l'estimation de soumission est donc de 2 212 630,22 \$, soit 17,3 %.

Après analyse, il a été constaté que le prix total soumis pour le poste budgétaire « Travaux d'égout », soit 2 233 556 \$, était 49,7 % plus élevé que celui estimé, soit 1 492 022 \$. Dans ce cas, il semble que l'entrepreneur a appliqué des productivités beaucoup moins élevées pour les travaux en fonction de la localisation et de la complexité des interventions à réaliser.

Par ailleurs, le prix soumis pour le poste budgétaire « Travaux de trottoirs et bordures », soit 1 776 396 \$, était plus élevé d'environ 63 % que celui estimé, soit 1 090 052,91 \$. Cette différence semble être essentiellement liée au coût des fosses d'arbres à réaliser, qui sont plus vastes que dans plusieurs autres projets.

À l'exception des postes budgétaires mentionnés ci-dessus, les coûts de travaux présentés dans la plus basse soumission sont similaires à ceux inclus dans l'estimation de la firme Consultants Legico-CHP inc.

Mentionnons par ailleurs que l'estimation des professionnels de la firme Consultants Legico-CHP inc., mandatée par la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC), a été établie à partir des documents d'appel d'offres et produite pendant la période d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Excavations Gilbert Théorêt inc. détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 31 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier. L'entrepreneur devra fournir une preuve du renouvellement de cette attestation au moment opportun.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Excavations Gilbert Théorêt inc., est le suivant : 2641-0001-70. Une attestation valide délivrée le 29 février 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

Mentionnons finalement que le contrat faisant l'objet du présent dossier devra être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CPEC), car sa valeur dépasse 10 M\$ et car une seule soumission conforme a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat prévu est de 15 262 228,96 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 13 613 446,78 \$ pour les travaux, un montant de 1 361 344,68 \$ pour les contingences et un montant de 287 437,50 \$ pour le boni de performance potentiel (taxes incluses). La dépense totale maximale prévue est de 16 152 228,96 \$ (taxes incluses), car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 890 000 \$ (taxes incluses).

Dépenses assumées par l'agglomération - SGPVMR ET SIVT

Un montant maximal de 7 772 912,84 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-016 – Aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne.

Un montant maximal de 7 480 519,82 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 07-037 – Travaux de réfection routière et de reconstruction de rues sur le réseau routier.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Dépenses assumées par la ville centre - CSEM

La dépense totale maximale prévue sera assumée à 5,6 % par la CSEM, pour un montant de 898 796,30 \$, taxes incluses.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la CSEM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux prévus visent notamment l'amélioration du confort, de la sécurité et de l'expérience des piétons. Plusieurs interventions ont été programmées en ce sens :

- élargissement et réaménagement des trottoirs;
- élargissement et réaménagement des traverses piétonnes, incluant dans certains cas une reprogrammation des feux de circulation;
- agrandissement des fosses de plantation et ajout d'arbres;
- ajout de plantations arbustives dans certaines saillies;
- ajout de mobilier urbain (bancs, poubelles, supports à vélos, etc).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'objectif visé pour la fin des travaux de la rue Sherbrooke est le début du mois de mai 2017, ce qui coïncide avec le début des festivités entourant le 375^e anniversaire de Montréal. Pour ce faire, il est nécessaire que ces travaux débutent dès le mois de juin 2016. Les travaux prévus occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, plusieurs exigences ont été prévues aux documents contractuels, telles que:

- obligation de maintenir un corridor piéton en tout temps;
- installation de traverses piétonnes temporaires lorsque requis;
- interruption des activités pouvant occasionner du bruit lors de certaines activités universitaires;
- mise en place d'un chemin de détour pour chaque phase de travaux.

Pour de plus amples informations sur les mesures de mitigation, bien vouloir se référer aux documents "Mesures de mitigation - extrait des clauses administratives particulières" et "Mesures de mitigation - extrait du cahier C" en pièces jointes.

Précisons qu'il est prévu que l'adjudicataire puisse réaliser, le cas échéant, des travaux 24h par jour et 7 jours par semaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat de travaux par le conseil d'agglomération : 19 mai 2016.
- Début des travaux sur le terrain : juin 2016.
- Fin des travaux sur le côté nord de la rue : septembre 2016.
- Fin du chantier : mai 2017. Rappelons que des mesures, dont un boni potentiel de 287 437,50 \$ (taxes incluses), ont été prévues afin d'inciter l'adjudicataire à terminer les travaux avant le 12 mai 2017. Si ce dernier n'y parvient pas, il devra démobiliser ses ressources avant cette date et les remobiliser en 2018 à ses frais. Aucuns travaux ne seront donc réalisés entre le 12 mai 2017 et 2018, soit durant les festivités entourant le 375^e anniversaire de Montréal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude DUBOIS, Ville-Marie
Kathy DAVID, Service de l'eau
Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Clément ARNAUD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Marie-Claude MORIN, Service de la mise en valeur du territoire
Genny PAQUETTE, Service de l'eau
Anna VIZIOLI, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Kathy DAVID, 13 avril 2016

Claude DUBOIS, 13 avril 2016
Anna VIZIOLI, 12 avril 2016
Marie-Claude MORIN, 12 avril 2016
Genny PAQUETTE, 12 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier VAUDRIN-CHARETTE
Ingénieur - Chargé de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-11

Sébastien DESHAIES
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-04-15

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE161009007**

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 14 974 791,46 \$ + boni potentiel de performance : 287 437,50 \$ + incidences : 890 000 \$). Appel d'offres public 329701 - 2 soumissionnaires, dont 1 conforme.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE161009007

Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses (travaux et contingences : 14 974 791,46 \$ + boni potentiel de performance : 287 437,50 \$ + incidences : 890 000 \$). Appel d'offres public 329701 - 2 soumissionnaires, dont 1 conforme.

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*

Le 4 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et du Service des grands parcs du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que le Service a choisi dans ce dossier d'inclure une clause de qualification pour s'assurer des compétences et de l'expertise des firmes à la suite de difficultés survenues lors de la réalisation de projets antérieurs. Ainsi, l'adjudicataire devait avoir réalisé deux projets de 5 M\$ et plus de nature similaire au cours des cinq dernières années. Ils constatent cependant que cette approche n'a pas contribué, dans le présent dossier, à favoriser la concurrence.

La Commission convient qu'il est raisonnable de penser que les échéances très serrées dans ce projet ont pu décourager certains soumissionnaires potentiels.

Les membres ont aussi apprécié le fait que le Service ait tenté de négocier le prix du contrat avec le seul soumissionnaire conforme.

Enfin, les membres constatent que le processus, bien que conforme, n'a pas favorisé l'obtention des meilleurs prix.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et du Service des grands parcs du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE161009007 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation d'amélioration des processus

La Commission recommande que, dans le cas de dossiers où les sommes prévues au chapitre des incidences sont plus élevées que les normes habituelles, les unités d'affaires présentent une ventilation détaillée de celles-ci.



Dossier # : 1164102005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 10 928 272,00 \$ (Contrat - secteur Est : 10 728 272,00 \$ + incidences : 200 000,00 \$, taxes incluses) Appel d'offres public 329407 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 928 272,00 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Sade Canada Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 728 272,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329407 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centre.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-15 12:04

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164102005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 10 928 272,00 \$ (Contrat - secteur Est : 10 728 272,00 \$ + incidences : 200 000,00 \$, taxes incluses) Appel d'offres public 329407 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ils s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- réduction de l'émission de gaz à effet de serre comparativement à la reconstruction par excavation;
- maintien de la circulation durant les travaux.

Le Service de l'eau a mandaté la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent

dossier.

De plus, dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats accordés depuis 2008, une liste est présentée en pièce jointe.

Étant donné l'envergure des travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la DI a décidé de diviser le projet en trois secteurs, soit le secteur Ouest, le secteur Centre et le secteur Est. La présente demande d'octroi de contrat a pour objet la réhabilitation des conduites d'égout du secteur Est. Deux autres contrats de même nature couvrant les secteurs Centre et Ouest ont été accordés en 2016 (A.O. 329405 - 1154102008 et A.O.329406 - 1154102009).

L'appel d'offres pour le secteur Est a été publié du 8 février 2016 au 9 mars 2016 dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de vingt-neuf (29) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 7 juillet 2016.

Deux (2) addenda furent publiés afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- **addenda no 1 publié le 1^{er} mars 2016:** ajout de deux rues dans le contrat, modifications sur plusieurs quantités au bordereau de soumission et précisions dans les exigences spécifiques et particulières au cahier C - Devis technique Circulation;
- **addenda no 2 publié le 4 mars 2016:** modifications au bordereau de soumission sur la longueur des conduites d'égout.

Il est à noter que certains changements apportés par ces deux addenda ont un impact sur le coût global du contrat dont l'ajout de travaux sur deux (2) rues et l'ajustement des quantités métriques au bordereau. Ces changements représentent une augmentation d'environ 7 % du coût global des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0340 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 948 323,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329405 (4 soum.) (1154102008);

CM16 0306 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie - Dépense totale de 11 477 000 \$ - Appel d'offres public 329406 (4 soum.) (1154102009);

CG15 0283 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est - Dépense totale de 11 604 938,58 \$ taxes incluses (contrat 11 424 938,58 \$ + incidences 180 000 \$) - Appel d'offres public 322002 - 3 soumissionnaires (1154822009);

CG15 0281 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest - Dépense totale de 11 840 000,22 \$ taxes incluses (contrat 11 665 000,22 \$ + incidences 175 000 \$) - Appel d'offres public 322001 - 2 soumissionnaires (1154822010);

CG14 0210 - 1^{er} mai 2014 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats (1144551001);

CG14 0025 - 30 janvier 2014 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue Sainte-Catherine (UR13236) - Dépense totale de 2 877 581,09 \$ taxes incluses (contrat 2 827 581,09 \$ + incidences 50 000 \$) - Appel d'offres public 10125 - 5 soumissionnaires (1134551009).

DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'égout à réhabiliter par chemisage structural prévue pour les trois (3) secteurs est de 33,3 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,77 % de l'ensemble du réseau. Le présent contrat prévoit 13,3 km (secteur Est) et regroupe les arrondissements suivants : Anjou, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Outremont, Rosemont-La Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. La liste des rues où les travaux de réhabilitation auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la liste des actifs visés par le projet.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire et des sous-traitants, sur des équipements, sur des produits de gainage, sur la planification et la gestion des travaux, sont insérées aux documents d'appel d'offres.

Enfin, les travaux devront être réalisés avant le 31 mars 2017, mais la Ville se réserve le droit de reporter ou annuler certains travaux à sa demande sans coûts supplémentaires. Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux et également si une production mensuelle minimale n'est pas atteinte durant certaines périodes de la durée du contrat (article 30 des clauses administratives particulières du devis). Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard décrites à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 975 297,45 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel

d'offres.

Les dépenses incidentes au montant de 200 000,00 \$ taxes incluses comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de gestion des impacts ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 329407 s'est terminé le 9 mars 2016. Sur neuf (9) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 33 % et 67 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Sade Canada inc.	9 752 974,55 \$	975 297,45 \$	10 728 272,00 \$
2 Clean Water Works inc.	9 760 000,01 \$	975 999,99 \$	10 736 000,00 \$
3 Insituform Technologies Limited	11 108 380,91 \$	1 110 838,09 \$	12 219 219,00 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	8 973 540,06 \$	897 354,00 \$	9 870 894,06 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	11 227 830,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	4,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$) (%)	1 490 947,00 \$ 13,9 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	857 377,94 \$ 8,7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$) (%)	7 728,00 \$ 0,1 %

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie à partir de l'historique des appels d'offres de même nature depuis 2008 et ce, en tenant compte de l'évolution du coût du marché et les complexités particulières des contrats.

L'écart de 857 377,94 \$ (8,7 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels étant inférieur à 10 %, la Division de la conception des travaux recommande l'octroi du contrat.

Ce dossier répond à l'un des deux critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000,00 \$.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Sade Canada inc., détient une attestation de l'Autorité

des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 5 février 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 19 février 2016 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 10 928 272,00 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 200 000,00 \$ taxes incluses. Cette dépense est assumée à 100 % par la Ville centre et représente un coût net de 9 978 968,96 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

La dépense est admissible à une subvention estimée à 9 920 878,97 \$ au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), ce qui laisse un impact sur l'emprunt net à la charge des contribuables de 58 089,99 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présenté en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu de l'importance des travaux (13,2 km) à réaliser d'ici le 31 mars 2017, il est primordial d'accorder le contrat le 16 mai 2016, afin de pouvoir débiter les travaux au plus tard le 1^{er} juin 2016 et de permettre l'exécution des travaux sur une période de trois cent trois (303) jours.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir comme conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux.

Également, dans le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 7 juillet 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: 4 mai 2016

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2016

Fin des travaux : mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain DUBUC, Service de l'eau

Benoît DESLOGES, Anjou

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Denis CHARLAND, Montréal-Nord

Sophie LABERGE, Outremont

Richard C GAGNON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Benoît DESLOGES, 13 avril 2016

Sophie LABERGE, 12 avril 2016

Mathieu-Pierre LABERGE, 12 avril 2016

Denis CHARLAND, 12 avril 2016

Eric FAUTEUX, 12 avril 2016

Richard C GAGNON, 12 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wilson WONG
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-11

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-04-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures, en
remplacement du directeur de service

Approuvé le : 2016-04-15

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 16 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE164102005**

Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 10 928 272,00 \$ (Contrat - secteur Est : 10 728 272,00 \$ + incidences : 200 000,00 \$, taxes incluses) Appel d'offres public 329407 - 9 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE164102005

Accorder un contrat à Sade Canada inc., pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 10 928 272,00 \$ (Contrat - secteur Est : 10 728 272,00 \$ + incidences : 200 000,00 \$, taxes incluses) Appel d'offres public 329407 - 9 soumissionnaires.

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 5 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier. Il convient de noter que des contrats de cette nature étant régulièrement présentés dans les mêmes termes à la Commission, les membres ont acquis avec le temps une excellente connaissance de ce type de dossier.

Les membres ont été étonnés que les prix soumis soient tous au-dessus de l'estimation. Les explications fournies par le Service ont été jugées satisfaisantes.

Par ailleurs, les membres ont souligné que le tableau récapitulatif des contrats octroyés au fil des ans inséré au sommaire décisionnel constituait une source intéressante pour suivre l'évolution des coûts. Ils souhaiteraient que l'on puisse ajouter au tableau une ligne pour montrer les coûts prévus du contrat à l'étude, ce qui offrirait une information encore plus complète.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE164102005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1167231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune. Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 11 481 000,00 \$ (contrat: 10 395 000,00 \$ + incidences: 1 086 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233506 - 9 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 11 481 000,00 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 395 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 233506 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 2.1 % par l'agglomération, pour un montant de 240 316,85 \$.

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune. Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 11 481 000,00 \$ (contrat: 10 395 000,00 \$ + incidences: 1 086 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233506 - 9 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2006, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de promouvoir la réalisation d'une nouvelle ligne de trains de banlieue desservant l'est de Montréal et la couronne nord-est de la région métropolitaine. Ce projet empruntera les lignes ferroviaires existantes sur le territoire de la Ville de Montréal (ligne Deux-Montagnes et ligne du CN/Subdivisions Saint-Laurent et Joliette) et nécessitera la construction d'un nouveau lien ferroviaire entre la voie existante du CN à Repentigny et celle du CP à Mascouche. Elle reliera la Gare centrale à la nouvelle gare terminale de Mascouche. L'Agence métropolitaine de transport (AMT) est responsable de ce projet. La mise en service du Train de l'Est a été réalisée à l'automne 2014.

Afin de desservir ces nouvelles gares ou d'en améliorer l'accessibilité, des travaux ont été requis sur le réseau routier de la Ville. C'est le cas du boulevard Maurice-Duplessis qui doit être parachevé aux abords de la future gare Rivière-des-Prairies dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Ce dossier est la troisième (3) et dernière phase du projet Maurice-Duplessis.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures en 2006 afin de réaliser les travaux du projet Maurice-Duplessis. Ce projet est maintenant pris en charge

par la Division des grands projets 2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) qui agit à titre de requérant.

L'appel d'offres a été initialement publié du 2 mars au 30 mars 2016. Suite à l'émission d'un addenda, la date d'ouverture a été reportée au 4 avril 2016. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de trente deux jours (32) jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 2 août 2016.

Six (6) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 17 mars 2016 : Cet addenda avait pour but de modifier des quantités et une formule du bordereau, de clarifier le paiement de certains items ainsi que de modifier les plans en lien avec le devis technique éclairage. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le prix.
- Addenda n° 2 publié le 24 mars 2016 : Modifications au devis technique égout et aqueduc et au bordereau de soumission du cahier des charges. Cet addenda avait pour but de corriger la conduite de refoulement de Sanimax LOM inc. Ces modifications ont un impact d'environ 5 % d'augmentation sur le coût des travaux.
- Addenda n° 3 publié le 24 mars 2016 : Modifications au bordereau des prix, au cahier des charges, au cahier V- devis technique voirie et au cahier C- devis technique circulation. Cet addenda avait pour but de préciser le phasage des travaux, l'ajout des conditions d'hiver et des travaux durant la période de dégel, de modifier des quantités au bordereau, de clarifier le paiement de certains items. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le prix.
- Addenda n° 4 publié le 25 mars 2016 : Cet addenda avait pour but de reporter la date d'ouverture du 30 mars au 4 avril 2016.
- Addenda n° 5 publié le 29 mars 2016 : Cet addenda avait pour but de modifier des quantités au bordereau et de clarifier le paiement de certains items. Ces modifications n'ont pas d'impact significatif sur le prix.
- Addenda n° 6 publié le 30 mars 2016 : Modifications aux plans de la CSEM. Cet addenda avait pour but de modifier une référence au plan 304901_REV_ECLAIRAGE dans la note 3 des plans CSEM pour une référence aux plans 233506_BC_01, 233506_BC_02 et 233506_BC_03 Cette modification n'a pas d'impact significatif sur le prix.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0545 - 24 septembre 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 868 243,90 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout suite au doublement de la voie ferrée pour la mise en service du train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG 14 0147) majorant ainsi le montant maximal du contrat de 3 946 600,04\$ à 4 814 843,94 \$, taxes incluses (1154933001)

CG14 0411 - 18 septembre 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 037 732,54 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout suite au doublement de la voie ferrée pour la mise en service du Train de l'est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux (CN) (CG14 0147), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 908 867,50 \$ à 3 946 600,04 \$, taxes incluses (1144933002);

CE15 1230 - 23 juin 2015 - Accorder l'autorisation pour lancer un appel d'offres public pour les travaux de plantation et d'aménagement paysager sur le boulevard Maurice-Duplessis entre le boul. Saint-Jean-Baptiste et la 87e Avenue (Tronçon 1) ainsi qu'entre l'Avenue Olivier-Lejeune et le boul. Saint-Jean-Baptiste (Tronçon 2) (1156978002);

CG14 0257 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat à Maskimo Construction inc., pour la construction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, de chaussée, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Olivier-Lejeune au boulevard Saint-Jean-Baptiste. (Réalisation du train de l'est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 3 492 051,40 \$ (contrat: 3 183 151,40 \$ + incidences: 308 900,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233505 - 6 soumissionnaires (1134822057);

CG14 0147 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) portant sur la réalisation de travaux pour la mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout, suite au doublement de la voie ferrée dans le cadre de la mise en service du Train de l'Est, pour une somme maximale de 2 908 867,50 \$, taxes incluses/ Approuver un projet de convention à cette fin (1144933001);

CG13 0326 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87e Avenue (Réalisation du train de l'Est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 5 042 009,37 \$ (contrat: 4 343 009,37 \$ + incidences: 699 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233502 - 8 soumissionnaires (1134822004);

CG12 0258 - 23 août 2012 - Accorder un contrat à Construction G-Nesis inc. pour la construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la rue Olivier-Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 4 162 108,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 233501 (8 soum.) (1120266047);

CM12 0042 - 23 janvier 2012 - Accorder un contrat à Bentech Construction inc. pour la construction d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Armand-Chaput au boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 765 703,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1231 (11 soum.) (1110266050);

CE11 1605 - 12 octobre 2011 - Autoriser les lancements d'appels d'offres public pour le parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Rivière-des-Prairies et les abords de la gare Rivière-des-Prairies (1114021002);

CE10 1135 - 7 juillet 2010 - Appuyer la réalisation des travaux requis pour la mise en service du Train de l'Est, sur le tronçon montréalais, tel que proposé par l'AMT (1104933001);

CG08 0362 - 19 juin 2008 - Adoption du Plan de transport (1081053001);

CE06 0715 - 17 mai 2006 - Accord de principe sur le projet de Train de l'Est de l'AMT, mandatant le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, en collaboration avec le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE), la Société de transport de Montréal et les arrondissements concernés, à procéder à l'analyse de l'insertion urbaine des gares et mandatant le SITE pour coordonner le dossier auprès de l'AMT et assurer l'intégration des enjeux municipaux (1063250001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, de construction d'une piste cyclable et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux, un plan de localisation ainsi qu'un plan d'aménagement du projet.

Les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes. Lors de l'élaboration des plans et devis et à différentes étapes d'avancement, la Division de la conception des travaux de la Direction des infrastructures du SIVT a transmis à l'arrondissement et au requérant, des demandes de commentaires qui ont été prises en compte.

Des ententes d'autorisation permettant de faire une partie des travaux de ce projet sur les terrains de cinq propriétaires ont été signées et sont en pièces jointes.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 972 855,75 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,3 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux d'éclairage qui est de 20 % et de 15 % pour les feux de circulation en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1675005008 et 1675005009).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, marquage, de signalisation, d'installation de feux et d'éclairage temporaire, d'achat de matériaux pour feux de circulation, de travaux de raccordement de la CSEM, de Bell et d'Hydro-Québec ainsi que des frais de laboratoire pour la gestion des sols excavés et le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 233506 s'est terminé le 4 avril 2016. Sur vingt-deux (22) preneurs du cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et treize (13) firmes n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 41 % et 59 %. La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à octroyer :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Entreprises Michaudville inc.	9 422 144,25 \$	972 855,75 \$	10 395 000,00 \$
2	Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	10 537 512,21 \$	1 081 072,73 \$	11 618 584,94 \$
3	Excavation Loiselle inc.	10 842 351,29 \$	1 114 633,65 \$	11 956 984,94 \$
4	Duroking Construction 9200-2088 Québec inc.	10 958 745,83 \$	1 125 453,90 \$	12 084 199,73 \$
5	Sade Canada inc.	11 208 649,18 \$	1 147 234,78 \$	12 355 883,96 \$

6	Construction G-NESIS inc.	11 412 559,06 \$	1 167 103,44 \$	12 579 662,50 \$
7	Les Excavations Super inc.	11 584 417,27 \$	1 185 518,50 \$	12 769 935,77 \$
8	Construction Bau-Val inc.	11 658 452,58 \$	1 191 508,60 \$	12 849 961,18 \$
9	Les Entreprises Claude Chagnon inc.	13 185 476,60 \$	1 344 334,31 \$	14 529 810,91 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	13 268 146,56 \$	1 359 851,73 \$	14 627 998,29 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	12 348
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	891,55 \$ 18,8 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$)	4 134 810,91
			(%)	\$ 39,8 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-4 232
			(%)	998,29 \$ -28,9 %
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$)	1 223 584,94
			(%)	\$ 11,8 %

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux trois (3) plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion des projets et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres pendant la période d'appel d'offres et selon les prix et taux réels du marché : matériaux, équipements, main-d'œuvre, etc.

Les professionnels de la DGPEC ont procédé à l'analyse des neuf (9) soumissions reçues. Après comparaison des prix de l'estimation de soumission avec la plus basse soumission, ils ont constaté que le principal écart se retrouve dans l'excavation du roc, qui représente 22% de l'écart général. Une autre partie de l'écart est contenue dans les articles de maintien de la circulation et de fourniture et pose de la couche de surface. Le reste de l'écart est reparti dans les articles dont le prix varie selon le volume de sol contaminé A-B considérés.

Dans ce contexte et en prenant en considération un écart favorable de 28,9 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Ce dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000 \$.

Les principales dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard qui se retrouvent à l'article 5.1.10 des Clauses administratives générales de la Ville de Montréal (exécution des travaux) (Volume 1) mars 2009. L'article stipule que pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du contrat avant taxes et contingences. De plus, aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière

de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les entreprise Michaudville inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 10 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 25 janvier 2016 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 11 481 000,00 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 1 086 000,00 \$ taxes incluses.

La dépense est assumée à 97,9 % par la ville centre pour un montant de 11 240 683,15 \$ taxes incluses, et à 2,1 % par l'agglomération pour un montant de 240 316,85 \$ taxes incluses pour les travaux d'aménagement de la piste cyclable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

La dépense totale représente un coût net de 10 483 683,31 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #13-009 «Amélior.accessibilité/sécur.routière gares Train Est AMT» et le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # 15-028 «Travaux des aménagements cyclables».

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents *Incidences et ristournes et Budget requis*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En accord avec la vision de son plan de transport adopté en 2008, la Ville mise sur le transport collectif pour réduire significativement la dépendance à l'automobile. Le projet permet l'accessibilité à la future gare du Train de l'est, à son terminus d'autobus et à son stationnement incitatif.

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du présent contrat est la dernière phase à prévoir pour aménager un accès sécuritaire à la gare au moment de la mise en service du Train de l'Est de l'AMT. Il importe donc de procéder aux travaux faisant l'objet du présent dossier dans de brefs délais afin de compléter cette dernière phase.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 2 août 2016, soit la date d'échéance de la validité des soumissions, le plus bas soumissionnaire pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: 4 mai 2016

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : juin 2016

Fin des travaux : novembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain TRUDEAU, Service des infrastructures_voirie et transports

Bernard DONATO, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau

Babak HERISCHI, Service de l'eau

Michel VERREAULT, Service de l'eau

Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports

Guy PELLERIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Stéfan GALOPIN, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Michel VERREAULT, 14 avril 2016

Stéfan GALOPIN, 13 avril 2016

Bernard DONATO, 13 avril 2016

Babak HERISCHI, 13 avril 2016

Alain TRUDEAU, 13 avril 2016
Abdelwahid BEKKOUCHE, 13 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-04-12

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-04-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-04-19

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achats-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE167231008**

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune. Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 11 481 000,00 \$ (contrat: 10 395 000,00 \$ + incidences: 1 086 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233506 - 9 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE167231008

Accorder un contrat aux Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'aménagement paysager dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Rivière-des-Prairies à la rue Olivier-Lejeune. Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Dépense totale de 11 481 000,00 \$ (contrat: 10 395 000,00 \$ + incidences: 1 086 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 233506 - 9 soumissionnaires.

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 4 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont manifesté leurs préoccupations face au nombre élevé d'addendas émis durant la période de l'appel d'offres. Les réponses données par le Service ont été jugées satisfaisantes.

Les membres auraient par ailleurs souhaité retrouver dans le dossier une synthèse globale des coûts liés aux trois phases du projet Maurice-Duplessis.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE167231008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1164956004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat d'exécution de travaux à "Aménagement Côté Jardin inc." pour le lot 1A du projet des Escales découvertes du mont Royal, au montant de 3 446 368,11 \$, pour une dépense totale de 3 523 368,11 \$ (taxes incluses). - Appel d'offres public (16-6864). - Deux (2) soumissionnaires.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal recommande :

1. d'autoriser une dépense de 3 523 368,11 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 1A du projet des Escales découvertes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à "Aménagement Côté Jardin inc.", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 446 368,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 16-6864;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-15 16:28

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164956004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat d'exécution de travaux à "Aménagement Côté Jardin inc." pour le lot 1A du projet des Escales découvertes du mont Royal, au montant de 3 446 368,11 \$, pour une dépense totale de 3 523 368,11 \$ (taxes incluses). - Appel d'offres public (16-6864). - Deux (2) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet des Escales découvertes, désigné comme un legs du 375^e anniversaire de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité au Site patrimonial du Mont-Royal et aux différents lieux publics et institutionnels qui le composent, ainsi qu'à favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles de ce vaste territoire. Découlant du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, le but ultime de ce projet est effectivement d'offrir aux promeneurs une découverte intuitive, sensorielle, singulière et renouvelée de l'ensemble du Site patrimonial du Mont-Royal et de ses multiples joyaux, à partir d'une diversité de cheminements existants parcourant les trois sommets de la montagne et son entre-monts. Les interventions prévues pour l'anniversaire de 2017 se divisent en trois volets complémentaires, eux-mêmes découpés en différents lots de travaux :

- Volet 1 : Découvertes sur la montagne (trois lots prévus : 1A, 1B et 1C).
- Volet 2 : Marquage du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur (deux lots prévus : 2A et 2B, en plus de l'oeuvre d'art mural).
- Volet 3 : Aménagement d'aires spécifiques (un lot prévu : 3A).

Le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat pour l'exécution des travaux du lot 1A, celui-ci représentant la plus grande part de l'enveloppe budgétaire du projet.

Il est à noter qu'en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, tous les travaux à l'intérieur du

Site patrimonial du Mont-Royal doivent faire l'objet d'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), avant le début de ceux-ci. Dans le cas du présent lot de travaux, ces demandes d'autorisation sont en cours, par l'entremise des quatre (4) arrondissements concernés.

Le projet des Escaliers découvertes est inscrit, pour 2015-2016, dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal, liant la Ville et le MCCQ. Il devrait normalement l'être également dans l'Entente à venir pour 2016-2017.

Le processus de sollicitation utilisé pour le lot 1A a été un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Cet appel d'offres a débuté le 3 mars 2016 et s'est terminé 20 jours plus tard. Les soumissions ont été ouvertes le 23 mars 2016 à 14 h 00. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir la première journée, ainsi que sur le site Internet de la Ville et celui du SEAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Deux addenda ont été produits au cours de la période de l'appel d'offres. Le premier addenda, transmis le 18 mars 2016, comprenait les réponses à des questions des soumissionnaires, l'ajout d'une petite inscription sur un des éléments à produire, la modification du fascicule technique spécial relatif à la maçonnerie, l'ajout d'un fascicule technique normalisé relatif au bétonnage, ainsi que le remplacement du bordereau, celui-ci ayant été modifié pour mieux traduire les ouvrages de béton en prix unitaires. Le deuxième addenda, transmis le 21 mars 2016, concernait essentiellement le remplacement du bordereau, dont la mise en page avait été bonifiée.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 19 septembre 2016.

Le tableau ci-après résume les étapes importantes passées, présentes et à venir dans le cadre de ce projet:

Étapes déjà autorisées (et en cours de réalisation)

	Coût	Date de début	Date de fin
Contrat de services professionnels pour la planification, la conception et la réalisation du projet des Escaliers découvertes	670 850 \$	Octobre 2014	Septembre 2017
Contrat d'exécution de l'oeuvre d'art mural (liée au volet 2)	315 000 \$	Mars 2016	Mai 2017

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 1A (lié au volet 1)	Mai 2016	Mai 2017

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 3A (lié au volet 3)	Juin 2016	Mai 2017

Contrat d'exécution de travaux pour le lot 2A (lié au volet 2)	Août 2016	Mai 2017
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 1B (lié au volet 1)	Septembre 2016	Mai 2017
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 2B (lié au volet 2)	Octobre 2016	Mai 2017
Ententes entre la Ville et les quatre (4) partenaires	Janvier 2016	Septembre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0190 - 24 mars 2016 - Approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art mural par lequel M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels sélectionné par un jury au terme d'un concours par avis public, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser et installer une œuvre dont le titre provisoire est « Tranche de vie », dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal, qui sera intégrée à un mur de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 315 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG14 0462 - 30 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des Parcours découverte du mont Royal (legs du 375^e); approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM13 0899 - 23 septembre 2013 - Déclaration pour faire du chemin de la Côte-des-Neiges un chemin patrimonial reconnu à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

DESCRIPTION

Le lot de travaux visé par le présent octroi de contrat, soit le lot 1A, est issu du volet principal du projet, celui relié aux découvertes sur la montagne. Ce premier lot de travaux concerne la fourniture et l'installation d'une famille d'objets conçus au croisement du mobilier urbain, de la signalétique et de l'aménagement. Tous constitués de granite et de bronze, exposant parfois des écrits inspirés, ces cartes tridimensionnelles, ces indices informatifs ou sensoriels et ces haltes seront implantés et aménagés à différents endroits du Site patrimonial du Mont-Royal, de façon à faire découvrir les trois sommets de la montagne, à mettre en valeur des vues vers son paysage intérieur, ainsi qu'à révéler des éléments significatifs du paysage et du patrimoine des lieux. De manière plus détaillée, ce lot 1A, qui touche différents secteurs du site, comporte les travaux suivants :

- Parc du Mont-Royal : fourniture et installation de cartes 3D, d'indices et de haltes, incluant des travaux connexes.
- Cimetière Notre-Dame-des-Neiges : fourniture seulement d'indices et de haltes (installation hors contrat).
- Parc sur le sommet Outremont et chemin Queen-Mary : fourniture et installation de cartes 3D et d'indices, incluant des travaux connexes.
- Université de Montréal : fourniture et installation d'une carte 3D et d'un indice, incluant des travaux connexes.
- Oratoire Saint-Joseph : fourniture seulement d'indices (installation hors contrat).

Toutes les interventions prévues dans le cadre de ce projet ont été développées en concertation avec les propriétaires concernés. Des ententes légales sont aussi en cours de

négociation avec chacun de ceux-ci. Pour l'exécution des travaux du lot 1A, seule l'entente avec l'Université de Montréal est requise. Celle-ci est actuellement en cours d'approbation par les instances de l'Université de Montréal.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 %, en raison des facteurs de risques associés aux conditions sensibles du Site patrimonial du Mont-Royal et de ses aires boisées.

Les incidences représentent environ 2,2 % du montant total du contrat, soit 77 000 \$, taxes incluses. Ce montant sera affecté au contrôle qualitatif des matériaux et aux opérations de communication, notamment la production des panneaux d'identification du chantier.

Les documents d'appel d'offres ont été pris par un total de treize (13) entrepreneurs, sous-traitants et/ou fournisseurs, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, deux (2) entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. Malgré quelques défauts mineurs (corrigés à ce jour), les deux (2) soumissions sont considérées conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont les suivants :

Entrepreneurs généraux:

- Aménagement Côté Jardin inc.
- Lanco Aménagement inc.
- Les Constructions et Pavage Jeskar inc.
- Les Constructions Hydrospec inc.
- Les Constructions PRV inc.
- Les Entreprises Ventec inc.
- Ramcor Construction inc.
- Salvex inc.
- Super Excavation inc.

Sous-traitants:

- Les pierres Lac Saguay inc.
- Bordures Polycor inc.
- Granicor inc.
- Rock of Ages

JUSTIFICATION

Sur la totalité des neuf (9) entrepreneurs généraux, deux (2) ont déposé une soumission conforme. Ainsi, 22 % des preneurs des documents d'appel d'offres ont déposé une soumission et 78 % n'ont pas déposé de soumission.

À la suite de quelques vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont les suivantes :

- Il s'agit d'un trop gros projet.
- Ce projet comporte trop de détails, de travaux de précision.
- On manque de temps.
- Il y a beaucoup de soumissions à préparer en même temps.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)

Aménagement Côté Jardin inc.	3 133 061,92 \$	313 306,20 \$	3 446 368,11 \$
Ramcor Construction inc.	3 929 408,60 \$	392 940,86 \$	4 322 349,45 \$
Dernière estimation réalisée par une firme externe	2 466 053,65 \$	246 605,37 \$	2 712 659,01 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			3 884 358,78 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			12,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			875 981,34 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			25,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			733 709,10 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			27,0 %

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur de 27 % à l'estimation réalisée par la firme externe mandatée pour l'ensemble du projet des Escales découvertes. Diverses raisons pourraient expliquer ce fait :

- Il semble que le contexte et/ou la nature du projet n'aient pas favorisé l'obtention de plusieurs soumissions, limitant ainsi les effets potentiels d'une compétition plus appuyée.
- La désignation du projet comme un legs du 375^e anniversaire et l'échéancier restreint associé pourraient avoir découragé certains entrepreneurs à soumissionner et/ou avoir contribué à la hausse des prix.
- Le fait qu'il s'agisse d'un projet signature, très particulier, comportant beaucoup de détails et impliquant des travaux minutieux, pourrait avoir découragé certains entrepreneurs à soumissionner et/ou avoir contribué à la hausse des prix.
- Les interventions étant dispersées sur un grand territoire, ceci pourrait également avoir découragé certains entrepreneurs à soumissionner et/ou avoir contribué à la hausse des prix.
- Il est possible que les carnets de commandes des entrepreneurs généraux, des sous-traitants et/ou des fournisseurs concernés soient bien remplis à l'heure actuelle, ayant pour résultat la hausse des prix.
- Comme le dépassement des coûts chez l'adjudicataire est en majeure partie attribuable aux prix des composantes de granite, il est possible de présumer que les fournisseurs en question ont récemment augmenté leurs prix, ou encore que l'entrepreneur général a délibérément choisi d'accroître son pourcentage de profit pour tous ces éléments de granite à fournir et à installer, ceux-ci représentant une grande part du contrat.

Puisque le présent dossier concerne un contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 millions de dollars, qu'il existe un écart de plus de 20% entre le prix du deuxième soumissionnaire et celui de l'adjudicataire, ainsi qu'un écart de plus de 20% entre le prix de

l'adjudicataire et la dernière estimation des coûts, il doit être référé à la Commission permanente pour l'examen des contrats.

Après l'ouverture des soumissions, le SGPVMR a mandaté une firme spécialisée afin d'effectuer une estimation de contrôle de quelques articles du bordereau, à savoir certains éléments de granite dont les prix soumis sont particulièrement élevés. Au final, les prix fournis par cette tierce partie sont inférieurs à ceux de la dernière estimation réalisée par la firme conceptrice. Ceci corrobore le fait que la hausse des prix des soumissions est sans doute attribuable aux conditions actuelles du marché et aux conditions particulières du projet, ce qui est généralement plus difficile à évaluer par des professionnels.

Le numéro d'identification du plus bas soumissionnaire conforme, émis par l'Autorité des marchés financiers, est le suivant : 2700029858.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce lot 1A, soit 3 523 368,11 \$, contingences, incidences et taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 2 236 112,40 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour les dépenses capitalisables du projet, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG15-019 - Parcours découverte Mont-Royal.

Un montant maximal de 1 287 255,71 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour les dépenses non capitalisables du projet, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG16-035 - Entente développement culturel.

Les incidences qui représentent, 77 000,00 \$, taxes incluses, sont réparties proportionnellement entre les deux règlements d'emprunt soit RCG15-019 et RCG16-035.

Ces dépenses seront donc assumées à 100 % par l'agglomération. Conditionnellement à l'acceptation éventuelle, par les instances, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal pour 2016-2017, ainsi que celle pour 2017-2018, ces dépenses devraient être subventionnées à 50 % par le MCCQ.

Il est à noter que l'enveloppe budgétaire globale pour le projet des Escales découvertes est de 8,26 millions de dollars.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En favorisant l'accessibilité et la découverte du mont Royal, en sensibilisant les citoyens et les touristes à ses richesses naturelles et culturelles, le projet des Escales découvertes contribue à la protection et à la mise en valeur de ce site patrimonial exceptionnel. La famille d'objets qui sera déployée sur le site, dans le cadre de ce premier lot de travaux, a été conçue avec le souci de la pérennité. En effet, les cartes 3D, les indices et les haltes sont tous composés de matériaux très durables, soit du granite et du bronze, nécessitant peu d'entretien. De plus, tous les travaux connexes d'aménagement ont été planifiés et seront exécutés dans le respect de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet des Escales découvertes du mont Royal, bien qu'il soit constitué d'interventions discrètes, représente néanmoins un projet significatif pour le 375^e anniversaire de la ville, en tentant d'ancrer la notion des trois sommets dans la conscience collective des

Montréalais et en les incitant à découvrir ou redécouvrir d'une façon inusitée l'ensemble du Site patrimonial du Mont-Royal et tous ses joyaux.
Si la résolution pour l'octroi de ce contrat n'avait pas lieu au conseil d'agglomération du 19 mai 2016, le calendrier du lot 1A serait reporté d'autant et les travaux ne pourraient être terminés en mai 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour le lot 1A uniquement, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Analyse du dossier par la Commission permanente pour l'examen des contrats : 4 mai 2016
- Octroi du contrat, par résolution du conseil d'agglomération : 19 mai 2016
- Demandes d'autorisation au MCCQ : mars 2016 à mai 2016
- Demandes de permis de construction : mars 2016 à mai 2016
- Approbation de l'entente avec l'Université de Montréal, par résolution du conseil d'agglomération : 22 juin 2016
- Début du contrat de l'entrepreneur : 30 mai 2016
- Fin des travaux : 19 mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BRUNET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Stéphanie TURCOTTE, Ville-Marie
Gaetan RICARD, Le Plateau-Mont-Royal
Émilie GOFFART, Outremont
Andrée BLAIS, Service des affaires juridiques

Lecture :

Louis BRUNET, 14 avril 2016
Émilie GOFFART, 14 avril 2016
Stéphanie TURCOTTE, 14 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VILLENEUVE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-04-13

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-04-15

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE164956004**

**Accorder un contrat d'exécution de travaux à
"Aménagement Côté Jardin inc." pour le lot 1A du
projet des Escales découvertes du mont Royal, au
montant de 3 446 368,11 \$, pour une dépense totale
de 3 523 368,11 \$ (taxes incluses). - Appel d'offres
public (16-6864). - Deux (2) soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE164956004

Accorder un contrat d'exécution de travaux à "Aménagement Côté Jardin inc." pour le lot 1A du projet des Escales découvertes du mont Royal, au montant de 3 446 368,11 \$, pour une dépense totale de 3 523 368,11 \$ (taxes incluses). - Appel d'offres public (16-6864). - Deux (2) soumissionnaires.

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 4 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier. Ils ont bien noté que la réalisation de ce contrat sera soumise à un échéancier très serré.

La présence de seulement deux soumissionnaires a aussi interpellé les membres. Ils ont constaté qu'on était face à un contrat présentant deux objets distincts :

- la fabrication;
- l'installation d'une famille d'objets évocateurs au croisement de la signalétique, du mobilier urbain et de l'aménagement.

Pour la Commission, un seul appel d'offres pour deux objets distincts ne présente pas nécessairement les conditions idéales pour l'obtention des meilleurs prix et la présence de plusieurs soumissionnaires.

De même, les membres ont bien compris que les deux objets traités par le présent contrat constituaient deux éléments d'un projet plus large dont d'autres phases sont à venir. Dans ce contexte, il aurait été pertinent de retrouver au sommaire décisionnel une présentation globale de l'ampleur du projet avec des prévisions budgétaires pour ses diverses phases.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE164956004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation d'amélioration des processus

La Commission recommande que, dans le cas où un contrat porte sur un ou quelques objets qui s'inscrivent dans un projet plus large, les unités d'affaires présentent au sommaire décisionnel de chaque contrat un portrait des diverses phases du projet avec les prévisions budgétaires et les échéanciers prévus de réalisation.



Dossier # : 1167035002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Vidolo Excavation au montant de 5 400 778 \$ taxes incluses et un contrat à Mélimax Transport au montant de 4 013 122 \$ taxes incluses, pour la fourniture et transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 39 et 42 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 9 413 890 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15121 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

d'accorder aux soumissionnaires **Vidolo Excavation et Mélimax Transport**, ces derniers ayant présenté des soumissions conformes, aux prix de leurs soumissions, pour une période de 39 et 42 mois ou jusqu'à l'épuisement des crédits indiqués dans les soumissions, avec une possibilité de deux (2) prolongations d'une année chacune, le service de fourniture et transport de matières par conteneur pour les écocentres soit pour les sommes présentées ci-dessous taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15121;

Firme	Écocentre	Montant (taxes incluses)
Vidolo Excavation	Acadie Côte-des-Neiges La Petite-Patrie Rivière-des-Prairies Saint-Michel	5 400 778 \$
Mélimax Transport	Lasalle Saint-Laurent	4 013 122 \$

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-18 09:37

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167035002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Vidolo Excavation au montant de 5 400 778 \$ taxes incluses et un contrat à Mélimax Transport au montant de 4 013 122 \$ taxes incluses, pour la fourniture et transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 39 et 42 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 9 413 890 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15121 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville a la compétence en matière de développement, de transport et de dépôt des matières résiduelles. Ainsi, le Service de l'environnement est responsable de planifier les contrat de collecte et de transport des matières résiduelles auprès des citoyens dans les arrondissements de Montréal.

La Ville de Montréal exploite un réseau d'écocentres dont les principales activités consistent à recevoir et à trier des matières résiduelles apportées par les citoyens dans le but de les transférer vers des sites de traitement afin qu'elles soient recyclées ou valorisées.

Le Service de l'environnement assume la responsabilité de la gestion des écocentres pour l'agglomération. Dans cette perspective, il doit attribuer divers contrats auprès de firmes spécialisées pour assurer le transport des matières par conteneur pour les sept écocentres. Les contrats actuels de transport pour les écocentres se termineront au 30 novembre 2016, à l'exception de l'écocentre Lasalle, pour lequel, dû à un épuisement des quantités, le contrat prendra fin en juin 2016 et du nouvel écocentre Saint-Laurent, qui ouvrira ses portes en juin 2016.

L'appel d'offres public pour le contrat de transport de matières par conteneur a été lancé le 16 mars 2016. Les soumissionnaires ont eu 18 jours pour préparer leur dossier. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 4 avril 2016. La soumission est valide pendant les 180 jours

calendriers suivant la date de l'ouverture des soumissions. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16 0024 28 janvier 2016 Accorder un contrat à RCI Environnement, div. WM Québec inc., pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle, pour une période de 6 mois - Dépense totale de 309 433,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14968 (1 soum.)

DA 15 7035001 - 11 décembre 2015 - Accorder un contrat à l'entreprise Services Matrec Inc. pour la fourniture et transport de matières par conteneur pour l'écocentre LaSalle, pour une période d'environ deux (2) mois avec une possibilité de deux prolongations d'une durée d'une (1) semaine chacune. Dépense totale de 53 728,05 \$ taxes incluses. Appel d'offres sur invitation (4 soumissionnaires)

CG13 0333 - 29 août 2013 - Accorder à Excavations Vidolo Itée, RCI Environnement inc., WM Québec inc. et Gestion Environnementale Éconord inc. divers contrats pour la fourniture de transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 (4 soumissionnaires.)

CG11 0264 - 25 août 2011 - Accorder un contrat à Excavation Vidolo Limitée, pour le transport de matières par conteneur à partir de l'écocentre LaSalle, pour une période approximative de 29 mois au prix total approximatif de 1 704 815,85 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 11-11438 - 1 soumissionnaire.

CG09 0429 - 24 septembre 2009 - Octroyer six contrats pour la fourniture et le transport de conteneurs pour les matières provenant de six écocentres, pour une durée de 48 mois. Le contrat # 1 et # 6 à 9093-552 Québec inc. (les Services de conteneurs 3R (SC-3R)) au montant total de 1 847 538,00 \$ et de 1 435 431,38 \$, toutes taxes incluses. Les contrats # 2 à 5 inclusivement à Excavations Vidolo Limitée au montant total de 1 077 617,62 \$, 1 502 953,20 \$, 983 367,00 \$ et 958 760,25 \$. - 5 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Les opérations des écocentres nécessitent l'utilisation de conteneurs comme mode de dépôt des matières. Des prix pour la fourniture de conteneurs et leurs transports vers des lieux de recyclage ou de valorisation ont été demandés par le Service de l'approvisionnement. Dans les documents d'appel d'offres, les soumissionnaires doivent inscrire un prix unitaire pour chaque transport effectué entre les écocentres et les différents lieux de traitement des matières. Les coûts sont établis en fonction du nombre de transports et de déplacements effectués.

L'octroi de ces contrats permettra la fourniture et le transport par conteneurs de matières provenant des sept écocentres de l'agglomération vers divers lieux de traitement prédéterminés.

La date du début du contrat varie selon l'écocentre. Pour l'écocentre Saint-Laurent, la date du début sera dès l'ouverture, laquelle est prévue en juin 2016. Pour les autres écocentres, la date de début pourrait fluctuer selon l'écoulement des crédits du contrat actuellement en vigueur (prévu pour se terminer en juin 2016 pour l'écocentre Lasalle et en novembre 2016 pour les autres écocentres).

JUSTIFICATION

Les contrats sont d'une durée qui varie entre 39 et 42 mois avec deux options d'une année chacune. Ils débuteront entre les mois de juin et décembre 2016, pour se terminer au même moment, le 30 novembre 2019.

En 2015, on compte près de 17 000 transports de conteneurs dans les 7 éco-centres. L'octroi de ces contrats assure le bon déroulement des opérations des éco-centres et permet d'offrir à la population un service de recyclage et de valorisation des matières.

Il y a eu onze preneurs du cahier des charges, dont cinq soumissions déposées.

Comme spécifiée aux clauses administratives particulières, section III, du document d'appel d'offres, dans l'éventualité qu'un même adjudicataire remporte plusieurs contrats, la Ville se réserve le droit de regrouper ceux-ci pour constituer un seul contrat par adjudicataire. En conséquence, les contrats ont été regroupés par adjudicataire. Vidolo Excavation remporte le Contrat No 1, dans lequel sont inclus les éco-centres l'Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel. Mélimax Transport remporte le Contrat No 2, dans lequel sont inclus les éco-centres Lasalle et Saint-Laurent.

Le tableau suivant fournit la présentation des résultats du processus d'appel d'offres ainsi que l'évaluation réalisé par les professionnels à l'interne de la Ville.

Présentation des résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation

Firmes soumissionnaires conformes	Contrat 1	Contrat 2
	Écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel	Écocentres LaSalle et Saint-Laurent
Excavation Vidolo ltée	5 278 555,14 \$	
Recyclage Notre-Dame inc.*		
Mélimaxtransport	5 696 564,40 \$	3 933 680,25 \$
Sani-terre Environnement inc.	7 027 737,88 \$	4 721 185,45 \$
RCI Environnement division de WM Québec	10 858 795,48 \$	5 146 500,60 \$
Estimation des professionnels internes	6 587 582 \$	5 479 851 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	7 215 413,22 \$	4 600 455,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	36,69%	16,95%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	5 580 240,34 \$	1 212 820,35 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	105,72%	30,83%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	-1 309 026,66 \$	-3 933 680,25 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-19,87%	-28,22%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	4 18 009,26 \$	787 505,20 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	7,92%	20,02%

*Le soumissionnaire Recyclage Notre-Dame inc. a soumissionné seulement pour l'écocentre Rivière-des-Prairies, cependant le prix de sa soumission a été plus élevé que le prix du plus bas soumissionnaire.

Les prix unitaires utilisés pour l'estimation budgétaire sont ceux en vigueur dans le contrat CG13 0333 – 29 août 2013. Bien que deux autres contrats aient été octroyés en 2015 et 2016, l'ajustement des prix a été fait en fonction des prix du contrat CG13 0333 – 29 août 2013, car celui-ci est un contrat pour 3 ans dans lequel les 7 écocentres étaient inclus, ce qui favorise une meilleure estimée des prix.

Le nombre de transports estimé est basé sur l'historique annuel entre 2013 et 2015 à l'exception de l'écocentre LaSalle, lequel a été fortement affecté par la fermeture de

l'écocentre Eadie. Cette fermeture a entraîné un accroissement du nombre de visites à l'écocentre LaSalle et une augmentation des opérations liées au transport de 60%. Les quantités prévues pour l'écocentre LaSalle ont été augmentées pour refléter la croissance des opérations dans cet écocentre.

Pour le Contrat No 1, le résultat de l'évaluation des prix des soumissions présente un écart de 19.87% entre l'évaluation du professionnel et le plus bas soumissionnaire. Cet écart peut être expliqué par le fait que le plus bas soumissionnaire a ajusté ses prix afin d'assurer une continuité des contrats, dont il est l'adjudicataire actuellement et en fonction de la concurrence.

Pour le Contrat No 2, le résultat de l'évaluation des prix des soumissions présente un écart de 28.22% entre l'évaluation du professionnel et le plus bas soumissionnaire. Cet écart peut être expliqué par le fait que Mélimax Transport, le soumissionnaire est un nouvel acteur dans les services de transport pour les écocentres.

Selon la Directive C-RM-DG-D-11-001, les deux contrats devront être soumis à la Commission permanente sur l'évaluation des contrats (CEC) puisqu'ils sont identifiés selon l'un ou l'autre des critères d'examen. D'abord, la valeur des contrats dépasse le 2M\$. Aussi, le contrat No 1 doit faire l'objet d'un examen, car le soumissionnaire est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent. Et le contrat No 2 doit faire l'objet d'un examen, car il y a un écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les deux contrats sont d'une durée de 39 et 42 mois pour une somme totale de 9 413 900 \$ toutes taxes incluses qui incluent, à partir de l'année 2017, l'indexation annuelle de 2% sur 85% du coût de transports, soit 138 312 \$ ainsi que l'ajustement de carburant sur 15% du coût de transports, soit 63 353 \$. La répartition du coût se présente comme suit :

Année	2016	2017	2018	2019	Total
Contrat 1: Excavatoir Vidolo	235 191 \$	1 729 153 \$	1 729 153 \$	1 585 057 \$	5 278 555 \$
Contrat 2: Mélimax Transport	655 613 \$	1 123 909 \$	1 123 909 \$	1 030 250 \$	3 933 680 \$
Indexation	- \$	- \$	48 502 \$	89 810 \$	138 312 \$
Ajustement de carburant	- \$	- \$	21 762 \$	41 591 \$	63 353 \$
Totales taxes incluses	890 805 \$	2 853 062 \$	2 923 326 \$	2 746 708 \$	9 413 900 \$

Voir le détail du calcul par contrat et par écocentre dans la pièce jointe 'Aspect financier'

Le coût moyen par transport s'élèvera à 133,46 \$ taxes incluses, soit une baisse de 25,30 \$ par transport par rapport au coût moyen des contrats payés en janvier et février 2016 (158,76 \$). Ces deux contrats prévoient 63 904 de transports, ce qui générera des économies possibles de 1 616 771 \$. Le coût de déplacement des conteneurs sera maintenu, soit 57,49 \$ taxes incluses par déplacement.

Les crédits budgétaires pour l'année 2016 sont prévus au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste des services techniques - Gestion des matières résiduelles du transport par conteneurs.

Les crédits pour les années subséquentes seront priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement du Service de l'environnement.

Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit dans l'orientation « Pratiquer une gestion responsable des ressources » dont un des objectifs est de récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, de RDD et des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et des encombrants d'ici 2019. Le service offert aux citoyens dans les écocentres contribue à atteindre lesdits objectifs de recyclage et de valorisation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité que ce dossier soit reporté ou refusé, la continuité des opérations aux écocentres sera compromise. Sans la location et le transport de conteneurs, il est impossible d'offrir un service de réception et du tri des matières aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue concernant l'octroi des contrats de transport des matières par conteneur aux écocentres.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : printemps 2016

Début du contrat : Été 2016, pour les écocentres Lasalle et Saint-Laurent

Automne 2016, pour les écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite

Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nuby Paola CAMACHO QUINTANA
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-13

Pierre GRAVEL
Chef de division planification et operations
(gest mat residuelles)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2016-04-18

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE167035002**

Accorder un contrat à la firme Vidolo Excavation au montant de 5 400 778 \$ taxes incluses et un contrat à Mélimax Transport au montant de 4 013 122 \$ taxes incluses, pour la fourniture et transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 39 et 42 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 9 413 890 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15121 (5 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE167035002

Accorder un contrat à la firme Vidolo Excavation au montant de 5 400 778 \$ taxes incluses et un contrat à Mélimax Transport au montant de 4 013 122 \$ taxes incluses, pour la fourniture et transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 39 et 42 mois, avec une option de deux (2) prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 9 413 890 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15121 (5 soumissionnaires).

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat 1);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat 2).*

Le 4 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Les membres ont souligné la qualité et la clarté de la présentation qui leur a été faite. Ils ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions, particulièrement en ce qui a trait aux écarts entre les prix soumis et l'estimation.

Ils ont aussi noté que l'approche de sollicitation des marchés retenue par le Service a permis l'arrivée de nouvelles entreprises parmi les soumissionnaires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat 1);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat 2).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE167035002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1167237001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néoelect inc., pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique pour une période de 12 mois pour une somme maximale de 6 515 414,22 \$, taxes incluses (contrat: 5 665 577,58 \$; incidences: 849 836,64 \$) - Appel d'offres public 16-14789 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 515 414,22 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Néoelect inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 12 mois, le contrat pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 150 525,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ou sur invitation #1167237001 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-19 10:22

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1167237001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Néoelect inc., pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique pour une période de 12 mois pour une somme maximale de 6 515 414,22 \$, taxes incluses (contrat: 5 665 577,58 \$; incidences: 849 836,64 \$) - Appel d'offres public 16-14789 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le plan stratégique des systèmes de transport intelligents (STI) désigne une gamme de techniques appliquées au transport afin d'améliorer la sécurité, l'efficacité et la fiabilité du réseau de transport de la Ville de Montréal. Ce dernier a été approuvé par le comité exécutif le 29 mars 2011 (CE11 0428). Le système de jalonnement dynamique des stationnements (SJDS) s'inscrit d'ailleurs dans ce plan stratégique. Il informe les automobilistes sur la disponibilité de l'offre de stationnement hors rue et les dirige à l'endroit désiré en temps réel à l'aide de balises de jalonnement dynamique. Le SJDS est désormais exploité par le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU). Ces balises de jalonnement dynamique sont positionnées à des endroits stratégiques, dans les secteurs du Quartier des spectacles, du Vieux-Port, aux abords du pont Jacques-Cartier et du pont Champlain ainsi qu'aux approches du Port de Montréal.

Depuis 2009, un système de stationnement intelligent (SSI) est exploité dans certains quartiers touristiques de Montréal. En 2014, la Ville de Montréal a récupéré la gestion du SSI par l'intermédiaire de son Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU). Parallèlement, l'expansion du SSI au Quartier des spectacles suscite un grand intérêt.

Le système existant informe les automobilistes sur la disponibilité de l'offre de stationnement en temps réel à l'aide de balises de jalonnement dynamique. Positionnées à des endroits stratégiques dans les Quartiers International et Chinois, la Cité Multimédia, le Vieux-Montréal et le Vieux-Port, ces balises dirigent la circulation vers huit parcs de stationnement dans ces secteurs d'une offre globale de plus de 5 000 places. Le SSI est composé d'un ensemble d'éléments reliés par un réseau de communication sans fil. Le système est géré par un module informatique de gestion et de contrôle simple. La balise de jalonnement existante est composée d'afficheurs dynamiques et de signalisations statiques montées sur un fût. Le système existant utilise des modules d'affichage qui se limitent à la diffusion de caractères alphanumériques et les balises de jalonnement ne peuvent

accommoder qu'un nombre limité de parcs de stationnement sur un même fût. Cette configuration n'est pas désirable dans un environnement où les itinéraires vers les parcs de stationnement sont modifiés en fonction de fermetures de rues dans des circonstances particulières.

Selon le Programme particulier d'urbanisme de la Ville de Montréal, le déploiement d'un SSI au Quartier des spectacles est une priorité, car il contribuera à l'utilisation optimale des parcs de stationnement et permettra de libérer l'espace généralement réservé pour le stationnement sur rue. L'offre de stationnement est évaluée à environ 5 850 places. Le Quartier des spectacles qui comprend les secteurs Places des Arts et le Quartier latin, est un secteur dynamique et très actif durant l'été. Une quantité importante d'évènements nécessite la piétonisation de plusieurs rues. Tout ceci modifie les acheminements et les accès aux parcs de stationnement. Par conséquent, les informations directionnelles doivent être modifiables, ce que les panneaux d'affichage du SSI actuel ne permettent pas. Le futur SSI doit être en mesure de proposer plusieurs scénarios d'itinéraires d'acheminement de manière variable. La technologie utilisée actuellement présente certaines limites quant à la quantité d'information diffusée et la fiabilité observée depuis sa mise en opération. En contrepartie, les afficheurs dynamiques composés de diodes électroluminescentes (DEL) d'une nouvelle génération offrent des possibilités fort intéressantes en matière de configuration, de performance et de rapport qualité/prix. De plus, cette configuration offre une grande latitude en ce qui a trait à la disposition de messages et de graphiques. L'animation ainsi que les séquences vidéo sont également possibles. Les afficheurs dynamiques des balises de jalonnement pourront aussi servir à diffuser de l'information additionnelle. Lorsque ces dispositifs ne sont pas utilisés pour la fonction de jalonnement, il est possible de s'en servir en tant qu'outil communicationnel destiné aux usagers du secteur. Par exemple signalisation de destination, de danger ou de prescription. L'exploitation du système se fera à partir du CGMU avec du personnel qualifié pour effectuer la supervision, le contrôle et la gestion des systèmes.

Le présent dossier porte sur l'ajout et la modernisation des panneaux du nouveau système de jalonnement dynamique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0155 - 5 avril 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de jalonnement dynamique des stationnements ainsi qu'un outil de gestion centralisé.

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG15 0196 - 26 mars 2015. Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la conception et l'implantation d'un système de stationnement intelligent.

DESCRIPTION

Le présent mandat vise à acquérir et installer les panneaux dynamique et le nouveau système de jalonnement dynamique. Il s'aligne directement avec la vision du plan stratégique des systèmes du transport intelligent.

Le système de jalonnement dynamique permettra aux opérateurs du CGMU d'afficher des informations aux automobilistes quant au nombre de places de stationnement disponibles et de les diriger à la bonne destination à l'aide de panneaux à message variable. Ce système de jalonnement dynamique permettra non seulement de diriger l'automobiliste vers un

stationnement et d'afficher le nombre de places disponibles dans celui-ci, mais permettra également, par sa flexibilité (afficheur pleine matrice couleur) d'afficher des messages afin d'informer en temps réel les citoyens d'événements majeurs ou incidents qui ont lieu dans le secteur. Un exemple concret pourrait être la diffusion d'un avis de fermeture d'une voie de circulation sur tous les panneaux. Il pourra de plus servir, via le CGMU, d'outil de gestion d'événements planifiés. Le jalonnement dynamique aidera ainsi à la gestion de la circulation lors d'événements planifiés comme les événements sportif, les spectacles, les manifestations ou autre événements qui ont un impact sur les déplacements routiers.

Les panneaux du nouveau système de jalonnement dynamique aideront les automobilistes montréalais, les automobilistes de passage dans la métropole, de même que les touristes internationaux en visite dans leur déplacement dans le secteur du Centre-Ville. Étant donné la facilité et la rapidité que les automobilistes auront à se trouver un stationnement grâce au SJDS, la circulation urbaine sera améliorée dans ces secteurs hautement sollicités et diminuera par le fait même les pertes de temps ainsi que les périodes de congestion.

Ce système permettra d'acheminer les gens vers les stationnement avec des flèches, mais il est également souhaité d'informer quant au nombre de places de stationnement disponibles. Afin de récupérer les données de stationnement, deux hypothèses ont été évaluées, soit l'installation de détecteurs dans chaque stationnement au coût de 50 000 \$ pour une donnée incomplète, soit la mise en place d'interfaces avec les systèmes existant de gestionnaires d'immeubles pour un maximum de 21 000 \$ par gestionnaire. Cette deuxième option étant la plus économique et la plus efficace, elle a été retenue. C'est sous forme de programme incitatif que l'option sera déployée (par le biais de contrat gré à gré de moins de 25 000\$ par gestionnaire) pour permettre aux propriétaires de stationnements de mettre à jour leur infrastructure et ainsi partager le nombre de places disponibles avec le nouveau SJDS.

L'appel d'offres a été publié sur le SEAO du 13 janvier 2016 au 29 février 2016 pour une période d'affichage de 48 jours. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 29 février 2016 et la période de validité des offres reçues est de 180 jours calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 27 août 2016.

Addenda no. 1, 14 janvier 2016

- Report de la date d'ouverture au 10 février 2016.
- Modifications au devis et au bordereau (nom de fichiers).

Addenda no. 2, 26 janvier 2016

- Réponses aux questions.
- Modifications au devis.
- Modification au bordereau.

Addenda no. 3, 4 février 2016

- Report de la date d'ouverture au 22 février 2016.
- Réponses aux questions.
- Modifications au devis.
- Modification au bordereau.

Addenda no. 4, 10 février 2016

- Addenda émis par erreur par le service de l'approvisionnement. L'addenda émis était pour un autre appel d'offre.

Addenda no. 5, 11 février 2016

- Indication par le service de l'approvisionnement de ne pas tenir compte de l'addenda no. 4 émis par erreur.

Addenda no. 6, 17 février 2016

- Réponses aux questions.
- Modifications au devis.

- Modification au bordereau

Addenda no. 7, 18 février 2016

- Report de la date d'ouverture au 29 février 2016.
- Réponses aux questions.

Addenda no. 8, 25 février 2016

- Réponses aux questions.

Le déploiement est prévu pour l'automne 2016.

Le mode de rémunération est par item et le détail du mode de paiement de chaque item est décrit dans le devis technique (voir pièce jointe).

- Le devis spécifie que le panneau à DEL doit posséder un port Ethernet (devis - article 4.7.1).
- Dans le cas d'un raccordement par fibre optique, le soumissionnaire utilisera un convertisseur fibre optique à Ethernet (devis - article 5.12.5).
- Le panneau Imposa proposé par le soumissionnaire Néoelect inc respecte les exigences du devis.

Extraits du devis

4.7 Communication

4.7.1 Ports

Le panneau à DEL doit posséder au moins un port Ethernet 100 Mbit RJ-45.

5.12.5 Équipements de télécommunication

...

Dans le cas de communication par fibres optiques, un convertisseur de fibre à Ethernet tel le modèle CNGE2MC-M (100mbits) de la compagnie Comnet ou l'équivalent doit être utilisé. Le prix du convertisseur ne figure pas au bordereau et son prix est inclus au prix du coffret de jalonnement.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions

Veuillez consulter l'intervention du Service de l'approvisionnement pour les résultats du processus d'appel d'offres.

Résultats du processus d'appel d'offres et comparaison avec l'estimation :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (avec taxes)	Contingences (10 %) (avec taxes)	Total (avec taxes)
Néolect inc.	5 150 525,07 \$	515 052,51 \$	5 665 577,58 \$
Pierre Brossard (1981) Ltée	5 431 989,63 \$	543 198,96 \$	5 975 188,59 \$
Électricité Grimard inc.	5 679 321,42 \$	567 932,14 \$	6 247 253,56 \$
Dernière estimation réalisée	6 904 840,87 \$	690 484,09 \$	7 595 324,96 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			5 962 673,24 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,24 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			581 675,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			10,27 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-1 929 747,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-25,41 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			309 611,02 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			5,46%

Seule, l'estimation du coût des panneaux DEL a été faite par AECOM dans l'avant-projet définitif. L'estimation finale pour le contrat relève de l'ingénieur, chargé de projet.

L'écart de -25,41 % entre l'estimation et la plus basse soumission est directement une conséquence d'une surestimation du coût des panneaux de jalonnement. Ceci est la première estimation pour ce type de projet et il est difficile à ce compte d'évaluer l'impact du volume sur le prix de liste. L'important volume d'achat par la Ville de Montréal a permis de réduire les coûts d'acquisition des panneaux de près de 50 %. Le prix moyen pour l'achat d'une unité était de 19 000\$ et le prix moyen soumissionné a été de l'ordre de 10 000 \$.

L'écart entre la dernière estimation et la plus basse soumission conforme étant supérieur à 20 %, le contrat de fourniture et d'exécution de travaux fera l'objet d'un examen de la conformité du processus par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à l'entreprise Néolect inc., plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 16-14789 pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique.

Néolect inc. possède une autorisation de l'AMF valide obtenue le 20 juin 2013 (voir pièce jointe) qui viendra à échéance le 20 juin 2016. Le renouvellement de l'autorisation de l'AMF est sous la responsabilité de Néolect inc..

Les contingences sur les soumissions ont été évaluées à 10%. Les contingences serviront aux imprévus rencontrés en cours de mandat.

Les incidences de 15% permettront de couvrir les frais internes de réaménagement de sites, d'installation des nouveaux fûts, d'acquisition de matériel de télécommunication, de travaux effectués par la CSEM, pour la restauration des bases et conduits ainsi que le programme incitatif pour permettre aux propriétaires de stationnements de mettre à jour leur infrastructure et ainsi partager le nombre de places disponibles avec le nouveau SJDS. Le programme incitatif est évalué à 500 000\$ pour les vingt-trois(23) stationnements participants, soit un maximum d'environ 21 000\$ par stationnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder à Néoelect inc. est de 5 665 577,58 \$ (incluant taxes et contingences de 10%)

Montant sans taxes : 4 479 691,30 \$
Contingences sans taxes : 447 969,13 \$
TPS (5%) : 246 383,02 \$
TVQ (9.975%) : 491 534,13 \$
Total contrat : 5 665 577,58 \$

Des incidences de 15% doivent être ajoutées à ce montant. Le montant total des dépenses de la Ville pour ce contrat s'élèveront donc à 5 665 577,58 \$ + 849 836,64 \$ (incidences de 15%) = 6 515 414,22 \$.

Le contrat s'échelonne sur une période maximale de 12 mois. La répartition de la dépense sera de 75 % pour 2016 et 25% pour 2017. La liste des endroits où seront installées les balises de jalonnement (un ou plusieurs panneaux) est jointe au dossier. Cette liste demeure toutefois sujette à des modifications selon les budgets et les besoins.

La totalité des dépenses sera assumée par l'agglomération puisque les panneaux du nouveau système de jalonnement dynamique seront installés dans le centre-ville et servent à informer en temps réel ainsi qu'à la gestion de la mobilité sur le réseau artériel.

Le montant maximal de 5 949 441,63 \$ (net de ristournes incluant contingences et incidences) sera financé par les règlements d'emprunts #15-023, #16-016 de compétence d'agglomération rattaché au Jalonnement dynamique des stationnements (54101) ainsi que le règlement d'emprunt parapluie #11-027 : Équipement signalisation routières et lampadaires, feux de circulation.

Le montant prévu au PTI 2016-2018 est de 5 000 000\$ pour ce projet. Les crédits utilisés à ce jour s'élèvent à 904 417\$ pour un solde disponible de 4 095 583\$. L'octroi du présent contrat implique un dépassement du PTI de 1 853 860\$ qui sera financé par le règlement parapluie #11-027.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le système de jalonnement dynamique des stationnements permettra à la Ville de Montréal de communiquer l'offre de stationnement aux automobilistes dans le Quartier des spectacles, mais aussi d'étendre éventuellement ce service à d'autres secteurs afin d'améliorer l'accès au stationnement et de diminuer la circulation des véhicules à la recherche de places de stationnement. Cette démarche s'inscrit dans un plan global de gestion à distance des infrastructures de systèmes de transport intelligents. Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières

années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions de polluants. Le système de jalonnement dynamique permet une optimisation de la mobilité dans les secteurs visés. Ceci a pour conséquence d'assurer une bonne gestion des déplacements réduisant ainsi les arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre et évitant des débordements dans le réseau local.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le déploiement de ce projet de jalonnement dynamique, il sera impossible d'optimiser l'offre de stationnement dans le secteur du Quartier des Spectacles et du Vieux-Montréal, et ainsi contribuer à l'accessibilité du secteur. On se priverait également de l'opportunité de publier de l'information en temps réel aux usagers de la route quand aux incidents ayant un impact sur la mobilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement au présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Approbation du CG : 19 mai 2016
2. Octroi du contrat: Début juin 2016
3. Début de l'implantation : Juillet 2016
4. Fin des travaux: Fin mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier AUDET
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-04-14

Son Thu LÊ
C/d exploitation du reseau arteriel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Isabelle MORIN
Chef de division
En remplacement de M. Benoit Champagne

Approuvé le : 2016-04-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-04-19

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achats-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 19 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE167237001**

**Accorder un contrat à Néolect inc., pour la fourniture
et l'installation des panneaux et du nouveau système
de jalonnement dynamique pour une période de 12
mois pour une somme maximale de 6 515 414,22 \$,
taxes incluses (contrat: 5 665 577,58 \$; incidences:
849 836,64 \$) - Appel d'offres public 16-14789 -
(3 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE167237001

Accorder un contrat à Néoelect inc., pour la fourniture et l'installation des panneaux et du nouveau système de jalonnement dynamique pour une période de 12 mois pour une somme maximale de 6 515 414,22 \$, taxes incluses (contrat: 5 665 577,58 \$; incidences: 849 836,64 \$) - Appel d'offres public 16-14789 - (3 soumissionnaires).

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 4 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont, entre autres, soulevé plusieurs questions sur la liste des critères reliés aux produits recherchés. Les réponses orales des représentants du Service et les documents écrits transmis ultérieurement ont répondu aux questions.

Les membres ont cependant noté que le consultant externe responsable de l'estimation n'a pas tenu compte de l'obtention possible d'escomptes pour la fourniture des panneaux à diodes électroluminescentes (DEL).

Les membres ont conclu sur la conformité du processus dans ce dossier au lendemain de la présentation qui leur a été faite, après avoir obtenu du Service divers renseignements complémentaires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE167237001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1166688008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_ programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 328 arbres pour une période de trois (3) ans (2016-2018) ainsi qu'un contrat à Pépinière Jardin 2000 Inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 1 945 arbres pour une période de trois (3) ans (2016-2018) - Dépense totale de 4 245 823,92 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 16-15070 - sept (7) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 245 823,92 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 4 273 arbres ;

2. d'accorder à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 4, un contrat pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 328 arbres pour une période de trois (3) ans (2016-2018), et d'accorder à Pépinière Jardin 2000 inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 2 et 3, un contrat pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 1 945 arbres pour une période de trois (3) ans (2016-2018), aux prix respectifs de leur soumission, tel qu'indiqué ci-après, soit pour une somme maximale totale de 3 859 839,92 \$ taxes incluses, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15070;

Firme	Somme maximale, taxes incluses	Délai maximal	lot #
Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée	2 006 268,16 \$	3 ans	1 et 4

Pépinière Jardin 2000 Inc.	1 853 571,76 \$	3 ans	2 et 3
-------------------------------	-----------------	--------------	--------

3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-19 13:06

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166688008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 328 arbres pour une période de trois (3) ans (2016-2018) ainsi qu'un contrat à Pépinière Jardin 2000 Inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 1 945 arbres pour une période de trois (3) ans (2016-2018) - Dépense totale de 4 245 823,92 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 16-15070 - sept (7) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Reconnaissant les nombreux bienfaits que les arbres procurent à la collectivité montréalaise, la Ville de Montréal (VDM) s'engage en 2016 dans le renforcement de sa forêt urbaine en augmentant les investissements en matière de plantation d'arbres et de lutte à l'agrile du frêne.

Dans un souci de simplification et d'efficience, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) devient maître d'œuvre d'un programme de plantation intensif sur le domaine public, qui s'ajoute aux efforts de plantation déjà entrepris par les arrondissements. Afin d'atteindre cet ambitieux objectif, le SGPVMR s'est adjoint les services du Service de l'approvisionnement pour mener l'appel d'offres public 16-15070, ouvert à tous les entrepreneurs rencontrant les termes du cahier des charges. La stratégie de sollicitation du marché prévoyait un découpage de la VDM en quatre (4) secteurs regroupant chacun un nombre variable d'arrondissements. Les soumissionnaires étaient tenus de déposer une offre sur tous les secteurs du bordereau, sous peine de rejet de leur soumission. L'octroi du ou des contrats se fera au plus bas soumissionnaire conforme par secteur. Ainsi, selon la réponse du marché à l'appel d'offres, il serait possible d'obtenir un seul fournisseur ou un maximum de quatre fournisseurs. Ce concept d'octroi par secteur est utilisé pour assurer l'atteinte de l'objectif global de plantation tout en offrant la possibilité aux entrepreneurs de remporter un secteur, plus d'un secteur ou la totalité du contrat. De plus, en procédant de sorte, la VDM est assurée d'obtenir le meilleur prix pour chacun des secteurs.

Par ailleurs, dans le but de respecter la Loi sur les cités et villes et d'assurer un maximum de visibilité à cet appel d'offres, celui-ci a été publié le 29 février 2016 dans le quotidien Le Devoir et dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement du Québec (SÉAO) en plus d'être affiché sur le portail officiel de la Ville de Montréal. La durée de la publication dans le SÉAO a été de 17 jours. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 16 mars 2016 à 14 h. Selon les clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, la soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours calendriers suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Aucun addenda n'a été émis.

Le présent dossier vise à accorder deux (2) contrats pour la plantation d'environ 4 273 arbres à l'automne 2016 ainsi que pour l'entretien et l'arrosage de ces arbres jusqu'à l'automne 2018. Le premier contrat est de l'ordre de 2 328 arbres et le second de l'ordre de 1 945 arbres, pour un total de 4 273 arbres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1013 - 18 août 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du Plan de gestion intégrée de la forêt urbaine.

CM15 0803 - 16 juin 2015 - Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) ainsi qu'à PNG Projets d'aménagements inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 6 500 arbres pour une période de trois ans (2015-2017) pour une dépense totale de 8 620 875,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14275 (4 soum.).

CM15 0364 - 24 mars 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 000 000 \$ pour la réalisation et la gestion du projet Plan d'action canopée.

CM14 1061 - 13 novembre 2014 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CE14 1982 - 17 décembre 2014 - Autoriser un virement budgétaire total de 734 400 \$, soit 657 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 77 400 \$ du budget PTI projet 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation additionnelle de 816 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

CE14 1020 - 18 juin 2014 - Autoriser un virement budgétaire total de 1 056 600 \$, soit 999 900 \$ en provenance du budget de fonctionnement et 56 700 \$ du budget PTI projet 34700 sous-projet 1234700-000- Plan d'action canopée du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal vers les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie, de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension pour la plantation de 1 174 arbres dans le cadre du Plan d'action canopée (édition 2014).

CE14 0694 - 30 avril 2014 - Autoriser un virement budgétaire au montant de 1 455 000 \$ en provenance du budget réservé aux priorités de l'Administration vers la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de la vie pour soutenir le projet de Plan d'action canopée.

CE13 1822 - 11 décembre 2013 - Autoriser un virement budgétaire total de 761 000 \$ en

provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Laurent, de Saint-Léonard, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la plantation de 1 014 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée édition 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Autoriser un virement de crédits au montant total de 1 011 579 \$, soit 828 290 \$ du règlement d'emprunt 12-032 vers les arrondissements cités au paragraphe ci-devant (593 250 \$ pour l'édition 2013 et 235 040 \$ pour l'édition 2012), et 183 289 \$ du règlement d'emprunt RCG12-012 vers les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, et de Ville-Marie (167 250 \$ pour l'édition 2013 et 16 039 \$ pour l'édition 2012), conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG13 0378 - 26 septembre 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE13 0172 -13 février 2013 - Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur le Plan d'action canopée.

CE12 1991 - 5 décembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire total de 1 661 194 \$, en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie, vers les arrondissements d'Anjou, de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, d'Outremont, de Rosemont—La Petite-Patrie, de Saint-Laurent et de Ville-Marie pour la plantation de 1 865 arbres sur le domaine public, dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE12 1928- 28 novembre 2012 - Autoriser un virement budgétaire de 35 500 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement, Service de la qualité de vie vers l'arrondissement de Ville-Marie pour la plantation de 92 arbres sur le domaine public dans le cadre du Plan d'action canopée, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG12 0323- 23 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer l'achat et la plantation d'arbres sur des sites relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CM12 0751- 21 août 2012 - Adoption du règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour l'achat et la plantation d'arbres sur le territoire de la Ville de Montréal dans le cadre du Plan d'action canopée.

CG12 0230 - 21 juin 2012 - Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs à tenir une consultation sur le projet de Plan d'action canopée.

CG10 0413 - 25 novembre 2010 - Adopter le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 16-15070 prévoit l'octroi de deux (2) contrats pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage de 4 273 arbres sur le domaine public de la VDM pour la

période 2016-2018. La fourniture d'arbres de calibre, les travaux préalables à la plantation et la plantation d'arbres débuteront dès l'été 2016. Les arbres seront plantés sur le territoire de 12 arrondissements de la VDM qui ont opté de participer au programme intensif de plantation du SGPVMR, édition 2016. Les travaux seront réalisés en étroite collaboration avec les intervenants des arrondissements concernés.

Les travaux devront respecter les normes du Bureau de normalisation du Québec (B.N.Q.) ainsi que les exigences supplémentaires inscrites au devis technique du cahier des charges de l'appel d'offres 16-15070. L'arrosage et les travaux d'entretien commenceront à la plantation (automne 2016) et se poursuivront jusqu'à la fin de la période de garantie, soit à l'automne 2018. Cependant, si pendant la période de garantie un arbre devait être remplacé, la période d'entretien et d'arrosage pourrait alors se prolonger jusqu'en 2019.

La surveillance des travaux sera effectuée par une firme externe suivant les résultats du processus d'appel d'offres 16-15087 (dossier décisionnel 116 6688 007).

JUSTIFICATION

Il y a eu onze (11) preneurs de cahier de charges et sept (7) entreprises ont déposé des soumissions. Il n'y a pas eu de démarches supplémentaires entreprises auprès des preneurs de cahier de charges pour connaître les raisons de leur désistement. L'analyse initiale des soumissions a permis de constater que les sept (7) entreprises ont présenté les éléments rendant leur soumission conforme. Dans le cas présent, la même entreprise, Urbex Construction inc., semblait être le plus bas soumissionnaire pour chacun des secteurs. Cependant, après une analyse plus soutenue et bien qu'initialement déclarée conforme, la soumission déposée par Urbex Construction inc. a été rejetée par la VDM pour cause de prix unitaire non proportionnés conformément à l'article 9.6 des Instructions au soumissionnaire de l'appel d'offres 16-15070. En effet, les prix inscrits au bordereau pour un élément crucial du projet, à savoir l'arrosage des arbres pour les années 2016 à 2018 (articles 108, 203, 313 et 375) montraient des écarts supérieurs de 80 % à la moyenne des prix unitaires présentés par tous les soumissionnaires. Qui plus est, les prix inscrits au bordereau par ce soumissionnaire pour les articles traitant de l'arrosage n'étaient pas modulés en fonction du nombre d'arbres à arroser. Ainsi, le même prix était indiqué pour chacun des secteurs alors que le nombre d'arbres à arroser varie de 764 à 1 218. Cette situation pouvait laisser croire que l'entrepreneur ne réalisait pas l'ampleur de la tâche à accomplir. Le Service de l'approvisionnement a communiqué avec l'entrepreneur et celui-ci a choisi de se désister. Au terme de l'analyse, six soumissions sont déclarées conformes.

Soumissions conformes	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Total	Écart avec l'estimation \$ (%)
Pépinière Jardin 2000 Inc.	1 064 201,13 \$	1 138 305,96 \$	715 265,80 \$	1 205 692,24 \$	4 123 465,13 \$	- 1 758 934,87 \$ (- 29,90 %)
P.N.G.projets d'aménagement Inc.	1 064 338,52 \$	1 226 210,67 \$	759 911,17 \$	1 228 384,85 \$	4 278 845,21	- 1 603 554,79 \$ (- 27,26 %)
Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) Ltée	930 447,17 \$	1 443 790,05 \$	910 964,10 \$	1 075 820,99 \$	4 361 022,32 \$	- 1 521 377,68 \$ (-25,86 %)
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.	1 565 702,22 \$	1 727 808,61 \$	1 091 683,46 \$	1 747 091,34	6 132 285,64 \$	249 885,64 \$ (4,25 %)

Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec Inc.)	1 528 132,73 \$	1 753 650,44 \$	1 196 441,35 \$	2 196 887,11 \$	6 675 111,62 \$	792 711,62 \$ (13,48 %)
Les Entreprises Daniel Robert Inc.	1 820 737,20 \$	1 935 721,40 \$	1 204 604,57 \$	1 943 975,45 \$	6 905 038,63 \$	1 022 638,63 \$ (17,38 %)
Estimation du SGPVMR (\$)	ND	ND	ND	ND	5 882 400,00 \$	0 \$ 0 %
Montant total octroyé	930 447,17 \$	1 138 305,96 \$	715 265,80 \$	1 075 820,99 \$	3 859 839,92 \$	-2 022 560,08 \$ (-34,38 %)
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	1 328 926,49 \$ 24,88 %	1 537 581,19 \$ 35,08 %	979 811,74 \$ 36,99 %	1 566 308,67 \$ 29,91 %	5 412 628,09 \$ 40,23 %	-469 771,91 \$ (-7,99 %)
Écart entre la moyenne et le montant octroyé (%) ((coût moyen des soumissions conformes – le montant octroyé) / le montant octroyé) x 100						
Écart entre le montant octroyé et la dernière estimation (\$) (le montant octroyé – estimation)	ND	ND	ND	ND	-2 022 560,08 \$	SO
Écart entre le montant octroyé et la dernière estimation (%) ((le montant octroyé – estimation) / estimation) x 100					-34,38 %	

En se référant au tableau, il apparaît que le montant total à octroyer présente un écart de -34,38 % par rapport à l'estimation produite par le SGPVMR. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette variation dont voici les principaux :

1. La stratégie d'approvisionnement par secteur adoptée pour le présent appel d'offres assure à la VDM d'obtenir le meilleur prix pour chacun des secteurs. Paradoxalement, elle contribue à creuser davantage l'écart entre l'évaluation des coûts produite par le SGPVMR et le montant total à octroyer. En effet, le plus bas soumissionnaire, Pépinière Jardin 2000 inc. a déposé une offre globale de 4 123 465 \$, soit une variation de près de -30 % par rapport à l'estimation. Par contre, en accordant le contrat au plus bas soumissionnaire de chacun des secteurs, le montant total à octroyer est moindre, soit 3 859 840 \$, ce qui représente un écart encore plus grand, de -34 %, avec l'estimation. Il importe de souligner que la stratégie employée permet à la VDM de réaliser une économie de 263 625,20 \$.

2. Il est relativement nouveau pour la VDM d'octroyer des contrats de plantation de cette ampleur. Il est permis de croire que le marché est en processus d'ajustement. Sur les six soumissions conformes, trois étaient nettement inférieures à l'estimation, soit de -29,90 %, de -27,26 % et de -25,86 %. Par contre, trois étaient supérieures à l'estimation, soit de 4,25 %, de 13,48 % et de 17,38 %. Cependant, en comparant le coût moyen des soumissions conformes reçues soit, 5 412 628 \$ avec le montant de l'évaluation de 5 882 400 \$ l'écart entre les deux est de -469 772 \$, soit de -8%.

3. Il existe différentes méthodes pour produire une évaluation de coûts. Celle préconisée par le SGPVMR fait appel au prix unitaire moyen des soumissions 2015 pour les articles similaires du bordereau. Ce faisant, un facteur de surpondération est apporté puisque les données les plus élevées sont intégrées. À noter que le bordereau de 2016 contenait des différences majeures par rapport à celui de 2015 (appel d'offres 15-14275). En 2015, seuls les genres d'arbres étaient indiqués au bordereau (par exemple, le genre érable). Celui de 2016 précisait l'espèce également (par exemple érable à sucre ou encore érable de Norvège). De plus en 2016, l'appel d'offres intégrait des cartes de chacun des arrondissements participants indiquant les emplacements de toutes les plantations projetées, ce qui n'était pas le cas en 2015. Par contre, d'autres éléments ont été ajoutés au bordereau 2016. Les besoins étant mieux définis en 2016, il est permis de croire que les prix fournis sont plus justes. Globalement, le prix unitaire de 2016 est inférieur à celui de 2015 de 6 %.

4. Il y avait 383 articles inscrits au bordereau de l'appel d'offres 16-15070. En comparant les prix inscrits pour chacun des articles par les soumissionnaires, force est de constater qu'il y a une grande variation de prix pour plusieurs articles du bordereau. Il est possible que les différences entre les méthodes de travail utilisées, les machineries et les équipements disponibles, les sources d'approvisionnements pour les intrants, le coût de la main-d'œuvre et la marge de profit souhaitée soient des éléments qui peuvent contribuer à expliquer cet écart.

Puisque ce contrat de biens et services a une valeur de plus de 2 M\$ et que l'écart entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire est de plus de plus de 20 %, il doit être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat est de 3 859 839,92 \$, taxes incluses. Toutefois, sur la base de l'expérience vécue en 2015, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre du présent contrat. Ainsi, une contingence représentant 10% de la valeur totale du contrat doit être prévue et le montant de celle-ci s'élève à 385 983,99 \$. Le coût total maximal de ce contrat de 4 245 823,92 \$ incluant les taxes et les contingences sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 4 245 823,92 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 15-067 - Plan de la gestion intégrée de la forêt urbaine

Pour l'année 2016, la dépense pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage sera de 2 880 325,98 \$ et assumée à 100 % par la ville centre.

Pour l'année 2017, la dépense pour l'entretien et l'arrosage sera de 489 756,97 \$ et assumée à 100 % par la ville centre.

Pour l'année 2018, la dépense pour l'entretien et l'arrosage sera de 489 756,97 \$ et assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les contrats visant la plantation de 4 273 arbres permettront l'intensification du volet canopée du plan de gestion intégrée de la forêt urbaine sur le domaine public municipal. Ces plantations sont une réponse directe à l'objectif du PDDCM d'«améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007». Les infrastructures vertes contribuent notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat de plantation, d'entretien et d'arrosage s'avère nécessaire à la réalisation du volet de renforcement de la canopée sur le domaine public du plan de gestion intégrée de la forêt urbaine pour l'année 2016. Sans cet octroi de contrat, la VDM ne pourra faire face à l'engagement de hausser la canopée pris dans le cadre du PDDCM. L'octroi de ce contrat doit être fait à la séance du conseil municipal du 16 mai 2016 afin de permettre la confirmation du début des contrats dans les jours suivant la réception de la résolution au conseil. Les adjudicataires devront acheter des quantités importantes de végétaux. Le volume des commandes occasionne des délais pour la préparation et la livraison des arbres. De plus, certaines essences sont disponibles uniquement au printemps. Les entrepreneurs doivent donc s'assurer de les obtenir afin de pouvoir les planter à l'automne 2016. Pour atteindre les objectifs du plan de gestion intégrée de la forêt urbaine, les plantations doivent être terminées avant la fin de l'année 2016.

L'ajournement d'une décision pourrait entraîner le report ou même l'annulation de certaines plantations ce qui pourrait, à terme, avoir des répercussions sur l'atteinte de l'objectif d'augmentation de la canopée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission d'examen des contrats : 4 mai 2016

Séance visée pour approbation par le conseil municipal : 16 mai 2016

Période visée pour la réalisation des travaux de plantation : septembre 2016 à décembre 2016,

Période visée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage : septembre 2016 (début des plantations) jusqu'à l'automne 2018

Fin des travaux : normalement, jusqu'au 15 novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sonia BEDDER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julien BAUDRY, Service des communications
Caroline LÉGÈRE, Ahuntsic-Cartierville
Patrick LAFOREST, Saint-Laurent
Gaétan GINGRAS, Montréal-Nord
Ariane GOYETTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Robert GERVAIS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Jean-Pierre FRAPPIER, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Diane LABRECQUE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Christophe ASHKAR, Lachine
Julie ARNAUD, Le Sud-Ouest
José PIERRE, Ville-Marie
Diane VALLÉE, Verdun
Fabienne LABOULY, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude BOYCE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-14

Daniel HODDER
Chef de division - Gestion stratégique
recherche et développement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-04-18

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 16 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE166688008**

Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 328 arbres pour une période de trois (3) ans (2016-2018) ainsi qu'un contrat à Pépinière Jardin 2000 Inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 1 945 arbres pour une période de trois (3) ans (2016-2018) - Dépense totale de 4 245 823,92 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 16-15070 - sept (7) soumissionnaires .

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE166688008

Accorder un contrat à Entrepreneurs Paysagistes Strathmore (1997) Itée pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 2 328 arbres pour une période de trois (3) ans (2016-2018) ainsi qu'un contrat à Pépinière Jardin 2000 Inc. pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'environ 1 945 arbres pour une période de trois (3) ans (2016-2018) - Dépense totale de 4 245 823,92 \$, contingences et taxes incluses - Appel d'offres public 16-15070 - sept (7) soumissionnaires.

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Les membres ont apprécié les explications claires justifiant le rejet d'une des soumissions en raison de la disproportion des prix soumis, en vertu de l'article 9.6 des instructions aux soumissionnaires. En effet, le Service de l'approvisionnement a pu valider auprès du soumissionnaire le fait qu'il n'avait pas compris l'ampleur des travaux exigés au devis.

Les membres comptent revenir sur les questions liées à la disproportion des prix dans le cadre de leur bilan annuel. Il serait intéressant de mieux comprendre la portée d'une telle clause et son applicabilité.

Enfin, les membres ont bien compris pourquoi on a demandé aux soumissionnaires de déposer des prix pour chacun des quatre secteurs géographiques prévus au contrat : il s'agissait pour le Service de s'assurer d'éviter une situation où un secteur se retrouverait «orphelin» sans fournisseur.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE166688008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1166441003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 4 781 097,18 \$ à Les Constructions RRN inc. pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue Saint François Xavier entre les rues Notre Dame Ouest et Saint Paul Ouest., dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 5 177 597,19 \$ (appel d'offres public VMP-16-003 - 1 soumissionnaire)

d'autoriser une dépense de 5 177 597.19 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue Saint François Xavier entre les rues Notre Dame Ouest et Saint Paul Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

1. d'accorder à Les Constructions RRN inc. , plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 781 097.19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-003.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-25 12:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1166441003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 4 781 097,18 \$ à Les Constructions RRN inc. pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue Saint François Xavier entre les rues Notre Dame Ouest et Saint Paul Ouest., dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 5 177 597,19 \$ (appel d'offres public VMP-16-003 - 1 soumissionnaire)

CONTENU**CONTEXTE**

L'intégrité de la rue Saint-François-Xavier entre Saint-Paul et Notre-Dame a été mise à mal dans les dernières années.

Dans le but de:

- lui insuffler un nouveau dynamisme, améliorer la qualité générale du cadre de vie et souligner son caractère unique;
- attirer les visiteurs, mettre en valeur ses attraits et créer un espace de déambulation propice à l'activité commerciale;

l'arrondissement a décidé de réaliser un aménagement de haute qualité: reconstruction de trottoirs, chaussée et éclairage de rue.

Les travaux d'exécution intégrée du présent contrat consistent aussi au réaménagement géométrique de la rue Saint François Xavier.

En respectant le plan directeur des traitements de sol du Vieux Montréal, l'arrondissement a choisi de refaire les trottoirs en béton d'agrégats exposés et bordure en granit, et la chaussée en vieux pavé recyclé. Par ailleurs, conformément au Plan lumière du Vieux-Montréal, l'éclairage de rue sera réalisé avec les lampadaires d'échelle piétonnière de type «lanterne» du Vieux-Montréal.

La Direction de la gestion stratégique de réseaux d'eau (DGSRE), a pour mandat notamment d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement des infrastructures municipales d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Sur la base de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé (la conduite d'eau date de 1875 et la conduite d'égout en brique date de 1866), les conduites secondaires d'égout unitaire (combiné) et d'eau potable de la rue Saint-François-Xavier , entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame, ont été diagnostiquées en mauvais état. C'est

pourquoi la DGSRE a décidé de reconstruire la conduite et les services d'eau potable, ainsi que les services d'égout dans le cadre de la reconstruction de la chaussée, des trottoirs et de l'éclairage.

La réhabilitation de la conduite d'égout sera faite en mai 2016 (gainage) et ne fait pas partie du présent appel d'offres.

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et Bell Canada reconstruisent leurs infrastructures détériorées et ces travaux sont intégrés dans le même contrat afin de limiter les interventions subséquentes.

La Direction de la Gestion Stratégique Des Réseaux d'Eau (DGSRE) et le service de la Mise en valeur du territoire (à travers la division du patrimoine) ont mandaté en 2014 l'arrondissement de Ville Marie, afin de prendre en charge la conception (plan et devis), l'appel d'offres, l'octroi de contrat et surveillance de la reconstruction des infrastructures de la rue Saint-François-Xavier entre la rue Saint-Paul et la rue Notre-Dame Ouest.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Le projet s'inscrit par ailleurs dans la mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal (2013), plus particulièrement des mesures visant à créer des espaces conviviaux et sécuritaires pour les piétons et à mettre en valeur le caractère historique et patrimonial des lieux. Aussi, la réfection des trottoirs et de la chaussée du tronçon de la rue St-François-Xavier entre les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques est prévue à court terme.

Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau et des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié le 22 mars 2016 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO ainsi que dans le journal *Le Devoir*, et les soumissions ont été ouvertes le 12 avril 2016 après 21 jours de publication. La soumission est valide pendant les cent vingt (**120**) jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges du prolongement du délai de soumission. L'ouverture a été reportée du 6 avril 2016 au 12 avril 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240299-8 juin 2015. Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85, de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et de réfection de chaussée et trottoirs de la rue Saint-François-Xavier entre la rue Saint-Paul Ouest et la rue Notre-Dame Ouest CM15 0332 du 23 mars 2015. Accepter les offres à venir des conseils d'arrondissement de prendre en charge la réalisation de travaux de voirie sur des rues du réseau artériel administratif de la Ville qui, avant le 1^{er} janvier 2015, faisaient partie du réseau local, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Décision déléguée DA 166441001. Dans le cadre de l'appel d'offres VMP-16-003, approuver les critères d'évaluation, leur pondération et la composition du comité de sélection pour retenir les services d'un entrepreneur général pour la réalisation des travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue Saint-François-Xavier entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Paul Ouest et autoriser le lancement de l'appel d'offres

CG15 0511 – 20 août 2015 – Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000\$ afin de financer les travaux de réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 (règlement RCG15-068).

DESCRIPTION

Les travaux intégrés de ce contrat dans la rue Saint-François-Xavier de la rue Saint-Paul à la rue Notre-Dame, sont les suivants:

- la reconstruction de 230 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm à 300 mm de diamètre,
- la reconstruction de 35 services d'égout et 18 services d'eau potable
- le réaménagement géométrique de la rue Saint-François-Xavier dont:
 - la reconstruction complète de la chaussée,
 - la reconstruction complète des trottoirs,
 - la reconstruction du système d'éclairage,

ainsi que des modifications aux réseaux de la CSEM et de Bell Canada.

Des travaux d'amélioration sont requis pour modifier les infrastructures de Bell Canada. La Ville et Bell Canada se sont mis d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. Ces travaux nécessitent les interventions suivantes sur les actifs de Bell Canada : reconstruction de certains massifs existants et réparation de d'autres structures. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada, est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux de Bell Canada».

Ces travaux au montant de 265 225.94 \$ taxes incluses, représentent 5.26 % du coût total du contrat et seront entièrement payés par Bell Canada. Ils seront exécutés par l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel des travaux réalisés, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur.

D'autres travaux d'amélioration sur les actifs sont aussi requis au réseau de la CSEM. La totalité des coûts de construction reliés au réseau de la CSEM est prévue au bordereau de soumission dans le sous projet intitulé «Travaux sur le réseau de la CSEM».

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 796 849.53 \$ (taxes incluses), soit 20% du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau de soumission en raison de la complexité des travaux liés à la présence des différents services d'utilité publique, la largeur de la rue (qui atteint le 4.5 mètres au coin de Saint Paul), des travaux d'archéologie et l'emplacement du chantier (Site patrimonial).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière de services d'utilité publique, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés, et la surveillance des travaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # VMP 16-003 s'est terminé le 12 avril 2016. Sur quatorze (14) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et douze (12) n'en ont pas déposé. En ce qui concerne les motifs de désistement, quatre (4)

firmes sont connues comme sous-traitants et trois (3) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs du cahier de charges incluant les motifs de désistement est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Dans les instructions aux soumissionnaires du devis était prévu qu'une recommandation d'octroi de contrat à l'entrepreneur ayant obtenu le plus haut pointage final, serait acheminée aux instances pour autorisation.

En effet l'appel d'offres prévoyait un système à double enveloppe. Dans l'enveloppe N°1 le soumissionnaire devait présenter ses antécédents, son profil, son expertise, l'équipe de projet proposée, et son aptitude à faire les travaux.

L'enveloppe N° 2 avec le prix serait ouverte seulement dans le cas des entrepreneurs ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 points.

Le pointage final étant déterminé de la façon suivante:

$(\text{Pointage intérimaire} + 50) \times 10\,000 = \text{pointage final}$

Prix

Le détail des critères d'évaluation et de l'échelle d'attribution des notes selon la valeur du critère sont en pièces jointes.

Deux firmes ont déposé une soumission : Les constructions RNN et PRONEX excavation Inc.

Le 12 avril 2016, l'arrondissement a procédé à l'ouverture de l'enveloppe N°1. Le 13 avril 2016, le comité de sélection a procédé à l'évaluation des firmes selon les critères d'évaluation prévus dans le devis.

Le pointage intérimaire obtenu par PRONEX excavation Inc. a été 58.67.

Le pointage intérimaire obtenu par Les Constructions RRN inc a été 75.

Étant donné que seulement les soumissions ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 sur 100 sont ouvertes et considérées pour l'établissement du pointage final, l'arrondissement a retourné l'enveloppe N°2 non décachetée (contenant le prix) à PRONEX excavation Inc.

Me Domenico Zambito, secrétaire de l'arrondissement, a procédé à l'ouverture de l'enveloppe N°2 de Les Constructions RRN contenant le prix de \$ 5 891 316.69 taxes incluses.

L'estimation du Bureau de projets du centre-ville, de l'arrondissement de Ville Marie était de \$ 4 492 950.32

L'écart entre le prix fourni par le soumissionnaire, incluant les travaux de Bell et l'estimation de l'arrondissement est donc de 31.12%. L'écart entre le prix fourni par le soumissionnaire, excluant les travaux de Bell et l'estimation de l'arrondissement est donc de 32.87%

Firme soumissionnaire	Prix de base	Contingences (20%)	Total Ville	Prix de Base Travaux de Bell	Contingences Bell (20%)	Total Bell	Total Ville + Bell
Les Constructions RRN inc.	4 679 596.33 \$	935 919.26 \$	5 615 515.59 \$	229 836.75 \$	45 967.35 \$	275 804.10 \$	5 891 316.69 \$
Dernière estimation réalisée	3 521 858.59 \$	704 371 72 \$	4 226 230.30 \$	222 266, 68 \$	44 453, 34 \$	266 720.02 \$	4 492 950.32 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			1 389 285.29 \$				1 398 369.37 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	32.87 %			31.12%
--	----------------	--	--	--------

Étant donné qu'il y a un écart de 32.87% entre le prix soumissionné et l'estimation du Bureau de projets du centre-ville, l'arrondissement ne peut recommander l'octroi du contrat.

La Loi sur les cités et Villes prévoit dans son article 573.3.3 :

"Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité"

C'est pourquoi l'arrondissement a sollicité la révision du prix dans le but de réduire l'écart avec l'estimé de l'arrondissement. (La lettre envoyée au soumissionnaire lui demandant la révision du prix est en pièces jointes)

Les constructions RRN a donc révisé son prix et en a fourni un autre selon le suivant détail:

Firme soumissionnaire	Prix de base	Contingences (20%)	Total Ville	Prix de Base Travaux de Bell	Contingences Bell (20%)	Total Bell	Total Ville + Bell
Les Constructions RRN inc.	3 984 247.65 \$	796 849.53 \$	4 781 097.18 \$	221 021,62 \$	44 204.32 \$	265 5 046 225.94 \$	5 046 323.11 \$
Dernière estimation réalisée	3 521 858.59 \$	704 371 72 \$	4 226 230.30 \$	222 266,68 \$	44 453,34 \$	266 720.02 \$	4 492 950.32 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			558 866.88 \$				589 820.33 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100			13.13 %				12.32 %

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ni au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres et a reçu une autorisation de l'AMF, l'Arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Constructions RNN, seul soumissionnaire conforme et dont la soumission est conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 4 781 097.19 \$, taxes incluses. La différence, de 13.13% entre l'estimation des

travaux par l'arrondissement et la soumission révisé de l'entrepreneur Les Constructions RRN inc. peut s'expliquer par plusieurs facteurs et/ou paramètres:

- Travaux au centre ville de Montréal
- Le manque d'espace du à la largeur de la rue (qui atteint près de Saint Paul 4.6m) et la présence des massifs de Bell, la CSEM et Gaz métro obligent à l'entrepreneur à travailler plus lentement et à les soutenir.
- La manque d'espace oblige à isoler la conduite d'aqueduc (et les services) dans quelque 160 mètres.
- Les travaux d'archéologie ralentissent aussi les travaux.
- Les exigences de la Ville de travailler en étapes pour diminuer l'impact auprès des commerçants.

Les travaux (si autorisés par le Conseil d'agglomération) ne commenceront pas avant le 15 juin. Dans l'ensemble, les prix proposés sont conformes et cohérents pour ce type de travaux à Montréal.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié le 22 mars 2016 sur le site électronique d'appel d'offres SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir, et les soumissions ont été ouvertes le 12 avril 2016 après 21 jours de publication. La soumission est valide pendant les cent vingt (**120**) jours suivant la date d'ouverture.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au contrat découlant du présent appel d'offres. Le soumissionnaire devait, à la date de dépôt de sa soumission, détenir une autorisation de contracter délivrée par l'AMF. Les Constructions RRN inc. ont eu l'autorisation de conclure un contrat public sous le numéro 2013-CPSM-0185 en date du 26 août 2013. Les Constructions RRN inc ne sont pas inscrites au RENA, n'ont pas de restrictions imposées sur leur licence de la RBQ, et n'ont pas été rendus non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la Gestion Stratégique des Réseaux d'eau (DGSRE) sera en charge des dépenses liées aux conduites d'égout et d'eau potable et une partie des travaux de la CSEM (dus au soutènement et reconstruction des certains massifs qui sont très proches de la conduite d'aqueduc à changer).

La Division du Patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire prendra en charge les dépenses liées à la reconstruction de la chaussée, des trottoirs et de l'éclairage, et d'une partie des travaux de la CSEM liées à l'éclairage.

La CSEM prendra en charge les coûts de mise aux normes de son réseau.

C'est pourquoi les coûts à payer sous l'item "Travaux de la CSEM" pour un total de 401 387.84 \$ se distribuent de la façon suivante (pour plus de détails voir Rapport d'estimation de la CSEM dans pièces jointes):
DGSRE : 49,45 % (198 497.44)
Division du Patrimoine: 6.91% (27 736.11 \$)
CSEM : 43.64 % (175 154.29 \$)

Le coût total du contrat à octroyer à Les Constructions RRN est de 4 781 097.19 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 3 984 247.66 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un

montant de 796 849.53 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

Les coûts de construction prévus pour les travaux de Bell Canada, soit 265 225.94 \$, taxes incluses, seront facturés directement à ce tiers par l'entrepreneur.

La dépense totale de 5 177 597,19 \$ (taxes incluses) comprend le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes de 396 500 \$ (taxes incluses) et le montant du contrat de 4 781 097.19 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera assumée à 96.47 % par l'agglomération pour un montant de 4 990 942.89 \$ taxes incluses, puisqu'elle concerne des travaux localisés au centre-ville et il s'agit d'une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations.

La dépense totale de 5 177 597,19 \$ taxes incluses est répartie de la façon suivante entre les différentes unités :

- 53.13% est prévu au PTI de la Division du Patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire pour un montant de 2 750 664.80 \$ (taxes incluses) ;
- 43.27% est prévu au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 2 240 278.09 \$ (taxes incluses) ;
- 3.60 % est prévu au PTI de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour un montant de 186 654.29 \$ (taxes incluses) ;

Pour la DGSRE du Service de l'eau, la dépense de 2 240 278,09 \$ taxes incluses, ou 2 045 672,50 \$ net des ristournes de taxes, est admissible à une subvention estimée à 1 636 538.00 \$ \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 409 134,50 \$ \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du Centre-ville qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

Pour le Service de la mise en valeur du territoire la dépense est de 2 750 664.80 \$ taxes incluses, ou 2 511 723.60 \$ net des ristournes de taxes. De ce montant, un maximal de 25 326.77 \$ net des ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 12-019 – « Travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public et pour l'acquisition de mobilier urbain et d'immeubles » et un montant maximal de 2 486 396.83 \$ net des ristournes sera financé par le règlement d'emprunt d'agglomération # RCG 15-068 – « Travaux de réaménagement des rue Saint-Gabriel et Saint-François Xavier »

Cette dépense totale représente un coût net de 4 727 836,35 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le sommaire des coûts est présenté dans les documents suivants joints au dossier: « Incidences et ristournes », « Budget requis » et « Répartition des coûts ».

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux. L'espace réaménagé aura une

durée de vie de plusieurs décennies. L'aménagement privilégie une approche simple et durable; l'utilisation de matériaux nobles tel le granit, et la mise en place d'un programme d'entretien adapté assureront une voie publique de grande qualité qui profitera à l'ensemble de la collectivité pour les prochaines générations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat ne serait pas accordé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux rapidement entraînerait une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et des matériaux est à prévoir si les travaux se voient retardés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie élaborera une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens et commerçants durant cette période.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Octroi du contrat : juin 2016

Début des travaux : juillet 2016

Fin des travaux : novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le processus d'appel d'offres et adjudication du contrat respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Confidentialité des estimations des contrats
- Politique d'approvisionnement
- Contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats"

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

En outre, les documents d'appel d'offres ont été mis à la disposition des firmes par le biais du site SEAO et dans le journal Le Devoir.

Enfin, les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ainsi que la clause visant à favoriser l'intégrité en matière de contrat ont été incluses dans le cahier des charges de l'appel d'offres public.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Serge A BOILEAU, Commission des services électriques
Kathy DAVID, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Driss EZZAHER, Ville-Marie
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire
Philippe LEMIRE, Ville-Marie
Sarah ELARABY, Service de l'eau
Claude DAUPHINAIS, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Jean CARRIER, 25 avril 2016
Philippe LEMIRE, 19 avril 2016
Serge A BOILEAU, 19 avril 2016
Sarah ELARABY, 19 avril 2016
Nathalie M MARTIN, 19 avril 2016
Driss EZZAHER, 19 avril 2016
Claude DAUPHINAIS, 19 avril 2016
Alain DUFRESNE, 19 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fédérico DE MEDINA
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-18

Louis-François MONET
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE166441003**

**Accorder un contrat de 4 781 097,18 \$ à Les
Constructions RRN inc. pour les travaux de
reconstruction d'infrastructures sur la rue Saint-
François-Xavier entre les rues Notre-Dame Ouest et
Saint-Paul Ouest, dans l'arrondissement de Ville-
Marie et autoriser une dépense maximale de
5 177 597,19 \$ (appel d'offres public VMP-16-003 –
1 soumissionnaire).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE166441003

Accorder un contrat de 4 781 097,18 \$ à Les Constructions RRN inc. pour les travaux de reconstruction d'infrastructures sur la rue Saint-François-Xavier entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Paul Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 5 177 597,19 \$ (appel d'offres public VMP-16-003 – 1 soumissionnaire).

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de l'arrondissement de Ville-Marie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont noté que l'arrondissement a choisi d'utiliser un système à deux enveloppes pour l'évaluation des offres. Ils ont jugé que cette approche est intéressante dans le présent dossier.

Les membres se sont par contre questionnés sur la présence de deux soumissionnaires seulement et d'un seul soumissionnaire conforme.

Enfin, il convient de souligner le fait que l'arrondissement a profité de la possibilité de négocier avec le seul soumissionnaire conforme et a pu obtenir une diminution significative du coût du contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE166441003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1166316011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Ramcor Construction Inc. pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II) - Dépense totale de 2 842 059,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics (16-6869) - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 842 059,56 \$, taxes incluses, pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II), comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Ramcor Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 619 152,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-6869);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 2 842 059,56 \$.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-25 10:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316011

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Ramcor Construction Inc. pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II) - Dépense totale de 2 842 059,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics (16-6869) - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Premier grand square public aménagé à Montréal au cours du XIXe siècle, le square Viger demeure un ensemble urbain majeur, se distinguant par la présence de bâtiments, tant civiques que résidentiels dont certains sont très prestigieux et conçus par des architectes notoires. Si le square Viger a occupé une place importante dans la qualité de vie et dans l'imaginaire collectif des montréalais au XIXe siècle, force est de constater qu'il en est aujourd'hui autrement. Suite à la construction du tunnel du métro et du tunnel de l'autoroute Ville-Marie sous les îlots du square Viger entre 1963 et 1984 et malgré le fait que le réaménagement du square a été conçu avec la collaboration de trois artistes au cœur des mouvements modernistes canadien et québécois, Daudelin, Théberge et Gnass, le square n'a jamais pu retrouver la fonctionnalité urbaine que devrait avoir cette place publique située au seuil du Vieux-Montréal et de la Cité administrative. Plusieurs facteurs ont contribué à cet échec : on peut nommer le déclin général du secteur qui a commencé même avant le milieu du XXe siècle et le caractère autoroutier des voies qui entourent le square. On doit, également, pointer du doigt le programme imposé aux concepteurs des aménagements des années 1980 qui visait l'isolement des îlots du square de la ville et, par conséquence, son manque d'ouverture et son isolement de la surveillance naturelle assurée par les passants dans les rues qui entourent le square.

Le square Viger est localisé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Guy-Frégault à l'ouest et Saint-André à l'est et par l'avenue Viger au nord et la rue Saint-Antoine au sud. D'ouest en est, il se décline en quatre îlots, soit :

- L'îlot I situé à l'extrémité ouest, entre les rues Guy-Frégault et Saint-Denis;

- L'îlot II situé au centre ouest, entre les rues Saint-Denis et Berri;
- L'îlot III situé au centre est, entre les rues Berri et Saint-Hubert;
- L'îlot IV situé à l'extrémité est, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André.

Pour les célébrations entourant le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal, la requalification des abords de l'autoroute Ville-Marie a été retenue comme un projet urbain prioritaire. Dans le cadre de la réflexion d'ensemble entreprise pour la planification du Secteur-Champs-de-Mars, la première phase d'intervention de mise en valeur du square Viger (îlots I et II) représente l'un des projets d'intervention que l'Administration souhaite mettre en œuvre pour les célébrations.

Dans un souci d'optimisation de la gestion des opérations de planification et de réalisation du réaménagement du square Viger, il a été décidé de faire les travaux en deux temps. Des efforts particuliers sont consacrés à l'optimisation de la logistique et du déroulement des travaux, ainsi que la mise en œuvre des mesures de mitigation et de communication concertées.

- Phase I : Travaux de préparation de site - îlots I et II;
- Phase II : Travaux de réaménagement des îlots I et II.

Un premier appel d'offres a eu lieu en mars 2016 pour la fourniture et l'installation des clôtures de chantier. Ces dernières seront installées en mai 2016. Un habillage de chantier, coordonné par le SGPVMR en collaboration avec le Service des communications et le Bureau de design, est prévu à l'aide de bâches de type « mesh ». Cet habillage sera distinctif, permettra la diffusion d'informations in situ, informera les citoyens, en plus de maintenir un environnement urbain attractif et de qualité durant toute la durée des travaux.

En vue des travaux de préparation et pour libérer le site et le rendre accessible, un contrat d'exécution à été octroyé en avril 2016 pour le transport en vue de l'entreposage de l'œuvre *Mastodo* de Charles Daudelin, située dans l'îlot II du square Viger.

Le présent appel d'offres concerne la première phase des travaux de réaménagement soit les travaux de préparation du site des îlots Chénier et Daudelin. Le réaménagement paysager des îlots débutera en 2017, suite à la complétion de cette première phase.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 4 avril 2016 et s'est terminé 17 jours plus tard, soit le 20 avril 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 20 avril 2016 à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal *Le Devoir* la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.ca durant toute la période de l'appel d'offres.

Deux addenda ont été émis le 14 et le 15 avril 2016. Ces addenda visaient des précisions et clarifications sur le cahier des charges (formulaire de la lettre d'engagement manquant, demandes de détails de construction, demande de visite, etc). Les questions et réponses de ces addenda n'ont eu aucun impact sur les prix. Les deux addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres, dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 20 octobre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1116259 – 8 avril 2016 - Accorder un contrat d'exécution à INFRAVERT, pour le transport en vue de l'entreposage de l'œuvre *Mastodo* de Charles Daudelin, située dans l'îlot

II du square Viger, pour une somme maximale de 22 603,22 \$, taxes et contingences incluses – Demande de soumission gré à gré (16-6881)
CE16 0409 – 16 mars 2016 - Accorder un contrat à G. Daviault Ltée, pour la fourniture et l'installation des clôtures de chantier dans le cadre de la mise en valeur du square Viger - Dépense totale de 285 270,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6873)

BC 1110833 – 9 mars 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Bureau Principal, pour la mise en valeur du chantier et de bonification du concept graphique de mitigation des chantiers de la Ville de Montréal, dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin, pour une somme maximale de 21 556,40 \$, taxes et imprévus inclus – Appel d'offres sur invitation (16-1643)

CG16 0028 - 28 janvier 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à NIPPAYSAGE inc. pour le réaménagement du square Viger / Approuver un projet de convention à cet effet. Contrat 15-14832 - 2 779 685,10 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1089070 - 7 décembre 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp, inc., pour l'élaboration des plans et du cahier des charges et pour les services de surveillance des travaux de préparation du site dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger. Contrat 15-1618 – 237 184,23 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1062334 - 19 novembre 2015 --Autoriser une dépense additionnelle de 9 496,94 \$, taxes incluses, pour l'élargissement du secteur d'intervention à l'étude et pour des présentations formelles à plusieurs parties prenantes internes et externes / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Atelier Christian Thiffault. Contrat 15-1541 -- 33 641,69 \$, taxes et frais incidents inclus.

BC 1062507 - 19 novembre 2015 -- Autoriser une dépense additionnelle de 15 205,44, taxes incluses, pour l'élaboration d'un troisième scénario (concept d'aménagement), pour la production de plans et de maquettes en trois dimensions (3D) et pour des présentations formelles à plusieurs parties prenantes internes et externes / Approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Agence Relief Design. Contrat 15-1542 -- 39 925,07 \$, taxes et frais incidents inclus.

CG15 0638 - Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 28 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Viger relevant de l'agglomération".

BC 1062334 – 03 août 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Christian Thiffault, pour la caractérisation, la compréhension et un diagnostic de l'îlot Daudelin et de l'œuvre Agora du square Viger, Accorder un contrat de services professionnels à Atelier Christian Thiffault, pour la caractérisation, la compréhension et un diagnostic de l'îlot Daudelin et de l'œuvre Agora du square Viger, Contrat 15-1541 – 24 144,75 \$, taxes et frais incidents inclus.

DESCRIPTION

Les travaux prévus à l'intérieur de ce contrat sont, de manière non limitative:

- La transplantation d'arbres existants;
- Le retrait de structures de béton;
- Le retrait des structures de terrassement et des surfaces au sol;
- L'enlèvement des infrastructures d'éclairage, d'électricité, de drainage, d'égout et d'alimentation en eau;
- Le nivellement de l'ensemble du site;
- L'excavation, l'évaluation et la réfection de la membrane d'étanchéité du tunnel Ville-Marie

selon les exigences du Ministère des transports du Québec (MTQ);

- Le remblayage après les travaux relatifs au tunnel selon les exigences du MTQ et en prévision de l'aménagement futur du parc;
- La démolition de l'axe nord de la tour de ventilation no 7;
- La protection des ouvrages existants liés au fonctionnement du tunnel (tours de ventilation, trappes d'accès, chambre de ventouses, etc.).

Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives, le cahier des charges a été pris par un total de 12 preneurs. De ce nombre, trois firmes ont déposé une offre de services et ces trois firmes ont été jugées conformes.

Pour la réalisation de ce mandat, le mode de rémunération est forfaitaire pour une partie des travaux et à taux horaire pour la majorité des travaux.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 17,5 % en raison des facteurs de risques associés à la forte complexité du mandat, à la présence du tunnel Ville-Marie, à l'échéancier serré et à la complexité de la logistique de mise en oeuvre des travaux. Pour ces raisons et suivant les recommandations de la firme d'ingénierie externe responsable de la réalisation des plans et devis, le pourcentage a été volontairement augmenté à 17,5 %.

Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux:

- Aménagements Sud-Ouest
- Le Groupe Vespo
- Les Constructions et Pavages Jeskar Inc.
- Les Entreprises Ventec Inc.
- Les Mains Vertes du Paysage Inc.
- LV Construction
- Ramcor Construction Inc.
- Société générale de construction BPF inc. (SGC BFP)
- Super Excavations Inc.
- Urbex constructions inc.

B. Sous-traitant:

- Neolect Inc.

C. Association:

- ACQ Métropolitaine

JUSTIFICATION

Sur la totalité des 10 entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, trois ont déposé une soumission. Cela représente 30 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 70 % n'ayant pas déposé de soumission. L'analyse de conformité des soumissions a mené au rejet d'une soumission car le soumissionnaire n'a pas utilisé le bordereau de soumission mis à jour suite aux addendas.

Suite à des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, entre autres, les suivantes :

- manque de temps pour déposer la soumission;
- l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence;
- carnet de commande complet.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Ramcor Constructions Inc.	2 229 066,32 \$	390 086,61 \$	2 619 152,93 \$
SGC BPF Inc.	2 341 925,78 \$	409 837,01 \$	2 751 762,79 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	3 457 566,94 \$	605 072,47 \$	4 062 629,41 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			2 685 457,85 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			2,53%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			132 609,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			5,06%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-1 443 476,49 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-35,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			s.o.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			s.o.

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 35,5 % à la dernière estimation réalisée. L'estimation a été effectuée par la firme d'ingénierie externe responsable de la réalisation des plans et devis.

L'écart entre la dernière estimation réalisée à l'externe et les prix du plus bas soumissionnaire s'explique principalement par la différence des coûts inscrits à deux items en particulier, soit la transplantation des arbres et la membrane d'étanchéité à installer.

Fascicule	Items	Quantité	Montant estimé		Total		Écart
			Ville	Ramcor	Ville	Ramcor	
02-491	Arbres à transplanter	34 arbres	25 000,00 \$/arbres	9 500,00\$/arbre	850 000,00 \$	323 000,00 \$	527 000,00 \$
00-001	Membrane d'étanchéité à installer	5 000 m2	200,00 \$/m2	118,00 \$/m2	1 000 000,00 \$	590 000,00 \$	410 000,00 \$

Total de l'écart 937 000,00 \$
Total de l'écart avec taxes 1 077 315,75 \$

Au moment de réaliser l'estimation et durant la période d'appel d'offres, plusieurs données étaient encore inconnues concernant notamment le type de membrane à privilégier. Des discussions étaient en cours entre la Ville, la firme d'ingénierie et le MTQ. Ainsi, un montant généreux et sécuritaire a été inscrit à cet item pour palier au risque lié au manque d'information.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude car, dans un premier temps, il s'agit d'un contrat dont la valeur totale est supérieure à 2 M\$ et, dans un deuxième temps, il existe un écart supérieur à 20% entre la dernière estimation réalisée et le plus bas soumissionnaire.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au

décret du 23 octobre 2013, (chapître V2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapître C-65.1). L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 13 mai 2013. Son numéro d'identifiant AMF est le suivant : 2700008871. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non-admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et n'est pas rendu non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Un montant de 10% du contrat excluant les contingences, soit 222 906,63 \$ taxes incluses, est prévu en incidences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 2 842 059,56 \$, taxes, contingences et incidences inclus et sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 2 842 059,56 \$, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-079 – « Réaménagement du square Viger ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de préparation du site sont en lien direct avec le projet de réaménagement des îlots Chénier et Daudelin. Ce dernier s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribuent à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine, par sa mise en valeur et par sa diffusion. Les travaux de réaménagement projetés, et, par la même occasion, l'installation des clôtures de chantier assureront également la pérennité des équipements culturels et artistiques. L'intégration de mobilier urbain améliorera le confort et la qualité de l'expérience de visite des usagers qui fréquentent le secteur du square Viger. Les travaux permettront d'améliorer la protection du patrimoine paysager, culturel et artistique du secteur du square Viger et plus particulièrement des îlots Chénier et Daudelin, de réduire les réparations d'urgences récurrentes, d'offrir des espaces publics pérennes et sécuritaires pour les activités et finalement, d'assurer l'accessibilité pour tous.

De plus, la Ville a mis sur pied un comité de coordination réunissant différents acteurs institutionnels et communautaires afin de planifier des actions sociales concertées auprès des personnes itinérantes, dans la perspective de préparer ces personnes à la fermeture du site et s'assurer qu'elles soient accompagnées vers les ressources appropriées. Ainsi, le comité de coordination continuera de se rencontrer pour suivre les déplacements de personnes itinérantes dans les secteurs avoisinants et intervenir de la manière la mieux adaptée à chacune des situations. Les actions seront maintenues aussi longtemps que nécessaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans interventions, la dégradation des installations existantes, les problèmes de sécurité publique liés au fait que le site possède des lieux de cachette et des zones peu visibles du domaine public se poursuivra, contribuant à l'image négative du lieu et à l'augmentation des coûts d'entretien, de maintien de la sécurité publique et d'interventions sociales. Compte tenu des nombreux chantiers dans le secteur Champ-de-Mars qui risquent d'être actifs en même temps que le chantier de réaménagement du square Viger, on doit anticiper des impacts importants sur la circulation véhiculaire et piétonne lors des travaux de réaménagement. Il y aura des fermetures partielles et ponctuelles des rues qui entourent

les îlots Chénier et Daudelin.

S'il y avait décalage de l'échéancier initialement prévu pour le réaménagement des îlots Chénier et Daudelin, cet espace public pourrait générer des impacts non négligeables auprès des citoyens et plus particulièrement lors des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, car il est identifié comme legs par l'Administration.

Malgré son importance historique, sa situation dans la ville, sa matière et son dessin, le square Viger et plus particulièrement l'îlot Daudelin est toujours en déclin. Afin de renverser cette perte, des interventions de qualité doivent être effectuées au secteur du square Viger. Répondant aux enjeux actuels, ce projet doit permettre de raviver l'identité du square et d'identifier les liens matériels et immatériels avec son environnement bâti, ancien comme moderne. Le square Viger se doit d'être réaménagé et mis en valeur en tant que lieu de grande valeur patrimoniale, architecturale, civique, paysagère et urbaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 19 mai 2016

Début des travaux : fin mai 2016

Fin de la réalisation des travaux : fin octobre 2016

Date visée pour la fin du contrat : octobre 2017

Publication SEAO : novembre 2016 – libération du solde

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports

Pierre GAUFRE, Service du développement économique

Marthe LAWRENCE, Service des communications

Alain DUFORT, Direction générale

Nike LANGEVIN, Service des communications
Sonia BEAUCHEMIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Suzanne LAVERDIÈRE, Service de la culture
Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Sonia BEAUCHEMIN, 25 avril 2016
Nike LANGEVIN, 22 avril 2016
Claude LAURIN, 22 avril 2016
Alain DUFORT, 22 avril 2016
Patrice ALLARD, 21 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wade Berthal EIDE
Conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-21

Jean-François NADON
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-04-25

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE166316011**

**Accorder un contrat à Ramcor Construction Inc. pour
les travaux de préparation du site en vue du
réaménagement du square Viger (îlots I et II) -
Dépense totale de 2 842 059,56 \$, taxes incluses -
Appel d'offres publics (16-6869) -
(3 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE166316011

Accorder un contrat à Ramcor Construction Inc. pour les travaux de préparation du site en vue du réaménagement du square Viger (îlots I et II) - Dépense totale de 2 842 059,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics (16-6869) - (3 soumissionnaires).

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Les membres ont été rassurés par les explications du Service en ce qui a trait au grand écart de prix entre l'estimation et les soumissions reçues.

Ils ont posé plusieurs questions sur les montants prévus pour les contingences, soit 17,5 % du contrat. Ils ont bien compris que ce pourcentage, plus élevé que ce qu'on retrouve habituellement, s'expliquait en grande partie par l'absence d'information complète en ce qui a trait à l'état de la membrane d'étanchéité du tunnel Ville-Marie.

Les membres ont aussi apprécié la présence au sommaire décisionnel de toutes les décisions antérieures pertinentes à la compréhension du présent contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE166316011 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1156075005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions environnement et mise en valeur du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc, pour l'expertise en développement informatique dans le cadre du projet Salubrité module inspection, pour une somme maximale de 283 585,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14587 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention de services professionnels

Il est recommandé :

1. de conclure une entente pour la fourniture sur demande de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc, pour l'expertise en développement informatique dans le cadre du projet Salubrité module inspection ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 283 585,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14587 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-27 09:07

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156075005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions environnement et mise en valeur du territoire
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente de services professionnels avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc, pour l'expertise en développement informatique dans le cadre du projet Salubrité module inspection, pour une somme maximale de 283 585,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14587 (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention de services professionnels

CONTENU

CONTEXTE

À la suite d'un rapport déposé par le vérificateur général en 2012, le Comité exécutif a adopté le « *Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017* » (CE14 0827). Un comité de travail regroupant des arrondissements et la Direction de l'Habitation a été créé afin de réaliser ce plan d'action.

L'objectif principal du projet est d'harmoniser, pour l'ensemble des arrondissements de la ville, un outil de reddition de compte permettant d'avoir une vision unique de la salubrité et de mesurer la performance des différentes interventions. Les principales activités du projet sont l'ajustement du système existant, le développement des services et la mise en place de tableaux de bord.

Puisque ces activités nécessitent un accompagnement, de la part de ressources externes, afin de supporter les ressources internes, une entente avec une firme externe est requise.

Description de l'appel d'offres

L'appel d'offres 15-14587, avec six addenda, a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO.ca) et dans le journal Le Devoir le 16 novembre 2015 et a pris fin le 11 décembre 2015, pour une durée de quatre semaines.

No addenda	Date	Portée
1	2015-11-17	Précision sur les profils – ajout de l'annexe A
2	2015-11-24	Précision suite à des questions techniques
3	2015-11-27	Report de la date d'ouverture et précision à des questions administrative

4	2015-11-30	Précision suite à des questions techniques
5	2015-12-02	Report de la date d'ouverture
6	2015-12-08	Précision suite à des questions techniques

Le présent dossier recommande de conclure une entente de services professionnels, pour l'expertise en développement informatique dans le cadre du projet Salubrité module inspection avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour une durée de 24 mois, pour un montant maximum de 283 585,84 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0827 - 28 mai 2014 - Approuver le Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017.

DESCRIPTION

L'accompagnement par l'entremise de cette entente est requis pour compléter les analyses, la documentation, le développement, les tests et l'implantation ainsi que la formation d'un noyau d'utilisateurs pour les livrables suivants:

- Intégrer la reddition de comptes au système existant, en ajoutant ou modifiant des modules, afin d'assurer la saisie des paramètres communs et de tenir compte des impondérables liés à la reddition de comptes proprement dite;
- Développer des services qui assureront l'accès aux données traitant de la salubrité et qui permettront d'établir l'état des différents indicateurs de performance et de contrôle;
- Mettre en place un tableau de bord permettant la lecture des indicateurs de performance et de contrôle.

JUSTIFICATION

Dans son rapport déposé en 2012, le Vérificateur général recommande, en vue d'évaluer la performance des activités entourant l'application du règlement sur la salubrité (03-096) :

- D'établir des objectifs énoncés en termes mesurables et supportés par des indicateurs de performance;
- De rendre compte périodiquement des résultats atteints.

Cette recommandation vise autant la Direction de l'habitation que les arrondissements audités (Ville-Marie, Montréal-Nord, Sud-Ouest et Villerey – Saint-Michel – Parc-Extension).

Le « *Plan d'action de lutte à l'insalubrité des logements 2014-2017* » adopté par le Comité exécutif le 28 mai 2014 prévoit cette reddition de comptes commune.

Il y a eu 6 preneurs du cahier des charges et trois firmes ont déposé des soumissions, ce qui représente 50% des preneurs. Un soumissionnaire a obtenu un pointage de moins de 70% menant au rejet de la soumission. Les deux autres soumissions ont été jugées conformes.

Parmi les firmes n'ayant pas déposé d'offres:

- Un preneur est un Service de la Ville de Montréal;
- Un preneur a indiqué qu'il n'avait pas de ressources avec l'expertise requise par la Ville;

- Un preneur n'a pas retourné l'avis de désistement.

L'évaluation des soumissions a été effectuée, selon une grille de pondération et des critères d'évaluation, par un comité de sélection. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base \$	Total \$
CGI Inc.	87,17	4,84	283 585,84 \$	283 585,84 \$
Fujitsu Conseil (Canada) inc.	77,17	4,31	295 370,78 \$	295 370,78 \$
Dernière estimation réalisée				342 229,03 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (\$)				-58 643,19 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (%)				\$
				-20,60%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)				11 784,94 \$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)				3,99%

L'écart négatif de 20,60 % entre le prix du plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation réalisée s'explique de la manière suivante:

- Le Service des TI a élaboré sa dernière estimation en se basant sur des profils similaires de deux ententes-cadres comparables (2008-2012 et 2013-2015) dont les taux horaires étaient plus élevés;
- Suite à la réalisation de plusieurs appels d'offres en 2016 avec une nouvelle stratégie de sourçage qui améliore la compétitivité des offres, le Service des TI va évaluer les estimés futurs en tenant compte des taux offerts en 2016 qui sont plus bas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses maximales de 283 585,84 \$, taxes incluses seront assumées au PTI du projet Salubrité module inspection (75420) pour la durée de 24 mois.

Les services d'accompagnement seront utilisés au fur et à mesure en fonction des besoins du projet. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat permettra de :

- Faire une reddition de compte commune pour l'ensemble des unités d'affaires qui appliquent le règlement sur la salubrité;
- Améliorer la reddition de compte et rendre compte périodiquement des résultats atteints.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE	11 mai 2016
Octroi du contrat	12 mai 2016
Début des travaux	mai 2016
Fin des travaux	juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis TRUDEAU
Conseiller(ere) en systemes de gestion

ENDOSSÉ PAR

Isabelle NOURY
C/s informatique

Le : 2016-02-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Christian C ROBIDOUX
Directeur du Bureau de projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Approuvé le : 2016-02-16

Approuvé le : 2016-04-27



Dossier # : 1166344001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et la Compagnie de théâtre le Carrousel (CE13 1743) en faveur de l'organisme le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la réalisation du projet de collecte de fonds pour le projet d'immobilisation le Cube. Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

D'autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Compagnie de théâtre le Carrousel en faveur de l'organisme le Cube pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la réalisation de la collecte de fonds pour le projet d'immobilisation le Cube à l'église Sainte-Brigide-de-Kildare.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-19 15:41

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166344001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et la Compagnie de théâtre le Carrousel (CE13 1743) en faveur de l'organisme le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. L'autorisation de cession s'inscrit dans le cadre de la réalisation du projet de collecte de fonds pour le projet d'immobilisation le Cube. Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum des équipements culturels assure le processus d'analyse et de recommandation des investissements du Ministère et de la Ville en matière d'équipements culturels. Outre le Ministère et la Ville, le ministère du Patrimoine canadien et les trois conseils des arts (Conseil des arts de Montréal, Conseil des arts et des lettres du Québec et Conseils des arts du Canada) sont invités à cette table et pour fournir un éclairage, le cas échéant, au chapitre de l'évaluation de la situation financière, administrative et artistique des organismes.

Dans ce contexte, le Forum a institué divers programmes d'aide financière normés visant à

appuyer financièrement les organismes culturels professionnels montréalais, notamment un Programme de soutien aux collectes de fonds qui a soutenu la Compagnie de théâtre le Carrousel en 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1743 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 50 000 \$ à deux organismes culturels, dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la cession en faveur de l'organisme le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, de la subvention accordée à la Compagnie de théâtre le Carrousel pour la réalisation de la collecte de fonds dans le cadre du projet d'immobilisation le Cube à l'église Sainte-Brigide-de-Kildare.

JUSTIFICATION

Le Service des affaires juridiques a élaboré une convention de cession afin de finaliser les conditions pour officialiser la transaction permettant à l'organisme le Cube, centre international de recherche et de création en théâtre pour l'enfance et la jeunesse, de faire affaire avec la Ville de Montréal dans la poursuite du contrat de la Compagnie de théâtre le Carrousel. Une copie de la convention est jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques. Celle-ci sera signée par la greffière adjointe lorsque les instances auront entériné la présente cession. La nouvelle entité poursuivra le travail déjà amorcé selon les termes de la convention signée en avril 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette cession n'a aucun impact au niveau budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions contractuelles s'appliquent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La poursuite de la réalisation de la collecte de fonds permettra, à terme, d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité de vie dans le quartier tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme soutenu respectera le protocole de visibilité prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La collecte de fonds doit se terminer au plus tard le 31 mars 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève AUCLAIR
Agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-18

Francyne LORD
Chef de section bureau - art public

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2016-02-18



Dossier # : 1161009004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre des chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne ». Dépense totale maximale de 401 768,64 \$, taxes incluses (prix soumis : 358 722 \$ + contingences : 17 936,10 \$ + incidences : 17 936,10 \$ + déboursés : 7 174,44 \$). Appel d'offres public 16-15155 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense maximale de 401 768,64 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre des chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Experts GéoConseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 383 832,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 16-15155 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-27 14:49

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161009004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre des chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne ». Dépense totale maximale de 401 768,64 \$, taxes incluses (prix soumis : 358 722 \$ + contingences : 17 936,10 \$ + incidences : 17 936,10 \$ + déboursés : 7 174,44 \$). Appel d'offres public 16-15155 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » vise à relier deux lieux emblématiques de la Ville, soit le fleuve Saint-Laurent et le mont Royal. Destinée en premier lieu aux piétons, cette Promenade offrira des itinéraires riches en expériences dévoilant l'histoire, le patrimoine et la spécificité culturelle des territoires traversés. Le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » a été divisé en treize tronçons (voir plan de localisation en pièce jointe) :

1. avenue des Pins, entre les rues Redpath Crescent et McTavish;
2. rue McTavish, entre l'avenue des Pins et l'avenue du Docteur-Penfield;
3. avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Précisons que la rampe McTavish relie la rue du même nom à l'avenue du Docteur-Penfield;
4. rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke;
5. rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa;
6. avenue McGill College, entre les rues Sherbrooke et Cathcart;
7. rue Ste-Catherine, entre l'avenue McGill College et la rue Place Phillips;
8. rue Place Phillips, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque;
9. rue de la Côte du Beaver Hall, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger;
10. rue du Square-Victoria, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Jacques;
11. rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et Marguerite d'Youville;
12. rue Place d'Youville, entre les rues McGill et de la Commune (note : ce tronçon inclut le réaménagement de la portion de la Place d'Youville située à l'ouest de la rue Saint-Pierre);
13. secteur entourant l'intersection des rues Place d'Youville et de la Commune.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » ont été divisés en paquets de lots de construction.

La nature de ces paquets de même que l'avancement du projet sont résumés dans le tableau suivant :

Paquets et interventions	Début prévu des travaux	Fin prévue des travaux
<p><u>Paquet A (tronçons 1 et 2)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Déplacement et reconstruction de réseaux techniques urbains (RTU). · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. · Ajout de signalisation en lien avec l'utilisation de la rue McTavish comme rue partagée au nord de l'avenue du Docteur-Penfield. 	Juillet 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet B (tronçons 3 et 4)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Réaménagement de la portion piétonne de la rue McTavish au sud de l'avenue du Docteur-Penfield. · Reconstruction d'un escalier dans l'axe de la rue McTavish. · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. 	Juin 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet C (tronçon 5)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction d'infrastructures souterraines (aqueduc et égout). · Déplacement et reconstruction de RTU. · Reconstruction et élargissement de trottoirs, incluant l'ajout de plantations et de mobilier urbain. · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Reconstruction de chaussée. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. 	Juin 2016	Mai 2017
<p><u>Paquet D (tronçons 6 à 8)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. 	Sept. 2016	Mai 2017

<ul style="list-style-type: none"> · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes et l'avenue McGill College. · Piétonnisation d'une voie sur quatre dans l'avenue McGill College de même qu'ajout de mobilier et de plantations dans cette voie. Note : il est prévu que la voie piétonnisée soit celle située le plus à l'ouest de l'avenue. 		
<u>Paquet E (tronçons 9 à 12)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Reconstruction et élargissement de traverses piétonnes. · Construction de lieux de pause pouvant comprendre du mobilier sur mesure, une fontaine à boire et des plantations. · Ajout d'un référent visuel marquant le tracé de la Promenade urbaine. · Ajout de marquage au sol distinctif dans les traverses piétonnes. · Réaménagement de la portion de la Place d'Youville située à l'ouest de la rue Saint-Pierre. 	Sept. 2016	Nov. 2016
<u>Paquet F (tronçon 13)</u> <ul style="list-style-type: none"> · Réalisation d'aménagements de surface légers. · Construction d'un lieu de pause. 	Sept. 2016	Nov. 2016

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, plusieurs chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » devront être réalisés concomitamment. Bien que ces chantiers auront des limites géographiques distinctes, ils seront néanmoins près les uns des autres et ils posséderont tous la même finalité. Dans ce contexte, la Ville de Montréal doit prévoir agir comme Maître d'œuvre au sens où l'entend la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

Afin de respecter les exigences de la CSST, une équipe d'agents de santé et sécurité au travail est donc requise. Ces agents s'assureront que les exigences de la CSST soient respectées par tous les entrepreneurs, et ce pour l'ensemble de la période où plus d'un chantier sera actif.

En vue de l'acquisition des services professionnels requis, un appel d'offres public (# 16-15155) a été mené du 16 mars au 4 avril 2016. Publié dans Le Devoir et le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO), cet appel d'offres a donc duré 19 jours de calendrier, ce qui est supérieur au minimum requis en vertu de la Loi sur les cités et villes.

Précisons qu'il est prévu que les soumissions déposées demeurent valides pendant les 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2016.

Un seul addendum a été émis le 17 mars 2016 dans le cadre de l'appel d'offres (voir document en pièce jointe). Cet addendum a permis de répondre à deux questions posées par des soumissionnaires potentiels sur le format des curriculum vitae à produire et les attestations à fournir.

Mentionnons finalement que :

- le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait partie des legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal;
- l'octroi d'un contrat pour la surveillance des travaux du projet fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct portant le numéro 1161009002;

- l'octroi de contrats pour les premiers travaux prévus dans le cadre du projet fait l'objet de dossiers décisionnels distincts portant les numéros 1161009007 et 1161009008;
- le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) agit à titre de service exécutant pour ce projet, dont le requérant est le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0149 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.
CG15 0127 - 26 février 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » et les travaux d'infrastructures souterraines lui étant connexes.

CE12 1082 - 27 juin 2012 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) afin d'élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements concernés, un plan de mise en œuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier le fleuve Saint-Laurent au mont Royal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'octroi d'un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre des chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne ». Le projet de convention de services professionnels a été rédigé à partir de la convention type du Service des Affaires juridiques (banque de documents juridiques préapprouvés) et est présentée en pièce jointe au présent dossier.

La valeur maximale du contrat prévu est de 383 832,54 \$, incluant les taxes, les contingences et les déboursés.

Précisons qu'une prestation de services 24 heures par jour et 7 jours par semaine est prévue si nécessaire, sans frais additionnels pour la Ville.

Services professionnels requis

L'équipe d'agents en santé et sécurité d'Experts GéoConseils inc. devra notamment :

- assurer l'application, par les entrepreneurs en construction, du Code de sécurité et de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST);
- produire promptement et assurer le traitement rapide des rapports d'incidents/accidents;
- recevoir et accompagner les représentants de la CSST lors de leurs visites au chantier;
- recevoir copie de tout ordre ou avis de défectuosité d'un inspecteur mandaté par la CSST et en assurer le suivi;
- coordonner les consignes et les mesures de sécurité propres aux chantiers.

Mentionnons que des précisions additionnelles quant aux services requis sont données dans la section « Devis technique » des documents d'appel d'offres fournis en pièce jointe.

Contingences, incidences et déboursés

Les enveloppes de contingences, d'incidences et de déboursés ont été fixées respectivement à 5 % (soit 17 936,10 \$, taxes incluses), 5 % (soit 17 936,10 \$, taxes incluses) et 2 % (soit 7 174,44 \$, taxes incluses) du total inscrit au bordereau de soumission.

Précisons que :

- les contingences couvrent l'exécution de services professionnels effectués en raison d'imprévus qui surviennent lors du contrat et qui occasionnent un travail accessoire et nécessaire, effectué par le contractant;
- les incidences couvrent les services de soutien technique complémentaires qui pourraient être requis, mais qui ne peuvent être réalisés par le contractant, notamment parce qu'il s'agit d'expertises particulières que son équipe ne possède pas;
- les déboursés couvrent différentes dépenses afférentes.

JUSTIFICATION

Le mandat prévu vise à assurer le respect des exigences de la CSST en matière de santé et sécurité sur les chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne ».

Analyse des soumissions

Parmi les 10 preneurs du cahier des charges, 3 ont déposé une soumission et 7 n'en n'ont pas déposé, soit respectivement 30 % et 70 %. Les motifs ayant amené certains preneurs du cahier des charges à ne pas déposer de soumission sont présentés à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les soumissions déposées ont été évaluées à l'aide d'un système comportant deux enveloppes. Les 3 soumissions reçues ont été jugées conformes par le comité de sélection le 11 avril 2016 car les firmes les ayant déposées ont obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 % (voir tableau d'analyse des soumissions présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement).

Les notes obtenues, les prix soumis et les autres informations pertinentes quant aux soumissions sont présentés dans le tableau suivant :

Firme soumissionnaire conforme	Pointage intérimaire	Pointage final	Prix de base, taxes incluses	Contingences (5%) et déboursés (2%)	Prix total, taxes incluses
Experts GéoConseils inc.	74,3 %	3,47	358 722,00 \$	25 110,54 \$	383 832,54 \$
IGF Vigilance inc.	81,8 %	3,19	413 910,00 \$	28 973,70 \$	442 883,70 \$
CIMA + S.E.N.C	76,3 %	2,54	497 841,75 \$	34 848,92 \$	532 690,67 \$
Dernière estimation	-	-	435 249,36 \$	30 467,46 \$	465 716,82 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					-81 884,28 \$

(adjudicataire – estimation)	
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((adjudicataire – estimation) / estimation) x 100	-17,6 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire)	59 051,16 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	15,4 %

La firme ayant obtenu la meilleure note finale, soit 3,47, est Experts GéoConseils inc.

Lorsque l'on ajoute au prix soumis par cette dernière des enveloppes de 5 % pour les contingences et de 2 % pour les déboursés, on obtient un prix total maximal de 383 832,54 \$, taxes incluses.

L'écart entre la dernière estimation effectuée par la Ville et le prix total de la soumission d'Experts GéoConseils inc. est de -81 884,28 \$, ou -17,6 %. Cet écart, qui est à l'avantage de la Ville, s'explique possiblement par la marge de profit appliquée par la firme.

Le contrat faisant l'objet du présent dossier est assujéti au chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Il importe en conséquence de préciser que la firme Experts GéoConseils inc. a obtenu une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 28 novembre 2013 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'octroi d'un contrat de services professionnels d'une valeur maximale de 383 832,54 \$ (incluant les taxes, les contingences et les déboursés) est recommandé.

Le financement de ces services sera assuré entièrement par l'agglomération. Le budget nécessaire est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 du service requérant, soit le SGPVMR, via le règlement d'emprunt RCG 15-016 Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » (CG15 0127).

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contrat prévu porte sur des services professionnels nécessaires à la réalisation de travaux visant notamment l'amélioration du confort, de la sécurité et de l'expérience des piétons. Plusieurs interventions ont été programmées en ce sens :

- élargissement et réaménagement des trottoirs;
- élargissement et réaménagement des traverses piétonnes, incluant dans certains cas une reprogrammation des feux de circulation;
- agrandissement des fosses de plantation et ajout d'arbres;

- ajout de plantations arbustives;
- ajout de mobilier urbain (bancs, poubelles, supports à vélos, etc.).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de respecter l'objectif fixé quant à l'échéance de réalisation du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », il est nécessaire que les travaux commencent dès le mois de juin 2016. Pour ce faire, une équipe d'agents en santé et sécurité au travail doit avoir été préalablement mandatée.

Tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier pourrait donc avoir un impact significatif sur le calendrier de réalisation du projet, fixé en tenant compte de la date du 375^e anniversaire de fondation de Montréal.

Certains des travaux prévus dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » occasionneront inévitablement des impacts sur la circulation. Afin de s'assurer que les mesures adéquates d'atténuation de ces impacts seront mises en œuvre, des plans de maintien de la circulation ont été développés de concert avec l'ensemble des intervenants concernés, dont l'arrondissement de Ville-Marie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat de travaux par le comité exécutif : 11 mai 2016.
- Début prévu pour la prestation de services en santé et sécurité au travail : juin 2016.
- Fin prévue pour la prestation de ces services : mai 2017. Note : l'objectif visé pour la fin des chantiers est le mois de mai 2017. Cependant, en raison de la complexité des travaux requis sur ce tronçon, il a été prévu que des travaux puissent être réalisés ultérieurement dans la rue Sherbrooke. De façon concrète, si l'entrepreneur qui réalise ces travaux ne parvient pas à les compléter avant le 12 mai 2017, il devra démobiliser ses ressources avant cette date et les remobiliser en 2018 à ses frais. Aucuns travaux (et conséquemment aucune surveillance en matière de santé et sécurité) ne seront donc réalisés entre le 12 mai 2017 et 2018, soit durant les festivités entourant le 375^e anniversaire de Montréal. Précisons qu'il est prévu dans la convention en pièce jointe que le contrat d'Experts GéoConseils inc. prenne fin uniquement lorsque l'adjudicataire aura complètement exécuté ses services.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Claude HOULE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude DUBOIS, Ville-Marie
Clément ARNAUD, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis-Philippe CHAREST
Chargé de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-18

Sébastien DESHAIES
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-04-27



Dossier # : 1166075002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Pro2p Services Conseils Inc. (Entente #2 au total de 374 732,27\$ taxes incluses), STI Maintenance Inc. (Entente #3 au total de 1 600 888,91\$ taxes incluses), R3D Conseil Inc. (Entente #4 au total de 1 006 318,69\$ taxes incluses) et CIMA+ (Entente #5 au total de 518 210,72\$ taxes incluses), pour l'acquisition de services professionnels informatiques spécialisés, pour une durée de 4 ans, pour le projet 71550 Gestion des actifs municipaux / Appel d'offres public no. 15-14943 - 9 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin

Il est recommandé :

1. de conclure 4 ententes pour la fourniture sur demande de services professionnels informatiques spécialisés pour le projet Gestion des actifs municipaux;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14943 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

Entente no.	Firme	Montant (\$)
2	Pro2P Services Conseils Inc.	374 732,27
3	STI Maintenance Inc.	1 600 888,91
4	R3D Conseil Inc.	1 006 318,69
5	CIMA+	518 210,72

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-18 09:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166075002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Livraison de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Pro2p Services Conseils Inc. (Entente #2 au total de 374 732,27\$ taxes incluses), STI Maintenance Inc. (Entente #3 au total de 1 600 888,91\$ taxes incluses), R3D Conseil Inc. (Entente #4 au total de 1 006 318,69\$ taxes incluses) et CIMA+ (Entente #5 au total de 518 210,72\$ taxes incluses), pour l'acquisition de services professionnels informatiques spécialisés, pour une durée de 4 ans, pour le projet 71550 Gestion des actifs municipaux / Appel d'offres public no. 15-14943 - 9 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (Ville) est dans une démarche de transformation majeure dans laquelle les technologies de l'information ont un rôle important à jouer. La Ville s'est donnée l'objectif de devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques.

En 2014, la Direction générale a demandé aux unités d'affaires et au Service des technologies de l'information (TI) d'entreprendre les actions nécessaires pour mettre en place un système intégré pour la gestion des actifs, en débutant avec ceux du domaine de la gestion du territoire.

Le Service de l'eau a été le premier à être intégré au projet pour la gestion de ses actifs des réseaux d'eau secondaires, notamment les bornes d'incendie, les vannes et conduites d'aqueduc.

Ce projet d'envergure poursuit les objectifs d'affaires suivants:

- Projet inscrit dans un vaste programme ayant comme objectif d'optimiser la gestion des activités d'entretien des actifs de la Ville;
- Offrir aux arrondissements une uniformisation des processus de travail ainsi qu'un outil intégré pour la gestion de leurs actifs;
- Assurer une gestion cohérente et efficace des actifs municipaux (planification, suivi, contrôle).

Également, afin d'assurer une couverture et une analyse complète des besoins dans le domaine de la gestion des actifs municipaux, une initiative de veille de marché est en cours sous la forme de :

- Demande d'information (RFI) pour connaître les joueurs dans le marché et l'éventail des produits des fournisseurs par catégories d'actifs.
- La réalisation d'un mandat d'étude, pilotée par le Service de la performance organisationnelle, portant sur les tendances innovatrices et les outils émergents de gestion des actifs municipaux, ainsi que les meilleures pratiques dans le contexte d'organisation publique.

Dans ce contexte, le Service des TI est donc appelé à utiliser, sur une base régulière, des services spécialisés en support aux ressources internes pour réaliser le travail nécessaire de configuration et d'implantation de systèmes intégrés en lien avec le projet Gestion des actifs municipaux. Les services spécialisés en informatique sont essentiels et cruciaux pour l'atteinte des objectifs d'affaires recherchés par la Ville.

Afin de pouvoir répondre aux besoins spécifiques du projet, la stratégie a été de procéder à un lancement d'appel d'offres public (multiples profils répartis en six (6) lots) no. 15-14943. De plus, ces ententes couvriront la durée totale de la réalisation du projet.

L'appel d'offres public, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 9 décembre 2015 et été ouvert le 18 janvier 2016. La durée de la publication a été de 39 jours. Le délai de validité des soumissions est de 150 jours de la date du dépôt des soumissions. Dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) addendas ont été publiés.

No addenda	Date	Description
1	2015-12-16	Devis / Amendement - Report de date
2	2015-12-22	Devis / Questions/Réponses
3	2016-01-08	Devis / Questions/Réponses

Par conséquent, le Service des TI souhaite conclure des ententes de services professionnels avec les firmes suivantes : Pro2p Services Conseils Inc. (Entente #2 au total de 374 732,27 \$ taxes incluses), STI Maintenance Inc. (Entente #3 au total de 1 600 888,91\$ taxes incluses), R3D Conseil Inc. (Entente #4 au total de 1 006 318,69\$ taxes incluses) et CIMA+ (Entente #5 au total de 518 210,72\$ taxes incluses), pour l'acquisition de services professionnels informatiques spécialisés pour le projet 71550 Gestion des actifs municipaux conformément à l'appel d'offres public no. 15-14943 et d'approuver les projets de conventions à cette fin, pour une durée de quatre (4) années plus une année d'option de renouvellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

L'octroi de ces quatre (4) ententes distinctes assurera au projet Gestion des actifs municipaux, la disponibilité de ressources spécialisées pouvant fournir des expertises variées dans des domaines de pointe liés aux technologies de l'information. Les ententes seront à l'usage exclusif du projet Gestion des actifs municipaux, pour une durée de 48 mois, à partir de la date d'autorisation d'octroi, par le conseil d'agglomération, avec une possibilité de prolongation de 12 mois.

Ces quatre (4) ententes correspondent à quatre (4) familles d'expertise réparties en quatre (4) lots. La stratégie adoptée par le Service des TI est une approche multi-sourçage avec la présentation de quatre (4) lots pour ouvrir davantage le marché. À travers ces ententes, le projet Gestion des actifs municipaux pourra combler la majorité de ses besoins en services professionnels spécialisés et ainsi, contribuer à l'avancement des travaux informatiques qui lui sont confiés.

Adjudicataires recommandés	Lot	Description du lot
Pro2P Services Conseils Inc.	#2	Analyse et développement de solution Oracle EBS
STI Maintenance Inc.	#3	Architecture et développement de solution Maximo
R3D Conseil Inc.	#4	Développement de solution de services web en JAVA
CIMA+	#5	Développement de solution de services web en géomatique

Le lot numéro 1 pour la gestion de projet ne fait pas l'objet d'une demande d'autorisation. Le Service des TI a entamé un processus de dotation et entend combler ses besoins autrement.

Un 6e lot pour des services d'intégration 2D et 3D était prévu dans le devis technique, mais aucun soumissionnaire n'a répondu à l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres 15-14943, à deux enveloppes, a été lancé le 9 décembre 2015 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 janvier 2016.

Il y a eu 30 preneurs du cahier charges de l'appel d'offres et neuf (9) firmes ont déposé une soumission pour l'un ou l'autre des cinq (5) lots, ce qui représente un taux de réponse de 30% des preneurs.

Parmi les 21 firmes qui n'ont pas déposé de soumission, nous avons:

- Deux (2) firmes ont déclaré que leur carnet de commandes est complet;
- Une (1) firme a jugé l'envergure du contrat trop élevé;
- Une (1) firme ne dessert pas la région;
- Une (1) firme ne possède pas les ressources disponibles;
- Une (1) firme considère les exigences trop élevées;
- Les autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Lot	Analyse des soumissions
#1	Une seule (1) firme a déposé une soumission pour ce lot. La seule soumission déposée a été jugée conforme.
#2	Trois (3) firmes ont déposé des soumissions. Une soumission a été rejetée. Les deux (2) autres soumissions ont été jugées conformes.
#3	Deux (2) firmes ont déposé des soumissions jugées conformes
#4	Deux (2) firmes ont déposé des soumissions. Une soumission a été rejetée. L'autre soumission a été jugée conforme.

#5	Une seule (1) firme a déposé une soumission pour ce lot. La seule soumission déposée a été jugée conforme.
#6	Aucune soumission malgré la sollicitation de l'approvisionnement.

Les écarts de -12,13% pour le lot #1, de -15,93% pour le lot #4 et de -14,83% pour le lot #5, notés entre le montant de l'adjudicataire et le montant de l'estimation est expliqué de la façon suivante: les taux horaires utilisés dans le cadre de l'estimation du contrat sont les taux basés sur les ententes de services professionnels de 2010-2012 et 2013-2015 et sur les taux moyens du marché.

Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total \$
PRO2P	75,63	3,35	374 732,27\$
Fujitsu	81,38	3,00	437 192,44\$
Dernière estimation réalisée			394 580,14\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			(19 848,14)\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			(5,03%)
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)			62 460,17\$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)			16,67%

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total \$
STI maintenance	78,00	0,80	1 600 888,91\$
TRINMAX	75,13	0,68	1 830 949,57\$
Dernière estimation réalisée			1 477 010,93\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			123 877,98\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			8,39%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)			230 060,66\$
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)			14,37%

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme STI maintenance a obtenu son accréditation le 4 septembre 2015 (voir pièce jointe).

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total \$
R3D conseil	78,63	1,28	1 006 318,69\$
Dernière estimation réalisée			1 196 955,51\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			(190 636,82)\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			(15,93)%

Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)	N/A
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)	N/A

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La firme R3D conseil a obtenu son accréditation le 13 mai 2014 (voir pièce jointe).

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour le lot 4, pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant à la condition suivante :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres.

Entente #5

Une seule (1) firme a déposé une soumission pour ce lot. La seule soumission déposée a été jugée conforme.

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total \$
CIMA+	74,00	2,39	518 210,72\$
Dernière estimation réalisée			608 457,01\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			(90 246,29)\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			(14,83)%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)			N/A
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%)			N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses maximales pour les ententes avec les firmes dans le tableau ci-bas seront assumées la durée de quatre (4) ans des contrats au PTI du projet Gestion des actifs municipaux.

Lot	Adjudicataires retenus	Montants toutes taxes comprises
2	Pro2p Services Conseils Inc.	374 732,27\$
3	STI Maintenance Inc.	1 600 888,91\$
4	R3D Conseil Inc.	1 006 318,69\$
5	CIMA+	518 210,72\$

Les services spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de services spécialisés seront régis par le processus d'autorisation de dépenses du contrat. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature du projet.

Cette entente-cadre pourrait encourir des dépenses d'agglomération et ne constitue pas une obligation de rétention de services professionnels pour le Service des TI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ces quatre (4) ententes engendra des impacts positifs majeurs pour le Service des TI et le projet, au niveau de sa capacité à réaliser sa programmation 2016-2019 tels que:

- Des ressources spécialisées en support aux ressources internes disponibles en temps voulu;
- Former une équipe de projet optimale avec des ressources internes et celle de l'adjudicataire;
- La présence de connaissances techniques sur plusieurs technologies;
- Augmentation de la cadence de travail dans le projet;
- Le respect des échéanciers dans le déploiement des autres types d'actifs de la Ville;
- Favoriser l'évolution technologique avec l'expertise ponctuelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au CE – 27 avril 2016;
Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats – 4 mai 2016
Approbation du dossier au CE – 11 mai 2016;
Approbation du dossier au CM – 16 mai 2016;
Approbation du dossier au CG – 19 mai 2016.

Prestation des services professionnels : juillet 2016 à décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre VIENS
Conseiller(ere) en systemes de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-16

Isabelle NOURY
C/D informatique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Christian C ROBIDOUX
Directeur du Bureau de projets

Approuvé le : 2016-02-16

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2016-02-26

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 19 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE166075002**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Pro2p Services Conseils Inc. (Entente #2 au total de 374 732,27\$ taxes incluses), STI Maintenance Inc. (Entente #3 au total de 1 600 888,91\$ taxes incluses), R3D Conseil Inc. (Entente #4 au total de 1 006 318,69\$ taxes incluses) et CIMA+ (Entente #5 au total de 518 210,72\$ taxes incluses), pour l'acquisition de services professionnels informatiques spécialisés, pour une durée de 4 ans, pour le projet 71550 Gestion des actifs municipaux / Appel d'offres public no. 15-14943 - 9 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE166075002

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes : Pro2p Services Conseils Inc. (Entente #2 au total de 374 732,27\$ taxes incluses), STI Maintenance Inc. (Entente #3 au total de 1 600 888,91\$ taxes incluses), R3D Conseil Inc. (Entente #4 au total de 1 006 318,69\$ taxes incluses) et CIMA+ (Entente #5 au total de 518 210,72\$ taxes incluses), pour l'acquisition de services professionnels informatiques spécialisés, pour une durée de 4 ans, pour le projet 71550 Gestion des actifs municipaux / Appel d'offres public no. 15-14943 - 9 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*

Le 4 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information (STI) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien noté que les objets du présent dossier avaient été séparés en plusieurs petits lots dans le but d'attirer un plus grand nombre de soumissionnaires et de retenir les services de plusieurs firmes pour ces ententes-cadres. Cette stratégie de marché s'est avérée efficace et devrait favoriser l'acquisition de nouvelles expertises.

Enfin, les membres ont souligné que, dans le cas présent, il aurait été intéressant de retrouver dans le sommaire décisionnel les bordereaux et la ventilation des prix soumis pour les différents lots, compte tenu de la nature de ces ententes-cadres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE166075002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1165260002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIR Solutions Inc pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV) pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14704 - 2 soumissionnaires conformes / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 75 600 \$ au net à compter de 2018

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la firme SIR Solutions ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV), pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14704 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 765 567,94 \$.
3. d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 75 600 \$ au net à compter de 2018.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-18 09:26

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165260002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Bureau de projets TI , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIR Solutions Inc pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV) pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14704 - 2 soumissionnaires conformes / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 75 600 \$ au net à compter de 2018

CONTENU

CONTEXTE

Actuellement, il y a huit systèmes différents de recettes diverses et d'encaissements qui sont exploités à la Ville de Montréal (Ville) et ses arrondissements. À titre d'exemple, pour les seuls encaissements au comptoir, il s'agit d'environ 500 000 transactions par année pour une valeur de 460 millions de dollars. Ces transactions comprennent le paiement des constats d'infraction, des comptes de taxes foncières, des permis, des cartes Accès Montréal et des autres produits et services de la Ville.

Certains de ces systèmes sont en fin de vie utile. En outre, l'usage de ceux-ci comporte plusieurs opérations manuelles, y compris la comptabilisation et la conciliation bancaire ainsi que la double saisie, voire même la triple saisie de données dans certains cas.

Le Service des finances, en collaboration avec le Service des technologies de l'information (TI), ont mis sur pied le projet Recettes et encaissements qui vise la mise en place d'un processus d'affaires standardisé et l'utilisation d'un système informatique unique, soit un nouveau système de point de ventes (SPDV).

Ce projet permet de finaliser l'intégration complète des systèmes financiers de tous les arrondissements dans un seul système d'encaissement institutionnel et de standardiser les processus d'affaires, en tenant compte des meilleures pratiques d'affaires et en fournissant aux gestionnaires les informations pertinentes dans leurs domaines d'affaires respectifs.

Les principaux objectifs du projet sont :

- la conception de processus d'encaissements optimisés et uniformisés;
- une comptabilisation automatisée et centralisée;
- la consolidation des systèmes;

- l'interopérabilité entre les systèmes de façon à créer un environnement technologique moderne, efficace, efficient et évolutif qui permettra de supporter l'optimisation et l'intégration des opérations.

Trois appels d'offres ont été publiés sans réponses des soumissionnaires par le passé. Suite au 3e appel d'offres en 2015, le Service des TI a entrepris une vigie des fournisseurs qui a permis de comprendre que certains fournisseurs ciblent des créneaux différents et ne sont pas intéressés par la Ville. Cette vigie a permis d'identifier des fournisseurs qui sont plus adaptés au contexte de la Ville.

Suite à cette vigie, un quatrième appel d'offres à deux enveloppes portant le numéro 15-14704 a été publié le 30 octobre 2015 dans le journal Le Devoir, et sur les sites électroniques d'appels d'offres SÉAO et MERX.

Dix addendas ont été publiés par la suite, afin de répondre aux questions des fournisseurs :

No. Addenda	Date de publication	Description
1	2015-11-05	Précisions concernant les exigences linguistiques et la classification des biens/services
2	2015-11-20	Report de date et réponses aux questions administratives
3	2015-11-27	Réponses aux questions techniques et administratives
4	2015-12-08	Nouveau bordereau numérique, réponses aux questions techniques et administratives
5	2015-12-10	Report de date et réponses aux questions techniques
6	2016-01-11	Réponses aux questions administratives
7	2016-01-12	Réponses aux questions techniques et administratives
8	2016-01-13	Report de date
9	2016-01-21	Réponses aux questions techniques et administratives
10	2016-01-27	Réponses aux questions techniques et administratives

L'ouverture des soumissions s'est faite le 1er février 2016 et trois firmes ont déposé une offre. Treize (13) semaines ont été accordées aux soumissionnaires pour préparer leur soumission. Le délai de validité des soumissions est de 210 jours de la date du dépôt des soumissions.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme SIR Solutions Inc. (SIR) pour l'acquisition et le paramétrage d'un logiciel de points de vente (PDV) pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$ taxes incluses et d'approuver un projet de convention à cette fin ainsi que d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 75 600 \$ à compter de 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent contrat a pour but d'acquérir un logiciel de points de vente et d'obtenir des services d'intégration TI pour l'implantation de ce logiciel de points de vente (PDV). Plus précisément, les principaux éléments couverts par le contrat sont :

- L'acquisition, le paramétrage et l'installation du progiciel de PDV sur les infrastructures informatiques de la Ville;

- La formation du personnel de la Ville (ressources désignées par la Ville);
- Le soutien et la maintenance de la solution pendant 5 ans (60 mois);
- Des services professionnels pour le support à l'intégration du logiciel, la formation et le support à l'utilisation.

JUSTIFICATION

Sur un total de 20 preneurs du cahier des charges, trois preneurs (15%) ont déposé des offres alors que 17 (85%) n'ont pas soumissionné.

Les raisons de désistement invoquées sont :

- quatre (4) firmes considèrent que le devis est trop spécialisé;
- une (1) firme affirme que son carnet de commandes est complet;
- deux (2) firmes n'offrent pas les services requis;
- quatre (4) firmes sont des partenaires d'affaires de soumissionnaires potentiels;
- deux (2) firmes ont pris le cahier de charges à deux reprises;
- deux (2) preneurs sont des unités de la Ville de Montréal;
- les autres firmes n'ont pas répondu.

Suite à l'évaluation des soumissions, un soumissionnaire a été jugé non conforme. Les propositions des deux autres se déclinent comme suit:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base \$
SIR Solutions	76,55	0,85	1 495 249,88
Acceo Solutions	77,27	0,46	2 751 030,27
Dernière estimation réalisée			1 724 625,00
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)			(229 375,12)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)			(13,30%)
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note (\$)			1 255 780,39
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2e meilleure note (%)			83,98%

Les écarts importants de prix entre les deux soumissionnaires peuvent s'expliquer entre autres par une stratégie logicielle différente. En effet, SIR Solutions inc. offre une solution "prête à l'emploi" alors que Acceo Solutions offre une solution logicielle qui doit être adaptée aux besoins de la Ville.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant à la condition suivante :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.

Compte tenu qu'au moment de la publication de l'appel d'offres, seuls les contrats de plus de 5 M\$ nécessitaient l'accréditation de l'AMF et que le décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, diminuant ce seuil à 1 M\$ pour les contrats de services professionnels, est entré en vigueur après la publication l'appel d'offres, aucune accréditation de l'AMF n'est requise dans le cadre de ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 1 495 249,88 \$ taxes incluses et sera réparti comme suit :

Produit et/ou services	2016-2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Progiciel et services d'intégration TI	1 081 339,88	-	-	-	-	-	1 081 339,88
Support et maintenance	N/A	82 782,00	82 782,00	82 782,00	82 782,00	82 782,00	413 910,00
Total	1 081 339,88	82 782,00	82 782,00	82 782,00	82 782,00	82 782,00	1 495 249,88

PTI - Progiciel SPDV et services d'intégration TI

La dépense de 1 081 339,88 \$, taxes incluses (987 408 \$ net de ristourne), sera imputée au PTI 2016-2018 du Service des TI au projet 73000 – Recettes et encaissements.

L'imputation des dépenses ci-dessus sera assumée à 51,2 % par l'agglomération et à 48,8 % par la ville centre selon le taux de répartition appliqué aux activités mixtes d'administration générale.

Budget de fonctionnement - Support et maintenance

La dépense de 413 910 \$, taxes incluses, pour les services de support et de maintenance sera imputée au budget de fonctionnement du Service des TI à compter de 2018 jusqu'au terme du contrat d'une durée de 5 ans.

Un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des TI de 75 600 \$ à compter de 2018 est requis jusqu'au terme du contrat d'une durée de 5 ans.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'implantation d'un nouveau système unique de PDV pour les encaissements aura des impacts bénéfiques sur le plan financier et sur les opérations financières, ce qui permettra :

- d'améliorer la performance en permettant des gains d'efficacité. De ce fait, une efficacité accrue aux points d'encaissements permettra également d'améliorer le service et l'expérience client;
- d'automatiser la comptabilisation et la conciliation bancaire;

- d'améliorer la productivité par l'élimination de tâches répétitives ou effectuées manuellement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au CE – 27 avril 2016;
Présentation du dossier à la Commission sur l'examen des contrats - 4 mai 2016;
Approbation du dossier au CE - 11 mai 2016;
Approbation du dossier au CM – 16 mai 2016;
Approbation du dossier au CG – 19 mai 2016;
Octroi du contrat - mai 2016;
Réalisation des travaux d'intégration - juin 2016 à décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sabrina TAZAIRT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves COURCHESNE, Service des finances

Lecture :

Yves COURCHESNE, 18 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chahinaz TOUAMI

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT

Le : 2016-03-29

Conseillère en système de gestion

Directeur de la solution d'affaires
institutionnelle

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Christian C ROBIDOUX
Directeur du Bureau de projets

Approuvé le : 2016-03-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de
l'information

Approuvé le : 2016-04-17

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achats-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 19 mai 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE165260002**

Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIR Solutions Inc pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV) pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14704 - 2 soumissionnaires conformes / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 75 600 \$ au net à compter de 2018.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE165260002

Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIR Solutions Inc pour l'acquisition, le paramétrage et l'entretien d'un logiciel de points de vente (PDV) pour une somme maximale de 1 495 249,88 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14704 - 2 soumissionnaires conformes / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Services des TI de 75 600 \$ au net à compter de 2018.

À sa séance du 27 avril 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 4 mai 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information (STI) et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont constaté la présence de seulement trois soumissionnaires, dont deux conformes, alors qu'il y a eu vingt preneurs du cahier des charges. Les représentants ont donné des réponses plausibles pour expliquer cette situation.

Les membres ont aussi bien compris les raisons qui ont entraîné le rejet de la troisième soumission reçue, la firme ayant ajouté à sa soumission des frais de licence, ce qui constituait une condition supplémentaire non acceptable selon les documents d'appel d'offres.

Les membres ont aussi noté que le Service a effectué un changement de catégorie d'appel d'offres dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) dans le but de recueillir le plus grand nombre possible de soumissionnaires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE165260002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1167195001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de l'Association musicale Feuilles d'Érable 2014, la tenue du «Défilé de la Fête du Canada» le 1er juillet 2016 de 11 h à 13 h, qui sera suivi de festivités à la Place du Canada de 13 h à 16 h 30 / Autoriser l'occupation du domaine public afférent / Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 70 000 \$

Il est recommandé au comité exécutif:

- d'autoriser, à la demande de l'Association musicale Feuilles d'Érable 2014, la tenue de l'événement « Défilé de la Fête du Canada » le 1er juillet 2016, de 11 h à 13 h, qui sera suivi de festivités à la Place du Canada de 13h à 16 h 30;
- d'autoriser, selon le parcours et l'horaire des passages joints au dossier décisionnel, la fermeture des rues dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Il est recommandé au conseil municipal:

- d'approuver le projet de protocole de soutien technique estimé à 70 000 \$ avec l'Association musicale Feuilles d'Érable 2014 pour la tenue de l'événement « Défilé de la Fête du Canada » le 1er juillet 2016.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-03-23 19:04

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1167195001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser, à la demande de l'Association musicale Feuilles d'Érable 2014, la tenue du «Défilé de la Fête du Canada» le 1er juillet 2016 de 11 h à 13 h, qui sera suivi de festivités à la Place du Canada de 13 h à 16 h 30 / Autoriser l'occupation du domaine public afférent / Approuver le protocole d'entente de soutien technique estimé à 70 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

Pour une troisième année de suite, l'Association musicale Feuilles d'érable, un organisme à but non lucratif constitué depuis janvier 2014, organise le défilé de la Fête du Canada. Par le passé, l'Association musicale Les Fleurs de Lys Montréal Rosemont s'occupait de sa réalisation. Le Défilé de la Fête du Canada a été fondé par le Dr Roopnarine Singh, en 1977, et celui-ci en assura la réalisation pendant 24 ans. Ce défilé rassemble des organismes issus notamment de différentes communautés culturelles et attire, chaque année, de nombreux spectateurs.

En 2016, le Défilé de la Fête du Canada aura lieu vendredi le 1er juillet 2016, de 11 h 00 à 13 h 00, sur la rue Sainte-Catherine, entre la rue du Fort et la rue Peel, sur la rue Peel entre Sainte-Catherine et René-Lévesque et sur René-Lévesque entre Peel et de la Cathédrale. Le défilé se terminera à la Place du Canada. Cette année, les animations et la traditionnelle coupe du gâteau reviennent à la Place du Canada après quelques années au Square Phillips.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0614 du 16 juin 2014: autoriser la tenue de l'événement et l'occupation du domaine public

CE13 0978 du 26 juin 2013 : autoriser la tenue de l'événement et l'occupation du domaine public;

CE12 0975 du 13 juin 2012: autoriser la tenue de l'événement et l'occupation du domaine public;

CE11 0868 du 8 juin 2011: autoriser la tenue de l'événement et l'occupation du domaine public;

DESCRIPTION

La décision visée dans le présent sommaire est d'autoriser la tenue du Défilé de la Fête du Canada et des festivités à la Place du Canada, vendredi le 1er juillet 2016, et l'occupation du domaine public, dans l'arrondissement de Ville-Marie :

- Défilé le 1er juillet 2016, de 11 h 00 à 13 h 00 et ses fermetures de rues :

Zone de montage : René-Lévesque, côté nord, entre les rues Guy et du Fort; la rue du Fort, entre le boul. René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, Sainte-Catherine entre du Fort et Chomedey de 7 h 45 à 12 h 00

Parcours du défilé : Sainte-Catherine, entre la rue du Fort et Peel, sur Peel entre les rues Sainte-Catherine et René-Lévesque, et sur René-Lévesque entre les rues Peel et de la Cathédrale de 10 h 00 à 14 h 00.

Zone de démontage : rue de la Cathédrale entre les rues René-Lévesque et de la Gauchetière.

- Festivités à la Place du Canada de 13 h à 16 h 30 :

Occupation, incluant montage et démontage, du 30 juin 2016, 9 h 00 au 1er juillet 20 h 00 à la Place du Canada.

Une ordonnance permettant l'amplification sonore a été présentée en juin au conseil d'arrondissement de Ville-Marie

JUSTIFICATION

Les recommandations contenues dans ce dossier décisionnel font état d'un consensus des divers services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique. Une réunion de coordination avec tous les intervenants aura lieu en mai 2016. De plus, il apparaît important de maintenir la tradition d'un défilé de la Fête du Canada qui existe depuis 39 ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'édition 2015, l'évaluation des coûts en service du soutien technique a été évaluée à près de 118 000 \$. Cette somme est prévue au budget de fonctionnement des services municipaux impliqués dans le soutien logistique et technique aux événements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation de cet événement sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ce défilé accessible gratuitement est un moment pour célébrer la Fête du Canada par les Montréalais de toutes les origines.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il y a des impacts aux fermetures des rues. Le parcours a fait l'objet d'une concertation avec différents intervenants tels que : le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal, l'arrondissement de Ville-Marie, le Service de sécurité incendie de Montréal. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication du promoteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de coordination : mai 2016;
Réalisation de l'événement : 1er juillet 2016;

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Maryse BOUCHARD, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David LACOSTE
agent(e) de projets

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-03-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

Approuvé le : 2016-03-23



Dossier # : 1165175006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local.

Il est recommandé :

- d'approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et les organismes ci-après désignés:
 - Centre local de développement Montréal-Nord;
 - Corporation de développement économique communautaire Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;
 - PME MTL Centre-Ville;
 - PME MTL Est-de-l'Île;
 - PME MTL Centre-Ouest;
 - PME MTL Ouest-de-l'Île.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-02 14:42

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165175006

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six (6) pôles de développement économique local. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire.

L'agglomération a conclu, pour l'année 2015-2016, des ententes transitoires avec six (6) organismes de développement économique local. Ces ententes transitoires définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Les six (6) pôles sont :

- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Cette réorganisation vient remplacer le réseau des dix-huit (18) centres locaux de développement (CLD) montréalais, incluant les corporations de développement économique et communautaire (CDEC) qui ont eu un mandat CLD. L'article 284 de la Loi prévoit que les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux d'un CLD en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement (FLI) et d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un fonds local de solidarité avec Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS) deviennent ceux de l'agglomération de Montréal.

Il en est de même des droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette même date, sont ceux du CLD en vertu d'une aide financière (i.e. contrat de prêt avec les entreprises) qu'il a

accordée à même les sommes obtenues en vertu d'un contrat visé par un FLI ou un FLS.

De plus, l'article 288 de la Loi prévoit que la part de l'actif net (surplus du budget de fonctionnement) des CLD et des CDEC liée aux activités CLD doit être transférée à l'agglomération de Montréal. La part qui doit être transférée est celle attribuable aux sommes versées aux CLD ou aux CDEC pour l'exécution de tout contrat FLI et FLS et pour l'application des dispositions de la section I du chapitre VI de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation*, c'est-à-dire les sommes versées dans le cadre des ententes liées au mandat CLD.

À ce jour, des dix-huit (18) conventions de partage des actifs à être conclues, huit (8) ont été approuvées par le conseil d'agglomération avec les organismes suivants :

- CDEC Centre-Nord;
- CLD Les Trois Monts;
- CDEC Saint-Léonard;
- CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal;
- CDEC Ahuntsic-Cartierville;
- CDEC Rosemont-Petite-Patrie;
- Développement économique LaSalle;
- CLD Anjou.

L'article 289 de la Loi prévoit que l'agglomération de Montréal et le CLD ou la CDEC doivent convenir d'une convention de partage des actifs qui doit être transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0187 – 24 mars 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et deux (2) organismes de développement économique local.

CG16 0123 – 25 février 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville ainsi que la CDEC Rosemont-Petite-Patrie.

CG15 0768 – 17 décembre 2015 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et trois (3) organismes de développement économique local.

CG15 0702 – 26 novembre 2015 – Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord.

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

CG15 0015 – 29 janvier 2015 – Mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce

faire.

CG14 0415 – 18 septembre 2014 – Approuver un avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville pour l'année financière 2014-2015 / Approuver l'avenant type à l'entente de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal.

CG13 0045 – 28 février 2013 – Approuver un nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Approuver la nouvelle entente type de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal pour la même période.

DESCRIPTION

Selon les termes de l'article 284 de la Loi, la totalité des sommes du FLI et du FLS doit être transférée à l'agglomération de Montréal. L'article 288 prévoit que la part de l'actif net qui doit être transférée est celle attribuable aux sommes versées au CLD en tenant compte que ce dernier puisse s'acquitter des obligations auxquelles il pourrait encore être tenu.

Organismes CDEC

Pour les CDEC, une méthodologie a été développée afin d'établir la valeur de l'actif net CLD à être transférée à la Ville. Les grands principes de cette méthodologie sont les suivants :

1. Tenir compte des surplus de l'organisme avant la première contribution pour les activités CLD. Ces surplus sont considérés appartenir à l'organisme;
2. Tenir compte de l'apport des contributions aux CLD par rapport aux autres contributions de l'organisme;
3. Tenir compte des surplus/décifits cumulés et reportés au fil des années, des réserves, des dépenses encourues, des engagements et des provisions.

L'actif net d'un CLD est calculé de la façon suivante : la portion nette des surplus CLD accumulés et des apports reportés CLD au 31 mars 2015 réduite des dépenses et des engagements pour la période allant du 1^{er} avril 2015 à la date de cessation des activités CLD.

Les conventions de partage de l'actif de la CDEC prévoient le transfert des sommes suivantes :

CDEC Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (CDEC CDN/NDG)

- Actif net CLD : 1 543 186 \$
- FLI : 1 069 142,86 \$
- FLS : 33 721,32 \$

L'actif net CLD de 1 543 186 \$ représente des apports reportés constitués du Fonds Jeunes promoteurs et de Fonds d'Économie sociale. Ces fonds de subventions sont dédiés aux entrepreneurs. Une provision sur l'actif net CLD doit être conservée par l'organisme pour couvrir les frais de résiliation du bail en cours.

Organismes CLD

Pour les organismes CLD, la part de l'actif net qui doit être transférée à l'agglomération de Montréal est de 100% en tenant compte des obligations et dépenses.

La convention de partage de l'actif pour le CLD Montréal- Nord prévoit le transfert des sommes suivantes :

- Actif net CLD : 891 488 \$;
- FLI : 256 170,64 \$;
- FLS : 78 861,76 \$.

Organismes mandataires

Les organismes mandataires sont les anciens organismes CLD pour lesquels le mandat de développement économique local s'est poursuivi suite à l'entente transitoire intervenue avec la Ville de Montréal en 2015. Ces organismes sont :

- PME MTL Est-de-l'Île (anciennement la Société de développement économique et communautaire Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est);
- PME MTL Centre-Ville (anciennement la Société de développement économique de Ville-Marie);
- PME MTL Centre-Ouest (anciennement le CLD Centre-Ouest);
- PME MTL Ouest-de-l'Île (anciennement le CLD Ouest-de-l'Île).

Pour ces organismes la convention de partage de l'actif tient compte des états financiers au 31 mars 2015, tant pour les surplus de l'actif net que pour les sommes FLI et FLS.

Les conventions de partage de l'actif pour ces quatre (4) organismes prévoient le transfert des sommes suivantes :

PME MTL Est-de-l'Île :

- Actif net CLD : 136 339 \$;
- FLI : 436 171,10 \$;
- FLS : 39 186,08 \$.

PME MTL Centre-Ville :

- Actif net CLD : 230 155 \$;
- FLI : 4 792 520 \$;
- FLS : 150 466 \$.

PME MTL Centre-Ouest :

- Actif net CLD : 2 247 284 \$;
- FLI : 474 017 \$;
- FLS : 208 524 \$.

PME MTL Ouest-de-l'Île :

- Actif net CLD: 908 716 \$;
- FLI : 851 447 \$.

Considérant qu'une entente transitoire a été conclue entre ces organismes et la Ville et qu'une entente de délégation est à intervenir prochainement pour les prochaines années, les sommes à être versées par ces organismes à la Ville seront conservées par les

organismes. L'actif net CLD et les surplus du FLI et du FLS feront partie des sommes versées par la Ville à titre de contribution financière pour la réalisation du mandat d'accompagnement et de financement des entreprises et entrepreneurs des territoires respectifs.

Transfert vers les six (6) pôles

Puisque ces sommes sont dédiées au développement économique local, la réorganisation du service de développement économique local prévoit le transfert de l'actif net CLD et des sommes FLI et FLS vers :

- PME MTL Est-de-l'Île pour la part du CLD Montréal-Nord et de PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Centre-Ville pour la part de la CDEC CDN/NDG et de PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Centre-Ouest pour la part de PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île pour la part de PME MTL Ouest-de-l'Île.

Le transfert de ces sommes fera l'objet d'un sommaire décisionnel ultérieur.

JUSTIFICATION

La Loi prévoit le transfert des sommes FLI et FLS ainsi que de l'actif net CLD vers l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans l'attente du transfert des sommes aux cinq pôles PME MTL, les actifs nets CLD de la CDEC CDN/NDG (au montant de 1 543 186 \$) et du CLD Montréal-Nord (au montant de 891 488 \$) seront inscrits à titre de revenu dans les livres comptables de la Ville. Pour les sommes FLI (1 352 313,50 \$) et FLS (112 583,08 \$), elles seront inscrites à titre de "Autres Crédeurs" dans les livres comptables de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Récupérer des actifs appartenant depuis le 20 avril 2015 à la Ville de Montréal;
- Préserver les enveloppes des fonds FLI et FLS pour les fins d'investissement auprès des entreprises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entente de délégation avec PME MTL Est-de-l'Île, PME MTL Centre-Est, PME MTL Centre-Ville, PME MTL Centre-Ouest, PME MTL Grand Sud-Ouest et PME MTL Ouest-de-l'Île pour transférer l'actif net CLD ainsi que les sommes FLI et FLS.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-03-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-04-30



Dossier # : 1165175010

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente entre la Ville et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

Il est recommandé :

- d'approuver l'entente entre la Ville et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-02 14:56

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165175010

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente entre la Ville et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire.

En vertu de l'article 284 de la Loi, l'agglomération de Montréal détient, depuis le 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs des centre locaux de développement (CLD), maintenant dissous, liés aux Fonds locaux d'investissement (FLI) et aux Fonds locaux de solidarité (FLS), ainsi que les contrats de prêt établis en vertu de ces fonds.

Compte tenu des difficultés d'application de la directive FLI - FLS publiée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), l'agglomération de Montréal a approuvé :

1. le remboursement au Gouvernement du Québec de la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal relative aux Fonds locaux d'investissement (FLI);
2. le remboursement au Gouvernement du Québec de sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS);
3. l'octroi d'un mandat au Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal, et à l'approbation de ses encadrements et de ses mécanismes de suivi.

Suite à ces démarches, une demande, requise en vertu de l'article 126.3 de la Loi sur les compétences municipales (ci-après LCM), a été soumise au MAMOT afin qu'il approuve une entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL. Des ajustements ont été apportés au projet d'entente afin de respecter les modalités et conditions prévues à la LCM.

Le présent dossier vise à faire approuver cette entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL, qui a fait l'objet d'une approbation préalable du MAMOT.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0202 – 24 mars 2016 – Soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

CG15 0775 – 17 décembre 2015 – Rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) / Rembourser au Gouvernement du Québec sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) / Mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal et de ses encadrements et mécanismes de suivi.

DESCRIPTION

L'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL prévoit que le fonds sera constitué de l'actif du Fonds FLI et du Fonds FLS au 31 décembre 2015.

Rappelons que dans le cadre de la réorganisation du développement économique local, la Ville de Montréal a constitué, en 2015, le réseau PME MTL dont les six (6) pôles offrent un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et aux entrepreneurs établis sur le territoire.

Ces pôles de développement économique local sont :

- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

La gestion du Fonds PME MTL serait ainsi assurée par les six (6) organismes PME MTL en vertu d'ententes de délégation. L'approbation des ententes de délégation fait l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (1165175013).

Une politique d'investissement est établie dans chacune des ententes de délégation. Applicable à tous les pôles de développement économique de l'agglomération, cette politique établira les critères de sélection des projets pouvant faire l'objet d'un prêt et assurera ainsi l'utilisation optimale des fonds publics investis.

Des mécanismes de suivi du Fonds PME MTL sont aussi introduits dans les ententes de délégation. Plus spécifiquement, les ententes prévoient des mécanismes pour s'assurer que les organismes PME MTL :

- respectent l'ensemble des conditions établies aux contrats de prêt;
- appliquent les procédures établies pour l'attribution des prêts;
- disposent et appliquent les procédures adéquates pour la gestion des dossiers de prêts;
- fassent un suivi de la performances des bénéficiaires et du niveau de risque assumé par le prêteur.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 126.3 de la LCM et suite à l'approbation du Gouvernement du Québec, créer le Fonds d'investissement PME MTL.

Le Fonds d'investissement PME MTL vient remplacer le FLI et servira à financer des projets entrepreneuriales du territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires à la création du Fonds d'investissement PME MTL proviennent essentiellement des montants générés par le transfert des actifs des anciens Fonds locaux d'investissement (FLI) et des Fonds locaux de solidarités (FLS) antérieurement gérés par les CLD.

Les sommes provenant des FLI, inscrits à la hauteur de 25 674 192 \$ dans les états financiers de la Ville en date du 31 décembre 2015, sont constituées des éléments suivants :

- solde des prêts déjà consentis aux bénéficiaires d'aide financière à même les FLI, incluant les participations au capital-actions pour une valeur de 14 856 277 \$;
- solde des comptes à recevoir au montant de 2 422 623 \$;
- solde de l'encaisse et des placements temporaires (net des créiteurs et des revenus reportés) au montant de 8 395 292 \$.

Les sommes provenant des FLS, inscrits à la hauteur de 4 176 376 \$ dans les états financiers de la Ville en date du 31 décembre 2015, sont constituées des éléments suivants :

- solde des prêts déjà consentis aux bénéficiaires d'aide financière à même les FLS pour une valeur de 2 750 944 \$;
- solde des comptes à recevoir au montant de 518 017 \$;
- solde de l'encaisse et des placements temporaires (net des créiteurs et des revenus reportés) au montant de 907 415 \$.

En plus des sommes provenant des anciens FLI et FLS, le fonds pourra être augmenté des sommes tirées des revenus généraux de la Ville ainsi que des sommes provenant de toutes contributions versées à la Ville par un ministère, organisme des gouvernements ou autre partenaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Assurer la poursuite des services de soutien financier des organismes PME MTL et des activités liées au Fonds d'investissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Annnonce de la création du Fonds PME MTL.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation par le conseil d'agglomération des ententes de délégation avec chacun des organismes PME MTL.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-29

Alain HOUDE
Directeur, investissement et développement
stratégique
Service du développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068

Approuvé le : 2016-04-30



Dossier # : 1165175009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires.

Il est recommandé :

- d'approuver une entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-02 09:15

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165175009

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires.

CONTENU

CONTEXTE

La Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après la Loi), est venue modifier les articles 126.2, 126.3 et 126.4 de la Loi sur les compétences municipales (ci-après LCM). L'article 126.2 de la LCM prévoit que l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire.

L'article 126.3 de la LCM prévoit que l'agglomération de Montréal peut conclure, avec les ministères ou organismes du Gouvernement du Québec et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en oeuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales. À cet effet, l'agglomération administre les sommes qui lui sont confiées dans le cadre de ces ententes et possède tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de celles-ci.

La Loi a institué le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle. La Loi permet au Fonds de soutenir toutes mesures de développement local et régional que l'agglomération privilégie à travers ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien. L'agglomération assure la gestion de la portion du FDT qu'elle reçoit en vertu d'une entente avec le MAMOT et en est imputable.

Le présent dossier vise l'adoption de l'entente relative au FDT pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0203 – 24 mars 2016 – Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure des ententes de délégation de sa compétence en matière de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat avec les six (6) organismes PME MTL.

CG16 0202 – 24 mars 2016 – Soumettre pour approbation au ministre des Affaires

municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

CG16 0187 – 24 mars 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et deux (2) organismes de développement économique local.

CG16 0123 – 25 février 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville ainsi que la CDEC Rosemont–Petite-Patrie.

CG15 0768 – 17 décembre 2015 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et trois (3) organismes de développement économique local.

CG15 0702 – 26 novembre 2015 – Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique communautaire Centre-Nord

CG15 0700 – 26 novembre 2015 – Approuver les amendements à l'entente intervenue entre la Ville et le Centre local de développement Centre-Ouest. Accorder un soutien financier total de 946 002,27\$ au CLD Centre-Ouest afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet d'amendement à cet effet.

CG15 0420 – 18 juin 2015 – Accorder un soutien financier total de 714 181,94 \$ à la Corporation de développement économique de LaSalle (CLD), afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

L'Entente FDT est conclue suivant les termes de l'article 126.3 de la LCM et concerne le rôle et les responsabilités de l'agglomération de Montréal, dans l'exercice de sa compétence en matière de développement local et régional sur son territoire. Les sommes associées au FDT sont :

- a) tirées de la partie du Fonds de développement des territoires, institué par l'article 21.18 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1), ci-après « le Fonds », dont le MAMOT lui délègue la gestion en vertu de l'article 21.23.1 de cette loi;
- b) rendues disponibles, le cas échéant, à la suite de la liquidation de la conférence régionale des élus auparavant active sur le territoire de l'agglomération, en application de l'article 283 de la Loi;

c) rendues disponibles, le cas échéant, à la suite d'un partage d'actifs entre un centre local de développement et la Ville de Montréal, en application de l'article 288 de la Loi;

d) tirées de ses revenus généraux lorsqu'elle les emploie conformément aux objets et aux conditions d'utilisation du Fonds prévus à l'entente.

L'Entente FDT est établie pour une période de deux ans, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2017. L'agglomération doit affecter la partie du Fonds que lui délègue le MAMOT au financement de toutes mesures de développement local et régional qui peuvent porter notamment sur les objets suivants :

- a) la réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- b) le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- c) la promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- d) la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- e) l'établissement, le financement et la mise en oeuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou des organismes du Gouvernement du Québec.

L'Entente FDT prévoit que, pour l'année 2015-2016, une somme de 6 464 808 \$ est consentie. Cette somme est attribuée pour le financement du réseau PME MTL. Pour l'année 2016-2017, une enveloppe budgétaire de 8 550 489 \$ serait consentie. Un minimum de 76 % de cette enveloppe doit être répartie dans le réseau PME MTL selon les critères socio-économiques prévues à l'article 14 de l'entente. Ces critères sont ceux utilisés pour répartir l'enveloppe budgétaire dédiée aux centres locaux de développement dans les ententes transitoires pour l'année 2015-2016 et font toujours consensus. Ils répartissent les sommes en fonction de :

- a) la dynamique économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'établissements qui y sont présents;
- b) l'activité économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'emplois qui y sont présents;
- c) l'importance du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre total de personnes formant la population active;
- d) la vitalité du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre de chômeurs.

La balance de l'enveloppe devra être utilisée pour mettre en oeuvre les mesures de développement local et régional identifiées dans ses priorités d'intervention.

La Ville doit assumer la gestion de la partie du Fonds reçu du MAMOT en conformité avec les dispositions de l'entente. Elle doit établir et adopter ses priorités d'intervention, en fonction des objets de l'entente ainsi que ses politiques de soutien aux entreprises incluant les entreprises d'économie sociale.

L'entente prévoit également que l'agglomération peut déroger à la Loi sur l'interdiction de subventions municipales (RLRQ, chapitre I-15), lorsqu'elle prend une mesure de

développement local et régional en conformité avec les objets et les conditions d'utilisation du Fonds. L'aide financière ainsi octroyée à un même bénéficiaire ne peut toutefois pas excéder 150 000 \$ à tout moment à l'intérieur d'une période de 12 mois consécutifs.

JUSTIFICATION

- Le Fonds vient aider l'agglomération de Montréal à assumer son nouveau rôle en matière de développement local et régional.
- L'entente FDT vient définir les objets et les conditions d'utilisation du Fonds.
- Le financement consenti est essentiellement destiné au budget de fonctionnement des organismes PME MTL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente FDT prévoit le versement à la Ville des contributions financières suivantes :

- pour 2015-2016 : 6 464 808 \$;
- pour 2016-2017 : 8 550 489 \$.

Celles-ci seront remises, en partie, aux six (6) organismes PME MTL en vertu d'ententes de délégation prévues dans un dossier décisionnel distinct (GDD 1165175013).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Budget de fonctionnement des six (6) organismes PME MTL.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption des six ententes de délégation avec les organismes PME MTL.
- Adoption de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL.
- Adoption des conventions de partage des actifs restants.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-29

Alain HOUDE
Directeur, investissement et développement
stratégique
Service du développement économique

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-04-30

**Dossier # : 1166083002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de subvention de "Rockefeller Philanthropy Advisors, Inc" pour la mise en place d'une stratégie de résilience urbaine à Montréal, approuver la création du Bureau de la résilience à la Direction générale, autoriser un virement de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau de la résilience ainsi qu'autoriser un ajustement récurrent du même montant à la base budgétaire du Bureau de la résilience pour 2017 et les années subséquentes, et édicter en vertu de l'article 3 du Règlement 14-012 « Règlement sur les services » une ordonnance afin de modifier le 1er paragraphe de l'article 1 du règlement pour créer le Bureau de la résilience.

Il est recommandé au comité exécutif :

1. D'approuver la création du Bureau de la résilience.
2. D'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement 14-012 « Règlement sur les services », une ordonnance afin de modifier le 1er paragraphe de l'article 1 du règlement pour créer le Bureau de la résilience.
3. D'autoriser un virement de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau de la résilience pour 2016.
4. D'autoriser un ajustement récurrent du même montant à la base budgétaire du Bureau de la résilience pour 2017 et les années subséquentes.
5. D'approuver l'entente de subvention octroyée par "Rockefeller Philanthropy Advisors, Inc" pour la mise en place d'une stratégie de résilience urbaine à Montréal.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-04 09:07

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166083002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente de subvention de "Rockefeller Philanthropy Advisors, Inc" pour la mise en place d'une stratégie de résilience urbaine à Montréal, approuver la création du Bureau de la résilience à la Direction générale, autoriser un virement de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau de la résilience ainsi qu'autoriser un ajustement récurrent du même montant à la base budgétaire du Bureau de la résilience pour 2017 et les années subséquentes, et édicter en vertu de l'article 3 du Règlement 14-012 « Règlement sur les services » une ordonnance afin de modifier le 1er paragraphe de l'article 1 du règlement pour créer le Bureau de la résilience.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a été sélectionnée en décembre 2014 pour participer au mouvement international des 100 Villes résilientes: *100 Resilient Cities (100RC)* . Ce projet est supporté par la Fondation Rockefeller. Cette reconnaissance permet à la Ville de se positionner comme un leader dans le domaine de la sécurité publique et de la résilience au Canada, voire à travers le monde.

La résilience urbaine est définie comme étant la capacité des personnes, communautés, institutions, entreprises et systèmes au sein d'une ville à résister, s'adapter et se développer, quels que soient les types de stress chroniques et de chocs aigus qu'ils subissent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Créer une unité administrative qui sera dédiée à la résilience pour la Ville de Montréal, en créant le Bureau de la résilience.

Approuver l'entente de subvention entre la Ville de Montréal et la Fondation Rockefeller. Le montant servira à financer, sur une période de deux (2) ans, le salaire et les charges sociales de la personne responsable de la résilience à la Ville, soit madame Louise Bradette qui est la directrice de la sécurité civile et de la résilience. La subvention permettra aussi notamment à la Ville de Montréal de bénéficier d'une plate-forme de services pour supporter l'implantation de la stratégie avec un réseau de partenaires stratégiques externes.

La structure fonctionnelle du Bureau de la résilience prévoit cinq (5) postes et crédits budgétaires correspondants qui proviendront tous de la Direction de la sécurité civile et de la résilience, du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), incluant le poste de directeur, occupé par Louise Bradette.

JUSTIFICATION

En tant que ville résiliente, nous nous engageons à développer et mettre en œuvre une stratégie de résilience afin de limiter l'apparition de nouveaux risques, la réduction de risques existants et le renforcement de la résilience économique, sociale et environnementale.

Ce projet donne également l'opportunité à la Ville de Montréal de consolider sa capacité à réagir lors de mesures d'urgence et d'augmenter son état de préparation face à un sinistre majeur.

Le programme des 100RC est prévu sur un horizon de deux ans. Cependant, la Ville de Montréal souhaite assurer la pérennité des travaux et la continuité du mandat au-delà de cette période. L'intégration des éléments de résilience dans une planification durable, notamment en faisant cheminer la Politique de sécurité civile vers une politique de résilience, permettra d'atteindre cet objectif.

Ce Bureau de la résilience sera créé au sein de la Direction générale. Une des conditions émises par 100 Resilient cities - Fondation Rockefeller, qui octroi la subvention, est que la personne responsable de la résilience à la Ville relève de la plus haute instance hiérarchique.

La subvention soutiendra la Ville de Montréal de 4 façons :

1. Les fonds nécessaires à l'embauche d'un Chief Resilience Officer pour 2 ans (salaire et charges sociales), soit l'équivalent d'un montant de 327 032 \$.
2. Une plate-forme de services pour supporter l'implantation de la stratégie avec un réseau de partenaires stratégiques externes.
3. Le support nécessaire au développement de la stratégie de résilience de la Ville de Montréal.
4. L'accès au réseau des 100 villes résilientes dans le monde.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget de 50 000 \$ est requis pour la mise en place du Bureau de la résilience en 2016 et sera assumé à même les dépenses contingentes imprévues d'administration. Pour les années 2017 et subséquentes, un ajustement récurrent du même montant sera requis à la base budgétaire du Bureau de la résilience.

Bien que ce dossier, soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact récurrent sur le cadre financier de la ville pour les années 2017 et subséquentes.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Les 5 postes et crédits budgétaires correspondants qui seront transférés à la Direction générale et qui formeront le Bureau de la résilience proviendront tous de la Direction de la sécurité civile et de la résilience, du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de ce projet, la Ville a organisé un atelier de travail (Workshop). Cet atelier a réuni une centaine de personnes dans le but de déterminer les orientations et les objectifs de la Ville dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de résilience. Par cet événement d'envergure, la ville de Montréal a obtenu un engagement des partenaires. Une approche intégrant l'ensemble des acteurs permettra d'établir une stratégie de résilience efficace et durable.

Tous les services et les arrondissements sont interpellés pour ce projet. La stratégie de résilience de la Ville de Montréal demandera la collaboration de tous les acteurs municipaux et de partenaires externes.

La prochaine étape est la signature de la convention de subvention (grant agreement).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera émis afin d'annoncer la création du Bureau de la résilience.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La signature de la convention de subvention devrait se faire suite à l'adoption de l'entente de subvention par le comité exécutif.

Une fois la subvention signée, le développement de la stratégie de résilience de la Ville de Montréal, sous la direction de Louise Bradette, sera entamé.

Les transferts des postes et des budgets seront faits par dossier décisionnel délégué au directeur général.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves TARDIVEL, Service des ressources humaines

Catherine BÉRUBÉ, Service des ressources humaines

Lecture :

Catherine BÉRUBÉ, 6 avril 2016
Yves TARDIVEL, 5 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise BRADETTE
Directrice - Sécurité civile et résilience

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-04

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général

CE : 20.031
2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.032
2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.033

2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1165941001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1er juin 2016 et avec clause de résiliation prématurée, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 368 m ² , sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux fins de stationnement de véhicules, pour un loyer de 294 228,00 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ. Ouvrage 6109-101.

Il est recommandé:

1- d'approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} juin 2016 et avec clause de résiliation prématurée, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 368 m², sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux fins de stationnement de véhicules, pour un loyer au montant total de 294 228,00 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-04-25 18:06

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165941001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Université du Québec pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1er juin 2016 et avec clause de résiliation prématurée, une partie du lot 2 942 092 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 368 m ² , sur l'avenue Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux fins de stationnement de véhicules, pour un loyer de 294 228,00 \$, auquel s'ajoutent la TPS et TVQ. Ouvrage 6109-101.

CONTENU

CONTEXTE

L'Université du Québec (l'« UQ») souhaite prolonger son occupation du terrain décrit en objet comme stationnement pour desservir son édifice voisin, situé au 4750, rue Henri-Julien dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. L'objet du présent sommaire est de proposer les conditions d'un nouveau bail pour l'occupation de ce terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CO00 02496 - 11 septembre 2000 - Approuver un bail de cinq (5) ans, du 1^{er} juin 1999 au 31 mai 2004, pour un loyer annuel de 13 260 \$.

DESCRIPTION

L'UQ utilise depuis plusieurs années le terrain de la Ville qui est adjacent au 4750, avenue Henri-Julien (voir le plan ci-joint) comme stationnement pour les employés, professeurs et autres occupants de son édifice qui abrite, entre autres, le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Montréal et l'École nationale d'administration publique du réseau de l'UQ. Le site compte une superficie de 1 368 m² soit 51 cases de stationnement. Le nouveau bail proposé se veut une continuité d'un usage du site comme stationnement suivant des conditions plus actuelles. Une clause de résiliation prématurée en faveur de la Ville a été insérée au bail pour tenir compte de la volonté de l'Arrondissement que le site soit développé à des fins résidentielles. La Ville peut en conséquence mettre fin au bail en tout temps à compter du 1er décembre 2017, moyennant le préavis de 6 mois. Tous les frais relatifs à l'entretien, la réparation, l'utilisation et l'occupation des lieux loués sont à la charge du Locataire. Le site est exempt de taxes foncières. Le terrain continuera aussi à être utilisé par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal comme stationnement pendant les périodes de déneigement. Bien que le bail précédent se terminait le 31 mai 2004, l'UQ a continué à occuper le site jusqu'à maintenant et les conditions du bail ont été maintenues, y compris le paiement du loyer.

JUSTIFICATION

Le nouveau bail proposé est nécessaire afin d'actualiser les conditions d'occupation du site notamment au chapitre du loyer payable;

- L'Université du Québec occupe le terrain depuis 1999 et jouit d'une bonne crédibilité comme occupant du site;
- L'intégration au bail proposé des besoins de l'Arrondissement en stationnement pendant les périodes de déneigement assure une cohérence de l'usage du site;
- Les revenus de cette location sont nets de dépenses pour la Ville;
- La durée de l'entente assure une occupation à long terme du site tout en offrant la possibilité à la Ville d'y mettre fin avant terme si les conditions pour un développement résidentiel du site étaient rencontrées;
- L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est en accord avec le bail proposé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le nouveau loyer annuel proposé pour la première année est de 53 244 \$, basé sur le coût moyen des stationnements mensuels dans le secteur, soit un loyer net de 87 \$/mois par case.

- Le loyer sera augmenté de 5 % par année. Le loyer antérieur était de 13 260 \$.
- Tous les frais d'exploitation sont payables par le Locataire en sus du loyer; Voir le calcul détaillé du revenu de loyer en pièce jointe.
- Le terrain pourrait éventuellement être utilisé pour un usage résidentiel. L'arrondissement n'a pas de projet à court terme en ce sens.
- La recette sera imputée au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») au compte : Location - Immeubles et terrains - bail ordinaire taxable.

Calcul sommaire du loyer

Année	Période précédente 2015/2016	2016/2017 1	2017 à 2021 2 à 5 augmenté de 5 %/an	Total
Loyer annuel	13 260,00 \$	53 244,00 \$	240 984,00\$	294 228,00\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce projet de bail obligerait l'UQ à analyser l'impact de la disparition de 51 places de stationnement sur ses activités, obligerait la Ville à trouver rapidement un autre usage pour le site et la priverait de revenus qui ne nécessitent qu'une gestion minimale. Retarder l'approbation de ce dossier entraînerait le report de l'application du nouveau bail et des conditions financières nettement plus avantageuses pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication prévue, en accord avec la Direction des communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2016 : approbations municipales et finalisation du bail.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal
Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal
Nadia CALZUOLA, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Nadia CALZUOLA, 11 avril 2016
Guy OUELLET, 7 avril 2016
Michael TREMBLAY, 6 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de section

Le : 2016-04-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-04-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-25

CE : 20.035

2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1165175014**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Mettre fin aux treize (13) conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ et rembourser la somme de 2 290 000 \$ inscrite au crédit variable FLS.

Il est recommandé de :

- Mettre fin aux treize (13) conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ
- Rembourser la somme de 2 290 000 \$ inscrite au crédit variable FLS des Fonds locaux de solidarité FTQ
- Demander le remboursement des sommes inscrites au crédit variable FLS des organismes PME MTL; ces sommes totalisant 2 290 000 \$, se répartissent comme suit :
 - PME MTL Est-de-l'Île : 120 000 \$;
 - PME MTL Centre-Est : 898 000 \$;
 - PME MTL Centre-Ville : 793 333 \$;
 - PME MTL Centre-Ouest : 58 667 \$;
 - PME MTL Grand Sud-Ouest : 410 000 \$;
 - PME MTL Ouest-de-l'Île : 10 000 \$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-03 11:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1165175014**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Mettre fin aux treize (13) conventions de crédit variable avec les Fonds locaux de solidarité FTQ et rembourser la somme de 2 290 000 \$ inscrite au crédit variable FLS.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire.

À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL composé de six (6) pôles de développement économique local. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et aux entrepreneurs établis sur le territoire. Les six (6) pôles sont :

- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

En vertu de l'article 284 de la Loi, l'agglomération de Montréal détient, depuis le 20 avril 2015, les droits, obligations, actifs et passifs des Centres locaux de développement (CLD) montréalais liés aux Fonds locaux d'investissement (FLI) et aux Fonds locaux de solidarité (FLS) ainsi que les contrats de prêt établis en vertu de ces fonds.

La Loi a ainsi transféré à l'agglomération treize (13) conventions de crédit variable (ci-après désigné CCV) intervenues entre les Fonds locaux de solidarité FTQ (Fonds FTQ) et les anciens CLD et les corporations de développement économique communautaire (CDEC). Ces CCV visaient à autoriser un investissement sous forme de crédit variable pour le financement des FLS. Elles couvrent les anciens territoires existants avant la réorganisation en six (6) pôles de développement. Six (6) nouvelles conventions doivent donc être signées pour refléter le nouveau découpage territorial.

Par l'adoption des ententes de délégation entre la Ville et les organismes PME MTL (dossier 1165175013), l'agglomération confiera le mandat de développement économique local et de promotion de l'entrepreneuriat au réseau PME MTL. Ces six (6) organismes seront mandatés pour la gestion des FLS. Toutefois, pour des fins de simplification administrative et financière, il est souhaitable que les conventions de crédit variable interviennent directement entre les Fonds FTQ et les organismes PME MTL.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0202 – 24 mars 2016 – Soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

CG15 0775 – 17 décembre 2015 – Rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) /

Rembourser au Gouvernement du Québec sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) / Mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal et de ses encadrements et mécanismes de suivi.

DESCRIPTION

L'actif net des FLS est établi à 4 176 376 \$ en date du 31 décembre 2015. Le crédit variable emprunté aux Fonds FTQ s'élève à 2 290 000 \$ et se répartit comme suit dans chacun des territoires :

PME MTL Est-de-l'Île	120 000 \$
PME MTL Centre-Est	898 000 \$
PME MTL Centre-Ville	793 333 \$
PME MTL Centre-Ouest	58 667 \$
PME MTL Grand Sud-Ouest	410 000 \$
PME MTL Ouest-de-l'Île	10 000 \$
TOTAL	2 290 000 \$

Les exigences de l'Autorité des marchés financiers, qui souhaite que toutes les transactions avec les Fonds FTQ soient documentées et inscrites dans les livres comptables de la Ville, complexifient la gestion des fonds. Pour éviter une double tenue de livre, à la Ville et dans chacun des organismes PME MTL, il est proposé que les CCV pour le FLS n'impliquent que les six (6) organismes PME MTL et les Fonds FTQ. Il est donc proposé que la Ville rembourse le Fonds FTQ et qu'elle exige le remboursement de ces sommes auprès des organismes PME MTL, qui eux-mêmes se feront rembourser par les Fonds FTQ.

JUSTIFICATION

- Simplifier le processus administratif et financier lié aux conventions de crédit variable avec les Fonds FTQ;
- Mettre fin aux treize (13) conventions de crédit variable transférées par la Loi à l'agglomération de Montréal.

Dans le cas des CCV du FLS, la Ville sert d'intermédiaire sans réel valeur ajoutée. Aussi, dans le but de simplifier le processus administratif et financier lié à la gestion des CCV des FLS, il est préférable de laisser les fonds FTQ et les six (6) organismes PME MTL établir leur propre entente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces sommes ont déjà fait l'objet d'un transfert dans les livres de la Ville en date du 31 décembre 2015 à titre de passif suite au transfert du mandat CLD à l'agglomération de Montréal prévu à la Loi. La Ville rembourse donc sa dette envers les Fonds FTQ ce qui représente une opération bilan seulement et ne nécessite aucun crédit budgétaire additionnel en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Assurer la poursuite des services des organismes PME MTL et des activités liées au Fonds FLS.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Raoul CYR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER

ENDOSSÉ PAR

Alain HOUDE

Le : 2016-03-29

Chef d'équipe

Directeur, investissement et développement
stratégique
Service du développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068

Approuvé le : 2016-04-30

**Dossier # : 1165175013**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

Il est recommandé:

- d'approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL;
- d'accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL;
- d'accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ aux six (6) organismes PME MTL, à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC;
- d'accorder un prêt de 25 674 192 \$ aux six (6) organismes PME MTL dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ;
- d'approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-05-03 15:44

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165175013

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après la Loi), est venue modifier les articles 126.2, 126.3 et 126.4 de la Loi sur les compétences municipales (ci-après LCM). L'article 126.2 de la LCM prévoit maintenant que l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. À cette fin, celle-ci a constitué le réseau PME MTL composé de six (6) pôles de développement économique local. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire.

Les six (6) pôles sont :

- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Cette réorganisation vient remplacer le réseau des dix-huit (18) centres locaux de développement (CLD) montréalais, incluant les corporations de développement économique communautaire (CDEC) qui avait reçu un mandat de CLD.

Fonds d'investissement PME MTL

L'article 284 de la Loi prévoit que les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux d'un CLD en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement (FLI) et d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un fonds local de solidarité avec les Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS) deviennent ceux de l'agglomération de Montréal.

Il en est de même des droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette même date, sont ceux du CLD en vertu d'une aide financière (c'est-à-dire d'un contrat de prêt avec les entreprises) qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu d'un contrat visé par un FLI ou un FLS.

Actif net CLD - Surplus du budget de fonctionnement

De plus, les articles 288 et 289 de la Loi prévoit que l'actif net (surplus du budget de fonctionnement) des CLD et des CDEC liée aux activités CLD doit être transféré à l'agglomération de Montréal. Des conventions de partage des actifs avec chacun des anciens organismes CLD/CDEC du territoire sont prévues à cet effet. À ce jour, des dix-huit (18) conventions de partage des actifs à être conclues, huit (8) ont été approuvées par le conseil d'agglomération avec les organismes suivants :

- CDEC Centre-Nord;
- CLD Les Trois Monts;
- CDEC Saint-Léonard;
- CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal;
- CDEC Ahuntsic-Cartierville;
- CDEC Rosemont-Petite-Patrie;
- CLD Anjou;
- Développement économique LaSalle.

Six (6) autres conventions sont soumises pour approbation dans un sommaire décisionnel distinct (dossier 1165175006), avec les organismes suivants :

- CLD Montréal-Nord;
- CDEC Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Puisque ces sommes sont dédiées au développement économique local, il est prévu que ces sommes, qui totalisent 7 181 833,80 \$, soient transférées au réseau PME MTL. Ces sommes incluent :

- un montant de 3 696 132,80 \$ transférées, via les conventions de partage de l'actif net, à la Ville par les anciens organismes CLD/CDEC qui n'ont pas été intégrés au réseau PME MTL;
- un montant de 3 485 701,00 \$ qui a été constaté, via les conventions de partage de l'actif net, avec les quatre (4) anciens organismes qui ont été intégré au réseau PME MTL et conservé par ces derniers pour poursuivre le mandat d'accompagnement des entrepreneurs.

Entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL

L'entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL permettra de remplacer l'ancien fonds FLI. L'agglomération de Montréal ayant remboursé, en décembre 2015, au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ rattaché au FLI, l'entente prévoit que le Fonds sera constitué de l'actif net au 31 décembre 2015 de deux Fonds, soit l'ancien FLI et le FLS. Bien que l'entente prévoit la création d'un seul fonds, une comptabilité distincte sera produite pour séparer les actifs et passifs du FLI et du FLS. L'approbation de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct (dossier 1165175010).

Entente relative au Fonds de développement des territoires

La Loi a institué le Fonds de développement des territoires (FDT) pour aider les municipalités régionales de comté et les agglomérations à assumer leur nouveau rôle en matière de développement local et régional. Ce Fonds permet de soutenir toute mesure qui s'y rattache. L'entente relative au FDT prévoit que l'agglomération doit établir ses priorités d'intervention et ses politiques de soutien au milieu. L'agglomération doit également assurer la gestion de son Fonds et en demeure imputable. L'approbation de l'entente FDT fait l'objet d'un dossier décisionnel distinct (dossier 1165175009).

Conformément à l'article 126.4 de la LCM, l'entente FDT précise que la Ville doit demander l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour confier sa compétence en matière de développement local et régional à un organisme à but non lucratif (OBNL). Un projet d'entente de délégation entre la Ville et les organismes PME MTL a donc été soumis au ministre.

Le présent dossier décisionnel vise à faire approuver les six (6) ententes de délégation avec les six (6) organismes du réseau PME MTL. Ces ententes tiennent compte des ajustements demandés par le ministre et ont été approuvées par celui-ci (voir la lettre de confirmation du ministère en pièce jointe "Let_SM_ententedélégationMTL_020516").

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0266 – 21 avril 2016 – Adopter l'affectation de surplus cumulés au 31 décembre 2015 - Volet agglomération.

CG16 0203 – 24 mars 2016 – Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure des ententes de délégation de sa compétence en matière de soutien et de promotion de l'entrepreneuriat avec les six (6) organismes PME MTL.

CG16 0202 – 24 mars 2016 – Soumettre pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire le projet d'entente relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

CG16 0187 – 24 mars 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et deux (2) organismes de développement économique local.

CG16 0123 – 25 février 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville ainsi que la CDEC Rosemont-Petite-Patrie.

CG15 0775 – 17 décembre 2015 – Rembourser au Gouvernement du Québec la dette de 24 378 449 \$ de la Ville de Montréal pour les Fonds locaux d'investissement (FLI) / Rembourser au Gouvernement du Québec sa contribution de 1 600 000 \$ aux Fonds locaux de solidarité (FLS) / Mandater le Service du développement économique afin qu'il procède, en collaboration avec le Service des finances et le Service des affaires juridiques à la création d'un Fonds d'investissement Montréal et de ses encadrements et mécanismes de

suivi.

CG15 0768 – 17 décembre 2015 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et trois (3) organismes de développement économique local.

CG15 0702 – 26 novembre 2015 – Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord.

CG15 0700 – 26 novembre 2015 – Approuver les amendements à l'entente intervenue entre la Ville et le Centre local de développement Centre-Ouest. Accorder un soutien financier total de 946 002,27\$ au CLD Centre-Ouest afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet d'amendement à cet effet.

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0420 – 18 juin 2015 – Accorder un soutien financier total de 714 181,94 \$ à la Corporation de développement économique de LaSalle (CLD), afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Les ententes de délégation entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL ont pour objet de définir les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2016-2021, les conditions et modalités de réalisation, les politiques d'aide à l'entrepreneuriat ainsi que les modalités de gestion du Fonds d'investissement PME MTL, qui inclut le FLS.

Fonds FDT

En fonction des sommes qui lui sont consenties dans le Fonds FDT et d'une contribution supplémentaire de l'agglomération de Montréal, la Ville versera à chacun des organismes PME MTL une contribution annuelle leur permettant de déployer un ensemble de services aux entreprises privées, incluant les entreprises d'économie sociale. Ces services visent à leur offrir de l'aide, de l'accompagnement et du financement tant pour leur démarrage, leur croissance que leur relance. Ces services incluent les services-conseils, le financement, le mentorat d'affaires, l'aide au recrutement de personnel, l'information et l'orientation, les activités de réseautage et la promotion de l'entrepreneuriat. Cette offre de services pourra se faire, le cas échéant, en partenariat avec d'autres personnes ou organismes.

La contribution annuelle du Gouvernement du Québec au développement économique local et régional de l'agglomération de Montréal est de 6 464 808 \$ alors que la contribution de l'agglomération est maintenue à 1 296 770 \$. La contribution totale aux organismes PME MTL est donc de 7 761 578 \$. Le partage de cette somme entre les organismes a été réalisé

sur la base de quatre critères socio-économiques déjà utilisés dans le cadre des ententes transitoires, à savoir :

- a) la dynamique économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'établissements qui y sont présents;
- b) l'activité économique du territoire, laquelle se mesure au nombre d'emplois qui y sont présents;
- c) l'importance du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre total de personnes formant la population active;
- d) la vitalité du marché du travail dans la population habitant le territoire, laquelle se mesure au nombre de chômeurs.

Le tableau « Répartition des fonds 2016-2021 » mis en pièce jointe résume la répartition des contributions gouvernementale et municipale entre les six organismes PME MTL pour cette période.

Fonds d'investissement PME MTL

Chacune des ententes prévoit également le transfert aux organismes des sommes issues du partage des actifs nets pour chacun des territoires.

Ces ententes prévoient finalement le transfert des actifs liés au Fonds d'investissement PME MTL, qui inclut le FLS, ainsi que des contrats de prêt consentis à des entreprises par les CLD et toujours en vigueur. Les fonds transférés sont sous forme de prêt sans intérêt remboursable conformément aux modalités prévues aux ententes. La gestion du Fonds PME MTL, qui inclut le FLS, sera donc assurée par les organismes PME MTL. Une politique d'investissement est précisée dans les ententes de délégation. Applicable à chacun des pôles de développement économique de l'agglomération, cette politique établira les critères de sélection des projets pouvant faire l'objet d'un prêt et assurera l'utilisation optimale des fonds publics investis.

Des mécanismes de suivi du Fonds PME MTL, qui inclut le FLS, sont aussi introduits dans chacune des ententes de délégation. Plus spécifiquement, les ententes prévoient des mécanismes pour s'assurer que les pôles :

- respectent l'ensemble des conditions établies aux contrats de prêt;
- appliquent les procédures établies pour l'attribution des prêts;
- disposent et appliquent les procédures adéquates pour la gestion des dossiers de prêts;
- fassent un suivi de la performance des bénéficiaires et du niveau de risque assumé par le prêteur.

Enfin, notons que le Service du développement économique assumera le suivi administratif des ententes de délégation.

JUSTIFICATION

La LCM permet à l'agglomération de Montréal de confier l'exercice de ses pouvoirs en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat à des OBNL. Le réseau PME MTL a été créé en 2015 à cet effet. Sa mise en place a permis d'uniformiser les services offerts aux entreprises et entrepreneurs montréalais, d'harmoniser les politiques d'investissement et de subvention sur l'ensemble du territoire, et ce, en fonction de la réalité montréalaise, de développer une image de marque unique et une présence numérique forte (réseaux sociaux, web, etc.), de revoir la gouvernance et les mécanismes de reddition de compte, de consolider des partenariats importants, dont ceux avec le Fonds locaux de solidarité FTQ et Emploi-Québec, et de développer de nouveaux partenariats notamment avec le Réseau M de la Fondation de l'entrepreneurship, CRÉAVENIR du

Mouvement Desjardins, la Fondation Montréal inc., Futurpreneur Canada et la future École entrepreneuriale de Montréal.

Le FDT vient aider l'agglomération de Montréal à assumer son nouveau rôle en matière de développement local et régional. Les objets et les conditions d'utilisation du Fonds prévus à l'entente FDT sont répercutés dans les ententes de délégation. Conformément à l'article 126.4 de la LCM, ces dernières ont reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

La création du Fonds d'investissement PME MTL permet aux entrepreneurs d'avoir accès à une aide financière importante, sinon souvent cruciale, pour leur projet d'affaires.

Plusieurs autres éléments justifient l'approbation de nouvelles ententes de délégation entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes, notamment :

- La Ville de Montréal continue de favoriser le développement économique local et le soutien à l'entrepreneuriat sur son territoire;
- La Ville de Montréal continue de miser sur le réseau d'experts PME MTL;
- La poursuite de la gestion des quelques 600 contrats de prêt consentis à des entreprises sur le territoire montréalais par les anciens organismes CLD et par les organismes PME MTL dans la dernière année;
- Le transfert aux organismes PME MTL des contributions reçues dans le cadre des conventions de partage des actifs et du Gouvernement du Québec pour le développement économique local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

A) Fonds FDT et contribution de la Ville

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser le versement d'un soutien financier total de 7 761 578 \$ annuellement pour les années 2016-2021 dont 6 464 808 \$ reçus via l'entente FDT (Tableau 1). La contribution de 1 296 770 \$ de l'agglomération de Montréal représente 16,7 % de la contribution totale. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de fonctionnement du Service du développement économique pour la contribution de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Tableau 1 - Contribution totale annuelle

	Contribution Agglomération de Montréal	Contribution gouvernementale	Contribution totale	Part de la contribution de l'agglomération dans la contribution totale
2016 - 2017	1 296 770 \$	6 464 808 \$	7 761 578 \$	16,7 %
2017 - 2018	1 296 770 \$	6 464 808 \$	7 761 578 \$	16,7 %
2018 - 2019	1 296 770 \$	6 464 808 \$	7 761 578 \$	16,7 %
2019 - 2020	1 296 770 \$	6 464 808 \$	7 761 578 \$	16,7 %
2020 - 2021	1 296 770 \$	6 464 808 \$	7 761 578 \$	16,7 %

Le tableau 2 présente les contributions à chacun des six (6) organismes PME MTL. Le versement de la contribution se fera conformément aux dispositions des ententes de délégation.

Les contributions sont réparties sur la base de quatre critères, à savoir le nombre

d'établissements, d'emplois, de chômeurs et la population active. Les tableaux « Répartition des fonds 2016-2021 » et « 4C-Tableaux_6 secteurs », mis en pièces jointes, résument la répartition des contributions gouvernementale et municipale entre les six organismes PME MTL pour cette période.

Tableau 2 - Répartition de la contribution totale annuelle

Organismes	Contributions
PME MTL Est-de-l'Île	1 038 850,90 \$
PME MTL Centre-Est	1 396 666,58 \$
PME MTL Centre-Ville	2 321 042,57 \$
PME MTL Centre-Ouest	1 271 480,04 \$
PME MTL Grand Sud-Ouest	714 181,94 \$
PME MTL Ouest-de-l'Île	1 019 355,97 \$
TOTAL	7 761 578,00 \$

B) Actif net lié au mandat CLD

Par ailleurs, aux sommes précédentes s'ajoutent, sous forme d'une contribution financière en 2016, l'actif net provenant des mandats CLD des anciens organismes CLD/CDEC, au montant de 7 181 833,80 \$.

Ces sommes ont été transférées à la Ville dans le cadre des conventions de partage des actifs intervenues entre la Ville et ces anciens organismes. Ces sommes ont été inscrites, en 2015, à titre de revenu dans les livres comptables de la Ville.

Les tableaux 3 et 4 résument la répartition de cette contribution financière de 7 181 833,80 \$.

Tableau 3 - Montants en provenance des anciens CLD/CDEC non intégrés au réseau PME MTL

Provenance	Budget de fonctionnement	Fonds Développement de l'économie sociale	Fonds Jeunes entreprises	Mobiliers & équipements et équipements informatiques	Total
PME MTL Est-de-l'Île	576 208 \$	380 107 \$	203 915 \$		1 160 230,00 \$
PME MTL Centre-Est	127 094,00 \$	12 000,00 \$	0,00 \$	12 000,00 \$	151 094,00 \$
PME MTL Centre-Ville	74 945,12 \$	771 593,00 \$	771 593,00 \$	49 125,00 \$	1 667 256,12 \$
PME MTL Centre-Ouest	449 887,68 \$	0,00 \$	0,00 \$		449 887,68 \$
PME MTL Grand Sud-Ouest	267 665,00 \$	0,00 \$	0,00 \$		267 665,00 \$
PME MTL Ouest-de-l'Île	0 \$	0 \$	0 \$		0,00 \$
Total	1 495 799,80 \$	1 163 700,00 \$	975 508,00 \$	61 125,00 \$	3 696 132,80 \$

Tableau 4 - Montants en provenance des CLD/CDEC intégrés au réseau PME MTL

Provenance	Budget de fonctionnement	Fonds Développement de l'économie sociale	Fonds Jeunes entreprises	Total
PME MTL Est-de-l'île	136 339 \$	0 \$	0 \$	136 339 \$
PME MTL Centre-Ville	193 362 \$	0 \$	0 \$	193 362 \$
PME MTL Centre-Ouest	1 415 050 \$	550 000 \$	282 234 \$	2 247 284 \$
PME MTL Ouest-de-l'île	908 716 \$	0 \$	0 \$	908 716 \$
Total	2 653 467 \$	550 000 \$	282 234 \$	3 485 701 \$

C) Fonds d'investissement PME MTL

Les prêts consentis aux six (6) organismes PME MTL pour l'établissement du Fonds d'investissement PME MTL, qui inclut le FLS, sont présentés dans le tableau 5. Ils représentent l'actif net des deux fonds au 1er janvier 2016. L'actif net est composé de sommes en caisse dans les six (6) organismes, de placements à court terme, de prêts consentis à des entreprises et de débiteurs et créditeurs et de sommes récupérées des anciens organismes CLD/CDEC en vertu de l'article 284 de la Loi et qui doivent être transférées aux organismes PME MTL.

Tableau 5 - Répartition des prêts consentis pour le Fonds PME MTL et le FLS

Provenance	Fonds PME MTL	FLS
PME MTL Est-de-l'île	1 895 158 \$	301 996 \$
PME MTL Centre-Est	6 498 840 \$	1 332 383 \$
PME MTL Centre-Ville	9 212 846 \$	1 349 925 \$
PME MTL Centre-Ouest	3 310 174 \$	645 412 \$
PME MTL Grand Sud-Ouest	1 659 078 \$	229 911 \$
PME MTL Ouest-de-l'île	3 098 096 \$	316 749 \$
Total des prêts consentis	25 674 192 \$	4 176 376 \$

Des prêts consentis mentionnés ci-haut, la Ville a récupéré, des anciens organismes CLD/CDEC, une somme de 6 248 288,03 \$ pour l'ancien Fonds FLI (maintenant Fonds PME MTL) et de 667 406,37 \$ pour le FLS. Ces sommes seront retournées aux organismes PME MTL dans le cadre de prêts, et ce, pour l'établissement du Fonds d'investissement PME MTL, qui inclut le FLS. Ces sommes sont détaillées dans le tableau 6. Elles ont été inscrites à titre de "Autres Créditeurs" dans les livres comptables de la Ville au 31 décembre 2015.

Tableau 6 - Sommes retournées (sous forme de prêt) aux organismes PME MTL pour l'établissement du Fonds d'investissement PME MTL

Provenance	Fonds PME MTL	FLS
PME MTL Est-de-l'île	408 773,09 \$	82 256,76 \$
PME MTL Centre-Est	1 323 477,93 \$	15 304,75 \$
PME MTL Centre-Ville	2 640 691,88 \$	132 239,49 \$
PME MTL Centre-Ouest	941 993,76 \$	127 230,64 \$
PME MTL Grand Sud-Ouest	521 007,14 \$	182 893,72 \$
PME MTL Ouest-de-l'île	412 344,23 \$	127 481,01 \$

Total	6 248 288,03 \$	667 406,37 \$
--------------	------------------------	----------------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Répondre aux exigences de la Loi.
- Assurer la poursuite des services des organismes PME MTL et des activités liées au Fonds d'investissement PME MTL, notamment les prêts et subventions consentis aux entreprises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est en préparation avec la collaboration du Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation des conventions de partage des actifs avec le Regroupement économique et social du Sud-Ouest de Montréal (RÉSO), le CLD Lachine, le CLD Verdun et la Corporation de développement économique de l'Est (CDEST).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières (Raoul CYR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-03-29

Alain HOUDE
Directeur, investissement et développement
stratégique
Service du développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068

Approuvé le : 2016-04-30



Dossier # : 1165175015

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière annuelle totale de 250 000 \$ à PME MTL Centre-Est relative au financement du Conseil d'économie sociale de l'Ile de Montréal de 2016 à 2020 / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder une contribution financière annuelle totale de 250 000\$ à PME MTL Centre-Est relative au financement des activités du Conseil d'économie sociale de l'Ile de Montréal, pour les années 2016 à 2020;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-04-25 12:10

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165175015

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière annuelle totale de 250 000 \$ à PME MTL Centre-Est relative au financement du Conseil d'économie sociale de l'Ile de Montréal de 2016 à 2020 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six (6) pôles de développement économique local. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et aux entrepreneurs établis sur le territoire. Le réseau PME MTL a également le mandat d'accompagner et de financer les entreprises d'économie sociale.

La région de Montréal s'est dotée, en 1997, d'un Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal (CÉSIM) qui agit comme instance de concertation et pôle régional en matière d'économie sociale. Le CÉSIM fait présentement partie de Concertation Montréal.

Le CÉSIM est composé majoritairement de dirigeants d'entreprises d'économie sociale ou de représentants de regroupements d'entreprises d'économie sociale et est soutenu par ces derniers ainsi que par les élus et les acteurs de développement du territoire montréalais.

Considérant que le réseau PME MTL est maintenant l'outil privilégié de la Ville de Montréal en matière de développement économique local, il est souhaitable de renforcer son rôle, notamment en matière d'économie sociale. L'arrimage entre le rôle du réseau PME MTL et du CÉSIM est complémentaire, et ce, sur l'ensemble de l'île de Montréal :

- le réseau PME MTL a pour mission d'offrir un soutien à l'entrepreneuriat, incluant l'économie sociale, et du financement à des projets entrepreneuriaux;
- le CÉSIM a pour mission de favoriser la concertation entre les intervenants locaux et régionaux, de promouvoir l'économie sociale et de favoriser la mise en place des conditions nécessaires à la création, la croissance et la consolidation des entreprises d'économie sociale.

Le présent sommaire décisionnel vise à approuver une convention d'aide financière entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-Est relative au financement des activités du CÉSIM, tel que prévu au dossier 1165175007.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0264 – 21 avril 2016 – Approuver l'inscription le projet de développement et de consolidation du réseau PME MTL à la programmation des activités financées dans l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec / Approuver le budget de financement 2016-2017 du projet.

DESCRIPTION

L'entente entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-Est vise à financer les activités du CÉSIM et à réaliser des projets porteurs tel que *L'économie sociale, j'achète!*. Le CÉSIM n'étant pas une personne morale légalement constituée, PME MTL Centre-Est est ainsi désigné comme mandataire pour recevoir l'aide financière destinée au CÉSIM. Par ailleurs, le CÉSIM ayant un mandat sur l'ensemble du territoire montréalais, une entente de collaboration est à intervenir entre les six (6) organismes PME MTL, afin d'assurer une collaboration avec l'ensemble du réseau PME MTL et non seulement PME MTL Centre-Est. Un comité de travail CÉSIM-PME MTL sera créé avec le mandat d'appuyer le CÉSIM dans l'élaboration et la mise en œuvre de la vision et du plan d'action régional en économie sociale et dans la réalisation de projets porteurs en économie sociale pour le territoire montréalais. Le comité sera dirigé par le CÉSIM et constitué d'un représentant de chacun des organismes PME MTL.

Une entente est également à intervenir entre le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) et PME MTL Centre-Est relative au financement du CÉSIM. Ce soutien financier doit servir à générer un effet d'entraînement dans la mobilisation des ressources du milieu en faveur du développement de l'économie sociale. La contribution financière du MESI à PME MTL Centre-Est pour les activités du CÉSIM est de 50 000 \$ par année pour les années 2016-2020.

JUSTIFICATION

L'objectif est de faciliter les liens de collaboration entre le CÉSIM et le réseau PME MTL, de multiplier les projets et les retombées économiques en économie sociale. La présence de nombreux organismes et entrepreneurs au CÉSIM, jumelée au réseau d'experts en soutien au développement local de PME MTL constitue un partenariat gagnant-gagnant pour les entrepreneurs en économie sociale à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution totale annuelle est de 250 000 \$ pour une période de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le financement de la contribution de 250 000 \$ de la Ville pour les années 2016 et 2017 proviendra de l'Entente de 175 M\$ entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec. Les crédits sont inscrits à la programmation de l'Entente.

À compter de 2018, la contribution de la Ville sera assumée par l'entente relative au Fonds de développement des territoires à intervenir entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Approbation de ce dossier permettra de :

1. Consolider le développement de l'économie sociale sur le territoire montréalais.
2. Faire connaître aux entrepreneurs le réseau PME MTL, son rôle et ses outils d'accompagnement et de financement en économie sociale.
3. Doter le réseau d'une vision et d'un plan d'action en économie sociale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les actions de communication et de visibilité des activités et projets financés dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec devront se conformer aux dispositions de l'Entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-04-21

**Dossier # : 1161103002**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville et le Partenariat du Quartier des spectacles visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, d'une somme maximale de 1,549 M\$ pour la réalisation du projet Le Grand Parcours du Quartier des spectacles en 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1,549 M\$.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier maximal de 1,549 M \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet Le Grand Parcours du Quartier des spectacles en 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Partenariat du Quartier des spectacles;
- d'autoriser des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses pour 2016 au montant de 1 000 000 \$ et pour 2017 au montant de 549 000 \$
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à part entière par le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-28 17:23

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161103002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville et le Partenariat du Quartier des spectacles visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, d'une somme maximale de 1,549 M\$ pour la réalisation du projet Le Grand Parcours du Quartier des spectacles en 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 1,549 M\$.

CONTENU

CONTEXTE

Sur le territoire du Quartier des spectacles se concentre une offre culturelle d'une densité et d'une variété inégalées. Cette offre, dans les salles de spectacles et autres lieux de diffusion est complétée par le déploiement, dans l'espace public, d'une collection d'une cinquantaine d'oeuvres d'art public : des sculptures, des installations, des photos et des murales, ainsi que neuf façades accueillant des oeuvres numériques de vidéoprojection. Dans le cadre des célébrations à venir en 2017, pour le 375^e anniversaire de Montréal, le gouvernement du Québec a offert aux Montréalais une oeuvre d'art public d'une valeur de 2,5 M\$. À cet effet, la ministre de la Culture et des Communications du Québec répondait favorablement à la demande de la Ville d'affecter ces fonds à la réalisation du projet Le grand Parcours dans le Quartier des spectacles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'approuver le projet de convention entre la Ville et le Partenariat du Quartier des spectacles visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, d'une somme maximale de 1,549 M\$ \$ pour la réalisation du projet Le Grand Parcours du Quartier des spectacles en 2017, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Le Grand Parcours c'est un nouveau rendez-vous automnal qui s'installera pendant deux mois, en septembre et octobre, dans le Quartier des spectacles à compter de 2017. L'espace public deviendra une véritable plateforme de création pour les artistes québécois. Plus de vingt oeuvres permanentes et temporaires s'ajouteront à la cinquantaine que compte le territoire. Audacieuses, ces oeuvres témoigneront des avancées québécoises en matière de création conçue pour l'espace public et elles miseront sur la participation et l'interaction. La scénarisation du parcours des oeuvres permettra un nouveau regard sur les oeuvres existantes, tout en ajoutant une dimension novatrice à l'expérience de déambulation. Intéressantes tant de jour que de nuit, les oeuvres pourront relever des arts visuels, de l'art urbain, de l'art numérique, du design et de l'architecture. Les propositions pourront être ludiques, mystérieuses, participatives, interactives ou contemplatives. Certaines seront monumentales et d'autres davantage taillées à l'échelle humaine.

Le Grand Parcours sera mis en oeuvre par la Ville de Montréal (oeuvres permanentes) et par le Partenariat du Quartier des spectacles. Une entente avec contribution financière doit donc être conclue entre la Ville et l'organisme.

Le financement du projet Le Grand Parcours bénéficiera de la contribution de 2,5 M\$ du gouvernement du Québec. De cette somme, 951 000\$ seront conservés par la Ville et affectés à la réalisation de 2 oeuvres permanentes d'art public dans le Quartier des spectacles : Rue Emery et Le Parterre, qui seront intégrées au Grand Parcours. La balance de la contribution de 2,5 M\$, au montant de 1 549 000 \$, sera versée au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

Le projet du Grand Parcours vise à étoffer la richesse culturelle du Quartier des spectacles par l'ajout et la scénarisation d'oeuvres d'art public qui viendront consolider un itinéraire de déambulation dans le territoire. Inspiré du Voyage à Nantes, le Grand Parcours veut faire vivre, tant aux Montréalais qu'aux visiteurs, des expériences hors normes qui transformeront leur rapport à la ville. Le Grand Parcours viendra renforcer l'attrait de Montréal, métropole culturelle, en misant sur l'art comme vecteur d'attraction et d'embellissement du paysage urbain, particulièrement dans les zones qui sont moins invitantes, laissées à l'abandon ou moins fréquentées. Cet événement majeur invitera à la découverte de l'art public au gré des rues, ruelles, places et édifices. Le Grand Parcours constituera ainsi une vitrine de l'excellence artistique québécoise en matière d'art public.

Le Grand Parcours permettra de mettre en valeur le territoire du Quartier des spectacles, mais encore plus, en faisant de Montréal une référence en art destiné à l'espace public, il renforcera le Montréal créatif et stimulera la créativité québécoise. Le Partenariat du Quartier des spectacles contribuera au prolongement de la vie des oeuvres temporaires en favorisant leur exportation dans son réseau international. Aventure urbaine nouveau genre, le Grand Parcours fera rayonner la métropole et pourra prétendre au statut de produit d'appel touristique, faisant ainsi augmenter la fréquentation au centre-ville en période automnale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses équivalent à l'entente avec le Partenariat du Quartier des spectacles soit, une somme de 1 549 000 \$ est requis. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Cette dépense additionnelle est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012 - 2015 et 2015 - 2016 et a fait l'objet des recommandations de crédits suivantes : 13-02.07.01.00-0270, 14-02.07.01.00-0271 et 15-04.02.01.00-0101.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la culture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet du Grand Parcours répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «Une meilleure qualité de vie» :

- Diversité et dynamisme culturel

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet du Grand Parcours est en phase de réalisation accélérée afin d'être prêt pour les célébrations de 2017. La sélection des artistes et le choix des oeuvres et installations artistiques doit se faire au printemps 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en place du processus de mise en oeuvre du projet (commissariat, concours, appel de projets, etc.) mars - juin 2016

- Processus d'acquisition des oeuvres
juin - décembre 2016
- Installation des oeuvres
été 2017
- Inauguration du Grand Parcours
septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane RICCI
Adjoint à la directrice, coordonnateur du
Quartier des spectacles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-06

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-04-25



Dossier # : 1166370002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet "Jardins Gamelin" en 2016 et 2017. Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la Culture ; autoriser un ajustement de la base budgétaire de 200 000 \$ pour 2017 du Service de la Culture.

Il est recommandé:

- 1- D'accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour le projet "Jardins Gamelin" en 2016 et 2017;
- 2- D'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la Culture;
- 3- D'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la Culture de 200 000 \$ en 2017;
- 4- D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire requis. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-04-25 10:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1166370002**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet "Jardins Gamelin" en 2016 et 2017. Autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Service de la Culture ; autoriser un ajustement de la base budgétaire de 200 000 \$ pour 2017 du Service de la Culture.

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la mise en place de chantiers pour définir la nature des interventions à privilégier et des organismes à impliquer à la place Émilie-Gamelin en regard des interventions des dernières années, il a été convenu de mettre davantage de l'avant les expériences culturelles pour animer cette place et favoriser une mixité de fréquentation.

Le Partenariat du Quartier des spectacles (PQDS), dont le mandat est d'accueillir des festivals et d'animer les espaces publics, a présenté à l'arrondissement Ville-Marie un projet d'aménagement et d'animation de la place Émilie-Gamelin.

La première édition du projet "Jardins Gamelin" s'est tenue du 7 mai au 4 octobre 2015. L'aménagement éphémère composé d'installations polyvalentes et qui a accueilli une animation citoyenne et culturelle, avait pour objectif de favoriser une plus grande utilisation par les citoyens de la place Émilie-Gamelin et à en faire un attrait touristique incontournable de la métropole. En plus de compter sur une programmation culturelle étoffée, le PQDS a intégré dans son intervention des organismes de soutien aux personnes itinérantes, de verdissement ainsi que le Service de police de la Ville de Montréal.

Suite à l'édition 2015, il a été établi et partagé par les intervenants que le projet "Jardins Gamelin" n'est pas un projet de développement économique, puisque la programmation établie par le PQDS est culturelle et que les interventions ont un objectif social et communautaire. Dans ce contexte, le Service de la culture est mis à contribution pour financer le projet en 2016 et 2017. Notons que l'arrondissement Ville-Marie a récemment accordé une contribution maximale de 400 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet "Jardins Gamelin".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 240653 - 8 décembre 2015 - Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec le Partenariat du Quartier des spectacles pour la réalisation du projet « Les

jardins Gamelin » et accorder une contribution maximale de 400 000 \$, et ce, conditionnellement à l'approbation du dossier 1150141011.

DESCRIPTION

Le concept d'animation et de mobilier urbain polyvalent revient pour une 2e année. Une programmation s'étalant sur 154 jours permettra l'animation quotidienne de la place Émilie-Gamelin avec plus de 200 activités. La programmation comprendra aussi 20 événements de petite et moyenne tailles, ainsi que quelques grands rassemblements festivaliers comme Montréal Complètement Cirque. L'activité d'agriculture urbaine sera bonifiée par l'ajout de 20 boîtes de plantation supplémentaires. Par ailleurs, l'oeuvre intitulée 1.26 de l'artiste Janet Echelman surplombera à nouveau en 2016 la Place.

La contribution financière de 200 000 \$ par année du Service de la culture, combinée à celle de 200 000 \$ octroyée par l'arrondissement Ville-Marie (résolution CA15 240653), permettra la réalisation des activités prévues dans le cadre du projet "Jardins Gamelin".

JUSTIFICATION

La participation financière du Service de la culture, combinée à celle de l'arrondissement Ville-Marie, assurera la continuité du projet "Jardins Gamelin". L'ensemble des installations et de la programmation nécessitent une telle contribution pour permettre au projet de se déployer de façon optimale et d'atteindre les objectifs sociaux souhaités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 400 000 \$ sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 200 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du Service de la Culture pour ce faire. Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact sur le cadre financier de l'exercice subséquent 2017.

Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du Service de la Culture, à hauteur de 200 000 \$ est requis pour l'exercice 2017.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

"Jardins Gamelin" favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel) et encouragent le respect de l'environnement .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette contribution soutiendra la mise en oeuvre d'un projet structurant qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie des résidents et travailleurs de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Versement du soutien financier.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude VIAU
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-13

Daniel BISSONNETTE
Directeur cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-04-21



Dossier # : 1164602002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Agence métropolitaine de transport à procéder à l'aménagement et à la construction d'un édicule, d'un passage piétonnier ainsi qu'à l'installation d'une affiche pour le projet de la gare Sauvé sur deux parcelles de terrain de la Ville situées dans le prolongement sud de la rue Saint-Denis et de la rue de Port-Royal à la voie ferrée, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet du Train de l'est / Approuver à cette fin le document intitulé « Demande d'autorisation ». / Fermer et retirer du domaine public les parties concernées du lot 5 038 095 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1656-01

Il est recommandé :

1. de fermer et de retirer du domaine public les parcelles 8 et 9 représentés sur le Plan Gare Sauvé - AA-8507-154-02-1859-7 F1C, faisant partie du lot 5 038 095 du cadastre du Québec
2. d'approuver le document intitulé « Demande d'autorisation » par lequel la Ville autorise à l'Agence métropolitaine de transport à procéder sur deux parcelles d'un terrain de la Ville, situé dans le prolongement sud de la rue Saint-Denis et de la rue de Port-Royal à la voie ferrée, étant une partie du lot 5 038 095 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à l'aménagement et à la construction d'un édicule, d'un passage piétonnier et à l'installation d'une affiche pour le projet de la Gare Sauvé dans le cadre du projet du Train de l'est, sous réserve qu'elle réponde à toutes les exigences stipulées à ladite Demande d'autorisation.

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164602002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Agence métropolitaine de transport à procéder à l'aménagement et à la construction d'un édicule, d'un passage piétonnier ainsi qu'à l'installation d'une affiche pour le projet de la gare Sauvé sur deux parcelles de terrain de la Ville situées dans le prolongement sud de la rue Saint-Denis et de la rue de Port-Royal à la voie ferrée, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet du Train de l'est / Approuver à cette fin le document intitulé « Demande d'autorisation ». / Fermer et retirer du domaine public les parties concernées du lot 5 038 095 du cadastre du Québec. N/Réf. : 31H12-005-1656-01

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet du Train de l'est, l'Agence métropolitaine de transport (l'« AMT ») a implanté une gare dans le secteur d'Ahuntsic.

Dans le cadre de ce projet, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (le « MTMDET ») a déjà exproprié pour le compte de l'AMT certaines parcelles de terrain et servitudes de la Ville de Montréal localisées dans la cour de voirie Port-Royal et montré à titre indicatif sur le plan d'expropriation en pièces jointes.

La configuration de l'édicule, l'aménagement d'un passage piétonnier et l'installation d'une affiche de l'AMT nécessite l'acquisition des parties de lots identifiées par les parcelles 8 et 9 sur le Plan Gare Sauvé - AA-8507-154-02-1859-7 F1C en pièces jointes (l'« Immeuble »).

L'acquisition nécessitant des délais administratifs, l'AMT et le MTMDET requiert de la Ville qu'elle approuve une demande d'autorisation afin que les travaux puissent débuter dans l'échéancier convenu par ces derniers.

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, la demande d'autorisation pour débuter les travaux reliés à la construction de l'édicule et de son aménagement, le tout tel que précisé à la demande d'autorisation signée

par l'AMT et le MTMDET, laquelle est jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques. De plus, ce dossier a pour objectif de fermer et retirer du domaine public les parties de lots concernées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Autoriser l'AMT préalablement à la vente, à réaliser les travaux comprenant l'aménagement d'un passage piétonnier et la construction d'un édicule sur la parcelle 9. Précisons que la majeure partie de l'édicule ne sera pas construit sur le terrain de la Ville, mais plutôt sur le lot 5 038 094 du cadastre du Québec appartenant déjà à l'AMT, l'ayant acquis par voie d'expropriation. Également, l'autorisation vise la parcelle 8, appartenant à la Ville, sur laquelle l'AMT prévoit l'installation d'une affiche. Tous les travaux sont illustrés sur le plan Annexe C - Gare Sauvé en pièce jointe.

La demande d'autorisation est conditionnelle à l'acquisition de gré à gré par l'AMT avant le 31 mars 2017 ou par voie d'expropriation par le MTMDET pour le compte de l'AMT, avant le 30 septembre 2017.

Les signataires de la demande d'autorisation sont le MTMDET et l'AMT. L'AMT signe unilatéralement une entente de principe laquelle est annexée au document de demande d'autorisation et stipule les clauses de base qui serviront à la négociation de gré à gré pour la vente de l'Immeuble. L'AMT est responsable d'acquérir de gré à gré et le MTMDET est responsable d'acquérir par voie d'expropriation si l'acquisition de gré à gré n'a pas été conclue avant le 31 mars 2017.

JUSTIFICATION

Considérant les aspects suivants :

L'AMT doit débiter des travaux pour la construction de l'édicule et son ascenseur au cours du mois de juin 2016 afin qu'il soit opérationnel le plus rapidement possible.

Le MTMDET agissant pour le compte de l'AMT s'engage à négocier de gré à gré pour acquérir l'Immeuble.

Si le 31 mars 2017, la Ville et le MTMDET n'ont pas réalisé la transaction de gré à gré, le MTMDET devra transmettre à la Ville une copie du décret autorisant l'expropriation de l'Immeuble et devra signifier à la Ville un avis d'expropriation au plus tard le 31 mai 2017, sans quoi l'autorisation sera annulée et l'AMT devra procéder dans les 90 jours suivant cette date, à la remise en état des lieux.

En conséquence et en tenant compte que l'ensemble des intervenants municipaux est favorable à cette demande d'autorisation de travaux, le SGPI soumet ce sommaire afin que les autorités municipales procèdent à son approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est convenu que cette autorisation est consentie par la Ville à titre gratuit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du Train de l'est de l'AMT favorisera l'accès aux transports en commun ce qui s'inscrit comme un principe du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon l'AMT, les travaux doivent débuter au cours du mois de juin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avant le 31 mars 2017 : sommaire décisionnel visant à approuver le projet d'acte pour la vente gré à gré de l'Immeuble.

Autrement, avant le 30 septembre 2017 : réception d'un avis de transfert de propriété dans le cadre d'une expropriation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard BLAIS, Ahuntsic-Cartierville
Nathalie LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville
Lisa SIMINARO, Ahuntsic-Cartierville
Sylvie BLAIS, Service des infrastructures_voirie et transports
André LEMIEUX, Service de l'eau
Louis LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville
Geneviève DESCOTEAUX, Ahuntsic-Cartierville
Genny PAQUETTE, Service de l'eau
Louise BOUTIN, Service des affaires juridiques

Lecture :

Louise BOUTIN, 26 avril 2016
Genny PAQUETTE, 8 avril 2016
Nathalie LAPOINTE, 30 mars 2016
Lisa SIMINARO, 29 mars 2016
Louis LAPOINTE, 23 mars 2016

Geneviève DESCOTEAUX, 23 mars 2016
Richard BLAIS, 23 mars 2016
Sylvie BLAIS, 23 mars 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ALLEN
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-18

Denis SAUVÉ
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-04-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-29



Dossier # : 1165917003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 100 000 \$ en accordant un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant la catastrophe survenue à Fort McMurray / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense non récurrente de 100 000 \$ en accordant un don à La société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant la catastrophe survenue à Fort McMurray;
2. d'autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-05-09 13:46

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION **Dossier # :1165917003**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totale de 100 000 \$ en accordant un don à La Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire suivant la catastrophe survenue à Fort McMurray / Autoriser un virement budgétaire de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

CONTENU

CONTEXTE

Les incendies qui ont ravagé le secteur de Fort McMurray ont provoqué le déplacement de milliers de personnes de la municipalité régionale de Wood Buffalo en Alberta. Ces personnes se retrouvent dans une situation critique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La Ville de Montréal souhaite apporter une aide financière à la Croix-Rouge pour soutenir la population sinistrée. La Croix-Rouge canadienne est actuellement sur place pour offrir des secours, notamment sous forme d'hébergement, de vivres, d'eau et d'autres articles de première nécessité.

JUSTIFICATION

Cette tragédie a suscité une vive émotion au sein de la communauté montréalaise. La Ville de Montréal souhaite apporter son soutien dans un esprit de solidarité et d'entraide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 100 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 100 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration (chapitre corporatif local) devra être virée au budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports pour ce faire. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville de Montréal permettra de soutenir les interventions de première ligne déjà entreprises par les autorités locales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse à prévoir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2016 Présentation au comité exécutif pour recommandation

Mai 2016 Présentation au conseil municipal pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis VÉZINA
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-06

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité
sociale et des sports.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-05-09

CE : 20.043
2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.001

2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167321001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design, du 31 mai au 3 juin 2016, à Rimouski, afin de participer au colloque Les Arts et la Ville 2016. Montant estimé : 1 589,92 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design, du 31 mai au 3 juin 2016, à Rimouski, afin de participer au colloque Les Arts et la Ville 2016 - montant estimé : 1 589,92 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-05-02 11:38

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167321001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de Mme Chantal Rossi, conseillère associée à la culture, au patrimoine et au design, du 31 mai au 3 juin 2016, à Rimouski, afin de participer au colloque Les Arts et la Ville 2016. Montant estimé : 1 589,92 \$

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1987, le réseau Les Arts et la Ville est un organisme de bienfaisance ayant pour mission de soutenir et de promouvoir le développement culturel et artistique local en regroupant les acteurs des scènes municipale et culturelle. Avec plus de 575 membres du monde municipal et 170 membres du monde des arts et alliés de la culture, le Réseau rassemble aujourd’hui plus de 3 500 personnes – élus et fonctionnaires municipaux, artistes et travailleurs culturels – autour du développement culturel local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le 29e Colloque de Les Arts et la Ville, qui aura pour thème *Du rêve à l’action. Des visions créatives, des alliances gagnantes*, permettra d’aborder des enjeux actuels relatifs à la culture et au développement global de nos communautés, notamment :

- la créativité comme moyen pour contrer l’austérité ;
- la création de visions d’avenir chez les acteurs clés du développement local ;
- la sensibilisation des élus et des entrepreneurs à l’importance et à l’incidence de la culture sur le mieux-être des communautés ;
- le passage du discours à l’action au sein des administrations locales ;
- l’établissement de partenariats et le rôle de la solidarité en matière de développement durable.

Le Colloque 2016 permettra d’outiller les leaders locaux (élus, entrepreneurs et dirigeants d’organismes) afin qu’ils saisissent mieux le rôle de levier que peut jouer la culture pour le développement social et économique. La rencontre de cette année permettra également de leur fournir des arguments concrets pour qu’ils passent du rêve à l’action.

Dans le même ordre d’idées, le 29e Colloque présentera des pratiques, des moyens et des stratégies pour convaincre des non-initiés, des élus et des gens d’affaires d’appuyer et d’investir davantage dans les arts et la culture au profit du développement des municipalités.

En plus de démontrer l'impact de la culture à tous les niveaux, le Colloque 2016 proposera des solutions concrètes, constructives et créatives pour qu'ensemble, nous traversions la période de crise et de rigueur budgétaire qui sévit sur l'ensemble du territoire. Le Colloque cherchera à renforcer et à approfondir les liens entre le secteur de la culture, les artistes, les élus et le milieu des affaires. Il sera l'occasion de considérer le développement selon une perspective horizontale axée sur la culture. Porteur d'un message d'espoir et de points de vue inspirants, le Colloque favorisera l'échange et la captation des rêves et des idées afin de cerner les moyens de réaliser collectivement ceux-ci et de permettre aux municipalités de poursuivre leur développement de façon organique et durable en s'appuyant sur le milieu des arts et de la culture.

- Comment assurer un développement durable des municipalités en cette période difficile ?
- Pourquoi des entrepreneurs choisissent-ils de s'établir dans une ville plutôt qu'une autre ?
- Les arts et la culture peuvent-ils stimuler la créativité des élus municipaux et des leaders culturels et communautaires ; peuvent-ils leur permettre d'envisager des solutions différentes ?
- Comment favoriser l'adoption d'une approche créative pour faire face aux défis de développement ?
- La culture organisationnelle d'une municipalité ou d'une entreprise est-elle modifiable par l'entremise des arts et de la culture ?
- Comment convaincre les élus et les entrepreneurs de devenir des ambassadeurs des arts et de la culture ?
- Dans quelle mesure les arts et la culture représentent-ils une solution aux défis de développement local et régional ?

Une trentaine de conférenciers apporteront des éléments de réponse à ces questions. Ils partageront leurs savoir-faire, leurs expériences, les résultats de leurs recherches ainsi que leurs réflexions dans le cadre d'ateliers, de tables rondes et de conférences.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal étant en nomination pour un prix Les Arts et la Ville, dans la catégorie Aménagement, la présence de Mme Rossi est nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	1 589,92
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène québécoise

- Partage d'expertise
- Réseautage

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia GOULET
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

Le : 2016-04-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-04-25

CE : 30.003

2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.004
2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.005
2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160957003

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Division des communications corporatives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications, pour réaliser les opérations municipales de communication liées au 40e anniversaire de la tenue des Jeux olympiques de Montréal en 1976.

Il est recommandé :
d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications, pour réaliser les opérations municipales de communication liées au 40^e anniversaire de la tenue des Jeux olympiques de Montréal en 1976, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-04-28 13:42

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160957003

Unité administrative responsable :	Service des communications , Direction , Division des communications corporatives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, vers le budget de fonctionnement du Service des communications, pour réaliser les opérations municipales de communication liées au 40e anniversaire de la tenue des Jeux olympiques de Montréal en 1976.

CONTENU

CONTEXTE

Du 17 juillet au 1^{er} août 1976, la Ville de Montréal fut l'hôte des Jeux olympiques (XXI^e Olympiade).

Ces Jeux ont connu un immense succès, tant sur les plans sportif et médiatique que financier (Le Comité organisateur des Jeux olympiques (COJO) a généré un surplus financier de 223 M\$). Cet événement a été marquant pour le développement du sport à Montréal, au Québec et au Canada. Les Jeux olympiques de Montréal ont longtemps été considérés comme une référence en termes de qualité d'organisation. Ils ont également permis à la métropole d'acquérir une notoriété qui fait l'envie, encore aujourd'hui, de plusieurs villes d'Amérique du Nord et même du monde entier.

L'héritage laissé, par la tenue de ces jeux, a permis à Montréal de devenir une ville sportive de premier plan et une métropole internationalement reconnue pour son savoir-faire en matière d'organisation d'événements sportifs d'envergure et pour la qualité de ses installations. Montréal est aujourd'hui le théâtre, chaque année, de plus d'une soixantaine d'événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine. Ces divers événements constituent un moyen sans pareil de susciter, notamment chez les jeunes, l'intérêt ainsi que le désir de bouger davantage. Aussi, la tenue de ces événements génère des retombées sportives, touristiques, économiques, sociales et médiatiques pour toute l'île de Montréal.

Les installations et les équipements, répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, tout

en ayant le potentiel d'attirer des événements internationaux, contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et leur permettent d'avoir accès à une multitude d'activités dans un encadrement de haut niveau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le budget, administré dans le respect des orientations de gestion du Service des communications, permettra d'avoir recours, sur une base régulière ou ponctuelle, aux services professionnels et techniques pour développer et réaliser les opérations de communication, qui sont de responsabilité municipale, notamment une stratégie de contenus rappelant les moments forts de ces jeux sur nos différentes plateformes, la promotion des équipements sportifs municipaux ayant servi de site de compétition ainsi qu'un pavoiement festif dans les installations sportives municipales et certains espaces appropriés. Une identité graphique sera créée pour l'occasion.

JUSTIFICATION

Plus que jamais, Montréal fait preuve de leadership dans le développement de l'élite sportive au Québec et au Canada. Nos athlètes d'élite assurent une omniprésence sur les scènes nationale et internationale. Ils sont des modèles inspirants, incarnant la pratique sportive et ses valeurs (discipline, effort, persévérance, etc.), tandis que leurs performances stimulent la quête d'excellence dans tous les aspects des activités humaines.

Le 40^e anniversaire de ces jeux coïncidera avec le fait que Montréal accueillera **la 51^e Finale des Jeux du Québec**, du 17 au 25 juillet. C'est le champion olympique Alexandre Bilodeau qui préside le conseil d'administration.

L'été 2016 sera également marqué par la tenue des Jeux olympiques de Rio (5 au 21 août 2016) et des Jeux paralympiques de Rio (7 au 18 septembre 2016).

Ce transfert budgétaire est nécessaire afin de doter le Service des communications d'un budget de fonctionnement adapté aux besoins de cette commémoration ponctuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2016, les crédits budgétaires nécessaires, aux opérations de communication, n'étaient pas prévus au budget du Service des communications. En conséquence, la dépense sera assumée à même les dépenses contingentes imprévues d'administration, donc il n'y aura aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le déploiement des opérations de communication se fera, conjointement avec le Parc olympique et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec, lors de la période estivale 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Luis Felipe GUAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lise ROUSSEL, Service des finances
Luis Felipe GUAL, Service des finances

Lecture :

Lise ROUSSEL, 13 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien BAUDRY
Conseiller en communication

ENDOSSÉ PAR

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

Le : 2016-04-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louis BEAUCHAMP
Directeur de service

Approuvé le : 2016-04-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DG MARCOUX
Directeur général

Approuvé le : 2016-04-28



Dossier # : 1161574002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser un virement de crédit de 243 035 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière et d'imputer la dépense en 2016, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour les années 2017 et suivantes, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

- d'autoriser un virement de crédit de 243 035 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière et d'imputer la dépense en 2016, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour les années 2017 et suivantes, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-27 14:44

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161574002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser un virement de crédit de 243 035 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière et d'imputer la dépense en 2016, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour les années 2017 et suivantes, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de rénovation, agrandissement et construction des bibliothèques de Montréal (RAC) est constitué de projets de développement qui ont la particularité d'être tous différents et uniques. Les projets à venir se caractérisent par une mixité des fonctions (bibliothèque, volet communautaire, volet culturel, etc.) et par une complexité de leur organisation qui se démarquent des bibliothèques traditionnelles. De plus, le nombre d'intervenants et de parties prenantes est important et très diversifié. Les problématiques de rareté des ressources sont un enjeu pour tous les partenaires du projet, compte tenu de l'ampleur de ce dernier.

Le but du projet, en accord avec le plan de consolidation des bibliothèques de Montréal, est de mettre à la disposition de la population montréalaise des équipements accueillants, contemporains, novateurs et ouverts sur le milieu visant à enrichir la vie culturelle, éducative et communautaire des Montréalais.

L'objectif du programme est:

- d'assurer un service de bibliothèque dans les zones non desservies du territoire montréalais par la construction de nouvelles bibliothèques;
- de contribuer à la modernisation et la mise à niveau du réseau par l'agrandissement et/ou la rénovation des bibliothèques existantes.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière ne compte pas les ressources suffisantes pour supporter ce programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucun

DESCRIPTION

Autoriser un virement de crédit de 243 035 \$, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière et d'imputer la dépense en 2016, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour les années 2017 et suivantes, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

En lien avec la mise en oeuvre des projets des programmes immobiliers au SGPI, notamment le Programme RAC et selon un nouveau cadre de gouvernance prescrivant l'application des meilleures pratiques en gestion de projet, il est nécessaire de créer un poste de coordonnateur, deux postes de gestionnaire immobilier et un poste de concepteur en aménagement dans la Section de gestion immobilière arrondissements (Direction des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers). Le virement de crédits dans le budget de fonctionnement du SGPI assurera la création de ces postes permanents et permettra de faciliter le suivi des enjeux et la reddition de compte ainsi que d'améliorer l'efficacité et l'efficience des projets, le tout favorisant une réduction de la durée totale des projets.

Décision déléguée de création des 4 postes: 2161574005.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximum de cette création de postes de 243 025 \$ (taxes incluses) sera financé par l'utilisation des crédits virés du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration au budget de fonctionnement 2016 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Ce dossier présente un impact récurrent sur le cadre financier des années 2017 et suivantes. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, à la hauteur de 427 048 \$ est requis pour les années 2017 et suivantes (montant à indexer).

Cette dépenses sera assumée à 100% par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce virement budgétaire, le Service de la gestion et de la planification immobilière n'aura pas la capacité de livrer et de dédier des ressources pour la réalisation des projets selon les calendriers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue par rapport à cette demande de virement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sandy HÉBERT, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Sandy HÉBERT, 26 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hélène ANDRÉ
Conseillère en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-20

Carlos MANZONI
Chef de division gestion immobilière

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2016-04-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-26



Dossier # : 1161368005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver une dépense estimée au montant de 193 000 \$, plus les taxes applicables, payable à la Société de transport de Montréal, pour des travaux de raccordement de l'aqueduc et de l'égout reliés à l'édicule de la station de métro Rosemont, dans le cadre de la vente par la Ville de l'immeuble adjacent à l'Office municipal d'habitation de Montréal. N/Réf. : 31H12-005-1065-01

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense estimée à 193 000 \$, plus les taxes applicables, payable à la Société de transport de Montréal, pour des travaux de raccordement de l'aqueduc et de l'égout reliés à l'édicule de la station de métro Rosemont, dans le cadre de la vente par la Ville de l'immeuble adjacent à l'Office municipal d'habitation de Montréal;
2. d'imputer en 2016 la dépense payable à la Société de transport de Montréal, qui sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 221 901.75 \$, toutes taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-05-04 13:59

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161368005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver une dépense estimée au montant de 193 000 \$, plus les taxes applicables, payable à la Société de transport de Montréal, pour des travaux de raccordement de l'aqueduc et de l'égout reliés à l'édicule de la station de métro Rosemont, dans le cadre de la vente par la Ville de l'immeuble adjacent à l'Office municipal d'habitation de Montréal. N/Réf. : 31H12-005-1065-01

CONTENU

CONTEXTE

La mise en valeur du secteur des anciens ateliers municipaux Rosemont et du métro Rosemont est dans la mire de la Ville depuis plus de 30 ans déjà. Il s'agit du secteur délimité par la rue des Carrières, Saint-Denis, Saint-Hubert et le boulevard Rosemont. La première intervention dans le secteur fut la construction, en 1992, d'un projet d'habitation à loyer modique (HLM Les habitations Saint-Vallier) de 148 logements. Par la suite, dans le cadre de la relocalisation des ateliers municipaux, la Ville a entrepris un vaste chantier ayant comme objectif la mise en valeur de l'ensemble du site occupé par les ateliers et les garages. Ce chantier a débuté par la démolition des bâtiments en 2005 suivi de la décontamination des terrains et de la redéfinition de l'utilisation du sol par la construction de nouvelles rues, de quelque 500 nouveaux logements (dont 155 logements sociaux et communautaires), de la bibliothèque Marc-Favreau, de la Place Raymond-Plante et du parc Luc-Durand. Actuellement, mis à part un bâtiment de 24 logements sociaux et communautaires pour familles qui sera construit bientôt sur la rue Saint-Vallier, il ne reste que l'îlot du métro Rosemont à mettre en valeur.

En septembre 2013, le comité exécutif de la Ville a adopté une résolution afin de réserver, pour une période de 30 mois, le terrain de l'îlot du métro Rosemont (lot 2 333 647) en vue de sa vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal (l'« OMHM ») pour la construction d'un projet de 193 logements pour personnes âgées et l'implantation de son siège social. Cette volonté de la Ville a été confirmée de nouveau le 23 mars dernier.

Le projet de l'OMHM sera construit en partie au-dessus de la boucle d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM) et un stationnement sera construit en dessous de cette boucle. Pour que ce site puisse être développé, des travaux d'infrastructure sont requis afin d'abandonner une conduite d'aqueduc de 8 pouces et un égout combiné qui traversent actuellement la boucle d'autobus. Des travaux seront donc nécessaires dans la rue Saint-Denis pour surdimensionner et boucler le réseau d'aqueduc et également dans le boulevard

Rosemont pour y relocaliser les branchements de services. Ces travaux seront réalisés et financés par la Ville de Montréal. Étant donné que l'édicule du métro Rosemont est actuellement branché sur l'aqueduc et l'égout à être abandonnés, des travaux devront être réalisés à l'intérieur de l'édicule afin de modifier les branchements des services pour les rediriger vers le boulevard Rosemont. Ces travaux intérieurs, dont le coût estimé est de 193 000 \$, plus les taxes applicables, seront réalisés par la STM et financés par la Ville de Montréal.

Le présent dossier vise à obtenir l'autorisation du comité exécutif afin d'effectuer une dépense estimée à 193 000 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation des travaux dans l'édicule de métro de la STM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 260111 - 4 avril 2016 - Approuver, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), la construction d'un édifice de 10 étages avec stationnement souterrain, afin d'aménager des bureaux aux rez-de-chaussée, 2^e et 3^e étages et d'aménager une résidence collective de 193 unités à partir du 4^e étage.

CA16 260109 - 4 avril 2016 - Autoriser des dérogations mineures au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et au Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'un immeuble (RCA-8) pour le projet de l'Office municipal d'habitation de Montréal sur un emplacement délimité par les rues Saint-Denis, Saint-Hubert, des Carrières et le boulevard Rosemont.

CE16 0464 - 23 mars 2016 - Prolonger pour une période de 30 mois la réservation d'un terrain de la réserve foncière de la Ville de Montréal sur lequel est situé l'édicule du Métro Rosemont, soit le lot 2 333 647, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires comprenant aussi son siège social.

CE13 1551 - 25 septembre 2013 - Réserver, pour une période de 30 mois, un terrain de la réserve foncière de la Ville de Montréal sur lequel est situé l'édicule du métro Rosemont, soit le lot 2 333 647, en vue d'une vente ultérieure à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires comprenant aussi son siège social.

DESCRIPTION

Les travaux dans l'édicule du métro Rosemont sont requis pour déplacer les branchements de services existants (égout et aqueduc) vers le boulevard Rosemont. Ces travaux sont nécessaires avant l'abandon de l'égout combiné et de la conduite d'aqueduc existants qui traversent la boucle d'autobus et auxquels est branché actuellement l'édicule du métro. Le coût estimé de ces travaux est de 193 000 \$, plus les taxes applicables, et sera financé par la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en valeur des anciens ateliers municipaux Rosemont, les infrastructures (souterraines et de surface) ont été réalisées et financées par la Ville avant que les terrains soient mis à la disposition des promoteurs (privé et communautaires). Dans le cas présent, et pour que le projet de l'OMHM puisse être réalisé, les infrastructures existantes qui traversent la boucle d'autobus doivent être abandonnées. En conséquence, des correctifs sont nécessaires sur le réseau existant de la rue Saint-Denis et du boulevard Rosemont. Ces infrastructures seront réalisées et financées par la Ville, en vertu de son

programme triennal d'investissements (PTI) et l'appel d'offres pour choisir un entrepreneur a été lancé le 15 avril dernier.

Préalablement à l'abandon de ces conduites, le déplacement des branchements des services de l'édicule vers le boulevard Rosemont doit être réalisé. À cet effet, des ajustements sont nécessaires à l'intérieur de l'édicule, soit sur la propriété de la STM. C'est la STM qui réalisera les travaux sur sa propriété et ceux-ci ne peuvent être financés par le PTI étant donné que la Ville n'est pas propriétaire de l'édicule.

Pour des fins d'économie, il est important que les travaux puissent se faire à court terme parce que la STM entreprend déjà des travaux dans l'édicule pour rendre la station de métro accessible aux personnes à mobilité réduite. Le montant de 193 000 \$, plus les taxes applicables, correspond à une estimation de classe A validée par le service interne d'estimation de la STM à l'hiver 2016 (l'estimation se trouve en pièce jointe à ce dossier). Par ailleurs, la STM a indiqué que si les travaux devaient être faits par un entrepreneur autre que celui qui se trouve actuellement sur le site, les coûts seraient de l'ordre de 332 500 \$ (remobilisation du chantier, déplacement des équipements nouvellement installés ainsi que les conduites et câblages, réfection de l'ingénierie des changements, etc.).

Notons également qu'un délai dans la réalisation des travaux à l'intérieur de l'édicule pourrait également avoir un impact sur l'échéancier des travaux qui seront réalisés par la Ville dans la rue Saint-Denis et le boulevard Rosemont, ce qui n'est pas souhaité étant donné que ces travaux doivent être terminés avant que la mise en chantier du projet de l'OMHM puisse démarrer.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 202 625.88 \$, nettes des ristournes de taxes, sera financée par l'utilisation des crédits virés du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration au budget de fonctionnement 2016 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense, sera assumée à 100 % par l'agglomération, pour un montant de 221 901.75 \$ taxes incluses.

Il est à noter que les budgets requis pour la réalisation du projet de l'OMHM sont prévus dans le cadre du Programme AccèsLogis, programme gouvernemental de la Société d'habitation du Québec, qui finance les logements sociaux et communautaires et ont déjà été réservés par la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire en février 2015. Notons que la Direction de l'habitation est mandataire de la Société d'habitation du Québec (la « SHQ ») pour la gestion de ce programme sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Les coûts de réalisation du projet sont estimés à près de 70 M\$. Il est prévu qu'une fois construit, le projet générera de nouvelles taxes foncières estimées par le Service des finances en décembre 2014 à 916 000 \$ annuellement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux dans l'édicule de la STM permettra la mise en valeur de ce site qui est vacant depuis la construction du métro en 1967. Il s'agit d'une localisation en plein coeur de l'île de Montréal qui s'inscrit dans l'orientation du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à l'effet de concentrer la croissance résidentielle dans les aires TOD (Transit-Oriented Development). Le site facilitera, entre autres, l'accès pour la clientèle et les partenaires dont l'achalandage annuel est évalué à 40 000 personnes et également pour les 300 employés de l'OMHM qui y seront regroupés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux dans l'édicule du métro Rosemont sont requis pour permettre la réalisation des travaux reliés à l'abandon de la conduite d'aqueduc et l'égout combiné qui traversent la boucle d'autobus. Ces travaux sont requis pour permettre la mise en chantier du projet de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

À terme, le projet permettra de compléter la requalification du site des ateliers municipaux entreprise au début des années 90 et de maximiser l'utilisation des infrastructures et équipements présents dans le secteur, notamment le parc Luc-Durand, la place Raymond-Plante et la bibliothèque Marc-Favreau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux dans l'édicule de la STM : mai 2016

Travaux de remplacement de l'aqueduc et de branchement de services : été 2016

Vente du terrain à l'OMHM - 2017

Mise en chantier du projet OMHM - 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julia DAVIES, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Julia DAVIES, 20 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-04-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-05-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-05-04



Dossier # : 1156923002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser le remboursement d'une facture de 769 474.41\$ à la SHDM, toutes taxes et intérêts inclus, pour des travaux exécutés par la CCUM à la suite des travaux de l'autoroute Bonaventure, selon les termes du bail au 801 rue Brennan (immeuble ville #410).

1. d'autoriser le remboursement d'une facture de 769 474.41\$ à la SHDM, toutes taxes et intérêts inclus, pour des travaux exécutés par la CCUM à la suite des travaux de l'autoroute Bonaventure, selon les termes du bail au 801 rue Brennan (immeuble ville #410).
2. d'autoriser un virement de crédits de 706 696.88 \$, net des ristournes de taxes, en provenance du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la gestion et de la planification immobilière, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ;
3. d'imputer en 2016 la dépense pour le remboursement de la facture à la SHDM, qui sera assumée à 38.4% par l'agglomération, pour un montant de 295 100.55 \$ toutes taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-28 16:31

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156923002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la stratégie et du développement durable en immobilier , Section stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser le remboursement d'une facture de 769 474.41\$ à la SHDM, toutes taxes et intérêts inclus, pour des travaux exécutés par la CCUM à la suite des travaux de l'autoroute Bonaventure, selon les termes du bail au 801 rue Brennan (immeuble ville #410).

CONTENU

CONTEXTE

Au début des années 2000, CCUM a construit un réseau d'eau chaude et d'eau refroidie pour alimenter trois immeubles commerciaux de la Cité du multimédia (CDM). La CDM était une société paragouvernementale dont l'objectif était de revitaliser ce quartier du centre-ville de Montréal. Chacun des trois immeubles était structuré sous forme de société en commandite comme suit :

- Société en commandite Duke-Wellington (Allied properties Reit),
- Société en commandite King-Wellington (Allied properties Reit),
- Société en commandite Brennan-Duke (SHDM).

CCUM a conclu des contrats d'approvisionnement à long terme (20 ans) avec chacune des sociétés. Depuis, les deux premières sociétés et leur immeuble respectif ont été vendus à des intérêts privés (Allied properties Reit), et la dernière, à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), une société paramunicipale.

Le 21 décembre 2011, CCUM a reçu un avis de la Ville de Montréal signé par le directeur général de l'époque qui demandait de déplacer des conduites en tréfonds du domaine public conformément aux conditions du permis d'occupation du domaine public (document joint en annexe) afin de permettre la réalisation du projet Quartier Bonaventure. Le paragraphe 5.4 du dudit permis mentionne :

«..la Ville se réserve le droit, en tout temps, d'exiger l'enlèvement, l'abandon, la relocalisation ou la modification aux frais du Propriétaire, des ouvrages empiétant sur le domaine public, si jugé nécessaire dans l'intérêt public par le directeur du service des

travaux publics et de l'environnement de la Ville... »

CCUM a donc entrepris les travaux, et ce, après avoir vérifié leur absolue nécessité.

Entre-temps, CCUM a informé les clients ci-dessus mentionnés et a porté à leur attention que le contrat intervenu avec CCUM contenait une clause pour ce genre de circonstance. Effectivement, le paragraphe 12.3 mentionne que CCUM peut revoir le tarif demandé (prime fixe) si un changement est requis par une autorité ayant juridiction en la matière.

En septembre 2014, lorsque les travaux de 3 M\$ ont été terminés, CCUM a établi le montant à facturer à chacun de ses clients. Elle a réparti le montant de 3 M\$ au prorata des demandes souscrites et a amorti les sommes jusqu'à l'échéance des contrats existants.

Compte tenu de d'autres conditions juridiques du projet Bonaventure, des clarifications administratives étaient nécessaires avant de poursuivre, ce qui explique le délai de traitement.

Le présent sommaire vise à rembourser la SHDM pour les travaux exécutés. La Ville a un bail de 20 ans avec la SHDM à l'édifice situé au 801 Brennan.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM05 0104 - 21 Février 2005 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société en commandite Brennan-Duke, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} avril 2005, un immeuble à bureaux d'une superficie de 327 460 pi², situé au 31, rue Duke à Montréal ainsi que des espaces de stationnement, aux clauses et conditions y stipulées; le montant prévu de loyer brut pour une année complète est de 6 564 528,40 \$ toutes taxes incluses;

Résolution CG06 0508 - 13 décembre 2006 - Approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société en commandite Brennan-Duke, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2007, un local d'une superficie d'environ 324 640 pieds carrés de l'immeuble situé au 31, rue Duke, à des fins d'activités de bureaux ; et d'autoriser le paiement d'un loyer annuel pour 2007 de 6 024 436 \$, excluant les taxes ;

Résolution CG08 0334 - 19 juin 2008 - Approuver un projet de modification de bail aux termes duquel la Ville de Montréal et la Société en commandite Brennan-Duke conviennent de prolonger le bail de l'immeuble situé au 801, rue Brennan à des fins d'activités de bureaux, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, et ce, aux mêmes termes et conditions, pour une dépense annuelle de 6 800 082,14 \$, taxes incluses;

DESCRIPTION

La Ville de Montréal a demandé à CCUM de déplacer les conduites pour les fins du projet Bonaventure, en vertu des clauses du permis d'occupation du domaine public. Le contrat de fourniture d'énergie entre CCUM et la Société en commandite Brennan-Duke permet à CCUM d'augmenter sa tarification auprès de ses clients, si la Ville de Montréal demande à CCUM de déplacer des conduites. Ainsi, l'objet du dossier est de rembourser la SHDM des frais que cette société a dû assumer, et ce, conformément au bail en place au 801 rue Brennan.

JUSTIFICATION

Il est requis de payer cette facture en vertu de l'entente qui figure au bail. Le coût des travaux engagés par CCUM a été validé par la firme indépendante WSP. En

effet, cette dernière a analysé les factures présentées par CCUM, relativement au déplacement de conduites qu'elle a effectuée à la demande de la Ville. WSP considère que les coûts apparaissent comme acceptables, en regard des travaux réalisés. Le rapport d'examen des factures de WSP est joint en annexe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La facture #7119, au montant de 628 561,00\$ (avant taxes), a été émise en juillet 2014. Depuis, des intérêts de 46 786.40\$ ont couru, pour un nouveau total de 675 347.40\$ (avant taxes), en date du 30 avril 2016. La facture finale est donc de 769 474.41\$ toutes taxes et intérêts inclus.

Le détail du calcul des intérêts est joint en annexe.

Cette dépense de 706 696.88 \$, nette des ristournes de taxes, sera financée par l'utilisation des crédits virés du budget de dépenses contingentes imprévues d'administration au budget de fonctionnement 2016 du Service de la gestion et de la planification immobilière. Cette dépense, sera assumée à 38.4 % par l'agglomération, pour un montant de 295 100.55 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un règlement dans les meilleurs délais est requis afin d'éviter les frais d'intérêts additionnels.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le paiement de la facture à la SHDM se fera le plus tôt possible en 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marilou PINARD
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-22

Isabelle LUSSIER
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sébastien NADEAU
Directeur planification assurance qualité et
service clientèle

Approuvé le : 2016-04-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-04-27

CE : 30.010
2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.011
2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.012
2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.013
2016/05/11 08:30



CE DOSSIER SERA LIVRÉ
SÉANCE TENANTE

CE : 30.014
2016/05/11 08:30



CE DOSSIER SERA LIVRÉ
SÉANCE TENANTE

CE : 40.001
2016/05/11 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1166759001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Rapport annuel 2015 du Musée de Lachine

De recommander au Comité exécutif de prendre acte du rapport annuel 2015 du Musée de Lachine.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-04-26 12:00

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166759001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Rapport annuel 2015 du Musée de Lachine

CONTENU

CONTEXTE

Aux fins du règlement intérieur de la Ville sur la délégation du Conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements de la gestion de certains équipements culturels, le Conseil d'arrondissement de Lachine doit « soumettre au comité exécutif, au plus tard le 15 mars de chaque année, un rapport comprenant un état budgétaire, un bilan des activités et des fréquentations et présentant les éléments de planification stratégique triennale ainsi que tout autre plan d'action relatif à l'installation » (article 6.6 dudit règlement).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

§ CE15 1264 - 23 juin 2015 – de prendre acte du rapport annuel 2014 du Musée de Lachine.

§ CE14 0513 - 9 avril 2014 – de prendre acte du rapport annuel 2013 du Musée de Lachine.

§ CE13 0369 - 27 mars 2013 – De prendre acte du rapport annuel 2012 du Musée de Lachine.

§ CE12 0430 - 28 mars 2012 – de prendre acte du rapport annuel 2011 du Musée de Lachine.

§ CE11 0542 - 13 avril 2011 – D’accepter le rapport annuel 2010 du Musée de Lachine et d’en prendre acte.

§ le 18 décembre 2001, le Conseil municipal approuvait le règlement intérieur sur la délégation de pouvoir du Conseil de ville aux Conseils d'arrondissement (02.002);

§ le 20 décembre 2001, le Conseil municipal adoptait le règlement identifiant les équipements culturels relevant du Conseil de la ville et des Conseils d'arrondissements (02.004);

§ le 24 novembre 2003, le Conseil municipal adoptait le règlement intérieur de la ville sur la délégation du Conseil de ville aux Conseils d'arrondissement de la gestion de certains équipements culturels.

DESCRIPTION

1. - ÉTAT BUDGÉTAIRE - 2015

REVENUS 2015 :

§ **Dotation du Musée de Lachine (budget d'opération) : 611,996 \$ (y compris un déficit de 34 769 \$ liés au congé de maternité d'Isabelle Lessard et remplacée par Jessica Dumont et à l'indexation salariales non prévu de certains employés du Musée).**

(Voir document états financiers 2015)

Le **budget d'opération** (salaires et autres familles de dépenses du Musée) comprend la subvention aux opérations du MCCQ : soit, 51,917.00 \$ plus 70,000.00\$ Entente MCCQ/Ville Mtl pour un total de 139,000.00\$

DÉPENSES 2015:

1. **Dotation budget d'opération** (salaires et autres familles du Musée) de **611,996 \$**

S'y ajoutent :

2. les **frais d'entretien général de ses bâtiments 2015 (assumés par l'arrondissement de Lachine)** de la Maison LeBer-LeMoynes, la Dépendance et le Pavillon Benoît-Verdict (Conciergerie, menuiserie, déneigement et entretien des pelouses, matériaux, gaz et électricité) pour un montant approximatif de **130,951.01 \$**

(Voir document Entretien TP 2015)

3. et **autres frais administratifs (assumés par l'arrondissement de Lachine) (Expo Dawes- Complexe Guy-Descary : surveillance, communications, téléphone, poste et services informatiques)** pour un montant d'environ de **35,200.00 \$**.

Dans le cadre des dépenses consenties au Musée de Lachine en 2015 à même le budget de la Division des équipements culturels, de l'art public et du patrimoine artistique de la Direction du développement culturel de Montréal, le Musée de Lachine a bénéficié de la somme de 716 734,00 \$. (Voir tableau- en bas de page).

TABLEAU -Financement de la Ville de Montréal reçu en 2015:

VILLE DE MONTRÉAL (ENTENTE MCC /VILLE) :

Entente MCCQ/Ville Mtl	70, 000.00 \$	2015	Versé à même le budget d'opération du Musée de Lachine, soit 50,000. + 20,000. (transport/restauration)
Total 2015 :	70, 000.00 \$		

ART PUBLIC :

Ville de Montréal	00,00 \$	2015	
Total 2015 :	00,00 \$		

RESSOURCES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES Culturels DE LA VILLE DE MONTRÉAL :

Ville de Montréal	43 734,00 \$	2015	Travaux et achats pour le montage de l'exposition temporaire Comme un lac et l'exposition permanente de la Maison Le Ber Le Moyne.
Total 2015 :	43 734,00 \$		

DIRECTION STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES :

Ville de Montréal	578 000,00 \$	2015	Frais pour honoraires professionnels et travaux pour réfection des bâtiments du Musée de Lachine.
	25 000,00 \$	2015	Frais pour expertises en archéologie en parallèle avec divers travaux près de la Maison Le Ber Le Moyne.
Total 2013 :	603 000,00 \$		

DONATIONS À LA COLLECTION & AUTRES REVENUS :

En 2015, le Musée n'a pas bénéficié de dons d'objets de collection en raison du manque d'espaces de réserve. Nous sommes donc en moratoire pour de nouvelles acquisitions.

En 2012, une étude quant à la volumétrie actuelle pour le déploiement de la totalité de la collection du Musée a été réalisée par une firme spécialisée **Cube Architecture Inc.** Cette étude visait à connaître plus précisément les espaces occupés par l'ensemble de la collection et cette information a servi de référence pour la réalisation d'un projet PFT en 2013 par la firme **CGA architectes Inc.** Le projet PFT en 2013 se voulait un projet qui nous informerait comment on pourrait rassembler la totalité de la collection dans un seul endroit qui assurerait la sécurité (climatisation, vol) de celle-ci. Ce projet (PFT) a aussi cherché à offrir au Musée plusieurs scénarios quant au choix parmi plusieurs bâtiments potentiels à transformer en réserve avec : espaces d'entreposage, espace de bureau, transit, espace pour quarantaine, quais d'embarquement, stationnement...

MUSÉE DE LACHINE - Autres SUBVENTIONS ET DONATIONS 2015			
Subventions	Montant	Date	Projet
Emploi été Canada	2 033,00 \$	Été 2015	Animation, Mélanie Després
Festival Présence autochtone (Service)	490.00 \$	Août 2015	Publicité et kiosque
Total - 2014	2 493,00 \$		

2. – Plan de réalisation du Musée de Lachine- 2015

Activités	Description
Exposition Comme un lac	Sous le titre Comme un lac , le commissaire René Viau rassemble les œuvres de sept artistes invités et les présente en contrepoint d'une sélection d'œuvres de la collection du Musée. Un tour du lac

1 ^{er} mai au 29 novembre 2015	entre tradition paysagiste et recherche actuelle. On s'embarque avec une grande toile d'Edmund Alleyn pour prendre le large et aborder des propositions tonifiantes : Jean-Paul Riopelle, Fernand Leduc et Linda Covit côtoient Raymonde April, Jessica Auer, Sarah Bertrand-Hamel, Geneviève Chevalier, Michael Merrill, Chih-Chien Wang, Sébastien Worsnip. Résultats : La diffusion de plusieurs pièces maîtresses de la collection permanente et d'œuvres d'artiste de la relève. Réalisation d'un catalogue d'exposition.
Restaurations d'objets de la collection	Restauration et documentation de l'œuvre de Linda Covit ; <i>Out of silence</i> dans le cadre de l'exposition temporaire Comme un lac . Nettoyage des deux éléments de bronze, repolissage et application de cire avant la présentation et re nettoyage à la fin de l'exposition. Remplacement des ampoules et fixtures électriques (transformateur). Nettoyage et retouches de peinture sur les éléments du bassin. À noter que la présentation de cette sculpture a nécessité un entretien constant durant les 7 mois de sa présentation. Il fallait renouveler complètement l'eau du bassin afin de prévenir tout développement d'algues et dommages dans le bassin. Résultats : La diffusion d'une pièce maîtresse de la collection permanente en art contemporain
Projet réserve de collection	Plus de 300 objets de la collection art contemporain ont été relocalisés de la réserve située à l'Usine de filtration de Lachine à une réserve temporaire de la Firme : Gestion art sélect située à l'est de l'île de Montréal. Résultats : Pour réaliser ce déplacement d'objets ceux-ci ont dû être emballés, identifiés, et protégés pour être temporairement entreposés en attendant l'identification d'un nouveau lieu d'entreposage.
Projet de fouilles archéologique	Une demande d'aide financière auprès du MCCQ a été préparée en vue de la production d'une publication faisant l'état de l'ensemble des fouilles archéologiques réalisées sur le terrain du Musée. Résultats : Collaboration avec l'équipe d'archéologues Montréal/MCCQ/Musée de Lachine.
Réfection bâtiments et terrain du Musée	Préparatifs pour aller en appel d'offres pour la réparation de la Maison LeBer leMoynes, le pavillon Benoît Verdict et le terrain du Musée. Résultats : Travaux à réaliser en 2015 et 2016.

3. – FRÉQUENTATIONS, STATISTIQUES, ÉVALUATION ET SONDAGE - 2015

Au cours de l'année 2015, le Musée de Lachine a rejoint 40 329 visiteurs :

§ Il a reçu **7179 visiteurs** sur le site principal (1, chemin du Musée) du 1^{er} avril au 29 novembre.

§ L'exposition permanente présentée à l'Entrepôt *Pour boire il faut vendre. La publicité et la bière Black Horse au 20^e siècle* a rejoint **18 150 visiteurs**, du 9 janvier au 20 décembre.

§ On estime à 15 000 le nombre de visiteurs au Musée plein air de Lachine (cette évaluation correspond à 3 % des 500 000 usagers annuels de la piste cyclable).

En comparant ces données avec celles de l’an passé (voir tableau de fréquentation ci-après), nous remarquons une baisse de fréquentation tant sur le site du Musée (**baisse de 3%**) qu’à l’Entrepôt (**baisse de 5%**).

Comme les années précédentes, la majorité des visiteurs du Musée de Lachine proviennent de la grande région métropolitaine de Montréal (67%). Une proportion notable (20%) est composée aussi de visiteurs étrangers (États-Unis et autres pays). Aussi, 30% des visiteurs viennent au Musée via une réservation de groupes.

Concernant les sources d’information, nous pouvons remarquer que plusieurs visiteurs découvrent le Musée par hasard (auto, vélo et à pied = 41%).

Fréquentation totale du Musée

	Site principal	Entrepôt	Total avec Musée plein air (+ 15 000)
2011	8 473	16 002	39 475
2012	7 881	1 631	24 512
2013	6 488	19 298	40 786
2014	7 362	19 104	41 466
2015	7 179	18 150	40 329

Provenance des visiteurs

(Pourcentage exclut les visiteurs en groupe)

	2011	2012	2013	2014	2015
Montréal	47%	54%	72%	51%	67%
Ailleurs au Québec	12%	10%	6%	13%	10%
Autres provinces	4%	5%	3%	5%	3%
États-Unis	11%	10%	6%	7%	6%
Autres pays	26%	21%	13%	24%	14%

Source d’information des visiteurs

(Pourcentage exclut les visiteurs en groupe)

	2011	2012	2013	2014	2015
Déjà venu	9%	15%	8%	16%	13%
Résidents des alentours	3%	4%	3%	5%	3%
Hasard, de passage	12%	22%	13%	9%	9%
Piste cyclable	51%	32%	30%	44%	32%
Bouche-à-oreille + employé, artiste	6%	4%	5%	5%	6%
Médias	1%	4%	11%	2%	6%
Internet	4%	9%	5%	4%	3%
Autres musées	4%	4%	4%	1%	6%
Guide touristique	8%	4%	4%	3%	1%

Autres	2%	2%	17%	11%	21%
---------------	----	----	-----	-----	-----

Participants aux activités de diffusion externe 2015

(Total pas inclus dans la fréquentation totale du Musée)

	Nombre de participants
Festival Présence autochtone , en collaboration avec Archéo-Québec et la Maison Nivard-de-Saint-Dizier	470

Visiteurs en groupe

	Visiteurs - Groupes scolaires	Visiteurs - Autres groupes	Total Visiteurs en groupe
2011	2 210	1 580	3 790
2012	1 917	778	2 695
2013	1 790	617	2 407
2014	1 655	1 058	2 713
2015	1 161	890	2 051

Visiteurs par activité *

· Lors de leur visite au Musée, les visiteurs peuvent participer à plus d'une activité.

Activités	Public	2014	2015
Des histoires à fouiller	Scolaires	516	456
Histoire de s'amuser	Scolaires	518	78
Défi sculpture ou Sculpte-moi ça	Scolaires et camps de jours	1 043	778
Projet Amérindiens et calendriers célestes	Scolaires	418	237
Rallye-sculpture	Scolaires et camps de jour	N/A	N/A
Rallye-archéo!	Camps de jour	687	<i>Pas offert</i>
Une histoire de jouets	Camps de jour	<i>Pas offert</i>	496
Visites guidées de la Maison	Scolaires et grand public	318	365
Visites guidées - expositions temporaires	Scolaire, camps de jour, grand public	558	222
Visites guidées Dawes	Grand public	33	404
Journée des musées montréalais (mai)	Grand public (Musée et Entrepôt)	1 058	1 063
Sculp'tour	Grand public	59	50
Activités en rabaska (juillet -août)	Grand public	264	301 + 44 (groupes)
Mois de l'archéologie (août)	Grand public	Visite de chantier 111	Rallye-archéo 40
Journées de la culture	Grand public (Musée et Entrepôt)	470	357
Opération patrimoine architectural de Montréal	Grand public	35	22

Grand total

6 196

4 494

Site Internet du Musée (www.museedelachine.com)

Cette année, les statistiques du site Internet ont été collectées via Google Analytic. Ainsi, il n'est pas possible de faire des comparaisons avec les statistiques des années précédentes qui provenaient du logiciel Oracle (Ville de Montréal).



<http://ville.montreal.qc.ca> - [Intégrité](#)... [Accéder à ce rapport](#)
Musée de Lachine (titre URI sur nom...)

Présentation de l'audience

1 janv. 2015 - 31 déc. 201

Toutes les sessions
100,00 %

Vue d'ensemble



New Visitor Returning Visitor



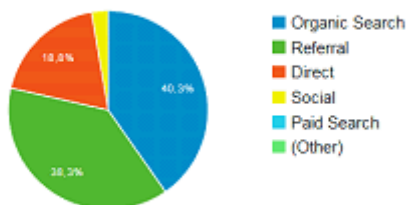
Langue	Sessions	% Sessions
1. en-us	4 847	32,79 %
2. fr	4 208	26,47 %
3. fr-fr	2 098	14,19 %
4. fr-ca	1 532	10,36 %
5. en-gb	631	4,27 %
6. en-ca	462	3,13 %
7. zh-cn	248	1,68 %
8. pt-br	238	1,61 %
9. es	59	0,40 %
10. it-it	52	0,35 %

À partir de ces statistiques, nous constatons que 40% de l'audience sont des internautes

anglophones. Or, le site du Musée est actuellement disponible seulement en français. De la même façon, nous constatons que 30% accèdent au site via un appareil mobile (tablette ou cellulaire).

Statistiques de référencement

Principaux canaux



Principaux sites référents

Source ?	Acquisition
	Sessions ? ↓
	6 047 % du total: 40,91 % (14 782)
1. mtlblog.com	1 711 (28,30 %)
2. quoifaireaujourd'hui.com	635 (10,50 %)
3. museesmontreal.org	513 (8,48 %)
4. sinoquebec.com	438 (7,24 %)
5. tourisme-montreal.org	288 (4,76 %)
6. facebook.com	134 (2,22 %)
7. quebec.huffingtonpost.ca	114 (1,89 %)
8. archoquebec.com	110 (1,82 %)
9. omhm.qc.ca	104 (1,72 %)
10. musees-histoire-montreal.ca	101 (1,67 %)

Exposition virtuelle Dawes Black Horse

Google Analytics a été installé sur le site en avril 2014.

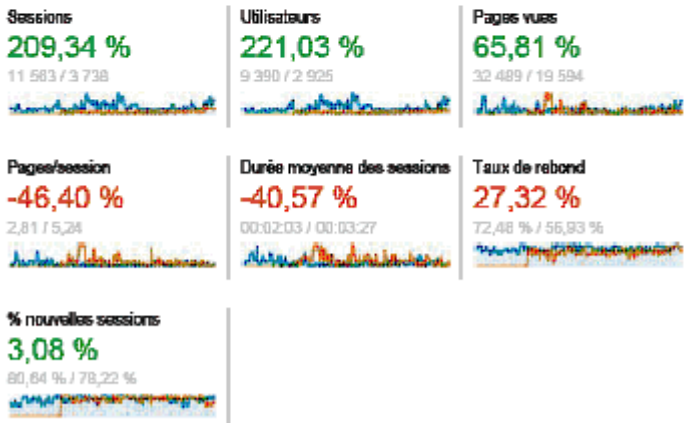
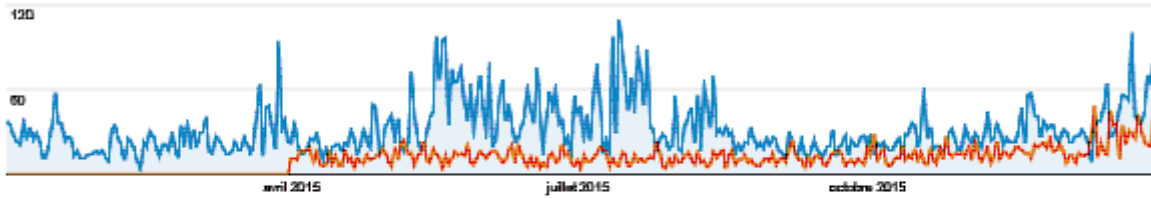
Présentation de l'audience

1 janv. 2015 - 31 déc. 2015
Comparer à : 1 janv. 2014 - 31 déc. 2014

Toutes les sessions
+ 0,00 %

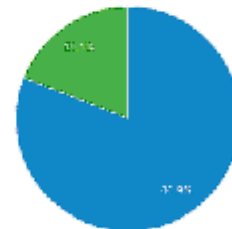
Vue d'ensemble

1 janv. 2015 - 31 déc. 2015 : ● Sessions
1 janv. 2014 - 31 déc. 2014 : ● Sessions

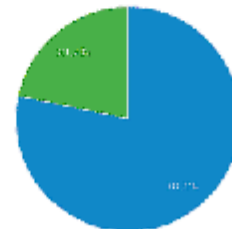


■ New Visitor ■ Returning Visitor

1 Janv. 2015 - 31 déc. 2015



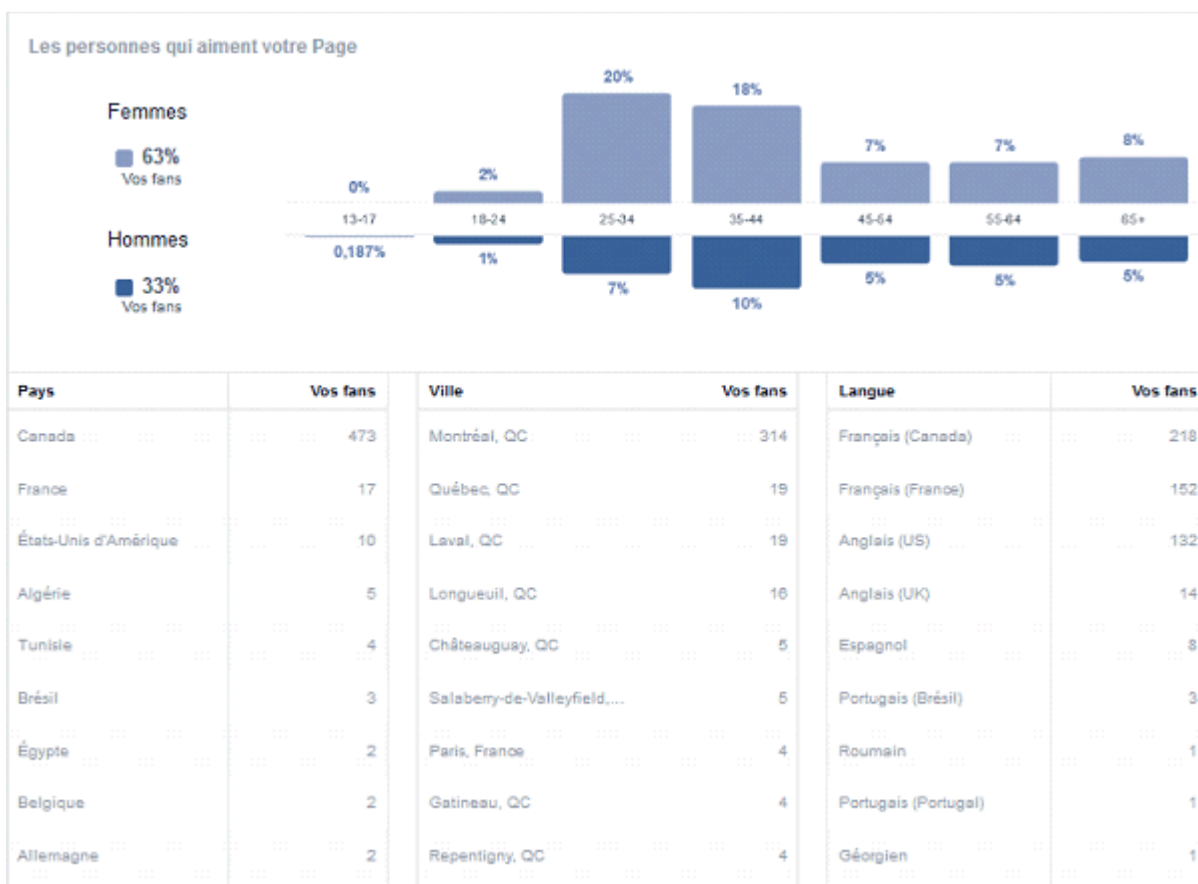
1 Janv. 2014 - 31 déc. 2014



Page Facebook du Musée

15 décembre 2014 : 229 fans

7 janvier 2016 : 539 fans



4. –BILAN DES ACTIONS ÉDUCATION ET COMMUNICATIONS - 2015

A – ACCUEIL ET ANIMATION :

- Participation des éducateurs à des formations sur la petite enfance *AMDL – Touts petits*.
- Formations en secourisme.
- Achat de nouveaux walkies-talkies.
- Acquisition de badges aimantés avec logo du Musée.
- Réalisation de 2 scénarios de visite pour l'exposition *Comme un lac* (enfants et adultes).
- Obtention de la subvention *Emploi Été Canada* et embauche d'une étudiante.
- Amélioration des espaces de rangement dans la Maison (tiroirs et sous les escaliers).
- Mise à jour et traduction des confirmations de réservation.
- Prise de photo par les visiteurs permise dans la Maison Le Ber-Le Moyne.

B- GROUPES SCOLAIRES :

- 4 activités offertes : *Histoire de s'amuser* , *Des histoires à fouiller* , *Défi-sculpture* et visite de l'exposition *Comme un lac*.
- Réalisation du projet *Amérindiens et calendriers célestes* avec 12 classes de Montréal :
 - o Formation des éducateurs sur les technologies autochtones;
 - o Achat de reproductions d'artefacts.
- Collaboration avec l'école primaire des-Berges-de-Lachine pour la réalisation d'une pièce de théâtre sur l'histoire de la Maison Le Ber-Le Moyne : prêt d'objets didactiques, de photos et d'illustrations. Présentation de la pièce à l'école Dalbé-Viau.

C- CAMPS DE JOUR :

- 3 activités offertes : *Une histoire de jouets* , *Sculpte-moi ça* et visite de l'exposition *Comme un lac*.
- Achat de nouveaux jeux pour l'activité *Une histoire de jouets*.

D- GRAND PUBLIC :

- Journée des musées (24 mai) : recherche de bénévoles, réalisation d'un atelier avec l'artiste Sarah Bertrand-Hamel et la médiatrice Liliane Audet, kiosque de la Société d'histoire de Lachine.
- *Sculp'tour* (avril-novembre) : renouvellement de l'entente avec Rossi pour le prêt d'un vélo, rédaction d'un lexique français-anglais, réalisation d'un nouveau circuit à vélo : *30 ans d'art public à Lachine!*
- Activité en rabaska (juillet et août) : poursuite du partenariat avec le Pôle des Rapides et le LHN du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine (dans le cadre de *Vieux-Lachine, berges et culture*) , modification du circuit pour un départ au Musée de Lachine, ajustement des contenus pour tenir compte de la fermeture du Centre historique des Sœurs de Sainte-Anne (retrait d'une capsule avec personnage costumé).
- Mois de l'archéologie (août) : organisation de l'activité *Rallye-archéo* pour les familles le samedi et le dimanche.
- Visite architecturale de la Maison Le Ber-Le Moyne (septembre-octobre) : organisation des visites guidées (note : pas offertes cette année dans le cadre l'événement *Opération patrimoine architectural de Montréal* puisque changement de formule par les organisateurs).
- Journées de la culture (septembre) : circuit guidé à vélo *30 ans d'art public à Lachine!* et visite architecturale de la Maison Le Ber-Le Moyne.
- Participation au nouveau programme *Accès Loisirs* de l'arrondissement de Lachine : proposition de deux activités : *Sculp'tour* (adultes) et *Rallye-archéo* (familles).

E- COMMUNICATIONS :

- Affectation d'une ressource humaine à temps partiel aux communications.
- Poursuite des inscriptions des activités dans les répertoires et calendriers.
- Nouvelles adhésions : Concert'Action Lachine et Culture Montréal.
- Participation aux actions des Musées d'histoire de Montréal : collaboration au projet de ligne du temps de *Montréal en Histoires* et préparation du OFF375^e.
- Contribution à la plateforme numérique Art public Montréal : réalisation du *circuit 30 ans d'art public à Lachine!*
- Passeport MTL culturel : participation du Musée au passeport culturel lancé par Tourisme Montréal et la Vitrine culturelle.

Relations publiques :

- Participation à la rencontre sur l'animation en milieu urbain organisée par le Centre d'histoire de Montréal (4 juin 2015).
- Participation au congrès de la SMQ à Lévis (octobre 2015).
- Participation à la démarche de développement social de Concert'Action Lachine (consultations et Sommet de Lachine).
- Participation à l'événement *Opération portes ouvertes pour les employés* organisé par Tourisme Montréal (juin 2015).
- Rencontre avec une représentation du Mondial de la bière en vue du 375^e anniversaire de Montréal.
- Commandites : envoi de 2 publications *D'audace en mémoire* pour la semaine de l'archéologie de l'Université de Montréal et envoi de 2 publications pour les employés de l'hôtel Marriott Residence Inn.

Site Internet :

- Participation à 2 formations offertes par la Ville de Montréal : gestionnaire de contenu Internet; référencement et rédaction web.
- Refonte du site : poursuite des démarches avec Montréal.
- Référencement : poursuite des mises à jour sur Google+, PagesJaunes, Bing, Wikipédia et Trip Advisor.

Marketing par courriel :

- Mise à jour continue des listes de contacts et envoi d'informations sur la programmation du Musée
- Création de deux nouvelles catégories dans le logiciel Collection virtuelle : « Organisme brassicole » et « Organisme Marketing/Design ».

- Recherche de logiciels de gestion relations clients si changement éventuel de Collection virtuelle.
- Loi anti-pourriel : poursuite des démarches pour la création d'une infolettre (1^{er} envoi prévu en février 2016).

Relations de presse :

- Liste médias : poursuite des mises à jour.
- Ajout d'une section « blogues ».
- Envoi des communiqués de presse à la liste médias et sur le fil de presse (CNW).
- Invitation personnalisée à certains journalistes pour le vernissage de l'exposition *Comme un lac* .

Médias sociaux et blogues :

- Page Facebook : 3-4 publications/semaine.
- Création de 3 événements Facebook : vernissage de l'exposition *Comme un lac* , atelier artistique lors de la Journée des musées, lancement du catalogue *Comme un lac*.
- Création d'un compte Flickr pour partager des photos d'œuvres d'art, d'objets et d'archives (droits d'auteur).
- Rédaction d'une douzaine de billets sur le blogue Culture Montréal.
- Pour promouvoir le Musée plein air et ses 30 ans, création d'un album photo Flickr sur le symposium de 1985.
- Création d'un album photo Flickr sur les travaux de restauration de la Maison Le Ber
-Le Moyne et un autre sur la réouverture du Musée en 1985.

Dépliants :

- Réalisation d'un dépliant Programmation 2015 (12 000 copies) et distribution.
- Distribution dépliant du Musée plein air de Lachine.
- Envoi de dépliants et signets Dawes.
- Lieux de distribution ajoutés dans Collection virtuelle.

Placements publicitaires :

- Annonce de l'expo temporaire sur site Internet Réseau Art Actuel (inclut dans entente).
- Publicité dans le programme Festival Présence autochtone (inclut dans entente).

Événements - Activités :

- Festival Présence autochtone, en collaboration avec Archéo-Québec et la Maison Nivard-de-Saint-Dizier.
- Tour de l'île (prêt du chapiteau).
- Demi-marathon Bonneville de Lachine (prêt du chapiteau).
- La Marche du Vent de l'artiste Patrick Beaulieu (prêt de vignettes de stationnement).
- 16^e rencontre annuelle de l'Alliance francophone CVE (organisation de visites guidées au Musée, à l'Entrepôt et en rabaska).
- Circuit bleu Charles-Bruneau (prêt du chapiteau).

Vieux-Lachine :

- Participation aux rencontres, mises à jour des outils promotionnels, distribution du dépliant, réalisation du circuit en rabaska. Partenariat avec Kaléidoscope pour la réalisation des circuits guidés à pied.

Signalisation et affichage :

- Demande d'affichage numérique dans l'arrondissement Lachine pour les différentes expositions et activités du Musée.
- Affichage routier Astral : message générique sur le Musée (art contemporain, histoire et archéologie).
- Obtention de 7 panneaux de signalisation touristique (panneaux bleus).
- Mise à jour de la signalisation à l'intérieur des bâtiments : pictogrammes toilettes, photos interdites, etc.
- Installation d'une bannière sous le chapiteau.
- Installation d'un panneau *Comme un lac* sur la colonne de stationnement.
- Réparation de 2 oriflammes.
- Réimpression du triptyque (support cigognes) présentant Musée.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une étude sur le repositionnement du musée a été remise en 2016. Des recommandations concernant la gouvernance, la mission et les axes de travail, devront mener à un plan d'action.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2016-03-14



Dossier # : 1161079002

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de Montréal

Il est recommandé de déposer au conseil municipal, le rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de Montréal.

Signé par Dominique OLLIVIER **Le** 2016-03-31 10:48

Signataire :

Dominique OLLIVIER

Présidente de l'OPCM
Office de consultation publique de Montréal , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1161079002

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal a été créé en 2002 dans le cadre de la mise sur pied de la nouvelle Ville de Montréal.

Créé par l'article 75 de la Charte, l'Office a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0598 - 25 mai 2015 : Dépôt du rapport annuel 2014 de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

DESCRIPTION

Cette année, le comité exécutif et le conseil municipal nous ont confié à l'Office cinq mandats de consultation : un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le Quartier des gares, deux projets immobiliers dans les arrondissements de Ville-Marie et de LaSalle, un énoncé qui assurait la concordance entre le Plan d'urbanisme de Montréal et le schéma d'aménagement adopté au printemps par le conseil de l'agglomération et, le dernier, mais non le moindre, un mandat sur la réduction de la dépendance montréalaise aux énergies fossiles.

Ces différents projets ont été l'occasion de tester de nouvelles approches, comme les activités auto-organisées et des débats citoyens, pour joindre plus de participants. Ces innovations ont été soutenues par différents outils, tels les questionnaires en ligne, la visualisation en 3D et une plateforme de participation en ligne. La combinaison de ces méthodes a généré de grands succès de participation citoyenne, particulièrement en ce qui

a trait à la première phase de consultation sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles, où plus de 1 000 personnes se sont exprimées sur ce sujet.

Il est important de préciser que ces méthodes ne viennent pas se substituer à la méthodologie traditionnelle de l'Office. Elles se veulent plutôt des étapes complémentaires qui permettent à un nombre croissant de citoyens de s'informer, de débattre et de participer. En effet, après plus de 13 ans d'existence, il apparaît primordial de rendre les processus encore plus accessibles et plus faciles à utiliser. L'Office souhaite, en parallèle des outils existants, diversifier ses méthodes afin de joindre des groupes plus difficiles à toucher, tels les citoyens issus de l'immigration et les personnes vulnérables, peu à l'aise avec l'écrit ou en situation de précarité. L'objectif est de s'assurer qu'en tout temps, une diversité de points de vue d'un ensemble de parties prenantes soit entendue pour mener des débats plus inclusifs, plus participatifs, plus équitables et plus éclairants, en vue de faciliter la prise de décision des élus.

La rétroaction : un élément essentiel du cycle de consultation

Dans une ville où les débats sont vivifiés par la quantité de citoyens qui y prennent part et par la qualité de leur contribution, il importe d'évaluer et de revoir périodiquement l'usage qui est fait de la consultation publique et des moyens qui y sont dévolus afin de s'assurer d'en favoriser la pérennité.

En faisant le bilan de la participation citoyenne et des interpellations que l'Office reçoit, on se rend compte qu'il ne suffit plus de faire participer les citoyens et de déposer nos rapports. Pour redonner confiance au citoyen en ses instances démocratiques, celui-ci veut savoir ce qu'il est advenu de ses prises de position et des recommandations qui en ont découlé.

Heureusement, spontanément, de plus en plus d'arrondissements fournissent un tableau de suivi des recommandations de l'Office qui est mis en ligne et qui est désormais considéré comme une partie intrinsèque du dossier de consultation. En plus d'assurer la crédibilité du mécanisme, de telles pratiques permettent de prolonger le dialogue entre les instances décisionnelles et les citoyens.

Montréal peut être, à bien des égards, considérée exemplaire par la diversité et la place qu'elle fait à la démocratie participative. Toutefois, alors que les outils se multiplient et que les objets se complexifient, l'expertise de l'Office pourrait et devrait encore davantage être mise à contribution, tant pour soutenir des mandats d'amont et d'élaboration de grands projets, des révisions de politiques, des exercices innovants de construction de décisions, que pour mettre à jour des documents comme la Politique de consultation et participation publiques de la Ville ou la Charte montréalaise des droits et responsabilités, qui sont les pierres d'assises du modèle participatif montréalais. Les occasions ne manqueront pas au cours des prochaines années et l'Office serait heureux de continuer à contribuer à faire de notre métropole un laboratoire vivant de participation qui place le citoyen au cœur de ses processus.

JUSTIFICATION

Article 83 de la Charte de la Ville de Montréal :

" L'Office rend compte au conseil municipal de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation."

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La rédaction et la préparation du rapport annuel se fait à même les ressources internes de l'Office. Les frais d'impression sont pris à même le budget de l'Office.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La majorité des copies du rapport annuel 2015 se retrouvent sur des clés USB. L'Office réduit ainsi ses coûts et son empreinte écologique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La publication du rapport annuel 2015 de l'Office de consultation publique de Montréal permettra aux élus, aux médias, aux associations et au public en général de mieux apprécier le travail fait par l'Office dans le cadre des mandats qui lui sont confiés et dans la réalisation de ses activités en général.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le rapport sera expédié à tous les élus municipaux ainsi qu'à un certain nombre de partenaires. Il est aussi disponible en version papier ainsi que sur le site Internet de l'Office, en français et en anglais. Un communiqué sera émis lorsque le rapport sera rendu public et la présidente en fera la présentation à l'occasion d'une séance publique de la Commission de la Présidence du conseil en juin. Par ailleurs, une version résumée accessible sur les tablettes et téléphones sera aussi disponible à travers les médias sociaux utilisés par l'Office. Le rapport et la version web sont disponibles tant en anglais qu'en français.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Semaine du 4 mai : publication du rapport
11 mai, dépôt au comité exécutif
11 mai , le rapport est rendu public
16 mai dépôt au conseil municipal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY
Secrétaire général

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-03-31

Dominique OLLIVIER
Présidente de l'OPCM



Dossier # : 1161155002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 0590 »

Il est recommandé :
de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 0590 ».

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-04-24 21:29

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161155002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission sur la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles - Mandat CM15 0590 »

CONTENU

CONTEXTE

À son assemblée ordinaire du lundi 27 avril 2015, le conseil municipal a confié à la Commission sur la présidence du conseil le mandat d'étudier, dans un délai de six mois (auquel s'est ajouté une prolongation de six mois), la pertinence de lever la limite du nombre de citoyens admis à l'intérieur de l'hôtel de Ville lors des conseils municipaux afin de garantir l'ouverture de la maison du citoyen et favoriser la participation citoyenne. La commission a complété le mandat CM15 0590 portant sur les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles. La commission a déposé son rapport au conseil du 18 avril 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0389 - 18 avril 2016 - Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles » découlant du mandat CM15 0590

CM15 1166 - 26 octobre 2015 - Dépôt du rapport d'étape de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les mesures de sécurité et l'accès à l'hôtel de ville lors des séances des instances décisionnelles » découlant du mandat CM15 0590

CM15 0590 - 27 avril 2015 - Motion de l'opposition officielle pour favoriser la participation citoyenne au conseil de Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le rapport de la commission (pièce jointe) fait suite aux séances de travail de la Commission de la présidence du conseil.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LALONDE
secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-22

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections_ soutien aux
commissions et réglementation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-04-22



Dossier # : 1163570002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-05-02 14:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163570002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déposer au conseil municipal et au conseil d'agglomération le suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire décisionnel présente la reddition de comptes sur la mise en oeuvre des recommandations du vérificateur général en trois volets:

1. Le suivi des recommandations formulées en 2014
2. Le suivi des recommandations formulées entre 2009 et 2013 et considérées encore actives, c'est-à-dire celles auxquelles le Bureau du vérificateur général attribue un statut autre que "régulé" ou "non-régulé".
3. Un retour sur les recommandations à qui le vérificateur général a attribué un statut "non-régulé " depuis la dernière reddition de comptes au conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0377 - 18 juin 2015 : Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents

DESCRIPTION

La présente reddition de comptes reprend le modèle adopté en 2015, qui met plutôt l'accent sur l'aspect qualitatif du suivi des recommandations du VG, l'aspect quantitatif étant déjà couvert à chaque année dans le rapport du vérificateur général. Les tableaux en annexe fournissent les informations suivantes:

- Le contenu de chacune des recommandations suivies
- Le statut attribué par l'administration et celui attribué par le VG. Les divergences dans les statuts peuvent s'expliquer de diverses façons. Le VG peut considérer que les éléments d'information fournis par l'administration ne sont pas suffisants pour démontrer les actions posées ou estimer que ces actions ne répondent pas aux recommandations de la façon qu'il aurait souhaitée, auquel cas il ne confirme pas le statut attribué par le responsable administratif. Plus rarement, il arrive que le rapport de suivi soit produit avant que le VG ait confirmé ou infirmé le statut inscrit par le responsable de la recommandation. Par ailleurs, le VG attribue généralement un

statut non-réglé à partir de la 3ème année du cycle de vérification et cesse alors d'en faire le suivi.

- Un état de situation dans le cas des recommandations encore actives ou non réglées.

Globalement, mentionnons que le rapport du VG pour l'exercice 2014 comportait 393 recommandations. De ce nombre, sur la base des statuts attribués par le VG en date du 25 avril 2016:

- 137 recommandations (35 %) sont réglées
- 198 recommandations (50%) sont en cours
- 46 recommandations (12%) sont à entreprendre
- 12 recommandations (3%) sont reportées

Dans les rapports pour les exercices 2009 à 2013, le VG a émis un total de 1123 recommandations. De ce nombre:

- 923 (82%) sont réglées
- 150 (13%) sont encore actives, soient avec un statut "en cours", "reporté" ou "à entreprendre".
- 50 (5%) ont un statut " non-réglé".

Documents joints:

Annexe A - Définition des statuts

Annexe B - Suivi des recommandations - exercice 2014

Annexe C - Suivi des recommandations 2009-2013 encore actives

Annexe D - Recommandations classées "non-réglé" par le VG depuis la dernière reddition de comptes.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aline MARCHAND
Chargé de dossiers / missions

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-02

Normand LAPOINTE
Directeur_ adjoint au directeur général